This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

600031558S

MÉMOIRES

TIRÉS DES PAPIERS

D'UN HOMME D'ÉTAT.

PARIS. IMPRIMERIE DE P. DUPONT ET G. LAGUIONIE,
Rue de Grenelle Saint-Honoré, N° 55.

MÉMOIRES

TIRÉS DES PAPIERS

D'UN HOMME D'ÉTAT,

SUR

LES CAUSES SECRÈTES QUI ONT DÉTERMINÉ LA POLITIQUE DES CABINETS DANS LES GUERRES DE LA RÉVOLUTION.

TOME SIXIÈME.

A PARIS,

CHEZ L.-G. MICHAUD, LIBRAIRE,
RUE RICHELIEU, N° 67.

1832.

237. f. 26.

BIBLIOTHECA · BODLEIANA ·

MÉMOIRES

TIRÉS DES PAPIERS

D'UN HOMME D'ÉTAT.

1798.

Politique du directoire envers les États-Unis, les villes anséatiques, l'Espagne et le Portugal. — Envoi à Paris de trois plénipotentiaires américains. — Négociations du ministre Talleyrand. — Départ de deux plénipotentiaires. — Rupture imminente. — Le directoire se ravise à la veille de l'expédition d'Égypte. — Mission de Léonard Bourdon à Hambourg. — Le directoire veut rançonner Hambourg et les villes anséatiques. — Ses rapports avec l'Espagne. — Ses griefs contre l'administration du prince de la Paix. — Ambassade de Truguet. — Ses instructions. — — Sortie de la flotte espagnole de Cadix. — Affaires du Portugal. — Présentation de Truguet et son discours à Charles IV. — Il attaque le crédit du prince de la Paix. — Révolution de cour. — L'Espagne connaît le but de l'armement de Toulon. — Opérations des Anglais dans la Méditerranée. — Prise de Malte. — Débarquement des Français en Égypte. — Retour de Nelson devant Alexandrie. — Bataille navale d'Aboukir.

On a pu, par le renversement du saint-siège, se former une idée de la politique du directoire

envers les états auxquels il imposait des traités de paix ; le bouleversement de la Suisse a pu faire juger sa politique envers les états neutres. On va voir maintenant de quelle nature ont été ses rapports et ses procédés envers l'Espagne, son alliée de fait, comme envers les villes anséatiques, association industrielle et inoffensive, et enfin envers les Etats-Unis d'Amérique réputés les alliés naturels de la république française, et avec lesquels du moins elle avait tant de raisons de sympathiser.

Commençons par les Etats-Unis. La convention nationale ayant déclaré la guerre à la Grande-Bretagne, Georges Washington, président des Etats-Unis d'Amérique, publia le 22 avril 1793 une déclaration de neutralité à l'abri de laquelle s'établit un commerce actif entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, qui trouvèrent en Angleterre un marché avantageux pour les productions de leur sol. L'intérêt rapprocha deux peuples qui dix ans auparavant s'étaient fait une guerre acharnée.

Le gouvernement de l'Union, voyant la puissance maritime de la France presqu'anéantie dans sa lutte contre l'Angleterre, et redoutant d'ailleurs l'influence du parti français, qui se composait de démagogues et de républicains

exagérés, jugea nécessaire à sa conservation de se rapprocher encore davantage du gouvernement britannique. De là un traité d'amitié, de commerce et de navigation conclu entre les deux nations, le 19 novembre 1794, traité qui ne fut connu qu'en 1796; de là des mesures qui compromirent et gênèrent singulièrement le commerce français. Les envoyés de la convention, Genet, Fauchet et Adet, réclamèrent fortement le traité de 1778 très favorable à la France; mais ils eurent peu de succès.

Quand le directoire, en 1796, eut connaissance du traité de 1794, qui liait les Etats-Unis à l'Angleterre, il en éprouva un grand mécontentement, et résolut de faire sentir son courroux au gouvernement américain; de là un redoublement de réclamations et de plaintes de la part des ministres du directoire aux Etats-Unis. Ce fut pour porter à la fois un coup mortel à l'industrie anglaise et au commerce lucratif que faisaient en France les Américains, que le directoire fit rendre la loi du 31 octobre 1796 qui prohiba les marchandises anglaises.

Le président des Etats-Unis (c'était à cette époque M. Adams), voulant terminer les différends qui s'étaient élevés entre les deux gouvernemens, résolut d'envoyer à Paris un nouveau

ministre, et il fit choix pour cette mission de M. Pinckney. Mais, le 15 décembre 1796, survint un arrêté du directoire exécutif, qui suspendait toute relation avec le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, jusqu'à réparation des torts dont la république française avait lieu de se plaindre; de plus cet arrêté interdisait à M. Pinckney qui venait remplacer M. Monroë, de présenter ses lettres de créance. En même temps les directeurs donnèrent l'ordre à leur ministre Adet, de cesser toute communication avec le gouvernement américain. L'arrêté du 15 décembre n'ayant pas été rendu public, M. Pinckney, à son arrivée à Paris, se présenta au directoire pour remettre ses lettres de créance. Mais quelques jours après, le ministre des relations extérieures Talleyrand informa M. Monroë, ministre rappelé, que le directoire avait pris la résolution de ne pas recevoir un autre ministre plénipotentiaire de son gouvernement, avant que celui-ci eût fait droit aux réclamations du gouvernement français. Peu après, M. Pinckney reçut ordre du directoire de quitter le territoire de la république française.

Ainsi la France prétendait que les Etats-Unis accédassent à ses demandes sans examen, sans discussion préalable. A cet outrage il en

ajouta un autre : lorsque M. Monroë prit publiquement congé du directoire exécutif; Barras, qui en était le président, lui adressa un discours rempli d'expressions qui durent choquer les Américains.

« Ce discours, dit le président des Etats-Unis » M. Adams, dans un message qu'il adressa au » congrès *, renferme des sentimens plus alarmans que ne l'est le refus de recevoir un ministre, parce qu'ils sont plus dangereux pour » notre indépendance et notre union. En même » temps ce discours est à dessein rempli d'*in*» *dignités* dirigées contre le gouvernement des » Etats-Unis. Il montre une disposition à séparer le peuple des Etats-Unis de leur gouvernement, à lui persuader qu'il a des affections, des principes et des intérêts différens » de ceux de ses concitoyens qu'il a choisis lui» même pour soigner leurs communs intérêts, et » à produire ainsi des discussions qui seraient » fatales à notre pays. De pareilles tentatives » doivent être repoussées avec une fermeté qui » puisse convaincre la France et le monde entier » que nous ne sommes plus un peuple dégénéré, » dominé par l'*esprit colonial de la peur* et par

* Le 16 mai 1797.

» un sentiment d'infériorité qui nous rendrait » dignes d'être les misérables instrumens d'une » influence étrangère, sans égard pour l'hon- » neur, le caractère et l'intérêt de la nation. » J'aurais été heureux de pouvoir jeter un voile » sur ces transactions, s'il avait été possible de » les cacher; mais elles ont été produites sur le » le grand théâtre du monde, à la face de toute » l'Europe et de l'Amérique, accompagnées de » telles circonstances de publicité et de solennité » qu'on ne peut les déguiser et qu'elles ne seront » pas sitôt oubliées; elles ont fait une blessure » au cœur des Américains. »

Mettant ensuite sous les yeux du congrès l'arrêté du directoire exécutif du 2 mars 1797, le président déclara que cet arrêté était contraire au traité d'amitié et de commerce de 1778, injurieux au commerce légitime des Américains et dangereux pour la vie de leurs concitoyens.

L'arrêté auquel cette partie du message faisait allusion avait été en effet pris sous ce titre : *Arrêté concernant la navigation des navires neutres chargés de marchandises appartenant aux ennemis de la république, et le jugement des contestations sur la validité des prises maritimes.*

Les mesures violentes du directoire et le re-

tour du ministre Adet vers le mois de juin 1797, firent, en France même, une sensation désagréable, et excitèrent le mécontentement de la majorité du corps législatif. Le député Pastoret du conseil des cinq cents en prit occasion, à la séance du 20 juin, de faire une motion relative à la situation politique de la France à l'égard des Etats-Unis. Il exposa d'abord la conduite pacifique et amicale des Américains envers le gouvernement français et les torts de celui-ci à leur égard. Il signala les intrigues ennemies du repos de leur sage république, qu'ils reprochaient aux ministres successifs Fauchet, Genet, Adet, que la France leur avait envoyés, intrigues ayant principalement pour but de noircir aux yeux de ses concitoyens *le caractère le plus éminent du siècle*, l'illustre et vertueux Washington. « Ces intrigues et ces sourdes me-» nées, dit-il, sont au point qu'il faudra bien de » la modération de part et d'autre pour préve-» nir une rupture.

» Le directoire, poursuivit Pastoret, dé-» clare *indirectement* la guerre aux Etats-Unis » d'Amérique en ordonnant l'arrestation de leurs » vaisseaux et en troublant le commerce de cette » nation qui n'avait cessé jusqu'à présent de » rendre les plus grands services à la nation fran-

» çaise, surtout aux réfugiés des colonies, et qui » d'ailleurs a toujours témoigné le désir de vivre » en bonne intelligence avec le peuple français.

» La constitution accorde, il est vrai, au directoire le droit de proposer la guerre, mais le » corps législatif seul en a la décision formelle. » En cas d'hostilités imminentes ou commencées, le directoire peut préparer les moyens » de défense, mais il doit en *avertir* aussitôt le » corps législatif. La loi est positive à cet égard. » Qui autorise donc le pouvoir exécutif à s'en » écarter envers un peuple avec lequel la France » a des traités d'alliance? Pourquoi, par ses arrêtés, annonce-t-il des vues hostiles? N'est-ce » pas une atteinte portée par le directoire à » la constitution, en supposant, par son arrêté » du 2 mars dernier, des hostilités subsistantes » vis-à-vis des Etats-Unis?

» Sans doute les Américains ont fait avec les » plus cruels ennemis de la France un traité de » commerce sans en prévenir le gouvernement » français; mais alors la France n'avait pas elle-» même de marine pour soutenir son propre » commerce? elle était en proie à l'anarchie, et » d'ailleurs les dispositions du traité à cet égard » ne sont que facultatives et n'emportent aucune obligation.

» Quand même la conduite du gouvernement » américain ne répondrait point à l'intimité de » l'amitié établie par le texte du traité de 1778, » le droit et encore moins la nécessité de lui » déclarer la guerre ne pourraient exister. »

Telle fut la substance du discours de M. Pastoret qui en terminant proposa :

1° D'envoyer un message au directoire pour lui demander compte de l'état actuel des relations politiques de la France avec les Etats-Unis d'Amérique ; 2° de charger une commission d'examiner les arrêtés inconstitutionnels pris à l'égard de ces mêmes Etats-Unis ; 3° de nommer une commission pour présenter une loi organique « des articles constitutionnels, en ce qui » concerne les droits du directoire par rapport » à la paix et à la guerre. »

Adoptant en partie ces conclusions, le conseil renvoya les arrêtés du directoire, relatifs aux Etats-Unis, à la commission chargée de faire un rapport sur les mesures à prendre par le corps législatif, lorsqu'un arrêté du directoire est contraire à la constitution.

Mais les obstacles que prétendaient apporter les conseils aux empiètemens inconstitutionnels du directoire disparurent par l'effet du coup d'état du 18 fructidor (4 septembre 1797) qui

mutila le corps législatif et affermit le système despotique du pouvoir exécutif. Dès lors le gouvernement français fut sans contrepoids dans l'intérieur et sans aucun frein dans sa politique extérieure.

D'un autre côté, le gouvernement américain ne pouvait plus méconnaître combien l'état politique de l'Europe était changé et combien s'était accrue la puissance de la France. Les préliminaires de la paix continentale, les négociations ouvertes avec l'Angleterre, et la position menaçante du directoire, qui s'était mis au-dessus des lois, firent éprouver aux Américains le besoin de se rapprocher de la France. John Adams, président du gouvernement des Etats-Unis, sentait lui-même toute la raison qu'avait cette puissance de réclamer contre le traité conclu avec l'Angleterre. En conséquence il chargea des pleins pouvoirs du gouvernement américain, MM. Charles Cotesworth Pinckney, John Marschal et Elbridge Gerry, pour aller traiter à Paris avec le directoire. Il fit vers la même époque * le discours d'ouverture du congrès américain, discours adopté par la chambre des représentans dans des termes qui ne laissaient

* 23 novembre 1797.

aucun doute sur l'harmonie non interrompue entre le corps législatif et le chef du gouvernement.

Cette adhésion des représentans fit voir qu'ils regardaient les affaires d'Europe sous le même point de vue que le président John Adams, et qu'ils portaient le même jugement sur les principes politiques qui semblaient y prévaloir. « Nous voyons avec douleur, dirent les repré-» sentans, la situation singulière et sinistre des » principales puissances de l'Europe. Il serait » bien à désirer que les Etats-Unis, éloignés du » théâtre de la guerre et des discordes, exempts » de l'ambition des conquêtes, respectant le » droit des autres nations et jaloux uniquement » de se suffire par leurs propres ressources, » eussent le pouvoir de contempler les scènes » qui désolent cette partie du globe, avec les » seules émotions que doivent éprouver des » amis de la paix et de l'humanité. Mais les évé-» nemens nous ont conduits à associer à ces » impressions le sentiment des dangers qui me-» nacent notre sûreté et notre tranquillité. Nous » comptons sur les assurances du zèle que vous » nous manifestez pour seconder les mesures » nécessitées par le besoin d'écarter ces dangers. » Nous n'épargnerons pour le même objet rien

» de ce que pourront exiger l'honneur, le salut » et la prospérité de ce pays. »

Déjà les trois négociateurs américains avaient mis à la voile, revêtus de pleins pouvoirs, dictés selon le président lui-même, « d'après les rè- » gles d'une politique juste et amie de la paix, » ainsi que d'après la haute confiance que mé- » ritaient l'intégrité et le patriotisme des négo- » ciateurs. » Tout faisait espérer aux Américains un prompt rapprochement entre les deux républiques.

Mais le directoire était dans des dispositions peu favorables. Il considérait le traité de 1794 entre les Américains et l'Angleterre, et l'abandon des droits des neutres, comme lésant essentiellement les intérêts de la France, et il n'espérait faire revenir les États-Unis à l'exécution du traité de 1778 qu'en opérant un changement dans leur organisation intérieure; c'est-à-dire en faisant prévaloir le parti démocratique, ou la faction française, sur le parti fédéraliste qui l'avait emporté à la suite des événemens de la révolution.

Ce fut sous ces fâcheux auspices que les trois négociateurs arrivèrent à Paris dans les premiers jours d'octobre 1797. Comme s'il n'y avait pas eu assez de causes d'irritation et de désu-

nion entre les deux pays, le directoire débuta par faire demander aux envoyés américains un emprunt de quarante-huit millions de francs, se fondant sur celui que les Etats-Unis avaient fait autrefois à la France, pour être soustraits au joug de l'Angleterre. De plus les agens d'intrigues dont le ministère des relations extérieures était rempli à cette époque, insinuèrent qu'on se désisterait peut-être de l'emprunt pour une somme de douze cent mille francs qui devait se partager entre le directeur Barras et le ministre lui-même.

Voici du reste l'historique de cette négociation scandaleuse puisé dans le compte rendu par les négociateurs américains eux-mêmes à leur gouvernement.

« Les trois ministres plénipotentiaires des » Etats-unis, les généraux Pinckney et Marschall » et M. Gerry arrivèrent, le 4 octobre 1797, à » Paris. Le 6, ils envoyèrent leur secrétaire le » major Rutledge au citoyen Talleyrand, minis- » tre des relations extérieures, pour le prier de » leur fixer l'heure à laquelle ils pourraient lui » remettre copie de leurs lettres de créance : il » leur fixa le 8 octobre à une heure après midi. » Ils vinrent à deux reprises ne trouvant pas » d'abord le ministre, et furent enfin admis.

» Après avoir lu leurs lettres de créance, le mi-
» nistre Talleyrand leur dit : Qu'il travaillait
» actuellement, par ordre du directoire, à un
» rapport sur la situation présente des relations
» entre la France et l'Amérique ; qu'il croyait
» pouvoir l'achever dans peu de jours et qu'a-
» lors il leur ferait parvenir un avis ultérieur.

» Le 14, le citoyen Osmont, secrétaire privé
» du ministre, déclara au secrétaire de la léga-
» tion américaine Montflorence, que le direc-
» toire était si irrité de quelques passages du
» discours par lequel le président Adams avait
» fait l'ouverture du congrès, que probablement
» il ne donnerait point d'audience publique aux
» plénipotentiaires avant que les négociations
» fussent terminées.

» Le 18 octobre, le plénipotentiaire Pinckney
» reçut la visite du négociateur secret du ministre
» Talleyrand, désigné dans les dépêches des trois
» plénipotentiaires par la lettre X *. S'étant an-
» noncé comme chargé de traiter de la part du
» ministre, il assura que le citoyen Talleyrand
« avait beaucoup d'estime pour l'Amérique et
» pour les citoyens des États-Unis, et qu'il dé-
» sirait infiniment une réconciliation de ceux-ci

* M. Bellami, de Hambourg.

» avec la France. Il ajouta que pour y parvenir, » il fallait adoucir ou révoquer les passages » qu'on avait trouvés choquans dans le discours » du président Adams ; que de plus il devait » être mis à la disposition du ministre Talley- » rand une *douceur* en argent pour les directeurs, » de cinquante mille livres sterling ou douze » cent mille livres tournois; qu'enfin l'on insis- » terait sur un prêt à faire par l'Amérique à la » France.

» Le 20, il y eut dans l'appartement du plé- » nipotentiaire Marschall une conférence des » trois négociateurs avec M. X., et un ami con- » fidentiel du ministre Talleyrand. Cet ami du » ministre, désigné dans les dépêches par la » lettre Y, déclara d'abord que le citoyen Tal- » leyrand, à raison des nombreux égards et des » bontés qu'on avait eus personnellement pour » lui en Amérique, avait les meilleures inten- » tions pour ramener et adoucir, par ses bons » offices, les directeurs qui étaient fort irrités » contre le gouvernement américain. Le minis- » tre, ajoutait-il, n'était absolument autorisé à » aucune communication avec les plénipoten- » tiaires ; il ne pouvait donc les voir lui-même, » et en conséquence il leur envoyait son ami, » pour proposer la base d'une réconciliation,

» savoir : une révocation formelle par écrit de » quatre passages du discours du président » Adams. Cette révocation faite, la France ferait » de nouveau avec l'Amérique un traité par le- » quel elle serait remise sur le pied de l'Angle- » terre. Un article secret de ce traité serait un » prêt que l'Amérique ferait à la république » française, de façon néanmoins qu'il ne fût pas » connu publiquement. » M. Y. ajouta, enfin, » qu'après la satisfaction donnée, l'argent serait » le principal objet. » Il se servit de ces mots : *Il faut de l'argent, il faut beaucoup d'argent.*

« L'Amérique, observa-t-il, ne pouvait rien ache- » ter qui lui fût plus avantageux que la *neu-* » *tralité;* et les paiemens pouvaient se faire de » façon que l'Angleterre ne les regardât point » comme une violation de la neutralité.

» Dans une nouvelle conférence, tenue le 21, » M. Y. fixa la somme à prêter par l'Amérique à » trente-deux millions, sous la caution de res- » criptions bataves, que le gouvernement de cette » dernière république paierait à l'Amérique sû- » rement après la paix, de sorte que celle-ci ne » risquerait absolument rien. La gratification, » par forme de *douceur*, montant à cinquante » mille livres sterling, n'y était pas comprise.

» Les plénipotentiaires américains répondi-

» rent par écrit qu'ils avaient des pouvoirs très » étendus, mais non pas pour un prêt en ar- » gent; qu'ainsi ils devaient préalablement de- » mander les instructions de leur gouvernement » à cet égard, et envoyer à cet effet l'un d'eux » en Amérique, si, dans l'intervalle, le directoire » voulait faire cesser la saisie ultérieure des na- » vires américains ou la condamnation de ceux » qui avaient déjà été saisis. Quant au discours » du président, ils n'étaient pas autorisés à en » révoquer aucune partie. La constitution de » l'Amérique donnait au président le droit et » lui imposait le devoir d'exposer ses idées et » son opinion sur les intérêts de la nation; il » l'avait fait et n'en était responsable à aucune » autre autorité.

» M. Y. ne fut nullement satisfait de cette ré- » ponse; il dit qu'absolument le directoire ne » reconnaîtrait point les plénipotentiaires, et il » parut n'en regarder les conséquences qu'avec » beaucoup de sollicitude; il insista sur le res- » pect dû au directoire non moins que ci-devant » à la *puissance royale*. Les plénipotentiaires ré- » pondirent que l'Amérique avait assez montré » au monde, particulièrement à la France, qu'elle » était pénétrée d'une plus grande considéra- » tion pour le gouvernement actuel de la nation

» française, que pour l'ancienne puissance mo-
» narchique; qu'elle était prête aussi à en donner
» de nouveau toutes les preuves possibles; que
» l'Amérique avait fait tout ce qui dépendait
» d'elle, pour vivre en amitié et bonne har-
» monie avec la France; qu'elle le ferait encore,
» mais que si, malgré ces dispositions du gou-
» vernement américain, la France voulait la
» guerre avec les États-Unis, il ne restait à ceux-
» ci que la triste nécessité de se défendre, et les
» vifs regrets de n'avoir d'autre alternative.

» Le 27 octobre, M. X. fit une nouvelle visite
» aux trois envoyés, et leur dit qu'on avait
» attendu quelque proposition de leur part sur
» les ouvertures qui leur avaient été faites; que
» l'impatience gagnait le directoire et qu'il pren-
» drait une résolution décidée à l'égard de l'Amé-
» rique, s'ils ne trouvaient pas le moyen de l'a-
» paiser. Les trois envoyés répondirent qu'ils
» s'étaient déjà expliqués à ce sujet et qu'ils n'a-
» vaient rien à ajouter. M. X. insista en allé-
» guant que les circonstances devaient leur faire
» changer de système; que la paix définitive qui
» venait d'être signée avec l'Empereur * avait
» fait prendre au directoire un ton plus haut

* Le 17 octobre 1797.

» et plus décidé envers l'Amérique et envers » toutes les autres nations neutres; que toutes » les nations devaient aider les directeurs de la » France, ou qu'elles *seraient considérées et traitées* » *comme leurs ennemis.*

» Les plénipotentiaires américains répliquè- » rent que l'événement dont il parlait n'était pas » inattendu pour eux; qu'ils l'avaient considéré » comme probable, et qu'il n'avait pas échappé » à leurs réponses décisives à ses propositions; » que d'ailleurs ils n'avaient aucuns pouvoirs » pour négocier un emprunt; que leur gouver- » nement n'avait jamais pu penser à prendre » une telle circonstance en considération; que » quand même ils voudraient promettre un prêt » à la France, ils ne feraient que tromper celle- » ci et s'exposer eux-mêmes.

» M. X. fit envisager de nouveau la dispro- » portion des forces de l'Amérique et de celles » de la France, et la nécessité d'adoucir pro- » visoirement le gouvernement actuel de la » France, qui pourrait bien être remplacé par » un autre pour lequel il serait très fâcheux de » trouver la France en guerre avec l'Améri- » que. Les plénipotentiaires repartirent que ce » nouveau gouvernement pourrait alors faire » aussi aisément la paix qu'il était facile au-

» jourd'hui d'accorder les différends. Ils ajou-
» tèrent que toute l'Amérique faisait des vœux
» pour éviter la guerre avec la France, mais que
» sa situation présente était plus ruineuse que
» ne le serait une guerre déclarée; qu'à présent
» son commerce était pillé sans être protégé,
» mais que si la guerre était déclarée, les
» Américains chercheraient des moyens de
» protection. M. X. reprit qu'il espérait que
» l'Amérique ne formerait pas de liaison avec
» l'Angleterre. Ils répondirent qu'ils l'espéraient
» également ; qu'ils avaient tous éprouvé les
» maux de la guerre dans celle de la révolu-
» tion; que ces maux avaient fait l'impression
» la plus profonde sur eux ; mais que si la France
» attaquait l'Amérique, celle-ci serait dans la né-
» cessité de chercher les meilleurs moyens de
» se défendre elle-même. M. X. en revint à l'ar-
» gent. Messieurs, dit-il, vous ne parlez point de
» l'objet dont il s'agit ; c'est de l'argent; l'on
» s'attend que vous offrirez de l'argent. — Nous
» nous sommes exprimés très positivement à ce
» sujet, répondirent-ils. — Non, dit l'émissaire,
» vous ne vous êtes pas expliqués. Quelle est
» donc votre réponse ? — Notre réponse est
» *non*, reprirent les envoyés ; point d'argent,
» pas un sou.....

» Insistant toujours sur les dangers auxquels » l'Amérique allait s'exposer, l'agent confidentiel » du ministre demanda s'il ne serait pas prudent, » quand même ils ne voudraient pas faire de » prêt à la nation, de mettre dans leur intérêt » quelque ami qui eût de l'influence, leur fai- » sant considérer le caractère de ceux avec les- » quels ils avaient à traiter et le peu d'effet » qu'aurait la justice de la cause américaine elle- » même; il protesta que l'unique moyen de se » procurer quelque bienveillance, c'était l'em- » ploi judicieux de quelque argent; qu'ils de- » vaient donc considérer si la situation de leur » pays n'exigeait pas qu'ils eussent recours à ce » moyen irrésistible.

» Les ministres américains observèrent que la » conduite du gouvernement français était telle, » qu'elle leur donnait fort lieu de craindre que, » quand même ils donneraient de l'argent, ils » n'en retireraient aucun fruit et ne trouveraient » pas une façon de penser plus juste à leur égard.

» M. X. répliqua que s'ils employaient un avo- » cat pour défendre leur cause, ils lui donne- » raient des honoraires sans savoir d'avance s'il » gagnerait la cause ou non; que de même, dans » l'état où les choses étaient aujourd'hui, il fal- » lait dépenser quelque argent pour les bons of-

» fices à rendre par des individus, quel que pût
» être l'effet de ces bons offices.

» Les envoyés ne convinrent pas de la juste
» tesse de la comparaison, puisque l'avocat n'é-
» tait pas juge de la cause, tandis qu'ici le di-
» rectoire n'avait qu'à prononcer et à ordonner
» la relaxation des navires américains détenus,
» ainsi qu'à défendre qu'on n'en saisît plus ulté-
» rieurement.

» Sur cela M. X. dit que tous les membres du
» directoire n'étaient pas disposés à recevoir de
» l'argent des Américains; que Merlin par exem-
» ple était payé d'autre part et ne toucherait rien
» de la *douceur* à accorder. Enfin, il continua
» ses instances en mettant en avant l'exemple
» de l'argent payé aux Algériens, pour avoir la
» paix, et aux tribus indiennes dans le même
» but. Les plénipotentiaires répondirent qu'en
» traitant avec ces nations, on savait que l'argent
» formait la base du traité et que ce serait l'ar-
» ticle essentiel, mais qu'en traitant avec la Fran-
» ce, le gouvernement américain avait supposé
» qu'une proposition telle que celle que M. X.
» venait de mettre en avant, si elle avait été faite
» de son côté, aurait été une offense mortelle....
» Là cessèrent les conférences. »

Les ministres américains, dans la correspon-

dance avec leur gouvernement en date du 22 octobre, ajoutèrent à cet exposé : « Nous nous » séparâmes de X. et de Y. avec des professions » mutuelles de respect personnel et avec des » indications positives de la part de M. Y, de son » attente que nous allions recevoir immédiate- » ment la lettre dont on nous menaçait. La na- » ture de la communication ci-dessus vous con- » vaincra de la nécessité de la tenir secrète, et » nous avons promis à MM. X. et Y. que leurs » noms ne seraient en aucun cas rendus pu- blics. »

En effet, la négociation vénale ayant échoué, le directoire crut avoir le moyen de se venger du parti fédéraliste, qui dominait aux États-Unis en refusant de reconnaître et de recevoir les généraux Pinckney et Marschall, deux des plénipotentiaires américains, parce qu'ils tenaient à ce parti. Il ne reconnut que le troisième envoyé, M. Gerry, qui était du parti opposé, auquel le directoire s'imagina donner ainsi plus de force. Il déclara d'ailleurs ne pouvoir entrer dans aucune négociation, tant que l'Amérique n'aurait pas fait réparation des griefs dont la république française avait à se plaindre.

Le 18 janvier 1798, il sollicita une loi des conseils, portant que la neutralité d'un bâtiment ne

se déterminerait pas par son pavillon, mais par la nature de sa cargaison; et que tout bâtiment chargé, en tout ou en partie, de marchandises anglaises pourrait être confisqué. La loi était juste envers l'Amérique, dans ce sens qu'elle n'était que la représaille du traité que cette puissance avait signé avec l'Angleterre en 1794; mais elle n'en était pas moins impolitique et déplacée, puisqu'elle était subversive de tous les droits des neutres. C'était déclarer que le pavillon ne couvrait plus la marchandise, ou autrement proclamer que les mers appartenaient au plus fort. C'était agir dans un sens conforme aux intérêts de l'Angleterre, qui vit avec une secrète joie la France elle-même adhérer à ses principes et autoriser son système. Comme les Américains n'étaient plus que les facteurs de l'Angleterre, le résultat de cette loi fut désastreux pour leurs intérêts. Les corsaires français firent de nombreuses prises, et aux termes de la loi toutes étaient bonnes.

Ces nouvelles et les rapports des plénipotentiaires arrivèrent en Amérique dans le mois de mars. Le président en informa la chambre le 4 avril. Tous les esprits se rallièrent autour de lui; on crut même l'indépendance de l'Amérique menacée par la France. Toutes les gazettes, tou-

tes les nouvelles étaient pleines d'ailleurs des préparatifs qui se faisaient dans ce pays pour l'expédition d'Égypte. Soit que le gouvernement américain craignît réellement une invasion, soit qu'il feignît d'y croire pour donner plus de mouvement aux esprits et renforcer le parti fédéraliste, il fit proposer le commandement de l'armée de défense au général Washington. Le 26 mai, un acte du congrès autorisa le président à faire arrêter et saisir tout vaisseau qui serait trouvé près des côtes et dont l'intention serait d'exercer des violences contre des navires américains, et à reprendre ceux de ces derniers qui auraient été capturés. Le 9 juin un nouveau bill suspendit toutes les relations commerciales avec la France. Enfin, le congrès ordonna des préparatifs de guerre, nomma Washington commandant en chef de toutes les forces de la république, et déclara, par une loi qui fut sanctionnée le 7 juillet 1798, que les États-Unis étaient de droit délivrés et exonérés des stipulations des traités qui avaient été conclus entre eux et la France.

Dans l'intervalle, les généraux Marschall et Pinckney, qui n'avaient pas été reconnus à Paris, arrivèrent à Philadelphie, où ils firent une entrée presque triomphale. On paraissait s'empresser

à l'envi pour les dédommager des désagrémens qu'ils avaient essuyés pendant leur séjour en France. Ils étaient porteurs d'une lettre adressée au président par leur collègue M. Elbridge Gerry resté à Paris, qui informait le président des dernières circonstances de son séjour en France. Il avait aussi demandé et attendu longtemps un passeport ; et le ministre Talleyrand lui avait écrit que le directoire ne voulait pas consentir à son départ; qu'en conséquence il n'avait point voulu faire contre le vœu du gouvernement français une démarche qui aurait immédiatement amené une rupture. Instruit de la déférence de M. Gerry sur ce point, le ministre Talleyrand avait voulu renouer la négociation séparément avec lui, surtout pour ce qui regardait le prêt à faire à la France par l'Amérique-Unie ; mais M. Gerry s'y était refusé, en témoignant « que ses pouvoirs ne l'autorisaient » nullement à entrer dans aucun engagement » officiel, isolément de ses collégues. » Il ajoutait dans sa dépêche « que n'ayant accepté la » mission à Paris, que par déférence pour le choix » que le président Adams avait fait de lui, il le » priait de le tirer de la situation où il se trou» vait; et dans laquelle il ne pouvait se considérer » que comme un *zéro politique*..... » Son désir

de rappel avait déjà été prévenu par les *instructions finales* que lui avait envoyées le président.

Déjà les pièces de la négociation vénale, parvenues à Londres, s'étaient répandues en Europe, à la confusion du directoire et de son ministre. Forcé en quelque sorte de rompre le silence à ce sujet, le *Rédacteur*, journal officiel, s'exprima en ces termes :

« Les papiers américains et anglais viennent » de retentir de la publicité des plus étranges » communications, que les envoyés des États-Unis » ont cru devoir faire à leur gouvernement. » C'est de la part de ces envoyés un monument » déplorable de crédulité et de contradiction; » c'est de la part de ce gouvernement une pro- » vocation plus déplorable encore. Il faut, par » l'évidence des faits et les propres paroles des » envoyés eux-mêmes, montrer leur inconceva- » ble erreur. Il faut, par la force de la raison et » le *sentiment seul du bonheur des deux républi-* » *ques*, répondre à la provocation si visiblement » suggérée par le gouvernement britannique... »

Ici, le journal officiel cherchait à s'appuyer non pas sur le témoignage de la majorité de la légation américaine, qu'on n'avait pas voulu reconnaître, mais sur les réponses faites au ministre Talleyrand par M. Gerry, troisième négociateur

resté seul à Paris sous l'influence française; et encore ces réponses, bien qu'évidemment concertées, offraient la confirmation de la négociation vénale, mitigée seulement par les interprétations qui pouvaient mettre à couvert la responsabilité du ministre et de son gouvernement.

Voici la première lettre de M. de Talleyrand à M. Gerry * :

« Je vous communique, Monsieur, une ga-
» zette de Londres du 15 mai. Vous y trouverez
» une très étrange publication. Je ne puis voir
» sans surprise que des *intrigans* aient profité
» de l'isolement dans lequel les envoyés des
» Etats-Unis se sont tenus, pour faire des propo-
» sitions et tenir des discours dont l'objet était
» évidemment de vous tromper. Je vous prie de
» me faire connaître immédiatement les noms
» désignés par les initiales W., X., Y., et Z., et celui
» de la femme qui est désignée comme ayant
» eu avec M. Pinckney des conversations sur les
» intérêts de l'Amérique. Si vous répugnez à me
» les envoyer par écrit, veuillez les communiquer
» confidentiellement au porteur. Je dois comp-

* Du 30 mai 1798.

» ter sur votre empressement à mettre le gou-
» vernement à même d'approfondir ces menées,
» dont je vous félicite de n'avoir pas été la dupe,
» et que vous devez désirer de voir s'éclaircir. »

M. Gerry déclara ne pouvoir se souvenir du nom d'aucune des personnes attachées aux travaux des relations extérieures, qui eût le moindre rapport avec les propositions faites par X. et Y., dans *leurs négociations informes* de payer de l'argent pour des *distributions corruptrices*. Toutefois, sur les instances du ministre, il consentit enfin « à » lui adresser les noms des personnes désignées » par X., Y. et Z., dans un papier revêtu de son » sceau et de sa signature, sous l'assurance que » ces noms ne seraient pas publiés comme ve-» nant de lui. »

Mais tandis que M. de Talleyrand affirmait dans un mémoire apologétique, répandu à ce sujet, qu'il n'avait jamais donné aucune autorisation aux agens X. et Y., son plénipotentiaire, M. Bellami de Hambourg, affirmait, lui, dans le nord et par imprimé, *qu'il n'avait rien fait, rien dit, rien écrit sans les ordres du citoyen Talleyrand.*

Là se bornaient, pour le public, les investigations et les divulgations; mais le public désignait en outre, MM. de Mouteron, de Saint-

Foix, André d'Arbelles et madame de Vaubadon comme les émissaires confidentiels de M. de Talleyrand, et qu'on supposait avoir agi aussi dans cette circonstance.

Quant au directoire, tout en changeant brusquement de politique à l'égard des Etats-Unis, il ne voulait pas les forcer à devenir contre lui les auxiliaires de l'Angleterre, qu'il redoutait d'autant plus en ce moment, que l'expédition d'Egypte allait exposer sa marine à de nouveaux dangers. Ce fut dans cette pensée que le journal officiel termina ses réfutations contre les assertions américaines par ce paragraphe inattendu : « C'est la république française qui, pour » la liberté, sacrifie le sang et la fortune de ses » concitoyens; c'est elle qu'on invite à frapper » le coup fatal ! Mais, supérieure à ses ressenti- » mens, elle ne prend conseil que du bonheur » des républiques, et elle appellera l'univers » en entier comme juge de la sincérité des » dispositions qu'elle n'a cessé, qu'elle ne cessera » jamais de manifester, pour vivre en paix avec » l'Amérique. »

Et dans le même temps, le ministre Talleyrand ne pouvant plus retenir, malgré ses diplomatiques instances, le troisième négociateur américain, M. Gerry, qui était rappelé par ses der-

nières instructions et par l'attitude défensive de son gouvernement, lui adressa une longue dépêche apologétique de la politique du directoire, à l'égard de son pays, dépêche qu'il termina par cette tirade également rétrograde et pacifique :

« La longanimité du directoire exécutif va se » montrer de la manière la plus irrécusable. La » perfidie ne pourra plus jeter un voile sur les » dispositions pacifiques qu'il n'a cessé de mani- » fester. C'est au moment même de cette provo- » cation nouvelle, qui paraîtrait ne laisser de » parti honorable que la guerre, qu'il confirme » les assurances que je vous ai données de sa » part. Dans la crise actuelle il se borne à une » mesure de sûreté et de conservation en met- » tant un *embargo momentané* sur les bâtimens » américains avec réserve de les indemniser s'il » y a lieu. Il est encore prêt, il est aussi disposé » que jamais à terminer par une négociation » loyale les différends qui subsistent entre les » deux pays. Telle est sa répugnance à considé- » rer les Etats-Unis comme *ennemis*, que, malgré » leurs démonstrations hostiles, il veut attendre » qu'il y soit irrésistiblement forcé par des hos- » tilités réelles.

» Puisque vous voulez partir, monsieur, hâ-

» tez-vous au moins de transmettre à votre gou-
» vernement cette déclaration solennelle. »

Le 21 janvier suivant, le président du congrès envoya à la législature le rapport du secrétaire-d'état M. Timothée Piekering, faisant suite aux publications antérieures sur cette même affaire. Le retour de M. Gerry, la prolongation de ses négociations privées et non autorisées à Paris, après le départ de ses deux collègues; le détail, la confrontation et l'examen de ses relations personnelles avec le gouvernement français, formaient l'objet essentiel de ce rapport.

Rappelant que le directoire s'était efforcé d'attirer M. Gerry dans une négociation séparée, à l'insu de ses co-députés, et que M. de Talleyrand en avait fondé la convenance sur la confiance qu'inspiraient au gouvernement les *opinions* de M. Gerry, le secrétaire d'état américain développait à ce sujet une observation très judicieuse et qu'auraient eu besoin de méditer celles des cours de l'Europe, qui s'étaient empressées d'envoyer à Paris des négociateurs dont les *opinions* étaient agréables au directoire. « Depuis quand, disait-il, est-il établi dans le » droit public, que les *opinions* d'un ambassa-» deur pacifique justifient le refus de l'admettre? » Puisqu'il est député pour arranger des *diffé-*

» *rends* entre sa patrie et un état étranger, il est » simple qu'il ait sur l'objet de ces *différends* » des opinions dissemblables de celles du pays » où il va négocier. Un gouvernement, réelle- » ment disposé à traiter sur des bases légitimes, » n'objectera jamais les opinions du plénipoten- » tiaire qui lui est envoyé. Il le recevra; il auto- » risera ses ministres à traiter avec lui, à pro- » poser des conditions, à en recevoir, à discuter » les unes et les autres, et s'ils ne peuvent se » concilier, à terminer la négociation.

» Mais le gouvernement français, concluait » M. Piekering, ne désirait pas *négocier;* il dési- » rait *imposer* un traité aux Etats-Unis. Il s'est » accoutumé à cette méthode en Europe avec » des petites puissances qu'il a soumises à ses » volontés : il attendait une soumission pareille » de la part des Etats-Unis. »

Les espérances du directoire ayant été déçues par la fermeté des Américains, voici avec quelle énergie un des plus célèbres publicistes de l'époque caractérise cette négociation, dont les détails n'étaient pas alors bien connus : « Si » la honte d'un pareil agiotage peut être sur- » passée par une honte pire encore, elle l'a été » par le mépris des Américains pour cette vé- » nale bienveillance, par la publicité qu'ils y ont

» donnée, par le courage de leurs délibérations » et par le flegme avec lequel le directoire a » dévoré cet affront, sans oser armer une » seule chaloupe ni hasarder une parole d'of- » fense. »

Les villes anséatiques et surtout Hambourg ne pouvaient échapper avec tant de bonheur à ce système d'avidité et d'oppression avide, imposé par le directoire partout où pouvaient s'étendre ses armes ou son influence. La position géographique d'Hambourg, le grand fleuve qui baigne cette cité où abordent de gros vaisseaux à trente lieues de son embouchure, la complète indépendance dont on y jouissait alors, le régime municipal tout paternel qui la gouvernait, telles furent long-temps les bases de sa prospérité. Hambourg, Brême et Lubeck, restes de la grande union anséatique, faisaient encore un commerce immense. Le fleuve qui traverse la première de ces villes lui apporte tous les produits de l'industrie et de l'agriculture de l'est et du midi de l'Allemagne. Comme grand entrepôt commercial, à l'époque des événemens que nous retraçons, Hambourg était surtout le lieu de communication le plus fréquenté et le plus florissant entre l'Allemagne et l'Angleterre. Les communications et les rapports que la guerre

avec la France interrompaient depuis si longtemps s'étaient portés de ce côté. Enfin, sous tous les points de vue, Hambourg devait être une ville suspecte au directoire.

L'allemand Reinhardt, né dans la Souabe, avait soigné pendant les quatre premières années des guerres de la révolution les intérêts de la France à Hambourg, ville si utile à la république française dans un temps où toutes les issues de son commerce étaient fermées.

Reinhardt avait insisté, en même temps que Grouvelle, ministre à Copenhague, pour être reconnu ministre de la république française, ce qui impliquait la reconnaissance de la république par la ville de Hambourg. Le sénat s'y était refusé dans la crainte de déplaire aux puissances ennemies de la France et d'être entraîné par cette démarche dans des querelles politiques dont ses intérêts l'avaient tenu éloigné dans tous les temps. Il se refusa donc à la demande de Reinhardt, et ce refus décida l'envoyé français à se rendre à Brême pour y attendre les ordres du directoire.

Mais quand ce gouvernement voulut rançonner à la fois les Etats-Unis d'Amérique et le Portugal, il crut pouvoir compléter son système d'exaction sur Hambourg, et il donna la

mission secrète à l'ex-conventionnel Léonard Bourdon, d'aller observer les ressources de cette ville et d'y provoquer l'expulsion des émigrés au nom de son gouvernement. Cette ville était d'ailleurs partagée en adhérens du système anglais et en partisans de la révolution française. Mais ceux-ci étaient en minorité. Toutefois Hambourg devint successivement le dépôt des fugitifs des îles britanniques, qui vinrent y chercher un asile contre des poursuites légales, et dont un comité dirigeait la correspondance intermédiaire avec Paris, Londres et l'Irlande, sous prétexte d'affaires commerciales et de rapports de gazettes. Le directoire se servit de ce moyen, pour balancer l'influence anglaise. Il fit établir, vers la fin de février 1798, à Hambourg, à Altona et aux environs, sous le nom de *Société philantropique*, un centre d'activité sur le plan des sociétés irlandaises et britanniques, dans le but de correspondre avec les républicains de tous les pays. C'était un instrument de révolution et de propagandisme dont le directoire français conduisait les ressorts. Le principal but en fut caché sous les apparences de réglemens philantropiques. Cette société, principalement composée de patriotes allemands, français et bataves, ayant excité les inquiétudes du sénat, ceux

qui la dirigeaient, d'après l'impulsion du cabinet du Luxembourg, écrivirent à celui des sénateurs qui, sous le nom de *préteur*, est chargé de la police de la ville, une lettre où ils exposèrent les principes apparens de la société et s'efforcèrent de dissiper les préventions qu'on avait cherché à inspirer contre elle.

La réponse du préteur, gagné par la France, fut tout-à-fait conforme au désir du directoire. Ce magistrat assura la société que le sénat dont il était l'organe avait pour elle *une estime particulière, et qu'elle pouvait compter sur sa bienveillance.*

Quand la mission secrète de Léonard Bourdon fut parvenue à son degré de maturité, un courrier arriva de Paris et apporta au ministre de France Reinhardt l'ordre de demander, au nom de la république française, en forme d'emprunt, une contribution de douze millions aux villes de Hambourg, de Lubeck et de Brême, et la cession, pour un temps, du port de Cuxhaven, dont la possession assurerait la fermeture à l'Angleterre de l'embouchure de l'Elbe.

C'était évidemment un coup monté contre le commerce de cette puissance, auquel presque tous les intérêts de la ville d'Hambourg se rattachaient. L'alarme y fut générale; la banque, le

commerce, la navigation, s'en ressentirent aussitôt. Le sénat nomma trois commissaires, à la tête desquels était le sénateur Amsing, homme de loi, pour lui faire un rapport sur la demande imprévue et si embarrassante du gouvernement français. En général, on était d'avis, dans cette assemblée, d'acquiescer, du moins en apparence, à la demande du directoire exécutif, en promettant d'intervenir auprès de la bourgeoisie, pour réaliser l'emprunt; car le sénat par lui-même ne pouvait pas disposer d'un denier; et comme les caisses publiques, obérées par l'excès des dépenses qui se trouvaient à leur charge, étaient loin d'avoir des fonds disponibles, on paraissait croire que les dix millions demandés pour la part d'Hambourg, pourraient se réaliser par les contributions volontaires des commerçans.

Brême éludait de prendre un parti; Lubeck ne craignit pas de faire une réponse négative, soit qu'elle ne prévît pas les suites de son refus, soit que sa position et la nature de ses relations commerciales lui rendissent moins redoutable qu'aux Hambourgeois, le ressentiment du gouvernement français.

Cependant le tour que prenait cette négociation ne répondant point à l'attente du directoire,

il rappela son agent Léonard Bourdon, qu'on venait de lui représenter comme ayant par sa présence et la violence de ses notifications, jeté l'effroi dans toute la ville de Hambourg. Déjà les propriétaires des bâtimens de commerce, n'osant plus les faire naviguer sous leur nom, les transportaient par des ventes simulées à des négocians anglais, qui se chargeaient d'obtenir de l'amirauté anglaise une escorte pour ces navires.

Voici du reste comment l'un des journaux du directoire * s'exprima sur les dispositions de la ville d'Hambourg : « On croit d'après l'opposi-» tion déjà manifestée par quelques sénateurs » qu'on fera refuser par la bourgeoisie la de-» mande de la France. Ce qui le fait préjuger, » ce sont les impressions défavorables qu'on » cherche, depuis quelques jours surtout, à lui » donner contre la république française. Cepen-» dant la masse est généralement éclairée sur ses » véritables intérêts : elle sent *qu'il ne faut pas* » *se brouiller avec la France;* et si l'on excepte » quelques hommes qui préfèrent à la gloire et » à la prospérité de leur pays la condition d'*en-*» *treposeurs des manufactures anglaises*, la pres-» que totalité verrait avec plaisir expulser de

* *L'Écho de la république française.*

» son port cette orgueilleuse nation. La *société* » *philantropique* ne contribue pas peu à propa- » ger ces principes et à déjouer les mesures astu- » cieuses des partisans de l'Angleterre, intéressés » à prolonger l'existence désormais précaire de » la banque de Londres. »

Mais l'heure des plus grandes calamités d'Hambourg n'avait point encore sonné; la puissance du directoire ne s'étendait point alors jusqu'à l'Elbe, comme on le verra par la suite; c'était à celui qui maîtrisa plus tard la révolution, qu'il était réservé de dépasser toutes les limites de ses devanciers et de devenir le fléau des villes anséatiques, comme il le fut de tout le continent européen.

En Espagne, le directoire put exercer une influence plus décisive. Esquissons d'abord le tableau de cette cour de Madrid si caduque et si dégénérée; nous en viendrons ensuite à ses rapports avec la France. Disons premièrement que par son traité d'alliance offensive et défensive avec la république française, l'Espagne avait totalement aliéné son indépendance.

Sa guerre contre l'Angleterre entreprise pour des motifs étrangers au peuple espagnol était généralement considérée comme très peu nationale. Le principal port d'Espagne, Cadix, était

bloqué ou bombardé, et pourtant il y mouillait une armée navale formidable. Le commerce détruit, les richesses des galions interceptées ou prises ne pouvaient qu'ajouter au mécontentement et au sentiment de détresse qui affectait toute la nation.

De son côté le gouvernement espagnol sentait son impuissance : il n'osait rompre les liens qui le tenaient attaché sous un joug funeste, parce qu'il n'avait aucune énergie, et que son trésor d'ailleurs était vide. Il n'y avait d'autre mouvement dans cette cour que celui des intrigues du prince de la Paix.

Cet homme, du reste fort médiocre, devenu en même temps le favori du roi et celui de la reine, était parvenu au faîte de la puissance, et il s'était fait donner la charge de chef du palais, *gefe de palacio*, charge dont le titre, si ressemblant à celui des anciens maires du palais, aurait pu réveiller des souvenirs capables d'alarmer un monarque plus ombrageux que Charles IV. Loin de là, ce prince n'en avait que plus de confiance dans l'amant de la reine, qu'il regardait lui-même comme un ami nécessaire et qu'il traitait comme tel. Il le revêtit en outre de la place de *doyen du conseil* qu'avait occupée le comte d'Aranda, qui venait de mourir dans ses terres en Aragon, à

l'âge de soixante-dix-neuf ans. C'était le seul homme que l'Europe eût reconnu comme homme d'état en Espagne.

Il était naturel que ce fût au prince de la Paix, qui gouvernait le royaume, que le directoire s'en prît de l'impuissance de l'Espagne. Il reprochait à cette cour plus d'un grief et en particulier sa partialité pour le Portugal, et la mollesse avec laquelle elle conduisait la guerre contre l'Angleterre. Ces deux griefs n'étaient pas d'ailleurs sans motifs. La guerre contre le Portugal à laquelle l'Espagne devait prendre une part active paraissait suspendue. On fut même dans la persuasion que les préparatifs d'expédition ordonnés à Perpignan sous la direction du général Augereau, désigné pour la conquête du Portugal, n'étaient qu'un épouvantail pour amener la cour de Lisbonne à se détacher de l'Angleterre. Mais on lui imposait une autre condition; celle de payer des subsides à la France qui, à ce prix, consentait à laisser en paix le Portugal et à l'admettre parmi ses alliés comme royaume tributaire.

De son côté l'Espagne s'efforçait d'autant plus de faire prévaloir ce système à Lisbonne, qu'elle craignait surtout qu'une armée française ne vînt à traverser le territoire espagnol, pour atteindre le Portugal.

Des ouvertures et des propositions de subsides furent faites à Paris au chevalier d'Aranjo, envoyé du Portugal, par des personnes *non qualifiées*, presqu'en même temps que les agens confidentiels de M. de Talleyrand faisaient des propositions de même nature aux plénipotentiaires américains. Cette coïncidence est assez remarquable. Auprès de l'envoyé portugais les tentatives corruptrices ne furent pas sans résultats.

Expulsé d'abord par le directoire comme négociateur, puis rappelé, puis signataire d'un traité de paix, payé six millions tournois, le chevalier d'Aranjo fut chassé une seconde fois, au moment où le directoire, ayant reçu cette somme, déclara le traité *non avenu*, sous prétexte que l'Angleterre dominait toujours les conseils du Portugal.

Contrarié par l'issue de ces intrigues, et redoutant les suites des dispositions du cabinet du Luxembourg, à l'égard de la cour de Lisbonne, le prince de la Paix, dont le crédit se maintenait contre tous les soupçons et contre toutes les jalousies, jugea qu'il était temps d'aviser aux moyens d'amadouer le directoire de France. Il rappela le marquis del Campo, ministre d'Espagne à Paris, comme n'ayant point

mis assez de dextérité dans sa médiation, et fit nommer à sa place le comte Cabarrus, dont les travaux dans les finances d'Espagne n'étaient pas moins connus que les disgraces dont ils avaient été suivis. Amplement dédommagé des persécutions qu'il avait éprouvées, entreprenant et ambitieux par caractère, M. Cabarrus se lia depuis avec le prince de la Paix, qui lui ouvrit la carrière des ambassades. Ici le principal ministre crut pouvoir se flatter que le crédit de la fille de M. Cabarrus, la célèbre madame Tallien, sur le directeur Barras, aurait pour la mission de son père les effets les plus favorables. Mais le directoire refusa d'admettre avec un caractère public M. Cabarrus, sous prétexte qu'il était né français, mais dans le fait parce qu'il voulut écarter une créature du prince de la Paix, dont il avait lui-même le dessein de renverser le crédit. En vain M. Cabarrus fit insinuer que c'était pour le tenir éloigné, que le prince de la Paix lui avait fait donner l'ambassade de France. Le directoire maintint sa décision et reproduisit avec plus d'aigreur ses griefs contre le système politique du gouvernement espagnol; il lui reprochait sa tiédeur dans la poursuite de la guerre, le protectorat dont il s'efforçait de couvrir le Portugal, et enfin

la faveur qu'il accordait aux émigrés français.

Ce refus et la manifestation de ces griefs furent suivis de la nomination du vice-amiral Truguet à l'ambassade de Madrid, où, depuis le rappel du général Pérignon, le citoyen Perrochel faisait les fonctions de chargé d'affaires. Le nouvel ambassadeur reçut pour instruction secrète, de renverser le pouvoir du prince de la paix, presque en même temps que Bernadotte recevait celle d'aller renverser à Vienne le premier ministre Thugut. Bien qu'en apparence plus vraisemblable, le succès du vice-amiral Truguet à Madrid n'en était en réalité que plus difficile.

Avant d'entrer dans les détails historiques de cette ambassade, occupons-nous un moment de la personne de l'ambassadeur.

Laurent-Jean-François Truguet, aujourd'hui pair et amiral de France, est fils d'un capitaine de port de Toulon. Il fut d'abord garde marine, devint lieutenant de vaisseau en 1779, puis major en 1786. Il avait fait les campagnes de l'Inde sous les ordres du bailli de Suffren. En 1784, il commanda une corvette qui se rendit avec M. de Choiseul-Gouffier à Constantinople, et fut chargé par cet ambassadeur de renouveler le traité avec les beys d'Egypte.

Ayant embrassé les principes de la révolution

avec chaleur, il fut nommé en 1789 contre-amiral et commandant en chef de l'escadre de Toulon, chargée de protéger l'expédition du général Anselme sur Nice. En décembre, il commanda une division de la flotte que l'amiral La Touche-Treville conduisit devant Naples, et en 1793 il fut mis à la tête de l'escadre destinée à conquérir l'île de Sardaigne, expédition qui n'eut aucun succès. Le 5 novembre 1795, époque de l'établissement de la constitution républicaine de l'an III, il fut nommé ministre de la marine par le directoire exécutif, et mérita les éloges des républicains par la sagesse de son administration et l'activité qu'il imprima à toutes les parties du service dont il était chargé. S'étant rendu à Brest en décembre 1796, il présida en personne à l'armement de la flotte destinée pour l'Irlande, ayant à bord vingt-deux mille hommes de débarquement, sous les ordres de Hoche, et il en accéléra la sortie. L'année suivante, il fut plusieurs fois en butte aux accusations et aux dénonciations des orateurs du parti *Clichien*, opposés à la majorité du directoire, accusation où l'esprit de parti eut une grande part. Bien que, parmi les ministres de cette époque, Truguet fût le seul dévoué au système de la majorité du directoire, il n'en fut

pas moins enveloppé, le 6 juillet, dans la disgrace du ministère que l'on renouvela tout en entier. Ce fut à son égard un acte d'ingratitude qui surprit les plus chauds républicains, dont il avait le suffrage.

On va voir dans ce qu'il écrivit lui-même confidentiellement à Bonaparte, trois mois après *, quelles étaient ses vues dans l'exercice du ministère qui lui était confié. A d'autres égards, sa lettre peut servir de témoignage, pour apprécier et juger l'époque. En voici les traits les plus saillans :

« Ah! mon général, pourquoi cette gloire si » brillante que vous avez conquise à la répu- » blique, hors de ses limites, ne peut-elle se ré- » percuter dans le sein de cette même républi- » que, si corrompue dans ses foyers, et surtout » au centre des pouvoirs ?.. .. J'ai lutté, tant » que je l'ai pu, contre les conspirateurs. Je fus » enfin vaincu dans cette lutte et peut-être » n'aurais-je jamais dû l'être, puisque la majorité » du directoire est républicaine.

» Je fus fier des motifs de ma destitution. La » victoire du 18 fructidor, que vous avez si habi- » lement provoquée, a réintégré la plupart des » patriotes persécutés, et je viens de recevoir

* De Paris, le 21 novembre 1797.

» une nouvelle marque d'estime et de confiance » du directoire; je suis ambassadeur en Espagne.

» Sans doute je puis être utile dans une place » aussi importante; mais je ne puis me dissi- » muler que je l'eusse été davantage au minis- » tère de la marine. On a été conséquent en » m'éloignant de ce ministère; car l'on sait que » j'aurais voulu organiser une puissante marine. » Tout ce qu'on fait est si opposé à mes prin- » cipes et à ma manière de voir, qu'il était ab- » surde de nommer un ministre de la marine » expérimenté, ayant l'amour de la gloire, lors- » qu'on ne voulait faire de la nation française » qu'une nation flibustière sur les mers. Je me » résigne donc, et je vais essayer chez les Espa- » gnols ce que j'ai tenté inutilement ici.

» J'attendrai en Castille qu'on me croie digne » de développer en France, pour la régénération » de notre marine, une expérience et des talens » acquis par trente années d'études et de médi- » tations.

» Oh! mon général, comme on a trompé le » directoire, et comme on le trompe encore!...

» Que dirai-je à notre allié, que j'ai forcé » l'année dernière, au nom du directoire, d'ar- » mer et d'équiper tous ses vaisseaux, pour s'as- » socier à nos grands plans projetés, et qui m'a-

» vait formellement promis vingt-cinq vaisseaux
» de ligne avec six mois de vivres! C'est à cette
» escadre, vous le savez, que devaient se réunir
» dix vaisseaux de Toulon aux ordres du contre-
» amiral Brueys; et tous réunis à Cadix, ils de-
» vaient, par un mouvement combiné et très
» secret, et sous l'apparence d'une autre desti-
» nation, se rallier à nos vingt-six ou trente
» vaisseaux en rade de Brest. Ces forces immenses
» qui nous donnaient une grande supériorité
» dans la Manche, dans un instant calculé pour
» le mouvement de nos troupes, étaient indépen-
» dantes de la grande diversion des Bataves, qui
» avaient seize vaisseaux de ligne, trente frégates
» et un convoi suffisant pour vingt ou trente
» mille hommes... Que dirai-je à notre allié pour
» excuser notre lâche désarmement qui va
» l'exposer à supporter seul toutes les forces
» navales ennemies?... Oui, mon général, vingt-
» quatre vaisseaux de ligne, dont trois à trois
» ponts, étaient dans la rade de Brest, et six autres
» devaient bientôt les joindre : que de travaux
» au milieu de tant de pénurie, pour armer tou-
» tes ces forces ! Enfin j'y étais parvenu et, un
» mois avant le 18 fructidor, cette escadre
» équipée attendait Hoche qui marchait déjà sur
» Brest.... .Quelle différence, mon général, si

» l'armée d'Angleterre et son illustre chef, au » moment où il s'est dévoué à ce nouveau genre » de gloire, avaient trouvé trente vaisseaux de » ligne à Brest, et une flottille de chaloupes ca- » nonnières que j'avais importée de Suède, et » qui déjà était exercée à toutes les évolutions » particulières de cette arme ! C'est cette flottille » qu'on a désarmée deux mois avant la grande » flotte... L'armée d'Angleterre sans marine est » un contre-sens que les journaux de nos enne- » mis ont très bien saisi.....

» Je vous en ai dit assez, pour vous convaincre » des peines que j'emporte dans mon sein, en » laissant dans ma patrie une corruption et une » vénalité qui font horreur. On veut de l'argent, » on veut gagner de l'argent, et voilà la passion » qu'on ne déguise pas. Enfin, nos frégates sont » devenues des effets publics, et elles passent, » de main en main, comme les effets du plus vil » agiotage...

» La paix avec l'Empereur est un grand bien- » fait ; la paix avec l'Angleterre serait un coup » mortel...

» Je compte partir dans quinze jours, mon » général ; mais j'attends une réponse de vous, » qui puisse encourager ma confiance. »

Le départ de Truguet fut retardé bien au delà

du terme qu'il avait assigné. Sa nomination avait frappé la cour de Madrid, car le refus qu'avait fait le directoire de recevoir M. Cabarrus comme ministre de Sa Majesté Catholique, avait paru un symptôme non douteux de refroidissement. Le prince de la Paix en avait d'abord été fort affecté. On chercha même à tirer parti de ce premier mouvement d'humeur, pour lui conseiller de refuser à son tour d'admettre le vice-amiral Truguet. Mais c'eût été marcher sur la voie d'une rupture. La raison d'état et le besoin de cultiver l'amitié de la France l'emportèrent sur des motifs particuliers et des affections personnelles.

Dans l'attente de l'arrivée de l'amiral Truguet, le prince de la Paix, qui connaissait déjà en partie la nature des instructions de cet ambassadeur, donna l'ordre de préparer la sortie de la flotte de Cadix, qui était commandée par l'amiral Massaredo. Cette flotte de vingt-deux vaisseaux de ligne était bloquée seulement par huit vaisseaux anglais et par cinq autres, qui croisaient entre le cap Saint-Vincent et le cap Sainte-Marie. Cette disposition était une amorce tendue par lord Saint-Vincent, alors dans le Tage, avec une partie de son escadre de blocus. Les Anglais comptaient d'ailleurs sur les len-

teurs des mouvemens de la flotte espagnole, alors en proie à tous les besoins, et dans le plus absolu délabrement.

Truguet étant arrivé le 4 février à Madrid, eut d'abord plusieurs conférences avec le premier ministre qui, lui faisant le plus gracieux accueil, sollicita lui-même avec beaucoup d'instance le rétablissement complet de l'harmonie entre les deux états. « L'un des premiers effets » de ce rétablissement, lui dit-il, sera comme » vous le désirez, la sortie de l'escadre de Cadix. » Ma cour, dans l'intention de dissiper les doutes » que la France a pu avoir sur les intentions » ainsi que sur l'efficacité des secours de l'Es- » pagne, vient de donner l'ordre à l'escadre » d'aller à la rencontre des Anglais et de leur » livrer bataille. » Après cette ouverture, il fut convenu entre l'ambassadeur et le premier ministre, que la frégate française *la Vestale* accompagnerait l'escadre, pour être témoin de ses opérations, entretenir la correspondance et donner les informations nécessaires à l'un ou à l'autre gouvernement.

Ainsi, avant même sa présentation à la cour, le nouvel ambassadeur avait obtenu un des points les plus essentiels de ses instructions; car le gouvernement français tenait singulièrement

à porter l'attention des Anglais sur les forces navales de Cadix.

Le 8 février, Truguet partit pour Aranjuez, où résidait la famille royale. Le 11, il fut présenté au roi catholique, qui lui fit le plus bienveillant accueil. En remettant ses lettres de créance, il adressa à ce prince le discours suivant.

« Sire, le directoire exécutif de la république » française désirant maintenir et continuer de plus » en plus l'alliance qui unit nos deux nations, m'a » choisi pour son ambassadeur auprès de Votre » Majesté. La garantie de cette alliance, sire, » repose sur nos intérêts communs, autant que » sur nos engagemens sacrés et solennels : elle » se trouve aussi dans les vertus de Votre Ma- » jesté et dans les talens des hommes d'état dont » elle a su s'entourer.

» Après avoir conquis la paix continentale » par une suite de triomphes, un seul ennemi » nous reste à vaincre : cet ennemi est le vôtre, » sire, il est celui de l'Europe dont il n'a cessé » de troubler le repos ; il est celui de l'humanité » entière dont chaque jour il outrage les lois les » les plus saintes. C'est aux efforts des deux puis- » sances alliées qu'il appartient de punir son af- » freux machiavélisme, de réprimer sa rapace » ambition.

» Je ne souillerai point cette cérémonie au-
» guste, sire, en prononçant devant vous le nom
» de ces transfuges, qui vont traînant partout le
» désespoir de n'avoir pu consommer la ruine
» de leur patrie. Je ne vous parlerai point de
» ces traîtres dont les machinations plus per-
» fides encore ont servi le parti anglais. Le
» gouvernement de la république en a reconnu
» dans son sein même; il les a chassés et punis.
» Sans doute aussi Votre Majesté fera justice de
» tous ceux qui lui seront signalés; car ils sont
» les ennemis de son trône aussi bien que de la
» république.

» Amitié sincère et dévouement loyal à ses
» alliés, valeur généreuse contre ses ennemis
» armés, mépris et châtimens pour les traîtres,
» voilà, sire, les sentimens du peuple français
» et de son gouvernement : il les réclame; il les
» attend de la part de ses alliés.

» Le directoire exécutif, sire, ne pouvait choi-
» sir pour ambassadeur de la république auprès
» de votre majesté un citoyen français plus pé-
» nétré que moi d'estime pour la généreuse et
» brave nation espagnole, plus pénétré de res-
» pect pour les vertus personnelles de votre
» majesté. »

Ce discours fit d'autant plus de sensation à

Madrid, que l'ambassadeur, après l'avoir prononcé au lieu de rentrer à reculons dans le cercle des courtisans, d'après l'étiquette royale, tourna le dos au roi ; ce qui parut tout à fait inouï à la cour d'Espagne, et tenir uniquement aux habitudes républicaines. D'un autre côté ce discours devait inspirer les plus vives alarmes aux émigrés français, qui jouissaient à la cour de Madrid de quelque crédit, à la faveur d'une tolérance non-interrompue jusqu'alors. Quant aux Espagnols, doués de quelque prévoyance, ils augurèrent du ton impératif de l'ambassadeur, qu'il était venu pour exercer une influence dominatrice devant laquelle le gouvernement serait obligé de fléchir. Le prince de la Paix en fut lui-même troublé, et il avisa au moyen de se mettre personnellement à couvert de l'orage, au lieu de chercher à le braver en face.

La sortie de la flotte espagnole n'ayant pas répondu à l'attente de l'ambassadeur, il en prit occasion de montrer encore plus de hauteur et d'exigence. Voici ce qui s'était passé à Cadix.

Dès le 2 février l'escadre avait fait une démonstration de sortie qu'elle effectua seulement dans la nuit du 6 au 7, avec l'intention de surprendre les Anglais qui croisaient devant la baie, très inférieurs en force. La flotte espagnole se

composait de vingt-deux vaisseaux, dont cinq à trois ponts, cinq frégates et trois brigantins. La frégate française la *Vestale*, commandée par le capitaine Trobriant la suivait, afin d'observer ses mouvemens et d'en rendre compte. Au point du jour on s'aperçut que les Anglais, avertis par leurs bâtimens légers, avaient pris le large.

Malgré le secret apporté dans les préparatifs de la sortie, lord Saint-Vincent, par des avis sûrs, en fut informé dans les eaux du Tage, avant même qu'elle ne fût effectuée; et en moins de douze heures, il fut en état de se mettre en mer avec tous les vaisseaux restés sous ses ordres. Mais en même temps le parti de la paix à Lisbonne expédia un courrier à Cadix, pour informer le commandant de la marine du mouvement que faisaient les Anglais. Le commandant envoya aussitôt un aviso à l'amiral Massaredo, qui ramena l'armée navale dans la baie, avant que les deux escadres anglaises se fussent réunies pour le combattre.

Après avoir inutilement perdu plusieurs jours, soit à attendre l'escadre espagnole, à son retour à Cadix, soit à la provoquer au combat, quand il la sut rentrée, lord Saint-Vincent partagea de nouveau son escadre. Il se tint dans l'anse de Jérémie, à portée de se réunir au vice-amiral

Parker, qu'il laissa avec dix vaisseaux et quelques frégates en station devant la baie.

On ne pouvait plus qu'épier l'occasion pour faire reprendre le large à la flotte espagnole avec le même bonheur; mais un nouvel obstacle survint; ce fut une maladie feinte ou réelle de l'amiral Massaredo.

D'après les rapports du capitaine de la frégate la *Vestale*, l'ambassadeur Truguet ne vit dans tous ces mouvemens que des démonstrations sans véritable dessein de faire une guerre franche et de combattre vivement les Anglais.

Voyant qu'il ne pouvait rien obtenir de décisif dans les opérations navales, et qu'on ne s'occupait pas plus sérieusement de la guerre de Portugal, l'ambassadeur osa attaquer directement auprès de Charles IV l'immense pouvoir du premier ministre son favori, et il remit au roi, en main propre, une lettre particulière de la part de son gouvernement, lettre qui contenait, assure-t-on, des *avis salutaires*, mais d'un genre nouveau pour le monarque espagnol, lettre enfin où le bon Charles IV dût trouver une révélation qui n'eût pas manqué de troubler la tranquillité domestique de tout autre prince. Une démarche si extraordinaire ayant transpiré à la cour, on y regarda comme inévitable la

disgrace du *personnage principal*, signalé au courroux du monarque.

Tout en effet parut changer de face peu de jours après. La place de *secrétaire particulier de la reine* fut d'abord ôtée au prince de la Paix, pour être donnée à don Francisco Saavedra, nouveau ministre des finances, autrefois intendant à Caraccas. On fit en même temps majordome de semaine M. de Mallo, jeune garde-du-corps de la compagnie américaine, d'une tournure athlétique, destiné à remplacer le prince de la Paix dans la faveur de cette princesse. Mais Godoy redoutait si peu pour sa faveur personnelle ce genre d'épreuve, qu'à l'imitation du célèbre Potemkin, il la provoqua lui-même, pour se débarrasser de certaines exigences dont il abandonna l'ennui à un subalterne de son choix.

Enfin, la retraite du prince de la Paix, en sa qualité de premier ministre dirigeant, fut annoncée dans le public comme une révolution de cour.

La veille du jour où elle fut connue à Madrid, le favori avait eu une conférence avec l'ambassadeur de France, et il s'était expliqué avec lui de manière à ne pas laisser croire que son ministère allait finir. Le roi, dans la lettre qu'il lui écrivit le lendemain, lui dit : « Ce n'est qu'avec

» la plus grande répugnance que je cède enfin » aux sollicitations réitérées que vous m'avez » faites, pour obtenir la permission de vous re- » tirer du ministère. Vous n'en continuerez pas » moins de jouir à ma cour de tous les honneurs » qui vous ont été accordés, et moi, le roi, je » conserverai une reconnaissance éternelle pour » tous les services que vous m'avez rendus. »

Dans tous les cercles de Madrid il ne fut plus question que de cette révolution de cour. « On » sait, y disait-on, que Charles IV a voué au » prince de la Paix une affection toute particu- » lière; aussi n'est-ce qu'en cédant aux circon- » stances impérieuses de la politique, qu'il s'est » déterminé à sacrifier son ministre, et ce n'est » peut-être qu'à ce prix qu'il pouvait espérer de » conserver l'amitié du gouvernement français. »

En effet, cette révolution de cour était l'ouvrage de l'ambassadeur de France, qui expédia aussitôt un courrier extraordinaire, pour l'annoncer au directoire, et voici comment le journal officiel * en rendit compte :

« Un courrier extraordinaire venant de Madrid » a apporté la nouvelle que le prince de la Paix » a donné, le 28 mars, sa démission de la place

* Le Rédacteur.

» de premier ministre, ainsi que de celle de » sergent-major des gardes-du-corps de sa ma- » jesté. Le roi a accepté le tout avec un décret » très honorable en faveur du prince, et a » nommé provisoirement, pour le remplacer » dans sa qualité de prémier ministre, M. Saa- » vedra, ministre des finances, et dans celle de » sergent-major, le marquis Ruchena en pro- » priété. »

Le nouveau ministre Saavedra était tout à fait rangé dans le parti qu'on appelait à Madrid le *parti français*, c'est-à-dire de ceux qui pensaient que ce n'était qu'en s'attachant fortement à l'alliance de la république française, que l'Espagne pouvait conserver son existence politique. Dans son début, il révéla sa façon de penser et son système par deux cédules qu'il fit signer au roi, c'est-à-dire par deux mesures éclatantes, que jamais les ministres du directoire n'avaient pu obtenir jusqu'alors du cabinet espagnol : ce fut le renvoi absolu de tous les émigrés français et la prohibition générale des marchandises anglaises.

La cédule contre les émigrés ne fut point publiée seulement pour la forme. Elle fut exécutée avec une activité et une rigueur sans exemple. Le duc d'Havré, qui était revêtu des pouvoirs

de Louis XVIII, et qui, tant en cette qualité que comme grand d'Espagne de première classe, prétendait à une exemption, reçut l'un des premiers l'injonction de sortir du territoire espagnol. Même injonction fut faite à MM. de Saint-Simon, de Piennes et autres personnes marquantes de l'ancienne noblesse française. On poussa la sévérité jusqu'à faire dans Madrid des visites domiciliaires, pour la recherche et le renvoi non seulement des émigrés et des déportés, mais encore pour la saisie des déserteurs et des réquisitionnaires français.

Enfin, pour complaire encore plus au gouvernement français, Charles IV nomma à l'ambassade de France le chevalier Azara, qui avait occupé si long-temps la place de ministre d'Espagne à Rome et dont le zèle, l'influence et les talens étaient voués, depuis la paix de Bâle, aux chefs de la révolution. « Une telle nomination, » dit le ministre espagnol, est la meilleure garan» tie que notre cour puisse offrir de son désir » extrême de cultiver la bonne harmonie avec » la république française. »

Cependant, comme il arrive toujours en pareil cas, toutes ces concessions ne suffirent point. Le directoire réclama encore l'intervention armée de l'Espagne, pour détacher le

Portugal de l'Angleterre et le forcer à entrer dans le système politique de la France. Les deux pays étaient en mésintelligence ouverte depuis l'issue de la troisième mission du chevalier Aranjo. Le parti espagnol à Lisbonne avait remis en avant ce diplomate qui, aguerri contre tous les affronts, compromettant une troisième fois la dignité de son souverain et de sa nation, était allé, comme on l'a vu, solliciter de nouveau la paix au cabinet du Luxembourg, offrant encore sinon de l'or, du moins des diamans, avec une imprudence et une indiscrétion qui l'avaient fait enfermer au Temple.

La cour de Lisbonne avait été sensible à cet affront. Le ministre d'état Pinto transmit par son ordre à tous les ministres et envoyés des puissances étrangères qui résidaient à Lisbonne une note officielle pour les instruire de cette arrestation, qu'il leur présenta comme une violation manifeste du droit des gens.

D'un autre côté tous les ambassadeurs et ministres étrangers qui se trouvaient à Paris, s'assemblèrent pour délibérer sur cet événement qui semblait les exposer au même sort.

Le directoire, en réponse au ministre Pinto et pour justifier sa conduite, allégua que M. d'Aranjo, après la rupture des négociations de

paix avait reçu l'ordre de quitter le territoire de la république française, que par conséquent on ne devait plus le regarder que comme simple particulier et non comme revêtu d'un caractère public. Mais cette allégation tombait devant la note officielle du ministre d'état Pinto, qui qualifiait bien positivement le chevalier Aranjo de ministre plénipotentiaire de la cour de Portugal.

Il y avait à Lisbonne même, pour le parti de la paix, une plus grande difficulté à surmonter, soit pour opérer un rapprochement avec la France, par l'intermédiaire du cabinet de Madrid, soit pour seconder d'une manière efficace une agression de la part de l'Espagne. Les Anglais occupaient Lisbonne et le Portugal par des forces auxiliaires de terre et de mer. C'était le prince de Waldeck qui commandait les troupes de terre. Etant allé visiter les frontières par ordre du gouvernement, il les avait mises en état de défense, avait garni les défilés et fait fortifier les passages les plus importans. De son côté, l'armée portugaise se tenait prête à marcher, ainsi que les divers corps anglais émigrés, qui lui servaient d'auxiliaires. Ces derniers étaient dans le meilleur état et au complet. Le général Stuart les commandait en chef. Dans une visite solennelle faite à ce général, le nonce apos-

tolique * lui dit que, dans ce moment, *l'Angleterre était l'unique appui de l'Europe.*

Cet état de choses redoublait les répugnances de la cour d'Espagne à se mettre en guerre ouverte avec le Portugal. Elle préférait la voie des négociations suivies par son intermédiaire.

Le directoire parut y donner les mains en envoyant à Madrid son agent caché Seguy, chargé d'une mission secrète relative à cet objet. On était presque d'accord sur les bases d'un traité de paix, lorsqu'il s'éleva une sorte de rivalité et de conflit entre l'ambassadeur et l'agent secret. Il y eut aussi à ce sujet des scènes assez vives entre l'amiral Truguet et le ministre espagnol Saavedra. L'ambassadeur ne voyait avec raison dans ces négociations clandestines, que des intrigues pour abuser et tromper la France.

Il commençait à s'apercevoir que, ainsi que Thugut, le prince de la Paix feignait par politique et pour éluder les exigences de la France, d'abandonner aux autres ministres le timon des affaires, tandis qu'en réalité, il le retenait toujours dans ses mains. Les fonctions de ministre principal n'étaient remplies que provisoirement par don Francisco Saavedra, qui avait conservé le ministère des finances. La démission du prince

* Aujourd'hui cardinal Pacca.

de la Paix avait ainsi toutes les apparences d'une retraite volontaire; rien n'annonçait qu'il fût en disgrace; il n'avait point quitté la cour et il continuait de résider avec elle à Aranjuez.

D'un autre côté, l'ambassadeur Truguet, plein d'esprit, de graces et d'amabilité, formait à la cour des liaisons de galanterie qui augmentaient beaucoup son influence dans le cabinet espagnol. Il y avait surtout acquis beaucoup d'ascendant sur l'esprit de la reine; et par là, il devint redoutable non-seulement pour les ministres, mais pour le prince de la Paix lui-même, qui appréhendait alors une disgrace réelle. Aussi dès ce moment il travailla sourdement au rappel de l'ambassadeur, par les agens d'intrigue qu'il entretenait à Paris et qui avaient accès auprès du directeur Barras. Ces agens trouvèrent la plupart des membres du directoire déjà mal disposés contre l'ambassadeur qui, au risque d'encourir leur mécontentement, venait de leur écrire que le secret de leur projet d'expédition d'Angleterre était éventé; que les Anglais savaient bien que l'Egypte en était le véritable but et qu'ils la feraient infailliblement échouer. Truguet est alors rappelé, et s'obstinant à rester à Madrid malgré le directoire, il est inscrit sur la liste des émigrés. Il se décide à rentrer en

France, est arrêté et remis en liberté avec l'ordre de se retirer en Hollande pour réclamer sa radiation. La brutalité de cette disgrace, qui devenait ainsi une proscription dérisoire, marqua les progrès du despotisme directorial.

La vérité est que le prince de la Paix fut le premier en Europe, qui connut positivement le but de l'expédition, et il paraît que l'ambassadeur de France l'apprit lui-même par la reine. Tout lui faisait un devoir d'en informer le gouvernement.

Mais quand le cabinet de Londres reçut à ce sujet un premier avis digne de confiance, par la voie de Madrid et de Lisbonne, il n'était déjà plus temps de s'opposer à la sortie de l'armement, en faisant bloquer Toulon.

Les circonstances de ce grand événement, qui amena la seconde coalition, méritent d'être éclaircies dans l'intérêt de l'histoire.

On a vu le gouvernement anglais s'obstiner dans l'opinion que tous les préparatifs faits à Brest, Toulon, Gênes, Civita-Vecchia, et à Cadix étaient dirigés contre l'Angleterre. Et en effet, cent cinquante mille Français campaient sur les côtes de l'Océan : c'était bien assez pour produire dans la Grande-Bretagne des mouvemens et des alarmes. Or, le cabinet de Saint-James pensait alors que les armemens d'Italie n'avaient

lieu que pour donner le change ; que la flotte de Toulon passerait le détroit, qu'elle opérerait sa jonction avec la flotte espagnole de Cadix ; que toutes deux arriveraient ensemble devant Brest, et conduiraient une armée en Angleterre, puis une autre en Irlande. Les intelligences de la France avec les Irlandais unis qui n'étaient plus un mystère, avaient encore fortifié le ministère anglais dans cette opinion.

Par conséquent, l'amirauté se borna à équiper en toute hâte une nouvelle escadre de renfort. Brest et Cadix restèrent bloqués par de puissantes flottes ; on organisa la défense du pays, et l'on se crut à l'abri de toutes les entreprises de la France. D'après ce système, la Méditerranée resta presque entièrement libre pour les Français. L'amiral Saint-Vincent n'y tenait qu'une escadre légère de trois vaisseaux sous les ordres du commodore Nelson, qui croisait entre les côtes d'Espagne, de Provence et de Sardaigne, afin de recueillir des renseignemens et de surveiller cette mer.

Nelson, avec ces trois vaisseaux détachés, croisait entre la Corse, la Provence et l'Espagne, lorsque, dans la nuit du 19 mai, il essuya un coup de vent qui endommagea ses vaisseaux et démâta celui qu'il montait. Obligé

alors de se faire remorquer, il gagna la rade des îles Saint-Pierre où il répara ses avaries.

Dans cette même nuit, l'escadre française appareilla de Toulon, forte de treize vaisseaux de ligne, de huit frégates et d'une douzaine de bricks, corvettes ou avisos. La quantité des bâtimens de transport de toute grandeur s'élevait à quatre cents. Le nombre des équipages était d'environ dix mille hommes, et celui de l'armée de terre de trente-six mille. L'escadre longea la côte de Provence jusque vers Gênes, d'où elle se dirigea sur le cap Corse.

Le 24 mai seulement, lord Saint-Vincent, d'après les informations de Nelson, détacha dix vaisseaux de devant Cadix, et les lui envoya dans la Méditerranée; ce qui forma une flotte de treize vaisseaux pour bloquer Toulon, ou suivre l'escadre française, si elle en était sortie.

L'amirauté expédiait en même temps l'amiral Rodger avec dix vaisseaux de guerre, pour renforcer l'escadre de lord Saint-Vincent devant Cadix, qui se trouva par là avoir sous ses ordres une flotte de vingt-huit à trente vaisseaux de haut bord.

Dans les instructions que cet amiral venait d'envoyer à Nelson tout semblait prévu, si ce n'est une expédition en Egypte. Le cas où la

flotte française irait au Brésil, dans la mer Noire, ou à Constantinople, était indiqué.

L'amiral surveilla la flotte espagnole de Cadix avec d'autant plus de soin, qu'il craignait que celle de Toulon n'échappât à Nelson et ne passât le détroit.

Celui-ci ayant été joint par les dix vaisseaux de lord Saint-Vincent, vint croiser devant Toulon le 1er juin, treize jours après le départ de l'expédition française dont il ignorait la sortie. Virant aussitôt de bord, il alla reconnaître, sur les côtes de Toscane, une rade qu'il supposait être le rendez-vous de l'expédition de Toulon.

Cependant l'escadre française, après avoir rempli le canal qui sépare la Corse et l'Italie, et après avoir cotoyé lentement la Sardaigne et une partie de la Sicile, prit la direction du sud-est et arriva le 10 juin devant Malte. On a vu que tout était prêt pour livrer à Bonaparte ce boulevard de la Méditerranée. A peine vit-on entrer dans le canal de Malte la première division de l'armement français, que des lettres tranquillisantes et perfides du commandeur Dolomieu, embarqué sur l'escadre, et d'autres communications faites à propos par son ami le commandeur Boresdon de Ransijat, assoupirent

les inquiétudes et amortirent les dispositions de défense. Toutefois, on fit quelques apprêts; car tous les commandeurs et les chevaliers n'étaient pas de la conspiration. Mais au lieu de concentrer la défense dans des ouvrages imprenables, on divisa et on dispersa les meilleurs chevaliers dans des batteries insuffisantes, dans des tours délabrées de la côte, à la tête des milices de la campagne; en un mot dans tous les postes d'artillerie qui se trouvaient sous la direction du commandeur Bardonenche, l'un des conjurés. Quelques batteries avaient même été désarmées et mises tout à fait hors d'état de faire feu. Tout manquait d'ailleurs aux troupes, vivres et munitions. Des émissaires, mêlés aux milices, leur persuadèrent sans peine qu'elles étaient trahies, qu'on voulait les livrer aux Français : c'étaient à peu près les mêmes manœuvres et les mêmes perfidies qui avaient livré la Suisse.

Le 9 juin, à l'arrivée des deux autres divisions de la flotte, Bonaparte envoie le consul de France demander au grand-maître l'entrée de tous les ports pour sa flotte entière. Le conseil s'assemble et répond que par ses traités avec les puissances, par sa neutralité et pour sa propre sûreté, il ne peut pas recevoir plus de quatre bâtimens de guerre à la fois. Le consul porteur

de cette réponse ne revint point, et le lendemain au point du jour on vit toutes les chaloupes s'avancer pour le débarquement. La descente s'effectua sur sept points différens avec un égal succès. Les jeunes et braves chevaliers ayant voulu assembler leurs troupes s'en virent abandonnés. D'autres tentèrent de les porter en avant, et on leur cria qu'ils voulaient les livrer à l'ennemi. Bientôt, sous ce perfide prétexte, quatre chevaliers périssent sous les coups de leurs propres soldats; neuf autres sont mutilés, blessés ou entraînés liés et garottés dans la ville et jusque dans le palais du grand-maître. Ce vieillard lui-même était déjà gardé à vue par plusieurs des conjurés, qui signaient les ordres et s'étaient emparés du pouvoir, toujours sous le prétexte de défendre et de sauver la ville d'une escalade impossible.

Bonaparte, escorté et dirigé par le chevalier Picot de Moras, capitaine du génie, transfuge de l'ordre, et par le chevalier de Barras et autres Maltais bannis, vint débarquer à la calle Saint-Georges.

Dans la nuit du 10 au 11, tous les bruits, toutes les terreurs, sont semés dans la ville. Les femmes, les enfans, les fuyards accourus du dehors augmentent le désordre et la

confusion ; des coups de fusils sont tirés dans les rues ; partout on répand l'effroi d'une escalade chimérique, et c'est alors qu'une députation des barons, des jurats, guidée par les conspirateurs, vient représenter au grand-maître l'urgence d'une capitulation, et lui demande impérieusement que le conseil soit assemblé au milieu de la nuit. Les meilleurs baillis étaient absens et employés sur d'autres points. Le conseil s'assemble et la surprise augmente quand on y voit entrer cinq des plus fougueux Maltais, osant assister aux délibérations et demandant communication de la lettre qu'on écrit à Bonaparte. Le sieur Fremeaux, consul-général de la république batave, est alors prié par le grand-maître d'interposer ses bons offices, pour obtenir une suspension d'armes et connaître les intentions des Français. Comment s'opposer à cette lâche démarche ? C'est au milieu de la nuit qu'elle se décide ; tous les chevaliers sont éloignés ou dispersés ; les baillis les plus fermes, les plus fidèles, sont absens. La trahison environne le grand-maître qui, lui-même, hésite et demeure consterné. La dernière heure de l'ordre était venue. Avant même le retour du consul batave, les conjurés vont chercher des trompettes ; ils les chargent d'aller avertir de la trêve

les forts et les Français qui n'en avaient pas même encore formé les approches.

Bonaparte était loin de s'attendre à une issue aussi prompte : il envoya sur-le-champ son aide-de-camp Junot avec pouvoir de signer une suspension d'armes, si le *grand-maître consentait pour préliminaire à négocier de la reddition de la place.* Dolomieu et Poussielgue, l'ame de la conjuration, lui furent envoyés pour sonder ses intentions et celles des habitans, c'est-à-dire pour se concerter avec les conjurés, leurs créatures. Dans une conférence avec les trois envoyés de Bonaparte, le grand-maître et ses principaux conseillers furent entraînés ou gagnés. On convint d'une suspension d'armes de vingt-quatre heures, et il fut arrêté qu'une députation serait envoyée au général en chef, pour conclure une capitulation.

Les Maltais qui faisaient partie de la conjuration, exigèrent que quatre d'entre eux, et seulement deux membres de l'ordre, fussent envoyés à bord du vaisseau amiral français, pour dresser les articles de la capitulation, sous la médiation du chevalier Amat, chargé d'affaires d'Espagne, réclamant en outre pour chef et organe de la députation le commandeur Bosredon de Ransijat, que l'on fit sortir du fort Saint-

Ange, où il avait demandé à être enfermé, *plutôt que de se battre contre les Français*. Toute la trame avait été ourdie dès long-temps par Dolomieu et Poussielgue, depuis par Ransijat et Bardonenche. Quelques Maltais en avaient été les instrumens, mais le plus grand nombre des insulaires, plus braves et plus fiers, avaient frémi d'indignation, et ils auraient voulu se défendre, ainsi qu'un grand nombre de chevaliers. Au nombre de ces derniers, on compte les chevaliers de Montoison, de Forgel et d'Auzers, Français.

Ce fut à bord de l'*Orient* que s'ouvrirent les conférences. La république française fut représentée par Bonaparte lui seul, et l'ordre des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem par le bailli Turin-Frisari, le commandeur Boresdon de Ransijat, le bailli Marie-Testa-Ferrata; le docteur Nicolas Musca, l'avocat Benoit Schembri et le conseiller Bonani, sous la médiation de Sa Majesté Catholique, représentée par le chevalier Philippe Amat, son chargé d'affaires à Malte.

Là fut conclue et signée, le 12 juin, la convention par laquelle les chevaliers remirent à l'armée française la ville et les forts de Malte avec les îles qui en dépendent, renonçant en faveur de la république à leurs droits de propriété et de souveraineté.

En retour, on promit au grand-maître de demander pour lui au congrès de Rastadt une principauté équivalente. On s'engageait à lui faire une pension de trois cent mille francs, et à lui en payer tout de suite deux années; et cependant le grand-maître ne parut point dans la signature du traité; aucun article n'en réserva la ratification ni au grand-maître, ni au gouvernement de la république française....

On permit aux chevaliers français, qui se trouvaient à Malte, de retourner en France, sans que les lois sur l'émigration pussent leur être appliquées, et on leur promit une pension de sept cents francs, qui dut être portée à mille francs pour les sexagénaires. Afin de rendre toute espèce de résistance impossible, les troupes de Malte furent consignées dans leurs casernes.

Le même jour, Bonaparte prit possession des forts et de la ville, dont les ouvrages élevés les uns sur les autres en pierre de taille, casematés et à l'abri de la bombe, excitèrent l'étonnement de ses officiers. L'un d'eux, Caffarelli-Dufalga, qui commandait le génie, se promenant avec lui devant le fort La Valette, lui dit plaisamment. « Avouez qu'il est bien heureux que nous » ayons trouvé quelqu'un dans cette place, pour » nous en ouvrir les portes. »

Bonaparte fit son entrée dans la ville le 13 juin, et il descendit au palais du marquis Parisi, noble maltais. On croyait qu'il irait faire une visite au grand-maître, mais sous prétexte d'un mécontentement sans motif il lui refusa cette marque d'intérêt, attendant que le grand-maître lui-même, à la tête de ses chevaliers, vînt lui présenter ses hommages. Le faible vieillard ne se soumit cependant point à cette humiliation; mais il écrivit au général français d'une manière plus honteuse peut-être que n'eût été sa visite:

« Citoyen général, je ne puis trop vous exprimer les sentimens dont je suis pénétré pour votre prévenance et votre générosité. Toute l'Europe vous admire, mais personne plus que moi. J'aurais mis le plus grand empressement à aller vous offrir les prémices de ma reconnaissance si, par une délicatesse qui n'avait pour objet que de ne rien faire qui pût rappeler aux Maltais ma personne et leur ancien gouvernement, je ne me fusse déterminé à éviter toute occasion de me montrer en public. Mais quels que soient les ménagemens que m'imposent les circonstances, je n'en serai pas moins le sincère admirateur des hautes qualités qui vous distinguent. »

Alors commencèrent les spoliations et tous les actes de violence qui signalaient ordinairement les conquêtes de Bonaparte.

Il trouva intacts le trésor de Saint-Jean, toute l'argenterie de l'hôpital et des églises de l'ordre dont toutes les pièces bientôt brisées furent converties en lingots. Deux vaisseaux de guerre, une frégate, quatre galères, douze cents pièces de canon, quinze cents milliers de poudre et quarante mille fusils furent les trophées de cette conquête facile.

Le deuxième jour, Bonaparte fit publier et afficher l'ordre d'une presse générale, et embarquer sur la flotte tous les matelots de l'île, les gardes du grand-maître et tous les soldats enregimentés. Il signifia à tous les chevaliers de l'ordre de partir sous trois jours, et n'accorda que trois heures au chevalier O'Hara, ministre de Russie.

Voici comment le chevalier O'Hara, dans le rapport qu'il transmit à sa cour, expliqua cette reddition inouïe : « Les chevaliers français formaient le plus grand nombre des chevaliers » existans à Malte ; depuis long-temps ils avaient » témoigné du mécontentement sur la nomination » du grand-maître, baron de Hompesch, le premier Allemand qui eut jamais cette dignité. »

» Le double motif de l'inclination pour leurs » compatriotes et de l'éloignement à l'égard de » leur chef engagea le plus grand nombre à dé- » clarer d'abord leur répugnance à combattre » des forces françaises. Ils furent imités dans » leurs refus par les chevaliers espagnols qui se » prévalurent de l'alliance entre la France et » l'Espagne. Plusieurs des chevaliers italiens, » originaires des pays occupés par les troupes » françaises annoncèrent la même disposition. » En un mot, il y eut un tel concert d'inactivité » et d'inertie parmi le plus grand nombre, qu'il » est impossible de ne pas l'attribuer à une in- » telligence formée depuis long-temps dans une » grande partie de l'ordre, comme je l'avais an- » noncé, et dont le moment d'exécution était » venu.... »

Bonaparte publia avec un grand appareil deux actes qu'il trouva dans les archives de l'ordre et qu'il dénonça comme un attentat aux droits des nations. Ces deux actes signés depuis peu de temps par l'empereur de Russie et le grand-maître avaient pour but l'établissement de deux prieurés, l'un sous le nom de grand prieuré de Russie, et l'autre sous celui de grand prieuré de la religion grecque. Bonaparte les présenta comme annonçant de la part de la

Russie l'intention de s'emparer de Malte, d'où il concluait qu'en occupant cette île, les Français n'avaient fait que déjouer une intrigue et prévenir la prise de possession par les Russes.

Mais en supposant vrai ce projet de prise de possession que n'établissait aucun acte patent ou secret, du moins eût-elle été basée sur un consentement mutuel et libre des parties contractantes, sans que la Russie eût déployé aucun appareil de force. Bien plus, l'empereur Paul qui se déclarait le protecteur de l'ordre, et qui en relevait l'éclat en l'introduisant dans ses états, lui assurait en même temps une dotation de quatre cent mille roubles.

Bonaparte, au contraire, détruisait l'ordre à main armée, chassait sans motif le grand-maître et les chevaliers, d'une île qui depuis trois cents ans était leur propriété, dépouillait les églises des richesses que la piété ou la munificence de toutes les nations de l'Europe y avaient accumulées, et déportait forcément en Afrique une partie de la population.

Il est vrai qu'il plaça, récompensa tous ceux qui avaient contribué à la perte de l'ordre, nommant pour président de la commission du gouvernement provisoire Bosredon de Ransijat, et commissaire du directoire Regnault de Saint-

Jean d'Angely qui, lorsqu'il était membre de l'assemblée constituante, avait été avocat payé de l'ordre.

Le 17 juin le grand-maître, accompagné de l'aide-de-camp Lavalette, partit pour Trieste, emmenant avec lui douze membres de l'ordre, dont quelques-uns étaient de sa maison.

Le 19 tous les bâtimens de l'expédition étaient à la voile pour suivre leur destination, et Bonaparte, laissant quatre mille hommes pour la défense de l'île, sous les ordres du général Vaubois, donna le signal du départ. Le lendemain il s'embarqua sur une galère et rejoignit son escadre. De ce moment toute la flotte fut poussée par un vent très frais de nord-ouest et continua sa route à l'est, dans la grande mer qui sépare Malte de Candie.

De son côté, Nelson, après avoir cotoyé la Toscane à la recherche de l'expédition française, avait paru le 20 juin devant Naples. Là il apprit du gouvernement que l'armement de Toulon avait débarqué à Malte et que l'ambassadeur de France Garat avait laissé entendre qu'il était destiné pour l'Egypte. Nelson se dirigeant aussitôt sur la Sicile arriva le 22 juin devant Messine. La nouvelle que les Français s'étaient emparés de Malte lui fut confirmée, et il sut

bientôt que l'expédition s'était ensuite dirigée sur Candie : il passa aussitôt le Phare.

D'un autre côté la première nouvelle de l'existence d'une escadre anglaise dans la Méditerranée fut donnée à la flotte française par un bâtiment qu'elle rencontra à la hauteur du cap Bonara. Le 25, au moment où elle reconnaissait la côte de Candie, elle fut jointe par la frégate *la Justice* qui venait de croiser devant Naples, et qui donna l'avis positif qu'une escadre anglaise était dans ces parages. Alors Bonaparte ordonna qu'au lieu de se diriger directement sur Alexandrie on manœuvrât pour attaquer l'Afrique au cap d'Azé, à vingt-cinq lieues d'Alexandrie, et qu'on ne se présentât devant cette ville que lorsqu'on aurait reçu d'autres avis. On sait que ce fut cette direction diagonale qui sauva l'expédition de la rencontre de l'escadre anglaise ; mais d'autres circonstances y concoururent aussi : la lâcheté du grand-maître et la misérable défense des chevaliers de Malte, voilà le coup de fortune qui protégea la destinée de Bonaparte ; car si Malte l'eût arrêté un seul jour, Nelson l'aurait atteint, les quatre cents bâtimens de transport, dont la moindre partie des capitaines étaient Français, auraient été promptement dispersés et l'expédition serait devenue impossible.

Nelson ayant passé le détroit de Messine le 22 juin rencontra un navire ragusais qui, s'étant trouvé la veille au milieu de la flotte française, lui en fit connaître la position, la force et la marche. Il força aussitôt de voile, et dans la nuit du 25 au 26 il se trouva très près de l'arrière-garde. Le 26 les vigies des Français le signalèrent à l'occident, mais la brume l'empêcha de les apercevoir; d'ailleurs, n'ayant point de frégate, l'amiral anglais ne pouvait envoyer à la découverte. Persuadé que l'expédition suivait sa route directement à l'est, il prit une direction perpendiculaire, tandis que la flotte française, plus lente dans sa marche, décrivait une courbe, évitant ainsi la ligne d'opérations de Nelson. Voilà par quel concours de circonstances singulières les deux flottes ennemies traversèrent cette mer étroite, depuis Candie, sans se rencontrer et sans pouvoir, ni l'une ni l'autre, apprendre rien de certain sur leurs mouvemens respectifs.

Par l'effet de sa marche directe et accélérée, Nelson, dépassant l'armement français, arriva devant Alexandrie le 28 juin.

Il envoya aussitôt un avis au commandant turc, pour lui faire connaître le danger qui menaçait l'Egypte, et lui demanda en même temps

de le laisser entrer dans le port, pour faire de l'eau et des vivres, lui promettant d'unir ses forces à celles des Turcs, pour combattre les Français.

Seïd Mohammed Coraïm, schérif dévoué au gouvernement ottoman, gouvernait alors Alexandrie. Prévenu depuis peu de jours par des bâtimens de commerce que l'Egypte était menacée, il fut saisi d'épouvante à la vue des Anglais, et crut que c'était l'escadre française qui, pour le tromper, prenait le pavillon britannique. Regardant la demande qui lui était faite comme une ruse de guerre, il refusa même l'entrée du port. Ce schérif, si mal avisé, fut celui-là même à qui Bonaparte fit bientôt couper la tête, pour en obtenir quelques centaines de sequins, et qui expia ainsi bien cruellement son erreur.

L'amiral Nelson, sur le refus des Turcs, remit au consul anglais des dépêches pour l'Inde ; il quitta Alexandrie le 1er de juillet et se dirigea vers l'est sur Alexandrette. Dès le lendemain parut l'expédition française. Les troupes de terre furent débarquées et la ville d'Alexandrie emportée d'assaut. Six jours après, Bonaparte conduisit son armée à travers d'affreux déserts à la conquête du Caire. C'était dès-lors le système de ce

général de toujours marcher sur les capitales.

Cependant Nelson revint bientôt d'Alexandrette sur Rhodes. Il parcourut ensuite les îles de l'Archipel, vint reconnaître l'entrée de l'Adriatique, et fut obligé de mouiller le 18 juillet à Syracuse, pour faire de l'eau. Il n'avait encore acquis aucun renseignement positif sur la marche ultérieure de l'expédition française. Appareillant à Syracuse, il vint mouiller le 28 juillet au cap Coron, à l'extrémité de la Morée. Là seulement il apprit que l'armée française avait, depuis près d'un mois, débarqué en Egypte; et il pensa, comme cela était fort probable et fort naturel, que l'escadre de l'amiral Brueys avait déjà fait son retour sur Toulon. Toutefois il se dirigea sur Alexandrie afin de pouvoir rendre un compte positif à son gouvernement et laisser devant cette place des forces nécessaires pour la bloquer.

Plein de confiance dans son étoile, accoutumé à triompher de toutes les difficultés, Bonaparte, déjà maître du Caire et par conséqnent de l'Egypte tout entière, semblait n'avoir plus rien à redouter de la fortune. Toujours occupé de ses projets de conquête et de puissance dans l'Orient, et ne voulant se priver d'aucun moyen d'y parvenir, il avait retenu la flotte

sur les côtes d'Egypte, malgré tous les avertissemens. N'ayant pu faire entrer les vaisseaux de ligne dans le vieux port, on les avait laissés embossés dans la rade ouverte d'Aboukir. Le 21 juillet une voile anglaise vint reconnaître la flotte. . . Et cependant Nelson fut treize jours sans paraître. Un mois s'était déjà écoulé depuis le débarquement, et les retards de Nelson semblaient une preuve de son impéritie ou de sa timidité. Si ses vaisseaux étaient en nombre égal, son artillerie était loin de valoir l'artillerie française; il n'oserait donc se mesurer avec l'escadre républicaine! La flotte, l'armée, les garnisons de Rosette et d'Alexandrie, partageaient la confiance et la sécurité de leurs chefs.

L'aide-de-camp Lavallette, de retour de sa mission, et passant à Aboukir, avait témoigné à l'amiral quelques inquiétudes sur sa position: « L'embossage, lui dit Brueys, est de nécessité, » parce qu'étant parti de Toulon avec la moitié » des équipages seulement, je n'ai pas assez de » monde pour me battre à la voile. »

Arrighi*, venant du Caire, et envoyé par Bonaparte pour porter à l'amiral la nouvelle des triomphes de l'armée, le trouva dans l'opinion que les

* Aujourd'hui duc de Padoue.

Anglais, ayant compté ses vaisseaux, ne voulaient pas livrer le combat.

Tout-à-coup, le 2 août, par un ciel pur et une mer calme, les croisières signalent des voiles venant de l'ouest; leur marche, leurs signaux, leur forme, tout annonce qu'elles sont anglaises. L'amiral Brueys, qui était à table avec son état-major, ordonne aussitôt les préparatifs du combat, et convoque un conseil. Des officiers d'une habileté reconnue sont d'avis qu'on lève l'ancre et que l'on combatte à voile libre. C'était l'opinion du capitaine du Petit-Thouars. L'avis contraire prévalut cependant, et l'on garda la ligne de bataille d'embossage. Le vaisseau de tête serrait la terre, mais non point d'assez près, pour ne pas être doublé; le reste formait une ligne courbe le long des hauts fonds; le dernier vaisseau était appuyé sur des récifs. On avait proposé à l'amiral de couler bas quelques bâtimens de transport, pour assurer sa position et fermer la barre : il s'y refusa, disant qu'on n'oserait l'attaquer.

Cette confiance le perdit. Nelson, désespéré d'avoir jusqu'à ce jour manqué la flotte française, voulut racheter ses torts ou son malheur par une action éclatante. D'un regard il mesure la position de l'amiral français, et prend sur-le-champ la résolution brillante et périlleuse de

tourner une partie de la ligne d'embossage, en se jetant avec hardiesse entre l'escadre ennemie et la côte. Mais le vaisseau chargé le premier d'exécuter cette manœuvre audacieuse échoue en approchant de trop près les rochers. La flotte française jette un cri de joie, et les Anglais paraissent découragés. Alors Nelson, sans se déconcerter, donne ordre aux vaisseaux qui suivent de moins serrer les récifs et de continuer la manœuvre. Lui, de son côté, parcourt la ligne extérieure des vaisseaux français et les met ainsi entre deux feux, sans qu'une partie de la flotte qui est à l'ancre puisse prendre part à l'action. Dès le début la bataille devint terrible; on se battit à la portée de pistolet, les vaisseaux n'ayant, après le coucher du soleil, pour diriger leurs attaques, d'autre lumière que celle du feu des bordées continuelles. Perçant la ligne française, le vaisseau anglais *le Léandre* s'était jeté derrière le vaisseau amiral *l'Orient*, qui avait déjà démâté lui seul deux vaisseaux acharnés contre lui. L'amiral français périt alors glorieusement frappé d'un boulet. Soudain une vaste et épouvantable lumière se répand sur cette scène de carnage : c'était le feu qui se déclarait à bord du vaisseau amiral des Français. Bientôt dévoré par les flammes il brûle comme un volcan au

milieu du combat et saute avec une explosion telle que des deux côtés elle fait cesser le feu des batteries, et qu'au bruit du plus effroyable tumulte succède tout-à-coup un silence imposant.

La canonnade recommença avec lenteur et partiellement, mais vers minuit elle était aussi terrible qu'avant l'explosion. Au lever du soleil les deux seuls vaisseaux français, qui eussent conservé leur pavillon, coupèrent leurs cables et appareillèrent suivis de deux frégates. C'était tout ce qui restait de cette belle flotte, qui naguère escortait Bonaparte, sa brillante armée et sa fortune à travers la Méditerranée.

C'est en vain que ce général a dit ensuite et qu'il a répété dans plusieurs occasions, pour écarter la responsabilité de cette catastrophe, qu'il avait commandé au malheureux amiral de faire entrer sa flotte dans le port d'Alexandrie, ou, si cela était impossible, de mettre à la voile et de se diriger vers Corfou. Bonaparte ne pouvait pas ignorer qu'il était de toute impossibilité de faire entrer des vaisseaux de guerre dans le vieux port d'Alexandrie. D'ailleurs un témoignage irrécusable prouve la fausseté de son assertion ; c'est le rapport du vice-amiral Gantheaume, qui, pré-

sent à la bataille et ayant échappé à la destruction de la flotte, dit positivement : « On pourra » peut-être dire qu'il eût été plus prudent de » quitter la côte, après que le débarquement eut » eu lieu ; mais, *vu les ordres du commandant* » *en chef et la force incalculable que la présence* » *de la flotte donnait à l'armée de terre*, l'amiral » jugea qu'il était de son devoir de ne pas quitter ces mers. »

Le témoignagne de Bonaparte lui-même est plus sincère, quand il s'agit d'apprécier les conséquences de cette terrible bataille. Selon lui, la perte de la bataille d'Aboukir « eut une grande » influence sur les affaires d'Egypte *et même sur* » *celles du monde.* La flotte française détruite, » le divan s'enhardit à déclarer la guerre à la » France. L'armée perdit un grand appui; sa » position en Egypte changea totalement, et » Napoléon dut renoncer à l'espoir d'assurer à » jamais la puissance française dans l'occident » par les résultats de l'expédition d'Egypte *. »

Aussi l'amiral anglais qui remporta ce grand succès, trouva-t-il le mot de victoire nis uffisant; il le nomma une conquête.

* *Mémoires publiés sur les manuscrits entièrement corrigés de la main de Napoléon.* Tom. II, page 86 et 87.

On va voir dans les récits qui vont suivre que ce fut en effet cette immense victoire navale qui décida, ou qui du moins hâta d'une manière inespérée la formation de la seconde coalition contre la France.

1798.

Invasion de l'Égypte par Bonaparte. — Destruction de sa flotte à Aboukir. — Suite des négociations de Rastadt. — Projets de sécularisation. — Craintes pour la Bavière. — Nouvelles prétentions des ministres de France. — Intervention de la Russie. — Protection que cette puissance accorde aux émigrés français. — Ses notes au cabinet autrichien. — Mission du prince Repnin à Berlin. — Ambassade de Sieyes. — Note remise par Repnin au ministre Haugwitz. — Conversations du baron de Hardenberg avec le prince Repnin. — Déclaration du ministère Prussien contre les prétentions de la France. — Déclaration semblable du ministère autrichien. — Arrivée de Sieyes à Berlin. — Son discours de réception au roi de Prusse. — Effet que sa présence produit à Berlin. — Conférences de Seltz. — Communication à la Prusse des articles secrets du traité de Campo-Formio. — Mission du comte de Cobentzl à Berlin et à St-Pétersbourg. — Le prince Repnin se rend à Vienne. — Premières ouvertures de la seconde coalition.

Soixante et dix jours s'étaient écoulés depuis le départ de l'armement de Toulon, lorsque fut

livrée la bataille du Nil, dont le retentissement émut toute l'Europe. Malte était tombée, le 13 juin, au pouvoir de Bonaparte. Le 1er juillet son armée avait débarqué à Alexandrie; le 22 elle avait pris possession du Caire, après avoir défait les Mameloucks, près des Pyramides. La matinée du 2 août avait éclairé la ruine de la flotte française, et cette catastrophe avait fait manquer le but politique de l'expédition. Toutefois Bonaparte bloqué, assailli par les Arabes, et qu'on croyait perdu sans ressources, parvint à s'établir militairement en Egypte.

Un consul de la compagnie des Indes Britanniques à Alexandrie, M. Baldwin, homme éclairé, avait présagé d'avance la chute des Beys et une révolution en Egypte, aussitôt que cette contrée attirerait l'ambition de quelque puissance européenne. Entre les raisons sur lesquelles il fondait son opinion, il en est une qui explique la facilité avec laquelle Bonaparte renversa la domination des Mameloucks. « Cette mi» lice, observait M. Baldwin *, forte autrefois » de dix mille hommes, se trouve réduite à qua» tre mille par le vide d'esclaves géorgiens et cir» casses dont elle se recrutait. Depuis que la Rus-

* Dans une lettre écrite en 1790.

» sie a soumis à son empire et rendu tributaires » les provinces d'où on les tirait, les Mamelouckss » ont graduellement diminué et ne reçoivent » plus que quelques méchans esclaves abys- » sins. »

Ainsi, lorsque Catherine II imposa ses lois aux princes géorgiens, Héraclius et Salomon, elle ne soupçonnait guère qu'elle ouvrait la porte de l'Egypte à un général français, alors tout-à-fait ignoré, et qui serait envoyé quelques années plus tard à la tête d'une armée républicaine, avec des chimistes, des mécaniciens, des astronomes, toute sorte de savans et d'artistes, pour introduire au Caire le savoir européen et l'évangile des *Droits de l'homme.*

L'événement de la destruction de la flotte française ne fut connu à Vienne, à Paris, à Londres, que dans le courant de septembre, c'est-à-dire six semaines après la catastrophe. Nous verrons l'effet qu'elle y produisit et comment elle influa sur les résolutions des cabinets de Saint-Pétersbourg, de Vienne, de Naples et de Constantinople. Mais avant de tracer les particularités qui présidèrent à la formation de la seconde coalition, il nous reste une lacune à remplir. Nous devons faire connaître la marche des principaux cabinets pendant les trois ou

quatre mois qui précédèrent la bataille du Nil.

Commençons par les négociations de Rastadt où venaient aboutir les ressorts cachés que mettaient en jeu les grandes puissances. Malgré la paix de Campo-Formio, le continent n'était nullement pacifié; car l'armistice promis à l'empire germanique avait été violé sans ménagement et réclamé sans fruit. On délibérait longuement au congrès sur les conditions, au moyen desquelles le directoire de France voudrait bien consentir à conclure la paix avec les divers états de l'Empire.

Pendant trente ans l'Allemagne s'était battue pour établir son équilibre politique; pendant quarante ans on avait défendu contre Louis XIV la rive gauche du Rhin, e à présent, c'est-à-dire à la fin du dix-huitième siècle, cette possession était abandonnée d'un trait de plume. On disputait à Rastadt l'indépendance de la rive droite par notes et contrenotes, sans qu'aucune des armées en présence entrât dans le différend. Ce grand procès entre la France, les princes et les états d'outre Rhin, était passé des antichambres du directoire au château de Rastadt.

Là, au moyen de déclarations et de notes échangées et contradictoires, s'était établie une lutte entre l'exigence et la soumission, entre

les menaces et la frayeur, et cela pour en venir à reconnaître qu'il était indispensable, afin d'éviter la guerre, en 1798, de livrer à la France tout ce qui pouvait lui assurer l'Allemagne sans combattre.

En effet, à peine la rive gauche du fleuve fut-elle cédée, que les plénipotentiaires du directoire proposèrent la *sécularisation* comme moyen d'indemniser les princes lésés. Pressant la députation de ne pas retarder plus long-temps l'ouvrage de la pacification, les mêmes plénipotentiaires avaient insinué, vers la fin de mars, que si, au 15 avril, on n'était pas convenu des principales bases, les armées françaises rentreraient au cœur de l'Allemagne; et ils avaient insisté pour qu'on s'expliquât catégoriquement sur un mode d'indemnités, sans lequel il était impossible que la pacification s'opérât.

La députation n'avait pu satisfaire aux instances des ministres français, plusieurs députés n'ayant point encore reçu d'instructions particulières sur le mode de sécularisation.

En attendant, les plénipotentiaires du directoire ne dissimulaient pas que la base des indemnités et par conséquent des sécularisations, était une condition *sine quâ non* du traité de paix; qu'à moins d'en convenir, la pacification ne

pourrait se réaliser, et qu'enfin dans l'intervalle, les troupes françaises ne quitteraient point la rive droite du Rhin.

Mais c'était le plus ou le moins de concert entre les cours de Vienne et de Berlin qui pouvait décider du sort de l'Allemagne, quels que fussent d'ailleurs les désirs et les vues des autres princes de l'Empire, par rapport au mode d'indemnité ou de sécularisation proposé par la France.

L'un des plus actifs négociateurs pour la paix de l'Empire, dans l'intérêt de la république française, le baron de Weitz, ministre de Hesse-Cassel, s'était déjà rendu à Paris, où il avait reçu les ouvertures que lui avait faites le gouvernement français, sur un plan général d'indemnités pour les princes d'Allemagne. De Paris il revint à Rastadt, puis de Rastadt il se rendit à Berlin, pour communiquer ce plan au cabinet de Prusse.

Les communications par courriers entre Vienne et Berlin devinrent alors plus fréquentes. Le comte de Keller, ministre de Prusse, eut souvent, avec les ministres d'état de l'Empereur, des conférences auxquelles assistait presque toujours l'envoyé de Russie. Mais dans le cabinet de Prusse, il existait toujours un grand sujet de défiance à l'égard de l'Autriche : on y

était persuadé que les arrangemens secrets de Campo-Formio donnaient au cabinet de Vienne ouverture à son agrandissement en Allemagne, par le démembrement de la Bavière. La cour de Saint-Pétersbourg ayant aussi partagé cette appréhension, le czar, ainsi que le roi de Prusse, avaient donné concurremment l'éveil à la cour de Munich, en lui offrant non-seulement des conseils salutaires, mais leur puissant appui. On avait d'abord songé à soustraire la cour électorale à l'influence immédiate et intéressée de l'Autriche. L'électeur Charles Théodore, vu son âge avancé et l'état chancelant de sa santé, n'en était que plus facile à circonvenir. Mais il céda aux avertissemens directs de deux souverains qui avaient garanti ses états. En conséquence, les états palatins éprouvèrent alors un grand changement. L'arrivée à la cour de Munich de tous les princes de la maison Palatine, tant de la branche des Deux-Ponts que de celle de Birkenfeld, avait déjà fait présager des événemens importans; elle annonçait une nouvelle époque. L'électeur mit l'administration de ses états entre les mains de son successeur présomptif, le duc des Deux-Ponts, en se l'associant sous le nom de co-régent. L'inauguration de ce prince, en cette qualité, fut fixée au 15 avril. Dans de telles

conjonctures cette résolution était de la plus haute importance. On savait que, par rapport aux intérêts contraires des cours de Vienne et de Berlin, le duc des Deux-Ponts avait toujours été aussi attaché à la dernière, que l'électeur Charles Théodore l'était à la maison impériale. Voici ce qu'ajouta alors, dans son rapport à sa cour, l'ambassade prussienne à Rastadt : « L'électeur » de Bavière ayant reçu le duc des Deux-Ponts » avec l'accueil le plus honorable, a en outre » résolu de lui céder ses états palatins durant sa » vie; le château de Manheim est préparé pour » sa résidence, et sa garde y entrera comme gar- » nison. C'est un événement qui n'est pas indif- » férent au système politique de l'Empire, sur- » tout dans une conjoncture aussi incertaine » que la présente. »

Cependant, le 2 avril, la députation de l'Empire avait décidé le second principe fondamental de la future pacification, en adoptant les sécularisations pour base des indemnités. La décision fut prise à la pluralité des suffrages, mais non pas sans discussion orageuse ni sans restrictions. La maison de Saxe fut une des plus fortement prononcées contre le projet de sécularisations, tandis qu'à la paix de Westphalie elle les avait trouvées fort à sa convenance.

Mais alors les chefs de cette maison étaient protestans; depuis ils s'étaient faits catholiques.

D'ailleurs, le système de sécularisations ne pouvait que causer de grands embarras. Il venait d'être adopté sur les vives instances des ministres du gouvernement français; jamais incident ne fut plus propre à partager et à diviser les grandes et les petites puissances d'Allemagne, avec lesquelles la France avait à traiter. La Prusse adoptait le principe d'une *sécularisation générale* de toutes les principautés ecclésiastiques, à l'exception des trois électeurs. Quant au projet d'indemniser le prince d'Orange de la perte de son stathouderat, par des possessions en Allemagne, c'était une des clauses secrètes du traité de Bâle, dont la Prusse poursuivait de son côté l'exécution ; enfin elle adhérait à l'échange de plusieurs pays.

L'Autriche, au contraire, ne voulait qu'une *sécularisation modifiée*, celle *d'une partie* des principautés ecclésiastiques, évêchés ou abbayes les moins puissans, et seulement autant qu'il serait nécessaire pour indemniser les princes de l'Empire, qui avaient fait des pertes sur la rive gauche. Les cabinets de Vienne et de Berlin avaient à s'accorder au préalable sur ce point qui fit naître de graves contestations.

L'Autriche soutenait aussi que le prince d'Orange ne pouvait être indemnisé en Allemagne des pertes qu'il avait faites ailleurs et non dans l'Empire, où comme co-état il n'avait rien perdu. Elle craignait d'ajouter par là dans le corps germanique un nouveau poids à la balance prussienne.

Quant aux ministres français, ils refusèrent d'accéder aux restrictions proposées au nom de l'Empire, bien qu'il consentît à la base des sécularisations, et ils déclinèrent la demande de retirer les troupes françaises de la rive droite du Rhin, avant la conclusion définitive de la paix.

Bientôt même, dans leur note du 2 mai, ils levèrent tout à fait le masque. Là, outre la rive gauche du Rhin et le principe de sécularisation qu'ils avaient obtenus, ils demandèrent avec hauteur la navigation du Rhin commune aux deux nations, la liberté du transit sur l'un et l'autre chemin de hallage, la possession des îles du Rhin, la démolition d'Erhenbreistein et les têtes de pont depuis Huningue jusqu'à Cassel.

Cette note fit à Rastadt la plus vive sensation. On avait bien supposé qu'outre la cession de la rive gauche, les Français formeraient encore quelque autre pré ention ; mais on n'avait pas soupçonné que ces prétentions seraient si

importantes et surtout qu'elles s'accorderaient aussi peu avec la sûreté de l'Allemagne. Plus que jamais on accusa le directoire exécutif de ne point mettre de bornes à ses exigences. « Quoi! » disait-on, il veut maintenant, après avoir ob- » tenu le Rhin pour limite, toutes les îles du » fleuve dont la valeur territoriale équivaut à une » grande principauté, et qui, par leur position, » rendraient la France maîtresse de la rive droite, » si on y joignait les têtes de pont qu'elle de- » mande ? »

Aussitôt les ministres prussiens et autrichiens eurent ensemble des conférences extraordinaires, et un grand nombre d'estafettes furent expédiées dans leurs capitales respectives.

La députation déféra la note française à la diète générale de l'Empire, qui répondit par une note contraire très étendue, formée d'après un *conclusum* très étendu également, et dans lequel la députation faisait connaître les particularités de la négociation.

Ce fut ainsi qu'on vit se développer successivement toutes les parties du plan formé par le directoire, pour l'ouvrage de la paix de l'Empire, dans le seul intérêt de la puissance française.

Instruit de l'état des choses, l'empereur de Russie, Paul I^er^, qui frémissait des empiétemens

de la France, se montra encore plus impatient d'intervenir dans les affaires de l'Occident. Il avait déjà envoyé, dès le mois d'avril, de Saint-Pétersbourg à Rastadt, par la route de Pologne, le comte Razumowski avec une mission d'observation. A la réception des dernières dépêches du comte, il résolut d'agir, par les voies de la diplomatie, auprès des deux cours de Vienne et de Berlin, pour la garantie de l'Allemagne.

Donnons d'abord ici la clef des événemens qui vont suivre, en rappelant que la révolution française, dès son début, avait fait tellement impression sur les trois grandes cours du nord, qu'elles n'y avaient vu d'autre préservatif, que de changer l'esprit de la politique de leurs cabinets. Abjurant leur rivalité et leurs querelles, l'Autriche et la Prusse se rapprochèrent, pour s'opposer en commun aux progrès de cette révolution. Dans le même temps, les deux cours impériales de Saint-Pétersbourg et de Vienne qui poursuivaient de concert le démembrement de l'empire turc, lâchèrent prise, négocièrent et conclurent la paix avec le Croissant, dans l'intention de tourner leurs armes soit contre la révolution française, soit contre la Pologne, qui devenait aussi un foyer d'agitation et de révolution. Successivement démembrée par les trois

tours du nord, la Pologne cessa d'être, et, à la chute de cette antique barrière, l'édifice de la politique européenne fut ébranlé jusque dans ses fondemens.

Les conquêtes de la France révolutionnaire s'offrirent alors comme un contre-poids à l'énorme prépondérance des trois dominations copartageantes ; et ce contre-poids, après trois ans de guerre, s'accrut inopinément par la neutralité de la Prusse, qui abandonna le champ de bataille. L'Autriche, à son tour, perdant tout espoir de balancer sans le concours de cette monarchie, les forces de la France, signa elle-même la paix à Campo-Formio.

C'est contre les conséquences de cette paix et contre le système de neutralité de la Prusse, que Paul Ier tourna l'influence et les efforts de sa politique, dans l'espoir de vaincre ou d'étouffer la révolution française, devenue l'objet de son ressentiment et de sa colère. N'agissant que d'après les mobiles des passions les plus exaltées, il imprima ce caractère à ses démarches et à ses ouvertures, dans le but de serrer les nœuds d'une nouvelle coalition, en rapprochant d'abord l'Autriche et la Prusse.

Bien que le czar eût montré dans toutes les parties de son gouvernement des idées oppo-

sées au système de Catherine sa mère, il était dans ses principes et dans la fougue de son tempérament de se déclarer avec énergie contre la France en révolution. Mais ce que Catherine avait médité elle-même par ambition et par intérêt, Paul Ier le voulait par un instinct d'honneur et de justice. Touché du sort des princes et de la noblesse française dépouillée et exilée, le puissant intérêt qu'il leur témoigna ne pouvait que contraster avec la pitié stérile des autres cabinets. L'armée du prince de Condé, qui avait combattu en Allemagne, ayant cessé d'être au service de l'Angleterre, après les préliminaires de Léoben, le czar la prit à sa solde, comblant de faveurs et de distinctions le prince de Condé, ses fils et ses principaux officiers. Cette haute sollicitude, il la porta ensuite sur le prétendant à la couronne de France, frère puîné de Louis XVI. Ce prince avait été forcé de quitter successivement Vérone et l'armée de Condé, le sénat de Venise et l'Autriche ayant craint de se compromettre avec les gouvernans de la France, en l'accueillant sur leur territoire. Mais il avait trouvé l'hospitalité la plus généreuse à Blanckenbourg, dans les états du duc de Brunswick. Là le directoire vint encore le poursuivre après la paix de Campo-Formio. Paul Ier apprit que le gou-

vernement français demandait l'éloignement de Louis XVIII, et qu'il faisait appuyer sa demande par la cour de Prusse; il s'empressa d'attirer ce prince dans ses états. Voulant qu'il résidât au palais de Mittau, en Courlande, avec la magnificence d'un souverain, il lui assigna une cour et un revenu de deux millions de roubles.

Bientôt même la politique de Paul Ier prit au dehors une allure plus décidée. On a vu qu'il avait renouvelé son traité de commerce avec l'Angleterre : c'était l'acheminement à une alliance offensive et défensive.

Le directoire exécutif ayant publié, le 12 janvier 1798, un arrêté portant : « qu'au cas » qu'on laissât passer par le Sund un navire » chargé de marchandises anglaises, de quelque » nation qu'il fût, cela serait regardé comme une » déclaration formelle contre la nation fran- » çaise..... » Le czar aussitôt ordonna l'armement de vingt-deux vaisseaux de ligne et d'un grand nombre de galères « afin, dit-il dans sa » proclamation à ce sujet, de protéger le com- » merce général contre l'oppression manifeste » et publique du directoire, dont les procédés ne » sauraient être regardés que comme absolu- » ment attentatoires à tous les droits reçus parmi » les nations..... »

Paul assurait en même temps, sur sa parole impériale, qu'il protégerait efficacement la liberté du commerce contre les déprédations des corsaires français, et qu'il emploierait au besoin ses forces de terre et de mer. Ces dispositions furent notifiées au corps diplomatique, en même temps que le czar ordonna de nouvelles levées dans les provinces méridionales de son empire. Rappelant enfin à sa cour, vers la même époque, le général Suwarow qui s'était rendu célèbre dans les guerres contre la Turquie et contre la Pologne, mais qu'il avait disgracié au commencement de son règne, il lui rendit ses bonnes graces et le remit en activité.

Le czar accompagna de représentations diplomatiques, auprès des cabinets de Prusse et d'Autriche, ces démonstrations hostiles envers la France, dont il ne pouvait atteindre les frontières qu'en traversant les états de ces puissances. Il les motiva sur ce qu'il était aussi l'un des garans de l'intégrité de l'Allemagne, en vertu des stipulations du traité de Teschen : en un mot il essaya d'amener les deux cours par ses insinuations à le prendre pour médiateur dans l'arrangement des sécularisations qui restaient à régler en faveur des princes et états

germaniques lésés par leurs sacrifices faits à la France, sur la rive gauche du Rhin.

La sensation que venait de produire coup sur coup l'émeute de Vienne dirigée contre l'ambassadeur Bernadotte, la présentation, par les plénipotentiaires français, à la députation de l'Empire, de leur note si exigeante du 2 mai, fit juger au czar que le moment était venu de se déclarer. Voulant faire encore plus d'impression sur la cour de Vienne, il fit remettre successivement au baron de Thugut par le comte de Razumowski, revenant de Rastadt, deux autres notes dont nous réunissons ici la substance et les bases :

« S. M. l'empereur de toutes les Russies, tou-» chée de la situation alarmante où l'empire » germanique se trouve réduit par l'effet de sa » désunion et de son aveuglement à poursuivre, » par des négociations fallacieuses, la chimère » d'une paix impraticable avec un pouvoir ty-» rannique, suborneur et perfide, déplore sin-» cèrement que sa majesté impériale et royale » apostolique ait été un moment entraînée dans » un gouffre de traités dont il est impossible » qu'elle se dissimule plus long-temps la profon-» deur. Tout n'est-il pas changé déjà autour de » de sa majesté impériale et royale depuis l'in-

» concevable transaction de Campo-Formio ?
» Signataire du traité, Bonaparte lui-même n'a-
» vait ni le pouvoir ni l'intention d'en être le
» garant. Qu'en est-il résulté autre chose que la
» preuve de l'inutilité et de l'impuissance de
» cette pacification ! A-t-elle pu mettre un
» terme aux empiétemens du directoire? Que
» d'atteintes n'a-t-elle pas déjà reçues? D'abord
» l'armistice promis à l'Empire germanique a été
» violé sans ménagement, et il est tous les jours
» réclamé sans fruit. Les Belges expatriés n'ont-
» ils pas été frustrés par l'avarice et l'infidélité
» du directoire, de la restitution de leurs pro-
» priétés? La cession du Frikthal n'a-t-elle
» pas été exigée comme une dette de l'Empire,
» sans aucune considération pour le droit de
» ses possesseurs? Le comté de Falkenstein, pos-
» session autrichienne sur la rive gauche du
» Rhin, n'a-t-il pas été envahi par les agens de
» la république française ? Ses magasins et ses
» caisses publiques n'ont-ils pas été dérobés à la
» vue des ambassadeurs impériaux, se mêlant
» à Rastadt avec les ambassadeurs du directoire?
» L'un de ces ambassadeurs, le comte de Metter-
» nich, n'a-t-il pas vu vendre ses domaines sur
» l'autre rive du fleuve, sans égard pour sa di-
» gnité, pour le droit des gens et pour la jus-

» tice ? Un sergent français, devenu général,
» à peine installé à Vienne en qualité d'envoyé
» public, ne vient-il pas d'insulter le souverain
» et la nation par une scène de scandale et d'ou-
» trage ? Le directoire, en dernier lieu, n'a-t-il
» pas demandé impérieusement à s'établir mili-
» tairement sur la rive droite du Rhin et à en
» faire tomber toutes les barrières ? Enfin l'état
» romain, renversé et envahi, la Suisse boule-
» versée et subjuguée, le roi de Sardaigne captif
» dans sa capitale, le roi de Naples opprimé et
» menacé, toutes ces violences exercées au mé-
» pris des stipulations d'une pacification si ré-
» cente, doivent avoir convaincu le cabinet de
» sa majesté impériale et royale qu'il ne suffit
» pas de la pompe des congrès et de la solen-
» nité des conférences pour vivre en harmonie
» et en paix avec un gouvernement révolutio-
» naire, dont la politique n'a d'autre élément que
» de diviser pour conquérir, et d'autre but que
» d'arriver à la domination universelle par le
» bouleversement universel.

» Sa majesté impériale de toutes les Russies
» vivement animée du désir de rétablir l'équilibre
» de l'Europe, garante d'ailleurs de l'intégrité de
» l'empire germanique, s'empresse, dans des cir-
» constances si alarmantes, d'offrir à sa majesté

» impériale et royale son intervention désinté-
» ressée, et, s'il était besoin, l'appui de ses for-
» ces de terre et de mer, de concert avec ses al-
» liés.... »

Thugut, qui était resté à la chancellerie, reçut avec joie ces communications; il ne pardonnait pas au directoire d'avoir tenté de le renverser, en cherchant à lui ravir la confiance de l'empereur : il mit ces notes russes sous les yeux de son souverain, et il en fit ressortir l'importance. Mais dans le conseil, le parti de la paix fit sentir combien il pourrait y avoir d'inconvéniens et même de dangers à rompre de nouveau avec la France, avant que l'Autriche eût la certitude d'être appuyée sur une alliance générale dans laquelle il serait indispensable que figurât la Prusse en première ligne. C'était un moyen adroit d'éluder l'alliance de la Russie. Toutefois Thugut détermina l'Empereur à écrire lui-même à sa majesté prussienne dans le sens des communications russes et des observations de son conseil. Le ministre impérial à Berlin, prince de Reuss, reçut des instructions en conséquence et entama avec Haugwitz des conférences auxquelles assista le comte Panin, ambassadeur de Russie. Supposant toujours à l'Autriche des vues sur la Bavière, comme indemnité de la

Belgique, Haugwitz détourna la question de son objet principal ; invoquant la garantie du traité de Teschen, il demanda que l'Autriche fît abandon de tout droit d'indemnité en Allemagne. Le cabinet de Vienne se montra disposé à consentir à un tel abandon, pourvu toutefois qu'il fût mutuel de la part des deux cours. Mais l'insuffisance de ces conférences fut bientôt évidente pour le but que se proposait la Russie. A peine une difficulté était-elle aplanie que Haugwitz en élevait une nouvelle.

Paul Ier trouvant les deux cours aigries l'une contre l'autre et se reprochant réciproquement leurs négociations secrètes avec le directoire, imagina d'envoyer extraordinairement comme négociateur à Berlin le prince Nicolas Wasiliewitsch Repnin, ancien plénipotentiaire médiateur de Teschen. Cette mission avait eu dans le temps un tel éclat qu'il convient d'abord, pour faire connaître le personnage, de résumer ici les actions de sa vie politique et militaire.

Le prince Repnin fut poussé de bonne heure dans les hauts emplois par son oncle le comte Panin, l'un des premiers ministres de Catherine. Mais sa célébrité date surtout de sa mission en Pologne dont il fut le dominateur et où il déploya long-temps le despotisme et la fierté d'un

satrape. Laissant ensuite les affaires de la Pologne dans la plus horrible confusion, il passa à l'armée du comte Romanzoff, et là, se signalant contre les Turcs, il s'empara d'Ismailow, signa comme négociateur, en 1774, le traité de Kainardgi, et fut nommé ambassadeur à Constantinople où il réussit à empêcher une nouvelle rupture. Il figura plus tard comme médiateur au congrès de Teschen où la France et la Russie, par leur intervention, terminèrent les différends que la succession de Bavière venait d'élever entre Frédéric II et l'impératrice Marie-Thérèse. Lieutenant de Potemkin, dans la campagne de 1789 contre les Turcs, Repnin commanda l'armée russe de l'Ukraine, et ce fut la victoire qu'il remporta au mois de juillet 1791 à Maczym, contre le grand visir Youssouf, qui amena la conclusion de la paix d'Iassi. Brouillé alors par rivalité avec Potemkin, mécontent de la czarine, il établit à Moscou un club de *martinistes*, secte d'illuminés dont il avait embrassé les rêveries. C'était une assemblée de mécontens, où il ne s'agissait de rien moins que de détrôner Catherine et de mettre Paul à sa place. L'impératrice ayant pénétré ce projet, dispersa le club, exila et dépouilla de leurs charges la plupart de ceux qui en faisaient

partie et manda Repnin à Saint-Pétersbourg. Il se crut perdu. Mais gardant le souvenir de ses anciens services, et voulant se le rattacher, la czarine le nomma gouverneur général de la Livonie. Le second partage de la Pologne effectué, il passa au gouvernement général de la Lithuanie. Lors de l'invasion qui amena le dernier démembrement, il se trouva le seul général de réputation à la tête des armées russes ; mais ses opérations méthodiques et prudentes contrariant les vœux impatiens de Catherine, le commandement lui fut retiré et donné à l'intrépide Suwarow. Repnin supporta patiemment cette humiliation. Chargé néanmoins des fonctions de ministre de Catherine en Pologne, il eut la mission de déposer le faible Poniatowski, lui qui jadis avait été un des principaux instrumens de l'élévation de ce prince.

Le nouveau règne le remit tout-à-fait en faveur, et Paul Ier, peu de jours après son avénement, l'éleva au grade de feld-maréchal. Ce fut Paul lui-même qui lui donna ses instructions pour la nouvelle mission à laquelle il attachait la plus grande importance. Repnin ne devait déployer à Berlin ni le titre d'ambassadeur ni aucun caractère diplomatique. Celui de simple voyageur devait lui rendre plus faci-

cela, avec la Grande-Bretagne et la Russie, une ligue capable de balancer les accroissemens et la prépondérance de la France. Le directoire exécutif, fort inquiet des démarches de l'Angleterre à cet égard, traça lui-même à son ministre Caillard à Berlin le programme des notes confidentielles qu'il le chargea de présenter, et dont voici le sens et l'esprit :

« Le salut et la gloire de la Prusse résident dans son union avec la France. Former cette union, la consolider, la fortifier, voilà quel doit être tout son système politique. Tout le changement à faire à son ancien système, c'est qu'elle se prononce et qu'elle se prononce franchement et promptement. Si, suivant la politique du grand Frédéric, elle hésite, ou paraît hésiter entre deux puissances, afin de faire payer plus cher son amitié par celle qu'elle préfèrera, elle est dans l'erreur ; elle sera abandonnée de l'une et de l'autre. Les circonstances ne sont plus celles du règne de Frédéric, et il n'est pas démontré que la politique de Frédéric, malgré ses succès, soit la plus sage ; il est douteux qu'il soit sage de se jouer de tout le monde et de n'avoir aucun ami.

» Et cependant s'il est une puissance qui ait besoin d'amis puissans, c'est celle qui, par ses

anciennes conquêtes et par son abandon récent de la coalition, a provoqué contre elle le plus de haine, de ressentiment, de vengeance; c'est la Prusse..... »

Ces notes n'ayant rien changé au système de neutralité du cabinet de Berlin, le directoire, à l'époque critique que nous venons d'indiquer, chargea Sieyès d'aller aiguillonner le jeune monarque.

Sieyès fut destiné à cette ambassade, en même temps que François de Neuchâteau fut envoyé à Seltz pour négocier avec M. de Cobentzl; et en même temps que Jean Debry fut nommé second plénipotentiaire à Rastadt, à la place de Treilhard qui venait d'entrer au directoire. On annonça d'abord qu'en se rendant à Berlin, Sieyès s'arrêterait quelque temps à Rastadt; que même il pourrait bien y être destiné à achever la paix d'Empire; car, disait-on dans les salons du directoire, il a beaucoup étudié le droit public allemand, pendant qu'il a été chargé des relations extérieures au comité de salut public, et c'est principalement sous son influence qu'ont été faits, en 1795, les traités avec la Prusse et avec la république batave. On sait d'ailleurs qu'il a préparé des matériaux nombreux pour une nouvelle constitution du corps germa-

nique et un partage plus régulier de l'Allemagne.

Voilà quels furent les premiers avis envoyés à Berlin sur l'ambassade de Sieyès. Ainsi, on ne se contentait pas de le représenter comme un diplomate homme d'état, mais encore comme le prochain législateur de l'Allemagne; ce qui était au moins absurde.

Le fait est que l'envoi de ce régicide à la cour de Berlin eut lieu contre le gré du roi de Prusse, qui fit même insinuer, par son ambassadeur, à M. de Talleyrand, qu'il préférerait un autre choix; mais le ministre du directoire se contenta de répondre que, cette répugnance étant sans motif, le gouvernement français n'avait pas cru devoir en tenir compte, ni accoutumer les cours à repousser ainsi des hommes, dont le grand tort, à leurs yeux, était d'avoir contribué à l'établissement de la liberté en France. Alors le roi, par le conseil d'Haugwitz, crut devoir se borner à faire représenter que ce n'était point les qualités personnelles d'un homme aussi influent dans la révolution française, sous différens aspects et à différentes époques, qui faisaient obstacle; mais que si le titre et le rang d'ambassadeur avait été donné au citoyen Sieyès comme une distinction que son

gouvernement croyait lui devoir, la cour de Berlin ne voyait de difficulté que dans ce caractère inusité près d'elle, de la part de la France, déclarant à regret qu'elle ne pourrait recevoir le citoyen Sieyès s'il en était revêtu. Le gouvernement français ayant cédé sur ce point, Sieyès ne vint déployer à Berlin que le caractère d'envoyé extraordinaire. Mais ces difficultés préalables, dont le nœud fut habilement dénoué par Haugwitz, retardèrent l'arrivée de Sieyès dans cette capitale, où il fut devancé par l'envoyé extraordinaire de Paul I^er^.

Le prince Repnin arriva le 18 mai, à Berlin, avec une nombreuse suite composée de son neveu le prince Wolkonsky, d'un secrétaire français nommé Aubert, attaché précédemmment à M. Descorches de Sainte-Croix, ambassadeur de France en Pologne, du martiniste Thiemann et de plusieurs aides-de-camp. Environné de tout l'éclat d'une ambassade solennelle, il fit une entrée presque triomphale dans la capitale de la Prusse.

Il mena d'abord un train de vie des plus brillans, qui vint contraster avec la simplicité que le jeune roi avait adoptée pour tout ce qui tenait à sa personne et à sa cour. Après avoir été présenté au monarque par le ministre ordinaire

de Russie, comte Panin, et s'être concerté avec lord Elgin, ministre d'Angleterre, l'envoyé extraordinaire du czar eut une première conférence avec le ministre d'état comte de Haugwitz, auquel il remit, au nom de sa cour, une note dont voici la substance.

« S. M. l'empereur de toutes les Russies n'ignore pas que ce fut dans l'espoir d'échapper aux conséquences d'une guerre fâcheuse qui mettait l'Allemagne en péril, que le prédécesseur de S. M. prussienne abandonna ses alliés en signant à Bâle un traité de neutralité qui devait être le terme des inquiétudes, des sacrifices et des dangers de la Prusse. Mais combien l'état du continent et surtout celui de l'Allemagne ne se sont-ils pas aggravés depuis! Rompant toutes les barrières, ne tenant aucun compte ni des traités ni des engagemens les plus sacrés, le gouvernement français est à la veille de traiter l'empire germanique, comme il a traité l'Italie et la Suisse. Il vient de se démasquer par la note impertinente du 2 mai, qu'il a signifiée à la députation de l'Empire. Négocier avec ce gouvernement, c'est reculer les difficultés et ne pas les résoudre. Que sa majesté prussienne se reporte vers le passé, pour mieux juger l'avenir!

» Le directoire de France n'a pas obtenu une conquête ou une concession, sans qu'il n'ait ébranlé les colonnes de la souveraineté des monarques européens. Il n'a pas gagné une bataille sur le chef de l'Empire, sans que le contre-coup n'ait porté sur le trône de Prusse. Les ministres de S. M. prussienne sont trop éclairés pour méconnaître cette vérité; les événemens leur en ont appris les conséquences. La neutralité de la Prusse n'a fait que concourir à étendre sur le continent le progrès des conquêtes et des bouleversemens révolutionnaires. Elle a accru l'audace du directoire et secondé son ambition. A quelle cause la Prusse doit-elle le calme passager dont elle est portée à s'enorgueillir? A son indifférence, il faut le dire, pour les ravages d'une tempête qui s'approche d'elle dans une rapidité progressive! Occupé à détruire l'Europe en détail, le gouvernement français se garde, pour le moment, de troubler la quiétude d'un souverain qui n'est occupé que du bien-être de ses peuples, mais qui ne s'aperçoit pas assez que, tandis qu'il s'isole des intérêts graves du continent, le pouvoir révolutionnaire abat républiques et monarchies. Armé de leurs débris, de leur population, de leurs richesses, le gouvernement français finirait par écraser la

puissance isolée qui aurait vu de sang-froid emporter tous les bastions de sa sûreté.

» Entouré d'ennemis qui étaient maîtres de sa capitale, Frédéric-le-Grand, réduit aux ressources de son génie, fut moins exposé, que ne le sont ses successeurs par les conséquences d'une pacification perfide. Elle leur a coûté deux provinces sur la droite du Rhin, la Hollande que les traités, le devoir, la raison, leur dictaient de défendre; elle leur a coûté toutes leurs alliances, une partie de leurs barrières et le système entier de leur politique. Et, où viennent aboutir de si grands sacrifices? A une situation cent fois plus orageuse que celle dont on a cru pouvoir se délivrer en posant les armes?

» Que S. M. prussienne médite sur les terribles conséquences d'un danger si pressant! ses trois cent mille hommes, ses dix millions de sujets, la fidélité des uns, la valeur des autres, les talens de ses généraux, la sagacité de ses ministres, ajouteraient un poids décisif dans la balance d'une ligue de sûreté : ce poids n'aurait pas celui d'un grain de sable, le jour où la Prusse verrait la révolution française se présenter de front contre sa tardive résistance qu'aucun secours ne soutiendrait..... Que la Prusse adhère à l'al-

liance dont la Russie et l'Angleterre forment le nœud, l'Autriche s'y joint à l'instant même, et l'Europe est sauvée!.... »

Haugwitz répondit verbalement au prince Repnin que loin de négliger les intérêts de l'Allemagne et de fermer les yeux sur les prétentions et les empiétemens du gouvernement français, le cabinet prussien était bien décidé à ne pas lui laisser franchir les barrières du Rhin; qu'incessamment les différentes cours auraient connaissance d'une déclaration rassurante de la Prusse à cet égard; mais que d'un autre côté il avait de la peine à se persuader que le roi, dont la circonspection s'était manifestée en plus d'une occasion, voulût se départir du système de neutralité qu'il suivait d'après les erremens du feu roi son père; qu'il croyait d'autant plus à la continuation de ce système auquel la Prusse était redevable de son bon ordre, système qu'il avait conseillé et qu'il conseillait encore, que, malgré la situation critique des affaires, soit en Allemagne, soit dans le Nord, par une suite de prétentions que le gouvernement français avait développées tant à Rastadt et en Suisse, qu'à l'égard du commerce des neutres, le roi cependant allait entreprendre son voyage annoncé dans la Prusse royale et en Pologne pour la cé-

rémonie de son inauguration à Kœnigsberg; mais que ce voyage ne serait pas d'une longue durée; qu'au retour prochain de la cour il ne manquerait pas de mettre sous les yeux de sa majesté la note dont il venait de recevoir communication, et qu'il prendrait ses ordres à ce sujet.

Le prince Repnin fut d'autant plus piqué de voir le roi et la cour s'éloigner dès les premiers jours de son arrivée, qu'il s'était lui-même abusé sur l'effet que l'importance et l'éclat de sa mission devaient produire à Berlin. Il dissimula néanmoins, jugeant, comme le ministre d'Angleterre, que le cabinet prussien, plus que jamais sous l'influence d'Haugwitz, avait imaginé ce moyen, pour soustraire le roi à l'ardeur des premières démarches diplomatiques de la Russie, afin de donner le temps aux ministres d'aviser à la marche ultérieure qu'il leur conviendrait de suivre, pour ne pas se compromettre soit vis-à-vis de la France, soit vis-à-vis de la Russie. Il y avait bien quelque chose de vrai dans ces conjectures.

Quoi qu'il en soit, après avoir passé la grande revue, le 23 mai, à Berlin, le roi se mit en route, le 25, pour Kœnigsberg, précédé par la reine qui était partie la veille.

Le prince Repnin eut donc tout le temps de sonder le terrain et de reconnaître l'état de l'esprit public dans la capitale de la Prusse. Il s'était bercé de l'espoir de faire renaître le parti qui avait entraîné Frédéric Guillaume II dans la guerre contre la France; mais les élémens de ce parti étaient dispersés et désormais sans consistance. Le parti contraire était maître du cabinet. Depuis le nouveau règne, le ministre d'état Haugwitz, le maréchal Moëllendorf, gouverneur de Berlin, et le conseiller Mencken, bel esprit peu propre aux affaires, exerçaient la plus grande influence sur les résolutions du roi qu'ils entretenaient dans le système de la neutralité, ne pouvant espérer davantage du caractère timide de ce prince. C'est dire que le cabinet était tout à fait dans les intérêts de la France, bien qu'on n'y affectât pas, comme le prince Henri, d'être dévoré de la passion de maintenir la Prusse dans la plus parfaite intelligence avec la république française; et d'ailleurs le prince Henri n'avait que peu d'ascendant.

Mais comme Moëllendorf passait pour être rongé d'orgueil et de cupidité, le prince Repnin ne manqua pas d'aller cajoler ce vieux guerrier. S'efforçant de le gagner à la cause du cabinet russe, il crut y avoir réussi, tandis que Moëllen-

dorf, qui s'entendait avec Haugwitz, feignait des dispositions et des sentimens qu'il n'avait pas dans le cœur.

Avant le départ du roi, le prince Repnin avait fait une visite très prévenante au ministre d'état baron de Hardenberg. On le lui avait représenté comme ayant vécu long-temps à la cour de Saint-James et comme étant plus disposé par conséquent à embrasser les intérêts de l'Angleterre et à s'opposer aux prétentions de la France. Ceci était peu fondé, car Hardenberg, dégagé de tout préjugé politique et sans aucun lien de parti, ne considérait dans son opinion et ses jugemens que les intérêts de la Prusse, sa patrie adoptive. D'ailleurs il n'avait plus alors dans le cabinet qu'une influence bornée aux objets du ressort de son administration. Depuis que Frédéric Guillaume III était monté sur le trône, Hardenberg avait cessé d'être ministre *souverain* des principautés de Franconie dont l'organisation était son ouvrage. Le département de la justice de ces principautés avait été réuni au ministère de la justice du royaume; le département des finances au directoire général, et enfin le département ecclésiastique au consistoire. Toutefois, bien que, depuis ce temps, Hardenberg résidât à Berlin, il était toujours

resté chef du département des deux principautés. Avec cette dignité il réunit après la mort du ministre de Werder le département de Magdebourg et de Halberstadt, et après la mort du ministre Heinitz le département de Westphalie et de Neuchâtel. Le prince Repnin le complimenta beaucoup sur ce qu'il appelait les miracles de son administration en Franconie, et il crut sans doute le prendre par son faible en assurant qu'il passait à Saint-Pétersbourg pour un homme d'état consommé. Quand il en vint aux insinuations politiques, Hardenberg parla de manière à lui faire comprendre que s'il tenait par conviction au système de neutralité qui découlait du traité de Bâle, dont il avait été le signataire, ce n'était pas par un sentiment de prédilection particulière pour la France, dont il désapprouvait les prétentions et les empiétemens. « Vous en aurez bientôt un témoignage « irrécusable, lui dit-il, car je n'ai pas été tout-« à-fait étranger aux résolutions que vient de « prendre le roi, comme protecteur et garant « de la sûreté de l'Allemagne, et vous aurez in-« cessamment connaissance de la déclaration que « ses ministres plénipotentiaires vont en donner « au congrès de Rastadt.... » Mais d'un autre côté Hardenberg avoua que la possibilité d'une

alliance sincère avec la maison d'Autriche, pour mettre un frein à l'ambition de la France, lui était mal démontrée, parce qu'il croyait peu à la bonne foi du cabinet de Vienne, qui songeait moins à fonder une solide garantie, dans l'intérêt général de l'Europe, qu'aux moyens de pourvoir à son propre agrandissement. « Ce cabinet n'a signé la paix à Campo-Formio, lui » dit-il, que pour se gorger des dépouilles de » l'Italie et de l'Allemagne; et il se pourrait bien » qu'il eût pour but, dans ses nouveaux différends avec la France, de se ménager ces agrandissemens projetés dans une transaction future. Et voilà pourquoi la Prusse s'érige en » argus de la Bavière. Comparez, prince, à cette » conduite de l'Autriche celle de la Prusse dans » sa transaction de Bâle, où elle a sacrifié, sans » compensation, deux de ses provinces sur la » rive gauche du Rhin, pour avoir le temps de » fermer ses plaies intérieures et de pourvoir à » la sûreté de l'Allemagne.... » Le prince parut frappé de ce rapprochement, mais sans pouvoir se persuader néanmoins que l'Autriche convoitât réellement la Bavière; il ajouta même qu'il était sûr que la France n'aurait jamais consenti à ce que le cabinet impérial se dédommageât de ses pertes territoriales par le démembre-

ment et l'incorporation de cet électorat. « Oh ! » pour le coup, s'écria Hardenberg, je puis vous » administrer la preuve positive du contraire. » Voici le fait : après la convention de Wurtz- » bourg, du 7 août 1796, l'assemblée du cercle » de Franconie crut devoir envoyer à Paris M. de » Zwanzinger, un des ministres dont cette as- » semblée se composait. Cet homme estimable » ne partit qu'après m'avoir consulté. Eh bien ! » le directoire le chargea de porter de sa part à » Vienne la proposition d'une paix dont il m'a » depuis remis lui-même le projet par écrit. En » ce qui concerne la Bavière, l'Autriche devait » recevoir cet électorat à titre d'indemnité, » moyennant qu'elle renoncerait à ses posses- » sions transrhénanes et en Souabe, ainsi qu'à » celles qu'elle avait en Italie, excepté la Tos- » cane. L'électeur de son côté, en renonçant à » toutes ses possessions en Allemagne, eût été » reconnu roi de Lombardie. Un courrier fran- » çais, envoyé à Vienne au mois de septembre, » pressa le cabinet autrichien d'accepter cette » paix ; mais l'Autriche qui, au milieu de sa cam- » pagne brillante d'Allemagne, espérait sauver » Mantoue et reconquérir la Lombardie, se mon- » tra peu disposée à négocier sans la participa- » tion de son alliée la Grande-Bretagne : elle re-

» fusa au général Clarke un passeport pour se » rendre à Vienne. Vinrent les revers et, une an- » née après, les regrets de n'avoir pas adhéré à » la paix du directoire; il fallut accepter des » conditions bien moins favorables et qu'à pré- » sent on voudrait corriger....» Le baron de Hardenberg ajouta qu'il désirait fort que la politique de l'Autriche fût aussi sincère que celle de l'empereur Paul, dont il appréciait la droiture, bien qu'il ne pût se défendre de faire observer qu'en général ces caractères magnanimes étaient plutôt mus par le sentiment et les passions, que réglés par la prudence. Ce fut alors que le prince russe s'exprima en ces termes sur le compte de son souverain.

« Paul Ier s'est montré à l'Europe tel que lui parut le comte du Nord, il y a dix-sept ans. A cette époque l'amour de l'ordre et de la paix, l'habitude de la réflexion, un esprit juste et modéré, une instruction au-dessus de son âge et de son rang, tous ces caractères lui furent accordés, même par les philosophes de Paris.

» A son avénement il a donné, vous le savez, un exemple de moralité politique au-dessus de tout éloge; il avait fait déterrer Pierre III pour le placer auprès de la czarine, sur le même lit de parade: une bandelette semblait les attacher

l'un à l'autre et portait cette inscription : *désunis pendant leur vie, réunis après leur mort.* Baratinsky et Orloff, tous deux exilés à Moscou, furent rappelés; ils reçurent l'ordre de marcher à la tête du convoi et de mener le deuil. Paul jugea d'après lui-même que ce rapprochement des bourreaux et de la victime devait être une terrible punition! Mais Baratinsky fut le seul des deux qui en ressentit l'effet. Il était pâle, tremblant et fut obligé, pendant toute la cérémonie, de respirer un flacon de sels. Orloff fut impassible. Ainsi Paul rendit un hommage éclatant à la mémoire de son père sans porter atteinte à celle de sa mère.

» Le sceptre fut à peine dans ses mains qu'il fit cesser cette guerre onéreuse et gratuite contre la Perse, guerre entreprise à l'instigation d'un favori. Le soin de régler ses finances et d'introduire dans ses armées des réformes nécessaires lui fit même suspendre des préparatifs concertés, auxquels Catherine II avait enfin donné son aveu tardif. La Porte ottomane commença à croire à la foi des traités; leur observation rigoureuse et les ménagemens remplacèrent des prétentions interminables, qui engendraient des craintes renaissantes. Loin de saisir l'occasion de la révolte de Passwan-Oglou,

l'empereur Paul offrit à la Porte son assistance pour soumettre ce rebelle.

» Par un acte de libéralité, qu'on peut appeler de grandeur d'ame dans un prince absolu, Paul 1er rendit la liberté aux prisonniers polonais, sans s'alarmer de leur ressentiment, et sans douter de leur ingratitude. Tout ce qui pouvait adoucir leur situation, tempérer leur disgrace, réconcilier la politique avec la justice, et diminuer l'impression du dernier démembrement de la Pologne dont il était innocent, il le prodigua.

» Personne ne s'est montré plus profondément persuadé que ce monarque de la vanité des agrandissemens et de la nécessité de fixer enfin les barrières de son empire. Dans la confusion et l'affaissement où se trouvait le continent, mille chances eussent favorisé son ambition; mais on ne lui en découvrit qu'une seule, celle d'améliorer le régime de ses états, de donner l'exemple de l'application et de la diligence dans les travaux de l'administration, et d'amener chaque fonctionnaire à la stricte obligation de ses devoirs, en remplissant les siens avec une sévérité de tous les jours.

» Allié fidèle, il est le seul souverain de qui l'Angleterre ait reçu quelque assistance, et qui n'en ait pas déserté la cause à l'époque où la ré-

publique française la menaçait seule de ses armemens.

» Aujourd'hui, il s'agit de la plus puissante protection accordée au genre humain. Ce n'en est pas une faible preuve que cette impulsion donnée à la défense générale, par le souverain d'un empire qui touche au pôle boréal et à la mer Caspienne ; d'un empire séparé de la révolution française par la nature encore plus que par ses latitudes, et qu'elle ne saurait atteindre qu'après avoir subjugué le reste du continent.

» Qu'elle est grande la leçon de cet exemple! Oublier d'anciennes rivalités, embrasser la seule politique que dictent les conjonctures, concilier les intérêts par un but exclusif d'intérêt général, montrer des puissances, jugées irréconciliables, réunies pour leur sûreté, sans autre ambition que celle de réprimer les entreprises d'un ennemi qui a su désarmer les siens par le poison des jalousies encore plus que par ses victoires, voilà l'accord inspiré au potentat dont je suis le serviteur et l'organe ; puisse cet accord devenir son ouvrage et celui des hommes d'état de la Prusse...! »

Le baron de Hardenberg ne put s'empêcher de reconnaître que cette espèce de panégyrique était fondé, à certains égards; mais qu'il y

respirait quelque chose de romanesque dont une sage politique devait se défier.

Du reste, le prince Repnin put s'assurer par lui-même que si le gouvernement prussien était fortement attaché au système de neutralité qui semblait convenir à la France, tout ce qu'on appelait à Berlin le beau monde formait, comme en Suède et en Danemarck, le parti russe, ou anti-révolutionnaire. Bien que ce parti fût préexistant, Repnin crut l'avoir créé à Berlin, parce qu'il s'efforça de lui donner une consistance politique, alléguant sans cesse la nécessité de mettre l'empire germanique à l'abri des empiétemens du directoire exécutif. Mais en cela il fut devancé en quelque sorte par le cabinet prussien, qui mit une certaine adresse à satisfaire l'opinion publique à cet égard, et à ôter tout prétexte aux cours de Saint-Pétersbourg et de Vienne de l'accuser, soit de rester indifférent aux dangers de l'Allemagne, soit d'en déserter la cause.

Dès les premiers jours de juin, on savait à Rastadt que la cour de Berlin repoussait toute idée qui tendrait à la faire entrer dans une coalition quelconque; mais que néanmoins elle insisterait fortement pour que le gouvernement français retirât les dernières demandes conte-

nues dans la note de ses plénipotentiaires ; les ministres prussiens au congrès ne s'en cachaient pas. En effet, ils reçurent l'ordre de présenter à la légation française la déclaration suivante :

» Le roi a vu, avec la plus grande surprise, » les prétentions aussi nouvelles qu'inatten- » dues que la république française a formées » depuis que les négociations ont été ouvertes » sur ces deux bases savoir : la *rive gauche du* » *Rhin* et les *indemnités*, lesquelles prétentions » consistent en ce que les dettes des états qui » éprouvent des pertes sur la rive gauche soient » transportées sur la rive droite ; que la noblesse » immédiate de l'Empire, qui perd sur la rive » gauche, reçoive des indemnités ; que toutes » les îles du Rhin soient cédées, ainsi que diffé- » rens postes militaires de ce côté du Rhin... » Parmi toutes ces demandes, celle de la démo- » lition d'Ehrenbreistein a été surtout inatten- » due pour le roi. S. M. se flatte cependant que » la France changera de sentiment à cet égard, » et qu'elle se désistera même d'une pareille pré- » tention, si elle désire sincèrement de rester » avec la Prusse sur le pied de l'amitié et de » la bonne intelligence. En effet, demander la » démolition d'Ehrenbreitstein et la conser- » vation d'autres postes militaires sur la rive

» droite du Rhin, ce serait évidemment prendre une contenance offensive et menaçante » contre le nord de l'Allemagne, et le forcer, » ainsi que le roi en particulier, à continuer de » prendre des mesures de précaution et de défense Le roi est certainement bien éloigné » d'entrer dans une nouvelle coalition contre la » France, S. M. aime aussi à croire que la république n'annoncera point des vues inquiétantes par une contenance offensive. »

Cette déclaration coïncidait avec celle qu'avait faite le ministre impérial comte de Metternich, « que la cour de Vienne ne pourrait jamais consentir aux prétentions que le gouvernement français venait de développer, puisqu'elle les regardait comme étant du plus » grand danger non-seulement pour l'indépendance de l'Empire, mais en général pour toutes les couronnes de l'Europe... »

Dans cet état de choses, les préparatifs de guerre continuaient avec activité dans les provinces autrichiennes.

Quant au congrès, il resta dans l'inaction la plus complète, pendant les conférences de Seltz dont nous aurons à percer le mystère. Le second plénipotentiaire français Jean de Bry, étant arrivé à Rastadt pour y remplacer Treilhard, se fit

légitimer vers la mi-juin. On attendait avec une impatiente sollicitude quelques renseignemens sur la nature des instructions qu'il apportait et qu'on supposait être propres à délier le nœud gordien qui depuis long-temps arrêtait tout.

L'Allemagne avait aussi les yeux ouverts sur l'ambassade de Sieyès, dont on mesurait l'importance sur la réputation du négociateur, que l'on attendait prochainement à Berlin. Ses instructions s'étendaient jusqu'à former une alliance avec la cour de Prusse; car, relativement à sa neutralité, le directoire n'avait plus aucune inquiétude. Les dernières dépêches du ministre Caillard étaient fort rassurantes. Quant à Sieyès, son traitement était fixé à quatre-vingt mille livres, et il avait en outre un crédit ouvert à Francfort. Ses instructions secrètes étaient d'obtenir pour la France, à tout prix et par tous les moyens que l'on mettait à sa disposition, l'alliance que sollicitait vainement le prince Repnin au nom de la Russie et de l'Angleterre. Le ministre Talleyrand lui remit toutes les notes et les informations particulières qui pouvaient l'éclairer et le guider dans l'objet de sa mission. Sieyès partit de Paris vers la mi-juin, avec son premier secrétaire de légation Otto, ci-devant chef de bureau au comité de salut public, dans

la partie des relations extérieures. Il ne voulut s'arrêter à Rastadt que pour dîner chez les ministres français. Le soir même il se remit en route, sans avoir parlé à personne. Les plénipotentiaires prussiens se disposaient à lui rendre visite, quand ils apprirent qu'il était parti.

Sieyès passa par Francfort le 17 juin, et prenant sa route par Cassel, il arriva le 20 au soir à Berlin, accompagné de ses secrétaires de légation Otto et Sabathier, d'un valet de chambre et de deux domestiques. Là il descendit à l'hôtel de Russie, jusqu'à ce qu'il pût occuper l'hôtel que son prédécesseur Caillard allait quitter.

Le roi n'était point encore de retour. Il continuait la tournée qu'il avait faite avec la reine pour recevoir les hommages de ses provinces prussiennes et polonaises. Le fait suivant donnera une idée de la modestie et de la candeur de Frédéric-Guillaume à cette époque. Trouvant, dans la salle d'inauguration à Kœnigsberg, le trône placé sur une estrade élevée, il le fit mettre au niveau des banquettes du reste de l'assemblée.

Le 13 juin, il fit son entrée à Varsovie, après avoir contremandé toutes les cérémonies de réception ; partout il évitait le faste, l'éclat et le cérémonial. Quittant Varsovie le 18, il fut de

retour le 29 à Berlin, où le prince Repnin revint aussitôt de Postdam.

On eût dit que Berlin était devenu le point central des communications entre toutes les puissances du nord, et particulièrement entre la Grande-Bretagne et la Russie, dans le concert de vues et d'opérations qu'on leur supposait dès-lors. C'est ainsi qu'au moment où il s'expédiait de cette capitale un courrier pour Saint-Pétersbourg, il en était dépêché en même temps un autre pour Londres. On sent combien le directoire exécutif devait être impatient de recevoir les premières informations de son envoyé extraordinaire. Ces informations se réduisirent d'abord à peu près à ce qui suit : « Le » roi est arrivé, et sous peu de jours j'aurai mon » audience de réception. Le prince Repnin est » toujours à Berlin; mais malgré les mouvemens » qu'il se donne et les menées de l'envoyé an- » glais, malgré les efforts du parti qui a dominé » sous Frédéric-Guillaume II, lors de la conclu- » sion de la convention de Pilnitz, et des cam- » pagnes de 1792 et 1793, j'ai la presque certi- » tude que le cabinet prussien restera fidèle à » son système de neutralité, et même qu'il songe » tous les jours davantage à se rapprocher du » gouvernement français. Il suffira de quelques

» concessions de forme à Rastadt; le reste, je » m'en charge. »

Le 5 juillet, le jour même que Caillard eut son audience de congé, voici le discours que Sieyès adressa au roi en lui présentant ses lettres de créance.

« Sire, la lettre de créance que j'ai l'honneur » de remettre à Votre Majesté exprime les sen- » timens qui animent le directoire de la répu- » blique française envers votre personne. Elle » annonce aussi les motifs qui l'ont engagé à me » confier la mission importante et honorable » que je viens remplir près d'elle.

» J'ai accepté cette mission, parce que je me » suis constamment prononcé dans ma patrie, » et au milieu de toutes les fonctions auxquelles » j'ai été appelé, en faveur du système qui tend » à unir par des liens intimes les intérêts de la » France et ceux de la Prusse; parce que les » instructions que j'ai reçues étant conformes à » mon opinion politique, mon ministère doit » être franc, loyal, amical, convenable en tout » à la moralité de mon caractère; parce que ce » système d'union, d'où dépendent la bonne po- » sition de l'Europe et le salut peut-être d'une » partie de l'Allemagne, eût été celui de Frédé- » ric II, grand parmi les rois, immortel parmi

» les hommes; parce que ce système enfin est » digne de la raison judicieuse et des bonnes » intentions qui signalent le commencement de » votre règne. Puissent les espérances de mon » gouvernement n'être pas vaines, et mes sen- » timens bien connus à cet égard être regardés » par Votre Majesté comme un titre de plus à » la confiance de ses ministres ! »

Le roi s'entretint environ une demi-heure en particulier avec Sieyès, ce qui fut remarqué de toute la cour; mais ce qui d'abord étonna le plus, ce fut la grande simplicité que montra ou plutôt qu'affecta l'envoyé du directoire, simplicité qui formait un parfait contraste avec le brillant appareil dont s'entourait le prince Repnin.

Le lendemain de cette réception se trouvait un jour solennel, destiné à recevoir l'hommage que venaient rendre au nouveau roi les députés de la Marche électorale, de la nouvelle Marche, des duchés de Silésie, de Magdebourg, de Clèves et de Poméranie; des margraviats d'Anspach et de Bareith, et de divers comtés et principautés. Cette solennité qui eut tout l'éclat et la décence qu'on pouvait désirer, fut précédée néanmoins d'un incident fâcheux. On avait élevé dans le jardin dit *Lustgarten*, en avant

du château, des échafaudages pour les personnes qui pouvaient payer leurs places, mais qui interceptaient la vue au reste du public. L'impatience du peuple fut telle qu'il démolit en un clin-d'œil les échafaudages et s'empara du terrain. Le bon ordre pourtant fut bientôt rétabli. Mais la malignité publique combina l'époque de ce mouvement passager avec celle de l'arrivée du nouveau ministre de France Sieyès, célèbre comme l'un des principaux moteurs de la révolution de son pays; et l'on mit ces deux faits en rapport l'un avec l'autre. Ce ministre assistait lui-même à la cérémonie avec son prédécesseur Caillard. Le parti russe et anglais tira parti de cette circonstance, en mettant en avant les suppositions et les conjectures les plus sanglantes, en déclamant contre cette affectation scandaleuse de la part du gouvernement français d'envoyer en ambassade auprès d'un roi plein de bonté et de candeur un prêtre régicide. On oubliait sans doute que le directoire de France était lui-même alors tout composé de régicides, que l'Autriche et tous les souverains d'Allemagne négociaient à Rastadt avec des régicides, et que telle était la conséquence obligée de l'état où se trouvait l'Europe, par l'effet de la désunion des couronnes.

Du reste, Sieyès lui-même ne laissa point ignorer au directoire l'impression que faisait sa présence à Berlin dans toutes les conditions, et il ajouta à son rapport que si le gouvernement prussien lui avait rendu les égards de forme qu'obtient un caractère public, il n'avait point dépassé la mesure de l'étiquette.

En effet, ni la cour ni la ville ne dissimulaient leur opinion à son égard; chacun le tenait dans l'éloignement; il inspirait à peine la curiosité. Comme ministre, comme philosophe, comme auteur, comme artisan de révolutions, il s'attendait à un tribut d'hommages et d'empressement: on lui refusa jusqu'à des visites. Moëllendorf lui-même, sollicité par Caillard de faire connaissance avec cet ambassadeur, et de se faire présenter, répondit sèchement: *Non, Monsieur, et sans phrases*, faisant allusion à ce vote de Sieyès dans la sentence de Louis XVI: « La mort sans phrases. »

A un grand dîner donné par Moëllendorf, le prince Repnin, ayant parlé d'une épée qu'il avait reçue de Paul Ier, le feld-maréchal prussien à son tour en montra une très riche que le roi de Prusse lui avait donnée. Repnin alors s'écria: « N'est-il pas vrai, mon cher Moëllendorf, » que si on nous laissait faire, nous étrillerions

» de la bonne manière ces coquins de républi-» cains?» Moëllendorf fit un signe de tête approbatif en souriant, et ne répondit rien. Tous ces traits étaient recueillis avec avidité, à cause de la gravité des circonstances.

Cependant les conférences furent renouées au retour du roi. On a vu que les premières demandes de Repnin, appuyées par l'ambassadeur d'Angleterre, tendaient à former une nouvelle coalition européenne contre la France. Le cabinet prussien répondit catégoriquement qu'il avait besoin de garder sa neutralité et qu'il la garderait. Alors le négociateur russe essaya de nouveau de rallier les cours de Berlin et de Vienne, sous la médiation de la Russie, à l'effet de défendre en commun la constitution de l'Empire, soit dans l'hypothèse de son intégrité territoriale, soit dans celle de quelques indemnités indispensables pour les deux cas. Mais cette négociation s'embrouilla dans ses développemens; on ne s'entendit point, ou l'on feignit de ne pas s'entendre. Les ministres prussiens ne cessaient de porter la délibération sur le sort de la Bavière, en déclarant l'inviolabilité de cet électorat.

L'Autriche, protestant contre toute vue ultérieure sur la Bavière, voulait que l'on s'enten-

dît, sans l'intervention humiliante de la France, et que la résistance aux prétentions exagérées de ses ministres à Rastadt fût concertée entre les deux cours. Haugwitz faisait observer que la Prusse, très récemment encore, s'était montrée avec le plus de vigueur à ce congrès contre les exigences du directoire français, et il persistait à y voter séparément. Voici quel fut le résultat de ces conférences. La Prusse déclara qu'elle ne demandait aucune indemnité en Allemagne, pour les états cédés par elle à la république française; elle insista seulement sur la possession de Nuremberg et de quelques autres villes impériales de la Franconie. L'Autriche fit la même déclaration relativement à l'Allemagne; elle pouvait la faire, parce qu'elle avait été suffisamment indemnisée par les états de Venise et que ses vues ultérieures d'agrandissement se portaient sur l'Italie.

Le prince Repnin ne put arracher aucune modification à ces résolutions dans les conférences qu'il eut avec les ministres du cabinet prussien, auquel le roi avait adjoint le feld-maréchal Moëllendorf, le seul qui parût entrer dans les vues de la Russie. Repnin se plaignit beaucoup d'Haugwitz, qui lui déclara son intention de maintenir la Prusse dans une neutralité invariable.

Ce ministre était, d'un autre côté, harcelé par Sieyès, qui se flattait de conclure avec la Prusse une alliance offensive et défensive, et qui mit tout en œuvre pour entraîner le cabinet prussien. Mais Haugwitz, dont Sieyès connaissait les penchans, lui avoua qu'il était retenu par l'opposition formelle du roi, opposition que le ministre d'état Hardenberg entretenait secrètement par ses observations et ses conseils.

Ce fut alors que Sieyès, désappointé, écrivit confidentiellement en ces termes à M. de Talleyrand * :

« Le roi de Prusse ne veut se résoudre à rien, » c'est-à-dire qu'il prend la plus mauvaise des » résolutions, celle de n'en prendre aucune. Il » est d'autant plus obstiné à vouloir ce qu'il s'est » fourré dans sa tête de roi, qu'il ne se déter- » mine point d'après les lumières les plus éclai- » rées de son conseil. La haine de la révolution » l'empêche de s'allier avec la France, quelque » grands que soient les avantages que pourrait » lui procurer cette alliance; d'un autre côté, la » crainte l'empêche de se coaliser. Il est assez » plaisant qu'il puisse croire que la politique » extérieure ne soit pas d'une grande impor-

* Dépêche de juillet 1798.

» tance ; enfin voilà l'homme qui veut absolu-
» ment rester seul ; c'est fort commode pour la
» France qui, pendant cette stupeur prussienne,
» pourra en finir avec tant d'autres.

» Le roi s'amuse à baptiser des enfans à Char-
» lottembourg, où il vit comme un bourgeois,
» ce qui, vraiment, le fait aimer. Il laisse aller
» les affaires de l'Europe comme elles pourront
» aller ; on dirait qu'il compte sur les secours
» de la république qui lui a promis *conservation*
» tant qu'il serait assez sage pour ne pas se dé-
» clarer contre elle ; il sait maintenant qu'il au-
» rait, au besoin, son appui contre la Russie qui
» le caresse, mais à laquelle il ne se fie pas.

» Il abhorre singulièrement les gens d'esprit ;
» c'est du moins la réputation qu'on lui fait à
» Berlin ; leur conversation, disent les beaux
» esprits, l'embarrasse ; il trouve de la difficulté
» à s'énoncer, balbutie, rougit et se retire d'un
» air assez gauche.

» Aussi n'est-il environné que de gens qu'on
» appelle de l'ennuyeuse espèce, gens ordinaires
» ou gens de cour, tels que Jagors. Quant au
» colonel Zastrow, il a trop d'esprit pour ne lui
» avoir pas caché le sien..... et voilà l'homme
» qui, selon Mirabeau, devait un jour étonner
» l'Europe !.....

» Les projets que les ennemis du système ac-
» tuel me prêtaient, et la révolution que je de-
» vais opérer en Prusse, en bouleversant le
» gouvernement, sont à présent réduits à leur
» juste valeur, et placés parmi les rêves de la
» malveillance la plus acharnée.....

» Repnin menace; il négocie même avec
» Vienne; il annonce que cent mille Russes se
» joindront bientôt aux Autrichiens. On croit
» peu à ses fanfaronnades..... »

De son côté, l'envoyé extraordinaire de Russie portait au czar les mêmes doléances sur le caractère d'indécision et sur les résolutions timides du roi. Voici, du reste, comment il s'exprimait sur le compte de son antagoniste en diplomatie :

« Sieyès vit isolé à Berlin; on craint de l'ap-
» procher. Sa réputation de muet, ou plutôt sa
» taciturne éloquence a excité les méfiances du
» cabinet. Il voit de temps en temps le ministre
» d'Espagne aussi taciturne que lui. Son mot
» de ralliement est *silence et profondeur*. Jamais
» homme d'ailleurs ne fut moins séduisant que
» ce Provençal, dont le pédantisme orgueilleux
» ne respecte l'orgueil de personne, dédaigne
» les bienséances, se croit dispensé d'adresse, et
» imagine que ses semblables doivent s'abaisser

» devant les hauteurs de son intelligence. Avec » le masque de la fausseté, il repousse, lorsqu'il » est de sang-froid; il fait peur, dans les accès » fréquens de sa colère. Métaphysicien obscur, » aussi ignoble dans sa figure que tranchant dans » sa conversation, étranger aux formes comme à » l'esprit des négociations, dépourvu de toutes » les qualités conciliatrices, il était fait pour » épouvanter la probité, pour étonner la raison » et pour inspirer la plus juste défiance.

» C'est à ce dernier sentiment que la Prusse » s'en est tenue envers ce missionnaire d'anar- » chie; elle le surveille, ne le croit point et le » hait. Sa présence à Berlin a plus servi l'Europe » que le directoire de la république française. » Il paraît même que par l'importunité et la » violence de ses notes, il s'est totalement aliéné » le ministre des affaires étrangères, comte de » Haugwitz, bien que ce ministre soit le plus in- » vincible promoteur de la neutralité.....

» La rupture des conférences de Seltz est offi- » ciellement confirmée; tout annonce que l'Au- » triche est à nous..... »

Les conférences de Seltz ayant coïncidé avec l'époque même des conférences de Berlin, il nous reste à soulever ici le voile qui dérobe encore à présent aux politiques le mystère de

ces négociations ténébreuses entre la France et l'Autriche.

On a vu que des conférences entre le ministre plénipotentiaire de l'empereur, comte Cobentzl, et le plénipotentiaire du directoire, François de Neuchâteau, furent tenues à Seltz, petit bourg d'Alsace, en face de Rastadt. Les deux ministres, après s'être fait respectivement les visites d'usage, dînaient ensemble à chaque conférence, soit chez l'un, soit chez l'autre. D'abord, le secrétaire de légation Geoffroy y assista, aidé par les lumières de M. Koch, professeur de droit public, ancien député à l'assemblée législative.

Écartant toute raideur, François de Neuchâteau mit des formes très liantes dans ses réclamations et dans ses procédés. Il demandait au nom de son gouvernement une *satisfaction* pour l'insulte faite à Vienne à l'ambassadeur Bernadotte, bien que de son côté le baron de Thugut demandât expressément que le général ambassadeur fût puni. Tout en couvrant ses réclamations des formes les plus amicales, François de Neuchâteau n'en persista pas moins à soutenir les prétentions de son gouvernement, tant en Italie qu'en Allemagne. Il ne se départit en rien, dans les premières conférences vis à vis le plénipotentiaire de l'Empereur, de ce qui regardait

les différends relatifs à la paix de l'Empire, déclarant que tout ce qui concernait l'empire germanique devait être réglé à Rastadt, et qu'il n'était nullement autorisé à entrer à ce sujet dans des explications ou modifications ultérieures. Tandis que le ministre autrichien insistait pour qu'on fît droit à ses réclamations au sujet de l'équivalent pour la cession de la rive gauche du Rhin, qu'on lui avait promis à Udine, et du traitement des émigrés belges, contre lesquels on exécutait les lois de la république française, en contravention et au mépris du traité de Campo-Formio.

Les difficultés qui s'élevèrent sur ces divers points, entravèrent la négociation sur tous les autres; car il s'agissait non seulement de la paix d'Empire et de l'affaire du général Bernadotte, mais encore de la formation et de l'étendue de la nouvelle république romaine, et des rapports nouveaux qui semblaient s'établir entre les cours de Vienne, de Saint-Pétersbourg et de Londres. On convint d'écarter l'affaire du général Bernadotte et tous les points en contestation relativement à la paix d'Empire.

Pendant que les conférences de Seltz étaient en pleine activité, le congrès semblait rester dans l'inaction, tant l'Allemagne était inquiète

sur l'issue de ces négociation mystérieuses. On sentait qu'un nouvel accord entre la France et l'Autriche ne pouvait avoir lieu qu'au profit de l'ambition de chacune. Rien d'ailleurs ne perçait dans le public des questions qui s'agitaient à Seltz. Les négociations, disaient les diplomates de Rastadt, sont couvertes d'un voile impénétrable.

Pour calmer les inquiétudes de la diplomatie allemande, M. de Cobentzl fit circuler et accréditer à Rastadt le bulletin suivant : « On assure » que François de Neuchâteau a proposé de » nouveaux avantages considérables à l'Empe- » reur, s'il voulait, dans les négociations de Ras- » tadt, user de plus de condescendance et séparer, » pour ainsi dire, sa cause de celle de l'Empire. » Ces offres regardaient, dit-on, non seulement » l'Italie, mais encore l'Allemagne. Toutefois, le » comte de Cobentzl doit avoir témoigné que » Sa Majesté impériale ne désirait pas agrandir la » puissance particulière de sa maison aux dé- » pens de l'Empire dont il est le chef; et que » s'il fallait, au contraire, faire quelque sacrifice, » elle y était prête pour procurer la paix à » l'Europe.

» Cette déclaration est dans l'esprit et les » vues qu'on est fondé à supposer au cabinet

» de Vienne, d'après les faits qui ont suivi la » paix de Campo-Formio, et la profonde sensa- » tion que firent dans l'Empire et même dans » l'Europe entière l'évacuation de Mayence, et » l'abandon des rives du Rhin par les armées im- » périales. »

On voit par là combien la cour de Vienne ménageait l'intervention de la Russie dans les affaires d'Allemagne, et que les conférences de Berlin n'étaient pas sans influence sur les conférences de Seltz.

Cependant, ne pouvant obtenir de l'envoyé du directoire les concessions qui auraient pu déterminer le cabinet de Vienne à s'en tenir aux stipulations de Campo-Formio, le plénipotentiaire autrichien revint inopinément de Seltz à Rastadt, le 9 juin, et là il expédia un courrier à Vienne, après avoir travaillé toute la nuit avec son secrétaire de légation Hoppe. De son côté, François de Neuchâteau dépêcha une estafette au directoire, pour lui annoncer la communication prochaine de l'*ultimatum* de l'Autriche.

En attendant le retour du courrier de Vienne, M. de Cobentzl se rendit de nouveau aux conférences qui dégénérèrent en pourparlers. On ne put y tomber d'accord sur les principaux objets en contestation; il s'élevait, au contraire, par le

seul effet de la marche des événemens, de nouvelles difficultés. Quand M. de Cobentzl demandait l'évacuation de la Suisse, François de Neuchâteau réclamait la retraite des troupes impériales, qui occupaient militairement une partie de la Bavière. Était-il question de maintenir et de consolider la république romaine, M. de Cobentzl redemandait Mantoue et les légations. Ainsi, la maison d'Autriche refusait de consentir à l'établissement de la république romaine que la France, au contraire, désirait agrandir par la réunion de la Toscane, moyennant une indemnité en Allemagne pour le grand-duc.

Au retour du courrier de Vienne, M. de Cobentzl proposa sans détour à l'envoyé du directoire le partage de l'Italie, en lui abandonnant le Piémont, proposition monstrueuse, puisqu'elle tendait à détrôner le roi de Sardaigne, mais qui n'étonnera pas de la part d'un cabinet qui s'était jeté, à Udine, avec tant d'avidité, sur les dépouilles de la république inoffensive de Vénise. Le directoire jugea qu'il serait impolitique d'accroître de nouveau la puissance autrichienne, en connivant avec elle pour lui laisser usurper une partie de la Bavière et la moitié de l'Italie. Au moment où le plénipotentiaire français notifia au comte de Cobentzl la réponse négative du di-

rectoire sur les articles de l'*ultimatum* autrichien, donné neuf jours auparavant, M. de Cobentzl voulut remettre à François de Neuchâteau une nouvelle note contenant des modifications sur quelques uns des points de l'*ultimatum*. Mais l'envoyé du directoire ayant refusé de s'en charger, le comte de Cobentzl déchira sa note en sa présence et rompit les conférences. C'était le 6 juillet, et les deux plénipotentiaires avaient eu sans résultat dix-huit conférences depuis le 30 mai.

La première secousse que causa cet événement à Rastadt fut très vive. Le parti autrichien expliqua la rupture des conférences, en alléguant que les deux plénipotentiaires liés par leurs instructions, et n'ayant pu s'accorder sur quelques points principaux, avaient pris le parti de se séparer, en convenant toutefois que la négociation continuerait plus directement entre les deux gouvernemens. Ceci était vrai en effet. Aussi, après cette première secousse, revint-on bientôt à Rastadt de l'idée que la rupture des conférences de Seltz entraînerait nécessairement la séparation du congrès.

Cependant, alors, rien ne parut plus incertain que la paix continentale. Les apparences n'étaient pas moins contradictoires que les bruits publics. Ce n'était pas du moins une marque de

mécontentement réciproque, qu'avant son départ de Seltz, le comte de Cobentzl eût reçu de François de Neuchâteau, de la part du directoire exécutif, deux bagues de brillans d'un grand prix et une tabatière avec le portrait de Bonaparte, aussi richement garnie de diamans. François de Neuchâteau ayant repris la route de Paris par la Belgique, M. de Cobentzl quitta Rastadt et se dirigea sur Vienne. Le comte de Lehrbach prit aussitôt le caractère diplomatique du comte de Cobentzl, en qualité de ministre plénipotentiaire de l'Empereur, comme roi de Hongrie et de Bohême.

Le cabinet de Vienne n'ayant pu amener le directoire à lui faire les concessions qu'il réclamait, décida qu'il accepterait l'appui de la Russie, bien persuadé qu'il obtiendrait par son intervention armée ce qu'il n'avait pu se procurer de la bonne volonté du directoire. Thugut assura même l'Empereur qu'il était fondé à croire qu'à cette seule démonstration d'un changement dans le système politique de la cour impériale, la France modérerait ses prétentions et donnerait des gages de paix plus équitables et plus sûrs.

Ces dispositions de l'Autriche, bientôt connues à Berlin, firent prendre au prince Repnin le haut ton dans ses communications avec les mi-

nistres du roi. Leur embarras s'accrut, lorsqu'ils furent informés que M. de Cobentzl allait être chargé, à Berlin même et à Saint-Pétersbourg, d'une double mission conforme aux vues de la Russie.

L'éveil fut donné aussitôt au directoire qui, voulant à tout prix exciter et maintenir la défiance entre les deux cours de Berlin et de Vienne, donna pour instruction à Sieyès, sur l'avis de M. de Talleyrand, de communiquer officieusement les articles secrets du traité de Campo-Formio, qui jusqu'alors n'avaient été que soupçonnés : il ne pouvait résulter, en effet, de cette communication qu'un plus grand éloignement entre ces deux cours depuis long-temps rivales. Haugwitz triompha de pouvoir mettre sous les yeux du roi une stipulation dont la nature et le secret enchaînaient désormais le cabinet impérial à la politique usurpatrice du directoire. On était dispensé, en lisant ces articles, de chercher la cause des défiances et du schisme qui avaient éclaté dans le congrès, et des alarmes qui éloignaient la Prusse d'une confédération générale. Cette divulgation du directoire, faite dans le secret le plus profond du cabinet, acheva d'aliéner la Prusse de l'Autriche, compromise par le danger même que pouvait faire courir à

l'Allemagne son union monstrueuse avec la France.

Voyons ce qui se passait alors à Vienne. Le ministre d'état comte de Cobentzl y était arrivé le 18 juillet, et il avait rendu compte directement à l'Empereur de ses opérations diplomatiques à Seltz. Le 21, ce prince lui remit de ses propres mains, dans une audience particulière, les insignes de l'ordre de la Toison-d'or. Il y eut le lendemain conseil de cabinet, où furent arrêtés les pleins pouvoirs pour la double mission politique qui était destinée à M. de Cobentzl. Après s'être acquitté de sa mission à Berlin il devait, sans délai, se rendre à Saint-Pétersbourg. Muni de ces pleins-pouvoirs, il partit le 23 de Vienne pour Berlin, en passant par Dresde, où il devait aussi pressentir les dispositions de la cour électorale de Saxe, touchant les vues de la Russie et de l'Angleterre.

Depuis le commencement de la guerre il n'avait plus existé de rapports directs entre la république française et le gouvernement saxon. L'électeur était entré dans la coalition par cette impulsion générale d'inquiétude et de haine à laquelle aucun souverain de l'empire germanique n'avait pu résister. Il s'en était détaché tout simplement en retirant son contingent et par

une déclaration de son intention de rester neutre qu'il rendit publique.

Postérieurement à cette déclaration, l'accession de ce prince à la neutralité du nord de l'Allemagne avait été reconnue par le gouvernement français; mais cette espèce de transaction s'était faite par voie intermédiaire. L'acte qui la consacra ne fut signé que par le ministre du roi de Prusse, garant des conventions de neutralité, et par le ministre plénipotentiaire de la république française.

Cependant, le directoire exécutif, voulant avoir un agent accrédité auprès de l'électeur de Saxe, nomma à cet emploi le citoyen Helfflinger qui, n'ayant point de prédécesseur à Dresde, s'accrédita lui-même auprès des ministres saxons. Il fut généralement assez bien accueilli, et l'électeur témoigna qu'il voyait avec plaisir près de lui un agent de la France.

Mais le citoyen Helfflinger, bien que reconnu par les ministres et traité par eux avec égards, ne déployait à Dresde aucun caractère public : sa mission était purement d'observation. Il ne la remplissait que depuis environ deux mois, lorsque M. de Cobentzl vint à passer dans cette ville, en allant à Berlin.

Voici dans quel esprit d'observation l'agent

du directoire rendit compte de ce fait à son gouvernement *.

« Le comte de Cobentzl est arrivé à Dresde. Son départ de Vienne est un vaste sujet de conjectures politiques. Les uns assurent qu'il se rend tout simplement en Russie pour reprendre la place d'ambassadeur qu'il remplissait avant d'être appelé pour négocier avec le général Bonaparte, et qu'en l'éloignant en ce moment, le baron de Thugut n'a songé qu'à se mettre plus à l'aise à Vienne. D'autres au contraire prétendent que ce voyage n'est nullement étranger à la position critique où se trouve l'Autriche à l'égard de la France; qu'il n'a pas seulement pour objet de resserrer les nœuds qui unissent en ce moment les deux empereurs; que ce voyage n'est, en quelque sorte, qu'un cours de négociations combinées; qu'en passant par Berlin, M. de Cobentzl s'abouchera tant avec le roi de Prusse qu'avec le citoyen Sieyès, pour essayer de déterminer, l'un à proposer sa médiation et l'autre à la faire agréer de son gouvernement auprès duquel on lui suppose une grande influence. Ceux qui adoptent cette idée fort hasardée observent que la route de Berlin n'est ni la

* Dépêche confidentielle du 29 juillet.

plus courte ni la plus droite pour aller à Saint-Pétersbourg, et qu'ainsi il faut qu'on ait eu quelques motifs particuliers pour envoyer par là M. de Cobentzl. D'après la durée de son séjour et les personnes qu'il verra le plus on pourra augurer jusqu'à un certain point ce dont il est chargé. Mais on ne doit pas oublier que le refus positif et solennel de la cour de Prusse d'entrer dans une nouvelle coalition ne permet pas de croire que M. de Cobentzl ait conçu l'espoir de l'y entraîner, d'après la manière dont elle a écarté les offres du prince Repnin.»

Du reste, avant de se rendre à Berlin, le comte de Cobentzl put s'assurer auprès des ministres de l'électeur, qu'en cas d'une nouvelle confédération, la Saxe suivrait le mouvement de rotation politique de la cour de Prusse.

Arrivé à Berlin le 3 août, il se mit aussitôt en communication avec la cour, les ministres, le prince Repnin et l'ambassadeur d'Angleterre. Personne, disaient ces deux derniers, ne mérite plus de crédit que le comte de Cobentzl; nul témoignage n'est plus digne d'attention. M. de Cobentzl s'est confié dans les promesses des Français, il a concouru à entraîner sa cour dans une paix précipitée, avec l'opinion qu'elle éteindrait les différends; tous les efforts, tous

les biais nécessaires pour en maintenir l'esprit et la lettre, il les a puisés à Rastadt et renouvelés dans les conférences de Seltz. On ne peut objecter au comte de Cobentzl ni sa raideur, ni l'inflexibilité de ses principes, ni son aversion pour la paix ; c'est une suite de faits récens, une expérience indisputable et non des raisonnemens qu'il apporte au roi de Prusse... »

Et pourtant ni les révélations de ce ministre d'état de l'empereur, ni ses instances, ni ses représentations sur l'évidence du danger général, ni les déclarations franches et positives de l'ambassadeur de Paul I^er^, ni la certitude acquise que son maître interviendrait activement dans la guerre et sur-le-champ, par un premier secours de cent soixante mille hommes, ne purent altérer les premières résolutions du ministère prussien ; il demeura inébranlable.

Ecoutons maintenant la légation française à l'occasion de cette circonstance diplomatique si décisive * : « C'est à tort qu'on publie que Ber» lin est le centre de la négociation européenne. » Toute la sagesse de la cour de Berlin est de » jouer avec constance et obstination un rôle » passif. La fameuse mission du comte de Co-

* Dépêche confidentielle du 19 août 1798.

» bentzl a été considérée sous un faux point de » vue. L'orgueil de la cour de Vienne ne per- » mettait point d'aller chercher une réponse né- » gative, franche et nette. M. de Cobentzl fut » donc envoyé à Pétersbourg, simplement mais » expressément chargé de demander en *passant* » quelles étaient les dispositions de la cour de » Berlin. Cela est si vrai que l'ambassadeur de » la cour autrichienne à Berlin, deux jours » avant l'arrivée de M. de Cobentzl, doutait en- » core qu'il viendrait. Mais lorsqu'il a été à Ber- » lin, soit zèle, soit vivacité de caractère, il y » a oublié ou dépassé ses instructions. Dans trois » audiences accordées par le roi de Prusse, » M. de Cobentzl est sorti du rôle de deman- » deur en *passant*, il ne s'est appliqué qu'à faire » valoir toutes les raisons spécieuses qui pou- » vaient entraîner le roi de Prusse à des mesu- » res de guerre et, en dernier résultat, à une » coalition. Tous ses efforts ont été vains; sa vi- » site n'a changé en rien le système prononcé » du cabinet de Berlin pour la neutralité abso- » lue. Le prince Repnin et le comte de Co- » bentzl n'ont eu, ni l'un ni l'autre, aucun suc- » cès auprès du roi de Prusse.... »

Le fait est que le ministre Haugwitz qui penchait pour la république, mais qui craignait

la Russie, louvoyait timidement entre Repnin et Sieyès, sans rien accorder ni à l'un ni à l'autre. « Vous n'avez pas à nous reprocher, dit-il » un jour au prince russe, d'avoir manqué ni à » nos alliés, ni à nos amis ; nous ne nous brouil- » lerons ni avec vous ni avec la république. » Soyez sûr que nous n'avons pas voulu nous » allier avec elle. — Et vous avez bien fait, ré- » pondit fièrement l'envoyé extraordinaire du » czar, car la Russie regarderait la signature d'un » tel traité comme une déclaration de guerre; les » armées russes sauraient combattre les ennemis » de mon maître et même ses *faux amis*.....»

Le 10 août, Repnin, après avoir signé une convention préliminaire avec le comte de Cobentzl, déclara que, conformément aux traités, trente mille Russes allaient entrer en Gallicie comme auxiliaires de l'Autriche. Cinq jours après, désespérant de faire sortir la Prusse de son immobilité, il partit pour Vienne, tenant dans ses mains l'acte précurseur de la seconde coalition qui, dans le même temps et à une plus grande distance, commençait aussi à se développer d'une manière encore plus frappante. C'est ce qu'on verra bientôt quand nous aurons à traiter des rapports entre l'empire ottoman et la France.

Suite des discussions au congrès de Rastadt. — Roberjot troisième plénipotentiaire français. — Craintes du gouvernement toscan sur la probabilité d'une rupture. — Création de la république cisalpine. — Ressemblance de sa constitution avec celle de France. — Son traité d'alliance avec la France. — Coup d'œil sur l'état de la Suisse. — Spoliations qui y sont commises par le directoire français. — Résistance des petits cantons. — Observations du cabinet du Luxembourg sur les nouvelles républiques. — Traité entre la France et la Suisse. — Rapport confidentiel du ministre russe à sa cour. — Suite de la mission de Repnin. — Aperçu de la situation de l'Angleterre et de l'Irlande. — Conspiration des Irlandais-unis. — Associations patriotiques dans les trois royaumes. — Wolf-Tone, Napper-Tandy, etc. — Tentatives d'invasion en Irlande sous le commandement de Hoche. — Leur effet est manqué. — Supplice de quelques uns des chefs Irlandais. — La conjuration est étouffée. — Efforts du cabinet de Londres pour former une nouvelle coalition.

Revenons au congrès de Rastadt, toujours plus ou moins influencé par la marche et les détours de la politique secrète. La légation fran-

çaise, après plus d'un mois d'intervalle, avait enfin répondu à la note allemande du 14 mai, où la députation de l'Empire, discutant les nouvelles prétentions de la France, faisait voir le peu de solidité des raisonnemens sur lesquels on les appuyait. La réponse des plénipotentiaires français parut peu propre à concilier les prétentions opposées qui retardaient l'ouvrage de la pacification. Sauf quelques concessions peu importantes, le gouvernement de la république persistait dans ses premières demandes.

On en délibéra le 30 juin, et le ministre impérial fit dans la même séance une ouverture préalable, qui fut remarquée surtout à cause des circonstances politiques au milieu desquelles elle était faite. En voici le texte :

« Comme la note des ministres plénipoten-
» tiaires français du 22 juin, en réponse à celle
» de la députation du 14 mai, ne répond en
» aucune manière à la juste attente où l'on était,
» et que son contenu peut avoir des suites in-
» calculables pour l'existence de l'Allemagne,
» de ses états et pays situés sur le Rhin, et
» même des puissances souveraines voisines,
» les délibérations qui doivent avoir lieu à ce
» sujet méritent la plus grande attention et la
» plus mûre réflexion. Chaque membre de la

» députation en sera déjà suffisamment con-
» vaincu et pénétré, d'après le sentiment des
» devoirs qu'impose à la députation l'intérêt
» général de l'Allemagne, qui lui a été confié par
» l'Empereur et l'Empire.

» L'Autriche demande que le protocole lui
» reste ouvert, et elle manifestera son vœu,
» après avoir ultérieurement réfléchi, aussitôt
» que l'importance de l'objet le permettra. »

Ainsi rien n'avançait, tout était, pour ainsi dire, en suspens, lorsque le 10 juillet arriva un troisième plénipotentiaire, François-Claude Roberjot, ancien curé de Mâcon, pasteur très éclairé et d'un caractère bienveillant. Etranger aux crimes de la révolution dont il avait embrassé les principes, il n'était entré à la convention qu'après le procès de Louis XVI et après la révolution du 31 mai. Envoyé aux armées, en qualité de commissaire, il y avait montré du courage et du zèle. S'étant fortement prononcé pour la réunion de la Belgique et de la rive gauche du Rhin, il montra dans cette question des connaissances et des vues politiques étendues. Élu membre du conseil des cinq-cents, après la session conventionnelle, il fut successivement nommé par le directoire ministre plénipotentiaire à Hambourg, près de la république

batave, et enfin à Rastadt, où n'imitant point ses collègues dans leurs formes extérieures, il observa constamment les égards qu'exige la bienséance.

Roberjot se légitima le 13 juillet près du comte de Metternich et du ministre directorial de Mayence. Comme il venait directement de Paris et qu'il avait conféré avec le directoire, on crut qu'il était chargé d'instructions *ultimatives* du gouvernement français, et que son arrivée accélèrerait la marche des négociations. Le fait est que Roberjot était particulièrement chargé de tempérer les formes dures et tranchantes du farouche Bonnier qui, d'ailleurs, ne vivait pas dans une parfaite intelligence avec son collègue Jean Debry. On se flattait à Paris que Bonnier se départirait de la ligne qu'il avait suivie jusqu'alors, par la prépondérance que la présence d'un troisième négociateur, ayant voix comme lui dans les délibérations, mettrait dans la balance.

Du reste on attendait d'un moment à l'autre à Rastadt l'*ultimatum* des ministres français. L'inquiétude était générale depuis la rupture des conférences de Seltz. Chacun pariait pour la guerre ou pour la paix, suivant ses vœux et ses intérêts, bien plus que d'après des données sur

les vues définitives des grandes puissances, qui cachaient elles-mêmes leur incertitude sous l'apparence du mystère.

Le comte de Cobentzl était parti de Rastadt pour Vienne, la veille même de l'arrivée de Roberjot, et avant son départ il avait témoigné itérativement à plusieurs personnes qui lui faisaient part de leur inquiétude au sujet de la cessation des conférences, que cette inquiétude était peu fondée; que de même que le congrès avait subsisté avant que les conférences commençassent, de même elles pouvaient continuer sans rien souffrir des circonstances qui occasionnaient son départ et celui du négociateur français.

A Paris même, dans la sphère du gouvernement, on était persuadé que la cessation des conférences n'amènerait nullement une nouvelle rupture avec la cour de Vienne.

« L'Empereur mieux informé, disait le directoire à ses familiers et à ses amis, en redoute » plus que jamais les suites; il paraît même » sentir combien elle compromettrait le sort » de l'Allemagne, et sa propre couronne. »

Du reste, il est certain qu'au moment de la rupture des conférences de Seltz, rien n'était encore décidé à Vienne touchant la marche et

l'appui des troupes russes, et que le gouvernement français n'en avait aucune idée. Le directoire se flattait même de parvenir tôt ou tard à aplanir les nouvelles difficultés qui venaient de s'élever entre les deux cabinets. Comme c'était l'Italie qui en formait le nœud, il était persuadé qu'au moyen d'un nouveau partage il serait toujours en mesure de satisfaire l'Autriche. Mais en même temps il désirait en finir avec l'Allemagne, en amenant la cour de Vienne à sanctionner d'une manière irrévocable la cession de la rive gauche du Rhin et le système qui en était le complément.

Mais à mesure que les vues du gouvernement français se développaient en Italie, les difficultés s'aggravaient, et tel était le motif qui faisait continuer avec une activité non interrompue les envois de troupes et de munitions à l'armée impériale, sur les anciennes frontières vénitiennes.

Redoutant le renouvellement de la guerre qui pouvait compromettre sa sécurité, la cour de Toscane n'en fut que plus alarmée de la rupture des conférences de Seltz et des préparatifs militaires qui de part et d'autre se révélaient. Le ministre toscan, marquis Manfredini, excité par le ministre de France Reinhardt, qui en avait reçu

l'instruction du directoire, expédia un courrier à Vienne, chargé de demander au baron de Thugut des explications amicales pour la propre sûreté du grand duc. Il savait que ce ministre possédait plus que jamais la confiance de l'empereur et de la famille impériale, et qu'il continuait d'avoir presque exclusivement la direction des affaires étrangères.

« On aurait tort, lui répondit Thugut, de » supposer à notre cour des desseins guerriers, » malgré toutes les offres avantageuses qui » pourraient lui avoir été faites. Son système est » fondé sur l'accomplissement fidèle et exact, » de part et d'autre, des conditions de la paix » de Campo-Formio, et ce n'est que par rap- » port aux événemens arrivés depuis cette » époque, et qu'elle juge contraires au traité, » que les négociations se continuent. Mais, dans » l'incertitude de leur issue, le ministère des » finances, ainsi que le conseil aulique de » guerre, ou plutôt la commission établie par » ce conseil, sont assidument occupés, celle-ci » à augmenter sans cesse et améliorer les forces » militaires de l'Autriche, et le département des » finances à en trouver les moyens..... »

Par le style même de cette dépêche, on voit que Thugut n'ignorait pas qu'elle serait communi-

quée au cabinet du Luxembourg : celui-ci n'y vit rien d'inquiétant. Toutefois il ordonna de son côté des mesures pour renforcer ses armées, soit en Italie, soit sur la rive droite du Rhin.

Mais ce qui entravait la marche du gouvernement français, ce n'était pas seulement les embarras de la politique extérieure et la difficulté de ses rapports avec les cabinets prépondérans. Maintenir la subordination, et sa suprématie parmi les alliés de sa création, lui paraissait tout aussi difficile.

Il est temps de jeter ici un regard en arrière à ce sujet, et de considérer d'abord la république cisalpine qui fut une création, non pas du directoire, mais de Bonaparte. Il la créa après le refus de la cour de Vienne de ratifier la convention signée à Montebello avec le marquis de Gallo et qui contenait les bases de la paix définitive. Il la composa des républiques cispadane et transpadane, improvisées par la conquête, ce qui réunissait sous la même domination quatre millions d'habitans et offrait une masse de forces propres à influer sur les événemens ultérieurs. Ce fut donc pendant les préliminaires de Léoben que la nouvelle république prit le nom de république cisalpine *.

* 9 juillet 1797.

Milan en fut la capitale. Par le traité de Campo-Formio elle s'augmenta de la partie des états de Venise, située sur la rive droite de l'Adige, ce qui, joint à l'acquisition de la Valteline, lui forma une population de cinq millions trois cent mille ames. Ces provinces les plus belles et les plus riches de l'Europe, composèrent dix départemens. Elles s'étendaient depuis les montagnes de la Suisse jusqu'aux Apennins toscans et romains, et du Tesin à l'Adriatique.

Bonaparte aurait voulu donner à la Cisalpine une constitution différente de celle de la France. Il avait demandé à cet effet qu'on lui envoyât à Milan quelques publicistes tels que Sieyès et Benjamin-Constant. Mais cette idée ne plut pas au directoire. Ce gouvernement ne voulut pas pour la Cisalpine d'autre constitution que celle à laquelle lui-même devait son existence depuis l'année 1795. Le premier directoire cisalpin fut composé de Serbelloni, Alessandri, Paradisi, Moscati, Containi, tous les cinq chefs du parti français en Italie. Serbelloni était un des plus grands seigneurs de la Lombardie. Le 14 juillet 1797, une fédération générale des gardes nationales et des autorités de la nouvelle république eut lieu au Lazaret de Milan. Là, trente mille gardes nationaux, ou députés

se jurèrent de rester unis et d'obéir à la constitution du nouvel état : le directoire nomma ses ministres, et les autorités administratives, constitua son état militaire et gouverna la république comme un état absolument indépendant. Dès ce moment les Italiens changèrent : l'esprit national se forma ; quelques années après ce n'était plus la même nation. La soutane, qui jusque-là avait été l'habit à la mode pour les jeunes gens, fut remplacée par l'uniforme militaire ; au lieu de passer leur vie aux pieds des femmes, les jeunes Italiens fréquentèrent les manéges, les salles d'armes, les champs d'exercice. Mais le bras vigoureux qui avait créé et soutenu cet édifice allait bientôt lui manquer.

Le 12 novembre 1797, vingt-cinq jours après la signature du traité de Campo-Formio, Bonaparte prit congé du peuple italien, pour se rendre à Rastadt. Il lui fit ses adieux en ces termes:... « Vous êtes le premier exemple dans » l'histoire d'un peuple qui devient libre sans » factions, sans révolutions, sans déchiremens.

» Nous vous avons donné la liberté, sachez la » conserver. Vous êtes, après la France, la répu- » blique la plus populeuse, la plus riche ; votre » position vous appelle à jouer un grand rôle » dans les affaires de l'Europe.

» Pour être dignes de votre destinée, ne faites que des lois sages et modérées.

» Faites-les exécuter avec force et énergie....»

C'était le général fondateur qui avait nommé à toutes les places de la nouvelle république; le directoire en conçut de l'ombrage et se proposa de bonne heure de modifier et même de détruire entièrement l'ouvrage législatif et administratif de son général.

Il voulut de prime abord enchaîner la république cisalpine par un traité d'alliance. Bonaparte, qui était alors à Paris, prévoyant les difficultés que susciterait l'Autriche pour reconnaître la nouvelle république, fit circonvenir M. de Cobentzl et obtint de lui une sorte d'initiative de reconnaissance par la note que ce ministre impérial remit, le 22 mars 1798, à M. de Melzi, député de la Cisalpine à Rastadt, et que celui-ci s'empressa d'envoyer au ministre des relations extérieures à Milan. Elle était conçue en ces termes:

« Le soussigné, ministre plénipotentiaire de » sa majesté impériale et royale apostolique, n'a » pas manqué de faire parvenir à son auguste » maître les différentes notes qui lui ont été re» mises par le citoyen Melzi d'Eril; et, en consé» quence des ordres formels qu'il a reçus, il est

» autorisé à assurer le citoyen Melzi d'Eril que
» S. M. a reçu avec beaucoup de satisfaction l'ex-
» pression des sentimens de la république cisal-
» pine envers elle. Cette république peut être as-
» surée également d'une réciprocité entière et
» constante de la part de l'Empereur et roi dont
» le desir est de maintenir la bonne intelligence
» et l'harmonie entre les deux états. Quant aux
» excès qui doivent avoir été commis par des
» brigands sortis des montagnes du Tyrol, le
» soussigné est chargé d'assurer le citoyen Melzi
» qu'il a déjà été donné les ordres les plus po-
» sitifs, lesquels seront encore renouvelés pour
» empêcher qu'il se commette à l'avenir sur
» les frontières aucune incursion et autres dé-
» sordres préjudiciables à la tranquillité des
» territoires respectifs, et pour que les contre-
» venans soient sévèrement punis ; S. M. étant
» bien éloignée de tolérer jamais rien qui soit con-
» traire aux principes de bon voisinage qu'elle
» désire de voir subsister entre ses états et ceux
» de la république cisalpine. Le soussigné
» éprouve la plus vive satisfaction de pouvoir
» transmettre au citoyen Melzi d'Eril ces té-
» moignages signalés des sentimens de son maî-
» tre envers la république cisalpine. »

Mais presque en même temps les ministres

de cette république à Paris, Visconti, Serbelloni et Rangoni, intimidés par les menaces du directoire, négociaient avec M. de Talleyrand, ministre des affaires étrangères, et concluaient, contrairement à leurs instructions, un traité d'alliance et de commerce qui soumettait véritablement la nouvelle république à la souveraineté de la France. Les habitans de la Lombardie, qui s'étaient flattés jusqu'alors qu'en proclamant la république cisalpine, le directoire de la république française avait l'intention de leur accorder les droits d'un peuple indépendant, en furent cruellement désabusés par la teneur de ce traité qui, sous le masque d'une alliance, rendait les autorités et la force armée cisalpines dépendantes du directoire exécutif de France. Quelle qu'eût été jusqu'alors la docilité des conseils législatifs de Milan, ce traité leur fit voir l'abîme qui s'ouvrait sous leurs pas. Il donna lieu dans le conseil des jeunes à une discussion fort animée et n'y fut ratifié que par une faible majorité. Mais lorsqu'il fut porté au conseil des anciens, celui-ci le rejeta * à la presque unanimité.

Le directoire français trouva fort mauvais cet

* Le 12 mars 1798.

acte de résistance. Il prit un arrêté, portant ce qui suit : « Le directoire exécutif de la républi- » que française, sur le refus de sanction fait par » le conseil des anciens de la république cisal- » pine du traité que la France a conclu avec elle, » considérant que ce refus est l'effet des manœu- » vres des ennemis des deux pays ; qu'il fait » rentrer la république française dans tous les » droits dont elle avait bien voulu se départir ; » a arrêté 1° qu'il sera levé une contribution » pour subvenir à l'entretien des troupes de la » république française en Italie ; 2° que vingt-un » citoyens nommés par le général en chef » membres du conseil des anciens de la républi- » que cisalpine seront destitués et arrêtés. »

Le général Berthier que le directoire avait nommé pour l'exécution de cette mesure étant arrivé à Milan, et les membres les plus récal- citrans du conseil des anciens ayant été exclus, le traité fut ratifié et le directoire se laissa apaiser par cet acte de soumission. On peut ju- ger par là des germes de mécontentement qui fermentèrent dans la nouvelle république, et combien le directoire français eut à lutter pour y exercer une domination absolue.

Quant à l'Empereur, ses rapports avec la ré- publique française ayant été bientôt altérés, il

déclara par la suite que le traité d'alliance avait complètement anéanti l'indépendance de la république cisalpine, et son cabinet, conséquent à ces principes, refusa de reconnaître Marescalchi en qualité d'envoyé d'une république qui n'existait pas.

Passons maintenant à la Suisse, nouvellement conquise et révolutionnée par le directoire. Nous avons vu le général Brune y finir sa mission politique et militaire. Sous le premier rapport, il eut pour successeur le citoyen Lecarlier, commissaire et plénipotentiaire du gouvernement français près la nation helvétique. De même que le commissaire Rudler avait été chargé d'organiser les quatre départemens démembrés de l'Allemagne, sur la rive gauche du Rhin, pour les incorporer à la France, Lecarlier avait reçu de pareils pouvoirs à l'effet de diriger la formation de la nouvelle république, de la manière la plus propre à consolider ses rapports avec la république française.

Le corps législatif helvétique avait ouvert ses séances à Arau le 12 avril 1798. Dans le sénat, le premier et le principal auteur de la révolution Ochs fut élu président. La présidence du grand conseil fut déférée à Kuhn, de Berne. On proclama la nouvelle constitution dont le pou-

voir exécutif fut modelé et façonné sur celui qui siégeait au palais du Luxembourg.

On a vu combien la Suisse était foulée et spoliée. Le commissaire Lecarlier avait mis à l'usage de l'administration française les consommations de la contrée. A Fribourg il préleva une première contribution pécuniaire de cent mille écus, et à Berne, une imposition de huit cent mille livres; car les treize millions trouvés en espèces dans le trésor de cette ville ne suffisaient pas aux besoins du directoire. Les biens de trois cents des plus riches propriétaires répondirent de l'acquittement intégral de ces tributs.

La rapacité du directoire français n'avait encore eu que la moitié de son cours : Lucerne, Zurich, les cantons démocratiques, le Valais, les Grisons, la Turgovie, l'état de Saint-Gall, restaient à envahir et à spolier. Lecarlier lui ayant paru trop humain, il confia aux commissaires Rapinat et Roubière l'exercice de déprédations plus révoltantes encore. Beaufrère du directeur Rewbell et fort de son appui, Rapinat ne connut aucun frein. Il fit d'abord sceller et enlever les trésors et les caisses publiques à Lucerne, à Zurich, dans le Valais. Partout les magasins furent confisqués; enfin une grêle de réquisi-

tions vint assaillir la Suisse déjà ruinée. Les contributions violentes se renouvelèrent; une somme de sept cent cinquante mille livres, fut imposée sur six abbayes, les patriciens de Berne furent imposés à six millions, et ceux de Zurich, Lucerne, Fribourg et Soleure à sept millions. Des réclamations et des cris s'élevèrent; ce furent ceux de l'impuissance. Comment et avec quoi satisfaire à ces énormes rapines? La fureur publique accusait déjà le lâche silence de ce fantôme de législature helvétique, qui phrasait à Arau sur l'*affranchissement de l'Helvétie*. La législature s'émut, intercéda, remontra; Rapinat resta inflexible, déclarant que la Suisse devait être regardée comme *pays conquis* et que son gouvernement était tenu de se soumettre au *droit de conquête*. Quoique ce fût au canton de Berne et non à la Suisse que le directoire eût déclaré la guerre, tout ce malheureux pays écrasé passa véritablement sous un système de terreur; et l'on entendit alors dans toutes les parties de l'Europe un vain retentissement de plaintes et de réclamations contre le terrible Rapinat *.

* Dans l'impuissance où l'on était d'employer des armes plus efficaces contre cet odieux concussionnaire, on com-

Les cantons démocratiques seuls avaient conservé leur indépendance au milieu de la servitude générale. Ne voulant point de nouvelle constitution, ils demandaient à conserver leurs lois et leur liberté. Brune avait fait aux députés de ces petits cantons une réponse uniforme : « Je donne l'assurance à l'état démocratique de » Glaris, qu'au milieu des événemens qui ont » donné lieu à l'entrée des troupes françaises » dans la Suisse, les cantons démocratiques » n'ont pas cessé d'être les amis de la république » française, et que celle-ci n'a point le projet » d'entrer comme ennemie sur leur territoire. »

A la vérité, il ajouta la déclaration verbale qu'il s'attendait que le canton de Glaris se déterminerait à adopter, conjointement avec les autres états, la forme de gouvernement qui devait être commune à toute la Suisse. Mais les petits cantons se montraient inébranlables dans

posa en France une épigramme assez bonne et qui doit être consacrée par l'histoire :

La pauvre Suisse qu'on ruine
Voudrait bien que l'on décidât
Si Rapinat vient de Rapine,
Ou Rapine de Rapinat.

(*Note de l'Éditeur.*)

le refus d'adopter la constitution helvétique importée par la France. Irrité que des pâtres des Hautes-Alpes méconnussent son empire, le directoire exécutif ordonna à son général Schaumbourg d'aller faire revivre dans ces montagnes la tyrannie abattue par la flèche de Guillaume Tell.

Quel étrange spectacle que celui d'une république de six ans, dont les édits, les places publiques, les monnaies, portaient l'image de la liberté, allant arracher, au nom de cette liberté, à des démocraties pauvres, heureuses et ignorées, le droit de conserver leurs institutions de quatre siècles!

Le ciel cette fois ne permit pas le triomphe de l'iniquité. Conduits par deux officiers valeureux, MM. de Paravicini et de Reding, ces intrépides montagnards bravèrent les sommations et les cohortes de Schaumbourg. Dans une guerre de trois semaines, ils lui tuèrent trois mille hommes, et le forcèrent à la retraite par un traité qui lui ferma l'accès des petits cantons.

Cependant par une oppression si criante le gouvernement français aliénait jusqu'aux révolutionnaires suisses. Le directoire helvétique, les conseils d'Arau, perdaient tout crédit. Les desseins futurs du cabinet du Luxembourg ne pou-

vaient s'accomplir sans ramener cette autorité effarouchée qui lui devait naissance; il feignit de désavouer Rapinat.

Ce proconsul, fatigué des remontrances et de l'opposition de l'assemblée d'Arau, venait de déposer deux des directeurs helvétiques, de menacer les représentans d'un pareil ostracisme, et de lancer un torrent d'ordonnances qui équivalaient à une proscription de la Suisse entière. Personne ne fut assez simple pour supposer que ce délégué outrepassait ses instructions : le directoire de Paris en avait prévu l'effet; ses projets subséquens y étaient liés.

Mais l'horizon politique s'étant rembruni et les dispositions de l'Autriche donnant des inquiétudes au directoire, l'hypocrisie vint au secours de la violence épuisée. On eut l'air de s'attendrir à Paris sur les calamités de la Suisse; son oppresseur Rapinat fut destitué, et l'on promit d'adoucir des rigueurs désormais insupportables. Aussitôt la crédulité se livra tout entière à cette espérance; les autorités helvétiques saisirent avec empressement l'occasion d'un raccommodement. Enfin l'annonce de la retraite de Rapinat facilita singulièrement le retour d'une soumission servile.

Ochs et Laharpe, exclus deux fois du corps

exécutif d'Arau, y furent rappelés, installés, harangués, par ordre du directoire français, avec lequel on scella la réconciliation par des fêtes et des sermens; on s'engagea auprès de lui à sanctionner, sans délai, le traité d'alliance qui devait unir les deux nations, et vers la fin de juin M. de Talleyrand fut chargé de le négocier.

Dans l'intervalle, ce gouvernement voulant redresser les idées erronées ou peu justes, selon lui, qu'on pouvait s'être formées des rapports de la France avec d'autres nations ses alliées, et des différends ou des plaintes qui subsistaient à l'égard de quelques-unes d'entre elles, jugea à propos de s'expliquer officiellement à ce sujet. En conséquence, le journal officiel intitulé *Le Rédacteur*, interprète des sentimens du directoire, publia, sous le titre d'*observations sur les troubles qui se manifestent dans les nouvelles républiques nos alliées*, des idées d'autant plus remarquables qu'elles s'appliquaient directement aux nations qui environnaient la France, telles que la Cisalpine, la Ligurie, la république romaine, le Piémont, l'Helvétie et la Hollande. L'organe du directoire les assimilait, quant à leurs rapports avec la *grande nation*, aux cités italiques, alliées de l'ancienne Rome, et qui

semblaient ne faire avec elle qu'*un seul individu politique.*

« Les Samnites, les Etrusques, les Latins, » disait le journaliste, avaient leurs constitu- » tions particulières ; mais subjugués primitive- » ment par Rome, ils étaient devenus ses *amis* » et ses fidèles cliens. Ils n'étaient point ses su- » jets, mais ils se dirigeaient par son influence ; » parce qu'ils savaient que Rome les regardait » comme son ouvrage, et qu'elle les protégeait » comme ses enfans. Leurs ennemis étaient les » siens, et l'aigle romaine réunissait pendant la » guerre tous ces peuples divers. » Partant de ce point, l'organe officiel comparait les troubles qui éclataient dans les pays nouvellement alliés avec la France, et qu'il attribuait *aux manœuvres liberticides* du cabinet britannique, à ceux que Mithridate excita parmi les anciens peuples de l'Italie, lorsque, seul de tout l'univers soumis, ce roi superbe restait à vaincre par les Romains. « L'astucieux Mithridate, ajoutait » le journaliste du directoire, voulait frapper » Rome dans les élémens de sa force. Ses agens » flattèrent avec hypocrisie l'orgueil national de » ses alliés. Les Samnites et les peuples leurs » voisins, se livrant à l'enthousiasme d'*une in-* » *dépendance politique*, méconnaissent les droits

» de la métropole; ils oublient qu'ayant pu, par » la force des armes, en faire des sujets, elle les » avait déclarés ses amis, et même avait garanti » par la valeur de ses légions leur *liberté civile*. » Ces peuples ingrats se mutinent, lèvent l'é- » tendard de la guerre; le roi de Pont leur offre » son alliance; ses bataillons vont se joindre à » leurs troupes; les regards de l'univers entier » se fixent sur Rome; cette superbe reine des » nations, qui couvre le monde de ses trophées, » va subir enfin le joug d'un vainqueur..... »

Enfin le *Rédacteur*, pour montrer aux nouveaux alliés de la république française le sort qui les attend, s'ils ne mettent fin à leurs divisions et à leurs murmures, leur représente les alliés de l'ancienne Rome enveloppés dans la ruine du roi de Pont, auteur de leur défection, et il termine ainsi ce rapprochement historique: « Mais la victoire s'est familiarisée avec » les aigles romaines; chaque citoyen de cette » étonnante cité devient un héros. Les alliés » sont vaincus; Mithridate est chassé de l'Asie, » dont il avait en quelque sorte usurpé momen- » tanément la conquête. Son royaume hérédi- » taire est réduit en province romaine; et cette » république dont l'univers attentif attendait la » chute, se montre tout à coup à l'univers sur-

» pris dans une attitude colossale qui fait tout » fléchir devant elle. Habitans des cités cisal- » pines, helvétiques et bataves, dans les nou- » velles chances politiques qui se pressent au- » tour de vous, pouvez-vous ignorer la nature » de vos rapports avec la *grande nation?* Pour- » riez-vous méconnaître les mains ennemies qui » secouent en ce moment dans votre sein les » brandons de la discorde, pour vous faire iso- » ler vos intérêts des nôtres !...»

Ce fut sous l'influence de cette leçon d'histoire et de politique que M. de Talleyrand et MM. Zeltner et Jenner, députés suisses, signèrent le traité d'alliance * en vertu duquel le directoire reconnut formellement la république helvétique une et indivisible. Ce traité, bien qu'il n'eût pas existé de guerre entre les deux états, fut intitulé traité de paix et d'alliance; il détermina positivement les rapports entre les deux états et le degré de dépendance dans lequel l'un devait se trouver envers l'autre. Le principe de l'alliance fut fondé sur le droit de chacune des deux républiques de requérir, en cas de guerre, la coopération de l'autre. Des conventions particulières devaient déterminer

* Le 19 août 1798.

la nature et la quotité des secours mutuellement accordés.

La république française garantit à la république helvétique son indépendance et l'unité de son gouvernement contre les tentatives de l'oligarchie. Elle lui promit ses bons offices pour la faire jouir de tous ses droits par rapport aux autres puissances. Ce traité qui était en quinze articles, fut accompagné de quatre autres articles qui restèrent secrets et dont l'un, (le dernier), stipulait l'évacuation de l'Helvétie par les troupes françaises. Ainsi le directoire helvétique se croyait déjà assez fort pour se maintenir sans l'appui des forces étrangères, ce qui n'eût été admissible qu'en cas de paix générale. Rien pourtant n'était plus problématique. Il suffira, pour s'en convaincre, de se reporter à la marche des négociations de Rastadt à cette époque, et d'examiner la physionomie du congrès. Voici un document précieux à cet égard: c'est le rapport confidentiel adressé au cabinet de Saint-Pétersbourg * par M. de Struve, ministre de Russie à la diète de Ratisbonne.

« Malgré toutes les peines qu'on prend ici et » à Rastadt pour nourrir l'idée de la bonne in-

* Fin de juillet 1798.

» telligence qui continue de subsister entre la
» France et l'Autriche, il se manifeste néan-
» moins beaucoup de symptômes contraires. On
» voit d'abord, dans la dernière note des pléni-
» potentiaires français, que du côté de la France
» l'abandon de ses prétentions contestées est
» presque illusoire; qu'elle insiste toujours avec
» persévérance sur celles qui sont précisément
» les plus préjudiciables et les plus dangereuses
» pour l'Allemagne, et que même on en fait des
» articles de paix fondamentaux et indispen-
» sables. Comme la légation prussienne a déjà
» remis des déclarations négatives sur deux de
» ces demandes les plus essentielles, savoir, la
» démolition d'Ehrenbreitstein et l'abolition des
» péages du Rhin, l'on est impatient de savoir
» si la cour de Berlin restera ferme dans les sen-
» timens qu'elle a manifestés à cet égard, ou si
» de nouvelles considérations, survenues à la
» suite de la mission du citoyen Sieyès, la feront
» changer d'avis.

» Le ministre directorial de Mayence avait le
» dessein de présenter, de l'aveu de la députa-
» tion, un *projet complet de traité de paix*, pour
» mieux fixer les négociations. Mais la légation
» française, menée par le plénipotentiaire Bon-
» nier, s'est montrée jalouse d'avoir cette *initia-*

» *tive*, voulant conduire la négociation sur un » pied qu'elle croit conforme à la supériorité des » armes de la France; elle a donc refusé d'ad- » mettre un projet qui n'était pas le sien. C'était » le fruit du travail infatigable du baron d'Al- » bini. Les plénipotentiaires français s'étant » rendus chez ce ministre, se sont plaints ver- » balement de ce qu'au lieu de répondre à leur » dernière note, on s'occupait d'objets étrangers, » entre autres d'un projet de traité de paix; que » par là on entravait la marche des négociations, » en accolant des articles déjà décidés avec » d'autres qui ne l'étaient point. Ils ont ajouté » qu'après la décision des points contestés ils » sauraient bien s'occuper eux-mêmes de rédi- » ger un projet de traité de paix, mais que, » quant à présent, ils ne sauraient rien admettre » de pareil, et qu'ils attendaient une prompte » réponse à leur dernière note. »

D'après cette déclaration, le projet a été abandonné.

« Les mêmes plénipotentiaires ont insinué » depuis que la prochaine réponse de la dépu- » tation de l'Empire allait avoir une grande in- » fluence sur le sort de l'Allemagne; qu'après » cette note ils donneraient un *ultimatum* qui » n'admettrait pas de réplique, et que le refus

» d'y souscrire entraînerait la rupture du con-
» grès. »

Quinze jours après, le même ministre transmit à sa cour un second rapport sur le même sujet; il était conçu en ces termes :

« Par la menace du renouvellement de la
» guerre et par des négociations secrètes, la lé-
» gation française paraît maîtriser la majorité
» de la députation et même le ministre directo-
» rial de Mayence.

» A l'exception des ministres d'Autriche et
» de Saxe, qui se sont tenus à leurs déclarations
» précédentes, relativement aux prétentions du
» gouvernement français, les autres membres
» de la députation se montrent disposés à y
» acquiescer en ce qui regarde la démolition
» d'Ehrenbreitstein, ainsi que les péages du
» Rhin. Sur les points non encore réglés, voilà
» les deux sur lesquels la légation française
» semble avoir déjà l'avantage par le change-
» ment survenu à la façon de voir du cabinet
» de Berlin. Et pourtant ces deux demandes
» étaient directement en opposition avec la
» note remise par la légation prussienne le 14
» juin. Débarrassée, selon ses partisans, *des*
» *importunités du prince Repnin*, la cour de
» Prusse revient à ses erremens en faveur de la

» république française, et cédant aux notes de » l'envoyé extraordinaire Sieyès, elle se dépar- » tit de ses déclarations précédentes. Il n'y a » donc pas à compter sur la Prusse.

» Voilà l'explication des dispositions de la » députation qui ont mécontenté le ministre » d'Autriche. Il y a d'ailleurs de la mésintelli- » gence entre la députation et le commissaire » impérial, et on n'aperçoit plus d'un autre » côté aucune communication amicale entre les » ministres prussiens et autrichiens.

» La députation de l'Empire ayant pris, le 7 » août, un *conclusum* sur la dernière note des » ministres français, y consent conditionnelle- » ment à la suppression des péages sur le Rhin » ainsi qu'à laisser raser Ehrenbreitstein, en réci- » procité de la démolition de Kehl, Cassel, du » fort de Marc et de l'île Saint-Pierre.

» Mais le plénipotentiaire impérial comte de » Metternich a refusé, jusqu'à nouvel ordre du » chef de l'Empire, sa sanction à ce conclusum. » Voici un échantillon du ton tranchant de la » réponse française : « Qui aurait pensé qu'a- » près plus de vingt jours d'examen, après tant » de séances employées sans doute à d'utiles » délibérations, on eût différé de se déclarer, » on eût pu se taire sur un des articles les plus

» essentiels et les plus précis de cette note, » et qu'il faut regarder comme *irrévocable?* Il » est temps enfin que cet état de choses cesse, » et que ces *délais équivoques* aient un terme. »

» Jamais la députation de l'Empire n'avait été » aussi embarrassée. Il n'y a plus à reculer : il » faut franchir l'abîme ouvert devant elle, ou » s'y précipiter courageusement.... »

Depuis neuf mois environ que durait le congrès, et après la paix de Campo-Formio, l'Europe se voyait donc encore menacée d'une guerre générale, et qui pouvait se rallumer dans les quatre parties du monde. A la vérité, dans ce court intervalle, l'état des choses avait subi bien des changemens ; la face de l'Europe avait pris des traits qu'elle n'avait pas à l'ouverture du congrès, et qui n'entraient point dans les combinaisons politiques de cette époque ; par exemple, la prise de possession de l'île de Malte, livrée aux armées françaises, mais dont la députation de l'Empire n'avait eu aucune information officielle. D'un autre côté, la forteresse d'Ehrenbreitstein, tous les jours plus étroitement bloquée, pouvait passer également au pouvoir de la France, pendant qu'à l'ombre de l'armistice on agitait la question de savoir si ce boulevard resterait à l'Empire.

On touchait à la fin d'août, et le gouvernement français croyait encore à la paix continentale : lui et ses créatures se fondaient sur les intentions décidément pacifiques du roi de Prusse, soutenant que sans ce monarque il n'y aurait pas de nouvelle guerre.

Ce fut dans ces circonstances que le prince Repnin fit son entrée à Vienne, où il fut accueilli avec la plus haute distinction. Invité le 1er septembre à la table de l'Empereur, à Laxembourg, il eut, le 6, une audience des archiducs à Schœnbrunn, et assista aux grandes évolutions que les régimens de la garnison exécutèrent en présence de l'Empereur, des archiducs et des généraux. Le feld-maréchal russe admira la précision de ces manœuvres et surtout la belle tenue de la cavalerie.

L'envoyé du czar régla ensuite, dans plusieurs conférences avec le ministre d'état baron Thugut, les objets de sa mission extraordinaire, et il eut avec divers généraux autrichiens des entretiens confidentiels sur le même objet.

On ne cachait plus à la cour et dans les cercles diplomatiques l'empressement que montrait le principal ministre à régler la marche d'un corps de troupes russes, pour agir de concert avec les armées impériales. L'adjudant général

de l'Empereur, baron de Vincent, fut même dès lors désigné pour aller au-devant des Moscovites, sur les confins de la Gallicie, avec la mission de les diriger à travers les états héréditaires jusqu'au théâtre des opérations futures.

Ainsi, les bases d'une alliance défensive entre la Russie et l'Autriche, sans être encore cimentées par un traité spécial, n'en étaient pas moins posées par les deux cours, pour arrêter de concert l'énorme extension de la république française.

Cette résolution préliminaire fut prise à Vienne avant même qu'on y eût aucun avis de la destruction de la flotte républicaine, à l'embouchure du Nil. Il importe de le remarquer ici, l'Angleterre seule luttait alors contre les armemens d'une puissance colossale et depuis longtemps victorieuse de tous ses alliés sur le continent européen.

Mais ce n'était pas la mer seule qui séparait la Grande-Bretagne du continent : un contraste digne d'étonnement ressortait de la comparaison de cette île avec le reste de l'Europe, et jamais on n'avait pu dire avec plus de vérité :

Et penitus toto divises orbe Britannos.

Là on ne connaissait ni irrésolution, ni abattement, ni cette perplexité qui tourmentait les cabinets des souverains du continent. En vain les efforts du directoire français étaient dirigés contre ce point du globe qu'il poursuivait avec les forces réunies d'une guerre à la fois révolutionnaire et militaire. L'Angleterre avait déjà soutenu le choc et plus que jamais le soutenait avec énergie. Sa dignité était intacte comme ses armes. La guerre la plus terrible à laquelle un empire puisse être exposé y produisait moins de risques, de troubles et de craintes que n'en éprouvaient, des suites d'une paix fallacieuse, les puissances qui s'efforçaient à l'envi de se maintenir en bonne intelligence avec la république française.

C'était d'ailleurs avec huit cents vaisseaux de guerre, cent cinquante mille matelots, trois cent mille hommes sous les armes et cinquante millions sterling versés annuellement par le patriotisme, l'opulence et la libéralité publiques, dans la balance des ressources; c'était, disons-nous, avec des victoires périodiques dont les annales de la marine d'aucun peuple n'avaient encore présenté l'éclat; c'était en affermissant toutes les ancres de sa constitution politique, à mesure que le gouvernement fran-

çais tentait de les arracher, que l'Angleterre attendait sans inquiétude comme sans impatience l'issue de cette lutte.

Cependant il est vrai que cette puissance était exposée à des dangers réels, et il faut convenir que jamais ces dangers ne s'étaient révélés aussi menaçans que dans cette année mémorable, par le concours de plusieurs armemens combinés. L'un de ces armemens, celui de la Méditerranée, venait de se diriger vers l'Egypte, pour de là faire écrouler la puissance anglaise dans l'Inde; les autres se préparaient dans les ports de l'Océan, et ils étaient destinés à porter en Irlande les principes de la démocratie française, et à enlever par une révolution cette contrée à la domination britannique.

Aucune nation n'a essuyé plus de troubles et de révolutions que l'Irlande: cependant quelles qu'aient été les rigueurs de l'Angleterre à son égard, il est juste de dire que c'est à l'introduction des lois, des habitans, de l'autorité et de l'industrie de la Grande-Bretagne qu'elle doit sa civilisation, sa culture, ses arts, son commerce et jusqu'à un parlement national.

Sans les liens qui l'attachaient à l'Angleterre, malgré le vœu des anciens catholiques, elle fût tombée dès le seizième siècle sous le joug de

l'Espagne, et dans le dix-septième sous celui de la France. En 1798 elle fût devenue incontestablement française si elle n'eût été secourue par la puissance navale et militaire de la Grande-Bretagne, et si le cabinet de Londres n'eût eu le plus grand intérêt à là sauver d'un tel danger.

Il est à propos de développer ici l'origine et les mobiles, la profondeur et l'étendue, les progrès, le déclin et la chute de la conspiration à laquelle l'Irlande était alors en proie; de dévoiler cette confédération entre le directoire exécutif de France et cent mille Irlandais unis, organisés comme un bataillon, et faisant servir à leurs vues les passions religieuses, politiques et privées, confédération qui poursuivait avec une redoutable fécondité de ressources et de moyens la ruine du gouvernement anglais.

Tous les siècles et tous les états virent des complots et des ligues criminelles; mais il était réservé à la révolution française de fournir ce modèle d'associations multipliées et concentriques, conjurant contre les lois, délibérant leur renversement durant des années consécutives, et se confédérant au milieu du corps social pour le dissoudre; ayant leur pouvoir législatif et leur pouvoir exécutif; attaquant leur patrie par les

mêmes moyens et avec les mêmes formes qui doivent servir à sa conservation.

Les sociétés irlandaises et britanniques étaient filles des sociétés révolutionnaires de France; mais elles furent conduites avec un art, un raffinement, une habileté dont les révolutionnaires ou jacobins français n'avaient pas eu besoin pour leur propre compte. Il est vrai qu'il fallut aux sociétés irlandaises et britanniques beaucoup plus d'efforts et de calculs pour se soustraire à la vigilance de l'autorité, à l'action du gouvernement, comme aussi à l'opposition et à la vigilance d'une majorité véritablement nationale.

La société des *Irlandais-Unis* prit naissance en 1791. L'avocat Theobald Wolfe Tone en fut le fondateur, et Archibald Hamilton Rowen l'un des principaux chefs. Wolf Tone naquit à Dublin en 1763; il fit ses études à l'université de cette ville et son cours de droit à Londres. Destiné au barreau, il l'abandonna lors de l'explosion de la révolution française, pour se livrer à la politique, et publia, en 1790, une brochure véhémente contre l'administration anglaise. Cet écrit le fit admettre dans la société des Whigs de Bedfort, et un second ouvrage du même genre le fit nommer secrétaire du comité central de l'opposition. C'est là qu'il jeta les fonde-

mens de l'association irlandaise dont les premiers objets, lors de sa formation, n'étaient autres en apparence que l'émancipation des catholiques et une réforme parlementaire. L'émancipation consistait dans la révocation des lois qui assujettissaient les catholiques au gouvernement protestant. Tone rédigeant les pétitions, les défenses des catholiques, fut chargé, en 1793, de demander au roi d'Angleterre l'abolition des lois pénales sous lesquelles ils gémissaient. Mais au fond le projet du premier fondateur avait déjà pour objet de substituer à la demande d'une réforme, qui servait de prétexte, le dessein plus réel et plus fortement suivi d'une séparation totale de l'Irlande d'avec la Grande-Bretagne, pour en former, sous la protection de la France, un état démocratique indépendant.

A l'imitation des associations des jacobins français et agissant d'après les mêmes principes, la société des Irlandais-Unis se perfectionna par nécessité. La nature de son organisation en fit une véritable confédération générale d'individus de toutes les classes, partagés en subdivisions, liés ensemble par l'engagement du secret, par la responsabilité de leurs projets et par le danger personnel qui les menaçait soit de la ven-

geance des lois, soit du ressentiment et de l'autorité de leurs associés. Cette chaîne d'union se fortifia par l'usage des signes secrets, souvent renouvelés et appropriés aux différentes classes conspiratrices.

La société anglaise, connue sous le nom de *Constitutional Society*, et la société écossaise, *Corresponding Society*, qui prit le nom d'*Amis du peuple*, furent contemporaines de la société des *Irlandais - Unis ;* comme celle-ci toutes deux s'organisèrent en 1792 sur les principes de la révolution française. Le triomphe de ses armes et de ses doctrines ne tarda pas à exalter toutes les têtes des membres de ces sociétés, et d'autres se formèrent bientôt sur le même modèle.

Imitant la marche des Parisiens, les sociétés écossaises installèrent leurs délégués, à la fin de 1792, en convention générale ; des députés des sociétés de Londres vinrent s'y joindre l'année suivante. Cette assemblée siégea, délibéra, décréta jusqu'au 4 décembre 1793, dans le style et les formes des révolutionnaires français. Elle se divisa en sections, en comités d'instruction, d'organisation, de sûreté, de finances, accordant les honneurs de la séance et la mention honorable aux donateurs patriotiques ; da-

tant ses minutes de la *première année de la convention britannique* et donnant ainsi la première représentation des parodies jouées depuis sur les théâtres politiques de La Haye, de Milan, de Gènes, de Rome et de Lucerne.

La condamnation par les tribunaux, et la déportation de quelques-uns des chefs écossais suspendit les opérations de la *convention générale;* mais cet exemple ne put ralentir l'ardeur des sociétés de Londres, occupées alors de former une assemblée nationale en Angleterre. Les révolutionnaires britanniques ne dégénéraient point de leurs modèles, les *frères et amis* de Paris. Dans une de leurs adresses à la convention française, ils en appelaient les membres *serviteurs du peuple souverain et bienfaiteurs du genre humain.* Toute l'année 1794 fut employée de leur part à des missions de villes en villes, et de villages en villages pour inculquer la nécessité d'une convention et pour y répandre les écrits démocratiques de Thomas Paine, et d'autres productions rédigées dans le même esprit.

L'arrestation et le procès de divers membres de la *société de correspondance* ne suspendirent point l'activité de l'affiliation, ses convocations publiques, ses appels à la populace, ses débats

séditieux et la circulation prodigieuse des écrits incendiaires.

L'intime connexion des sociétés anglaises avec celles d'Irlande, des unes et des autres avec la France, ne faisait pour ainsi dire qu'un seul corps de conjurés politiques. Leur audace et leur perversité reçurent de Paris un encouragement tel qu'elles allèrent jusqu'à méditer, en 1795, un soulèvement général à Londres et dans les comtés, pour saisir et assassiner le roi, la famille royale et plusieurs membres du parlement. Un officier de quelque expérience devait les conduire; mais ils ne se jugèrent pas encore assez forts pour exécuter un tel complot par surprise ou à force ouverte devant l'énergie et la vigilance du gouvernement. Divers projets semblables succédèrent à celui-là. Les sociétés affiliées s'établirent dans divers comtés, à Manchester, à Liverpool, en se partageant et se classant, comme à Londres, par divisions et par districts. L'Ecosse même n'en fut pas exempte, et Glascow en devint le chef-lieu.

Le système d'*union* de la Grande-Bretagne fut emprunté de l'Irlande et apporté par des délégués des Irlandais-Unis. Sous tous les rapports, les sociétés qu'ils organisèrent en Angleterre furent les plus redoutables par leurs combi-

naisons, par leur nombre, par la violence de leurs projets et surtout par leurs liaisons et leur correspondance avec la France. Ces correspondances, qui dès lors furent très suivies et très actives, avaient lieu par Hambourg.

Cependant la conjuration rencontra plus d'obstacles en Angleterre qu'en Irlande, où les élémens de subversion étaient plus nombreux et plus actifs. Toutefois, avant 1795, les chefs des Irlandais-Unis ne jugèrent pas à propos de découvrir les desseins réels de l'association. Leur but d'arriver à l'établissement d'une république démocratique, par le renversement du gouvernement existant, les poussa d'abord à perfectionner et à étendre leur organisation occulte jusque dans le nord de l'Irlande. Graduellement, l'affiliation acquit les moyens de troubler la tranquillité, de mettre obstacle aux décrets de la justice par une résistance ouverte à l'autorité des lois, par la protection aux accusés, par la délivrance des prisonniers, par des enlèvemens d'armes et enfin par l'assassinat des dénonciateurs, des témoins, des magistrats, des jurés, jusqu'à ce qu'une terreur générale forçât les habitans loyaux d'abandonner leur domicile et l'Irlande même. Un comité principal, sous le nom de *directoire exécutif*, modelé sur celui de

France, dirigea la conjuration, et étendit son influence et son autorité sur tous les conjurés dans toutes les parties de l'Irlande, par les comités provinciaux. Une correspondance générale s'établit entre ce pouvoir exécutif occulte, les autorités subordonnées et les affiliés, par le canal de ces comités et par les missions de délégués ambulans.

Frappé des dangers de l'association, le gouvernement anglais en vit les progrès avec inquiétude; il surveilla Wolf Tone, surnommé le *père de l'union irlandaise*. Tone fut appelé devant le parlement, où le chancelier le traita de *serpent nourri dans le sein de l'état*. Menacé dans sa liberté, il se retira d'abord en Amérique, puis vint en France, où il sollicita les secours du gouvernement; il lui présenta des mémoires et des plans, pour l'exciter à entreprendre une descente en Irlande.

De son côté le directoire exécutif de l'*union*, dès les premiers mois de 1796, désespérant de réussir dans le projet d'établir une république par la voie d'une réforme, avait dirigé tous ses efforts vers une révolution qui devait s'opérer par un soulèvement à main armée, que seconderait une force étrangère. En conséquence des représentations qu'il adressa au gouverne-

ment français, celui-ci prit la résolution d'envoyer des troupes en Irlande; les offres qu'il fit à cet effet et les conditions qu'il y attacha furent acceptées par les principaux chefs de l'*union*, tels que James-Naper Tandy, Archibald-Hamilton Rowen, lord Edouard Fitzgerald, Cornélius Grogan, Bagnal Harvey, Arthur O'Connor, Thomas Addis, Emmet, William M'Nevin, Samuel Neilson, etc..... Bientôt le comité dirigeant qu'ils avaient établi, ouvrit une communication directe avec le gouvernement français. M'Nevin, l'un des membres du directoire de l'*union*, fut envoyé à Paris avec des instructions pour exposer les dispositions du peuple irlandais, ce qu'il fit avec beaucoup de zèle. Il reçut du directoire exécutif français les assurances d'un prompt secours.

En effet, le directoire venait d'approuver le plan du général Hoche qui, après avoir dompté la Vendée, avait conçu le grand dessein de porter au sein de l'Angleterre la guerre civile que son gouvernement alimentait en France, en y soutenant le parti royaliste. Sa première opération consistait à lui arracher l'Irlande par un débarquement formidable à la baie de Bantry.

Le général Hoche était dirigé dans ce projet par Théobald-Wolf Tone, fondateur de l'*union*, qui

faisait déjà partie de son état-major. A Brest, le général français pressant l'expédition, surmonta une multitude d'obstacles et, le 15 décembre 1796, il mit à la voile avec une armée expéditionnaire. Il trompa d'abord la vigilance de la croisière anglaise; mais séparé de son escadre par la tempête il arriva seul sur les côtes d'Irlande, et n'y trouva plus ni ses vaisseaux, ni ses soldats. Sans lui, les chefs de l'escadre qui étaient entrés dans la baie de Bantry, n'avaient rien osé entreprendre. Hoche, le désespoir dans l'ame, se vit contraint de regagner les ports de France : il n'y aborda qu'après avoir échappé comme par miracle aux croisières anglaises et aux plus affreuses tempêtes. Inconsolable du mauvais résultat de cette tentative, il en rejeta le blâme sur les principaux chefs de l'escadre. Du reste, l'expédition avait été préparée et exécutée dans le plus grand secret. Le gouvernement anglais avoua n'en avoir eu aucune connaissance, et Pitt en caractérisa l'audacieuse témérité en disant, pour se justifier, que le général qui l'avait conçue, *s'était mis sous la protection des tempêtes.*

Les efforts des Irlandais-Unis pour se soustraire à la domination anglaise, ne furent point ralentis par ce mauvais résultat. Lorsque dans l'automne

précédent, le gouvernement anglais avait formé une troupe armée sous le nom de Yéomanry, composée des habitans notables de l'Irlande qui s'étaient montrés attachés à la constitution et au gouvernement, l'Union-Irlandaise, de son côté, avait jugé nécessaire d'adopter une organisation et une attitude militaire, capables de contrebalancer les efforts du gouvernement. Déjà, au printemps de 1797, les chefs de cette union avaient porté leur système guerrier si loin, que le nombre d'hommes enrôlés et équipés, sous la direction de l'association, n'était pas au-dessous de cent mille. Armes en grande abondance, piques, canons, munitions, officiers, rien n'y manquait.

Les effets de la contagion se manifestèrent alors sur la flotte britannique, parmi une classe de matelots dont la plupart se trouvèrent être des *Irlandais-Unis :* on tenta les mêmes efforts pour égarer les soldats. Les chefs de l'Union avaient annoncé, vers la même époque, à leurs adhérens, un secours français. Voulant s'assurer d'un pareil secours, ils envoyèrent un agent de confiance nommé Lewines, chargé de presser le directoire français de remplir enfin les promesses d'assistance qu'il leur faisait depuis si long-temps. Lewines vint à Paris au mois de mai ou de juin

suivant, et depuis ce temps il resta dans cette ville *ministre accrédité de l'Union irlandaise près le directoire exécutif.*

L'Union se bornait à solliciter des armes, de l'argent et quelques débarquemens partiels de troupes. Mais le directoire exécutif français avait peu d'inclination à envoyer en Irlande une force qui ne fût pas suffisante pour s'assurer de cette île et la retenir sous son pouvoir comme une conquête française. L'ayant en sa possession, le directoire aurait mis l'Angleterre entre deux feux, et il eût fait les plus grands efforts pour y opérer une révolution démocratique, d'après le plan du général Hoche. En conséquence de ces vues, les chefs de l'Union sentirent eux-mêmes que ce général était seul capable de donner de l'impulsion à une si grande entreprise, et d'y présider. Arthur O'Connor et lord Fitz-Gérald, qui s'étaient rendus à Hambourg et en Suisse, dans l'intention d'y épier le moment d'aller conférer avec le gouvernement français, n'osèrent pas néanmoins entrer en France, dans la crainte que le gouvernement anglais ne fût instruit de leur démarche; mais s'étant rendus à Francfort, ils eurent là une entrevue avec le général Hoche qui commandait en chef l'armée de Sambre-et-Meuse. Ils convinrent de la descente projetée

sur les bases de la première tentative, à la baie de Bantry. C'était après les préliminaires de Léoben et l'armistice qui s'étendit aussi à l'Allemagne : le moment parut propice. L'amiral Truguet, qui était alors ministre de la marine, avait équipé l'escadre, et le général Hoche mit en mouvement ses troupes expéditionnaires dans la direction des côtes de Brest. Mais l'état de l'intérieur l'engagea dans le dessein de prêter, en passant avec ses troupes, main-forte contre les conseils à la majorité du directoire qui se préparait dès lors à la révolution du 18 fructidor (5 septembre 1797). Cette complication de projets fit tout avorter par l'irrésolution du directoire, devant l'opposition énergique des deux conseils et la dissidence de Carnot et de Barthélemy dans le pouvoir exécutif. Le coup d'état ayant été ajourné, l'expédition d'Irlande eut le même sort, et le général Hoche mécontent du directoire et se tenant à la tête de son armée en Allemagne, y mourut bientôt après inopinément.

De son côté, le directoire, ayant asservi les deux conseils à la suite d'un violent coup d'état mieux ourdi, porta de nouveau son attention sur l'Irlande. Un autre agent confidentiel de l'Union avait également été envoyé en France dans le courant de l'été. C'était le docteur M'Ne-

vin, jusqu'alors secrétaire du comité exécutif de l'Union. Cet envoyé était chargé de demander à la France un prêt d'un demi-million ou du moins de trois cent mille livres sterling. Le gouvernement français, dont les finances n'étaient rien moins que prospères, ne donna point d'argent, mais promit le secours d'une expédition efficace.

Deux mémoires furent présentés à M. de Talleyrand pour presser l'assistance promise. On y exposait que les illusions de réforme et d'émancipation commençaient à perdre toute leur force par le délai qu'on mettait à les effectuer; que les vrais républicains allaient être abandonnés, découragés, et la cause absolument et définitivement perdue.

Le gouvernement français, voulant être instruit des faits à fond, envoya de son côté un agent confidentiel avec des ordres pour passer en Irlande; mais arrivé à Londres, cet agent éprouva des difficultés pour s'y procurer un passeport. Lord Edouard Fitz-Gerald vint s'aboucher à Londres avec cet agent. En conséquence des représentations que lui fit lord Edouard, le directoire français donna tout l'encouragement possible à l'agent irlandais accrédité à Paris. On fit de grands préparatifs en Hollande. Déjà les trou-

pes y étaient embarquées sous les ordres du général Daendels; mais elles furent débarquées lorsque l'amiral hollandais de Winter reçut contre son gré l'ordre de combattre la flotte anglaise : il fut défait le 11 septembre 1797, par lord Duncan. Cette victoire et celle qu'avait remportée lord Saint-Vincent, à Cadix, firent échouer le plan formé par le gouvernement français, qui avait résolu de faire les plus grands efforts pour obtenir la supériorité sur mer, dans les eaux de l'Angleterre.

Lorsque l'entreprise, pour secourir les Irlandais-Unis, eut ainsi échoué pour la troisième fois, le directoire fit des promesses d'envoyer sans faute des secours, au printemps de 1798. En effet, ce gouvernement s'occupa d'un armement pour l'Irlande, au moment même où l'armement de Toulon allait mettre à la voile pour l'Egypte. Cette fois le projet de l'invasion en Irlande devait s'exécuter de concert et à la fois par trois débarquemens partis des ports de France; c'est-à-dire que trois divisions françaises devaient sortir en même temps, avec des troupes à bord, l'une de Rochefort, l'autre de Brest et la troisième de Dunkerque. La division qui devait partir de Brest était la plus considérable : un vaisseau du premier rang, *le Hoche*, de cent-

dix canons, devait l'accompagner et la protéger : elle avait trois mille cinq cents à quatre mille hommes de troupes à bord, et sa destination était de les mettre à terre à Corck, ou dans quelque autre port voisin de cette partie de l'Irlande. La division de Rochefort, ayant de douze à quinze cents hommes à bord, avait pour destination la baie de Killala; enfin la troisième division, prenant de Dunkerque son point de départ, devait jeter quinze cents hommes sur la côte d'Ulster. Ce plan de débarquement sur différens points opposés avait pour objet de mettre le feu de la révolte dans plusieurs districts à la fois, afin d'augmenter l'embarras et la confusion parmi les troupes royales.

Le comité exécutif de l'Union avait reçu l'avis de se tenir en mesure et d'ouvrir la campagne par des opérations actives tendantes à éloigner les troupes des côtes. Déjà, au mois de février, il avait organisé un comité militaire, qui avait rédigé des instructions pour les officiers et les commandans. Mais toute la classe inférieure était dépourvue d'armes et d'équipemens convenables. Telle était néanmoins l'ardeur de cette populace, qu'elle n'attendait que le signal pour accourir en foule à la voix de ses chefs. Les nombreux mécontens, quoique très déconcertés par

le manque des secours qu'ils attendaient de la France, se voyant serrés de près par les mesures énergiques et vigoureuses du gouvernement anglais, qui avait eu connaissance de leurs projets, résolurent de ne pas différer plus longtemps à tenter la voie des armes. Durant les mois de février et de mars, ils se répandirent dans la plupart des provinces du Midi et entretinrent une correspondance étendue avec celles du Nord. On touchait à la crise; mais le gouvernement était sur ses gardes : il tenait déjà même quelques uns des fils de la trame. Le 12 mars 1798, il s'empara du comité provincial de Leinster, où il fit la capture importante de plusieurs chefs et des principaux moteurs de l'insurrection. La saisie de ce comité ayant rompu l'ordre et l'ensemble de l'Union, les autres chefs redoublèrent d'efforts pour en compléter l'organisation militaire. Ce fut alors qu'ils discutèrent le plan d'une insurrection générale, plan qui fut accueilli avec froideur par plusieurs comtés, mais avec enthousiasme par beaucoup d'autres. On se mit partout en mouvement.

Le danger fut tel, et les actes de la rébellion se multiplièrent au point que lord Cambden, vice-roi d'Irlande, par sa proclamation du 30 mars, donna aux généraux commandant les trou-

pes du roi plein pouvoir et autorité tout entière pour soumettre la rébellion par les armes.

L'Union perdit rapidement du terrain, par l'effet de cette proclamation et des mesures qui la suivirent ; il ne lui restait plus d'autre alternative qu'une insurrection, ou l'abandon de ses projets. Les chefs se déterminèrent à donner le signal d'une insurrection générale. James Naper Tandy, qui avait une grande influence à Dublin, forma le complot de surprendre dans la même nuit le château, le camp voisin de Lehaunstown et le parc d'artillerie de Chapel-Hod. Ce chef de l'Union, qui avait d'abord été négociant à Dublin, s'était montré comme Theobald Wolf Tone un des ennemis les plus ardens de la domination anglaise, et il avait fait éclater son opposition à l'époque de la révolution de France : de même que Tone il avait publié un plan de réforme et avait été nommé secrétaire d'une association de catholiques romains, quoiqu'il professât la religion des protestans non-conformistes. Nommé depuis colonel des volontaires de Dublin, par l'influence de l'Union, il s'y croyait en mesure de renverser le gouvernement par une insurrection subite. En même temps le parti de l'Union dans le Nord et le Midi devait se lever et prendre les armes. Les vues sanguinaires

des chefs, si ce plan eût réussi, sont constatées dans la proclamation écrite de la main de John Shears, qui venait d'être élu membre du directoire exécutif de l'Union à la place d'un des chefs arrêtés le 12 mars ; cette proclamation tomba depuis entre les mains du gouvernement.

Cependant l'insurrection fut fixée pour la nuit du 23 mai, mais le complot ayant été revélé par un des conjurés, quatorze délégués de l'Union furent arrêtés le 19 dans une maison de Dublin. Un officier de milice, qui était entré dans la conspiration comme espion, fit des revélations qui produisirent d'autres découvertes et rompirent entièrement la trame. En vain Naper Tandy leva tout à coup l'étendart de la révolte ; la vigilance du gouvernement fut telle que tous les mouvemens que ce chef avait projeté d'effectuer à Dublin furent complètement déjoués.

Le 24 mai, le lord lieutenant publia une autre proclamation par laquelle il délégua aux commandans des troupes anglaises le pouvoir de faire juger selon la loi martiale les crimes qui avaient rapport à la rébellion.

En effet il n'y avait pas un moment à perdre, pour s'opposer au torrent. Comme il ne restait plus aux mécontens d'autre parti que celui de la

force ouverte, ils commencèrent ce même jour 24 mai, dans d'autres parties du pays, leurs opérations insurrectionnelles, attaquant d'abord les villes de Naas et de Carlow, d'où ils furent repoussés avec perte. Le 25 ils marchèrent au nombre de quinze mille hommes contre Wexford et défirent un détachement de la garnison qui sortit contre eux. Le 30 la ville se rendit. Les insurgés s'emparèrent aussi d'Enniscorthy ; mais ayant attaqué ensuite New-Ross, défendu par une forte division de l'armée royale, ils furent défaits complètement. Il y eut encore d'autres combats dont les succès varièrent. Enfin le général Lake ayant réuni des forces imposantes, attaqua le principal corps des insurgés postés à Vinegar-hill près d'Enniscorthy. Après une résistance vigoureuse, ce corps fut rompu et prit la fuite. Les insurgés perdirent tant de monde dans ce combat et dans leur déroute que tout le parti en fut attéré. Wexford et les autres places qu'ils occupaient se rendirent.

Bien qu'il fût quelquefois question de l'état de l'Irlande, dans les débats du parlement, on sentit néanmoins assez généralement qu'il serait imprudent d'agiter ce sujet en public dans une conjoncture si critique. Au mois de juin, au plus fort de la rébellion, le parlement reçut un

message du roi qui demandait à être autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires, suivant l'exigence des cas, afin de renverser les entreprises de ses ennemis. L'objet particulier de ce message fut expliqué par un autre annonçant que les officiers et les soldats de plusieurs régimens de milice avaient fait volontairement l'offre de leurs services pour aider à réprimer la rébellion qui avait éclaté en Irlande. Une motion fut aussitôt faite pour autoriser le roi à accepter ces offres ; et malgré une forte opposition le bill fut adopté.

Il ne restait déjà plus en armes dans le midi de l'Irlande que quelque corps de pillards. Dans le nord les comtés de Down et d'Antrim avaient aussi pris part à l'insurrection. Leurs troupes voulant s'opposer aux régimens envoyés contre elles, essuyèrent près de Ballinahinch une défaite qui les réduisit à la soumission.

On exécuta militairement quelques-uns des chefs précédemment arrêtés, entre autres Cornélius Grogan et Bagnal Harvey. Lord Edouard Fitz-Gerald qu'on avait saisi également se donna la mort en prison. Quant à James Naper Tandy, bientôt poursuivi par les ordres du ministère il se réfugia en France où il fut parfaitement accueilli par le directoire exécutif qui, voulant se

servir de son influence pour tenter la descente depuis si longtemps projetée en Irlande, le nomma général de brigade, et lui accorda des secours pour lui et ses compagnons d'exil.

Peu de temps après ces évènemens, lord Cambden fut remplacé dans la vice-royauté d'Irlande par lord Cornwallis, généralement estimé comme militaire et comme homme d'état. Il apportait un pardon général, à très peu d'exceptions près, pour tous ceux qui voudraient se soumettre.

Les troubles d'Irlande eussent été dès lors apaisés, si la France n'eût envoyé enfin des secours tardifs et insuffisans. Le directoire exécutif hésitait, d'après les derniers avis sur les revers récens de l'Union. Mais Wolf Tone et Naper Tandy, les deux chefs les plus animés et les plus actifs pour effectuer une révolution dans leur patrie au moyen d'un secours français, représentèrent au directoire que la cause de l'Union serait perdue et la diversion de l'Irlande dans les intérêts de la France à jamais anéantie, si le gouvernement français n'ordonnait pas sur-le-champ le départ des secours promis depuis si longtemps. Le directoire en prit la résolution, bien que ces secours, pour ne pas tomber dans les croisières anglaises, eussent été retenus dans les ports de l'Océan depuis le printemps précé-

dent. Wolf Tone se rendit à bord de la division de Brest, et Naper Tandy prit sur lui de conduire les entreprises de la division de Dunkerque, dès qu'on pourrait tromper la vigilance de la croisière anglaise sur la côte de Flandre.

Le 23 juillet, deux courriers extraordinaires furent expédiés de Paris, l'un à Brest, l'autre à Rochefort, portant l'ordre de partir au premier souffle de vent favorable. Le général Humbert toucha les fonds qui lui étaient assignés, fit payer les troupes sous ses ordres, et la division Savary qui le portait de Rochefort en Irlande appareilla le 4 août. A Brest au contraire, le général Hardy ne trouva ni la solde des troupes, ni les fonds qui lui étaient promis, et le 2 août il réexpédia le courrier extraordinaire, pour annoncer que le manque absolu de fonds s'opposait seul à son départ.

La division de Rochefort avait donc seule réussi à mettre à la voile ; elle esquiva les escadres anglaises, en remontant fort loin à l'ouest; et après avoir été dix-sept jours en mer, elle débarqua les généraux Humbert et Sarrasin avec leur petite troupe à Killala, où ils ne furent soutenus ni par d'autres descentes, ni par l'insurrection. Néanmoins avec neuf cents hommes seulement de troupes régulières ils se portèrent aussitôt

sur Castlebar, où ils furent joints par une poignée d'Irlandais unis. Des forces supérieures, sous les ordres du général Lake, s'étant dirigées contre eux, ils tournèrent à l'est dans le cœur du pays où ils passèrent le Shannon. Le général Lake, avec sa colonne, les suivait et veillait sur tous leurs mouvemens. D'un autre côté, lord Cornwallis s'avançait avec d'autres troupes sur Carrick. Enfin le 8 septembre, Lake atteignit l'arrière-garde des Français à Ballinammak ; l'affaire ne fut pas longtemps indécise, tout le corps se rendit, et les insurgés furent pris ou dispersés.

Cependant la croisière des escadres anglaises sur la côte de Flandre ayant empêché la sortie de la division de Dunkerque, comme la station de la flotte de la Manche retenait la flotte de Brest, Naper Tandy impatient de faire voile voulut tenter fortune à bord du brick *l'Anacréon*, et le 16 septembre il débarqua dans la petite île de Rutland, sur la côte du comté de Danegal, avec le général Rey et d'autres officiers français.

Les proclamations qu'ils répandirent portaient en tête la Harpe irlandaise, surmontée du bonnet de la liberté, avec l'ancienne devise irlandaise adoptée par les insurgés, *Erin go bragh* (l'Irlande à jamais.) En voici la traduction :

« *La liberté ou la mort, armée septentrionale des vengeurs.*

« La première année de la liberté irlandaise.

« *Irlandais unis !* Les soldats de la grande nation ont débarqué sur vos côtes bien pourvus » d'armes et de munitions de toute espèce, avec » une artillerie manœuvrée par des hommes qui » ont répandu la terreur dans les rangs des meilleures troupes de l'Europe ; ils sont conduits » par des officiers français : ils viennent pour » briser vos fers et vous rendre la jouissance des » bénédictions de la liberté. James Naper Tandy est à leur tête ; il a juré de les mener à la » victoire ou de mourir. Braves Irlandais ! Ces » amis de la liberté ont quitté le sol natal pour » vous aider à reconquérir vos droits. Ils braveront tous les dangers, mettant leur gloire en » la sublime idée de cimenter de leur sang votre » bonheur. Le sang français ne coulera pas en » vain ! Aux armes, hommes libres, aux armes ! » la trompette sonne l'appel : ne laissez pas égorger vos amis sans les assister : si c'est leur destinée de périr dans la plus glorieuse des luttes, » que leur mort au moins soit utile à votre cause;

» et que leurs cadavres servent de degrés au tem-
» ple de la liberté irlandaise !

Signé le général Rey, au nom des officiers et soldats français actuellement sur la côte d'Irlande.

La seconde proclamation avait la même inscription et devise en tête. Elle était conçue en ces termes :

Le général James Naper Tandy à ses compatriotes.

« Qu'entends-je ? le gouvernement britannique
» a osé vous parler de concessions ! Voudriez-
» vous les accepter ? Pouvez-vous songer à en-
» trer en traité avec un ministre britannique ;
» avec un ministre encore qui vous a laissé à la
» merci d'une soldatesque anglaise, laquelle a
» ravagé vos villes et massacré inhumainement
» vos meilleurs citoyens ; avec un ministre la
» peste de la société et le fléau du genre hu-
» main ! Regardez, Irlandais ! il tient dans sa
» main l'olivier de la paix. Prenez garde à l'autre
» main, il la tient cachée, armée d'un poignard.
» Non ! Irlandais, non ! vous ne serez pas dupes
» de ces lâches intrigues : manquant de force
» pour subjuguer votre courage, il cherche à

» vous séduire. Rendez vains ses efforts. Des » crimes horribles ont été commis dans votre » patrie : vos amis sont tombés victimes de leur » dévouement à votre cause; leurs ombres pla- » nent autour de vous; elles crient hautement » vengeance. Ce vous est un devoir de venger » leur mort; ce vous est un devoir de frapper » les assassins de vos amis sur leurs trônes ci- » mentés de sang. N'écoutez aucunes pro- » positions, Irlandais! déclarez une guerre » d'extermination à vos oppresseurs, la guerre de » la liberté contre la tyrannie.... »

Ce langage donnera une idée suffisante de l'esprit qui animait l'Union irlandaise et ses auxiliaires au dehors; mais c'étaient les derniers accens d'un parti aux abois. Tandy ayant appris le revers essuyé par le corps français mis à terre dans la baie de Killala, et voyant d'ailleurs que ses proclamations ne produisaient aucun effet, se rembarqua ainsi que les officiers français venus avec lui à bord du brick l'*Anacréon* qui remit à la voile.

Cependant l'amiral Bridport, battu par les vents de l'équinoxe, ayant été forcé de s'éloigner des côtes du Finistère, et de rentrer à Torbay, la division expéditionnaire de Brest en profita et effectua sa sortie le 25 septembre. En quittant la rade de Brest les commandans français Bom-

part et Hardy ignoraient complètement la défaite du corps du général Humbert : ils le croyaient à portée de leur donner la main, tandis qu'il était déjà prisonnier. Cette dernière tentative pour relever une cause perdue échoua également. La division de Brest, composée du vaisseau de ligne le *Hoche* et de huit frégates portant des troupes et des munitions, fut rencontrée à la hauteur de la côte nord-ouest de l'Irlande, par l'escadre de sir John Borlase Warren, le 12 octobre. Tout fut pris par les Anglais à l'exception de deux frégates. Cet effort infructueux termina la rébellion des Irlandais-Unis déjà calmée par la sagesse du nouveau vice-roi qui sut tempérer la rigueur de la justice par la clémence.

Toute la conspiration, la correspondance et les négociations avec le directoire français et son ministre à Hambourg, les divers plans et projets, celui même d'un massacre dans la ville de Dublin, furent reconnus, communiqués et détaillés au gouvernement et aux comités du parlement par les chefs même de la conjuration qui étaient prisonniers, tels qu'Arthur O'Connor, Thomas Addis, Emmet, William M'Nevin, Samuel Neilson, Henry Jackson, John Sweetman et soixante et dix autres. Ils donnèrent toutes ces informations à la condition d'obtenir leur

pardon. Les trois ci-devant directeurs du comité exécutif irlandais Arthur O'Connor, le docteur M'Nevin et l'avocat Emmet, dressèrent en particulier un mémoire très étendu, où ils mirent l'administration au fait de toutes les vues, des moyens et des procédés de l'Union irlandaise.

Celui qui en avait été le fondateur, qui s'était montré depuis le principal instigateur de l'insurrection, Théobald Wolfe Tone venait d'être pris à bord du vaisseau le *Hoche*, sous l'uniforme français. Arrêté d'abord comme prisonnier de guerre, mais reconnu à Londonderry, sous le nom déguisé de Smith, adjudant général français, il fut conduit à Dublin et traduit devant une cour martiale qui le condamna à être pendu. Ayant vainement demandé à être fusillé, il se tua lui-même dans sa prison.

Le gouvernement français, voulant mettre à couvert sa responsabilité politique, au sujet de ces malheureuses tentatives, si mal combinées, expliqua de la manière suivante les causes qui les avaient fait échouer: « La fortune, dit-il *, a trompé » les espérances du gouvernement et les efforts du » brave Bompart, commandant la division sortie » de Brest pour secourir les Irlandais-Unis. Un

* Journal officiel du 31 octobre 1798.

» de ces hasards que la prudence ne peut pré-
» voir a jeté cette division pendant la nuit au
» milieu d'une flotte anglaise. Le point du jour
» a découvert à la fois la terre que l'on allait
» chercher, à laquelle on touchait, et des forces
» ennemies extrêmement supérieures aux nôtres.

Le combat s'est aussitôt engagé; mais le cou-
» rage a succombé sous le nombre. Ce malheu-
» reux événement a été précédé de circonstances
» qui le rendent plus douloureux encore. Plus
» des trois quarts des troupes destinées pour
» l'expédition d'Irlande devaient partir de Brest;
» le reste partait de Rochefort. Tout était com-
» biné de manière que le même vent permettait
» à Savary, qui commandait la division de
» Rochefort, et à Bompart, qui commandait celle
» de Brest, de mettre simultanément sous voile.
» Les troupes étaient embarquées; leurs effets,
» ceux de débarquement, les munitions de
» guerre étaient à bord. Tout était prêt et les
» fonds demandés par les généraux Hardy et
» Humbert étaient ordonnancés sur les fonds
» en caisse, les ordres et avis nécessaires étaient
» donnés à la trésorerie. Le 10 thermidor (28
» juillet) deux courriers extraordinaires sont
» expédiés de Paris, l'un à Brest, l'autre à Roche-
» fort, tous deux portant ordre de partir au

» premier souffle de vent favorable. Le général » Humbert touche les fonds qui lui étaient assi- » gnés, fait payer les troupes sous ses ordres; et » la division de Savary qui le portait en Irlande » appareille le 17 (4 août). A Brest au contraire, » le général Hardy ne trouve ni la solde des » troupes ni les fonds qui lui étaient promis; et » le 15 (2 août) il réexpédie le courrier extraor- » dinaire pour annoncer que le manque absolu » de fonds s'oppose seul à son départ. Cepen- » dant le 5 fructidor (22 août) le chef de divi- » sion Savary aborde à l'île Killala, et y débar- » que ses troupes. Si le chef de division Bompart » fût parti dans le même temps, il aurait parcouru » les mêmes eaux et attéri sur le même point. » L'ennemi n'avait point alors de flottes sur les » côtes d'Irlande; il n'avait pris encore aucune » des mesures qu'il a prises depuis et qu'il » s'obstinait à regarder comme superflues. Les » forces d'Humbert, soutenues par des troupes » non moins braves et trois fois plus nombreuses, » n'auraient pas succombé. L'Irlande serait en- » tièrement détachée de l'Angleterre, ou du » moins les Français y seraient certainement » dans l'attitude de la victoire. Le destin en a » autrement ordonné; et combien n'est-il pas » affligeant de songer que tous ces malheurs

» dérivent de ce que les fonds ordonnés par le » directoire n'ont pas été remis à temps dans » une circonstance si majeure. »

Cette justification du directoire ne reposait que sur une déception imaginée pour tempérer la clameur publique au sujet des revers qu'on imputait à de fausses combinaisons. Il n'était pas vrai d'ailleurs que les deux expéditions de Brest et de Rochefort dussent parcourir les mêmes eaux et attérir au même point. Dans tous les cas, elles avaient mis à la voile trop tard, le mouvement d'insurrection qui avait éclaté au mois de mai se trouvant déjà étouffé à la fin de juillet. Le manque de fonds pour solder les troupes fut un obstacle bientôt levé. La croisière de l'amiral Bridport, tel fut le véritable obstacle; et il ne fallut rien moins pour l'écarter que les vents de l'équinoxe. Quant au blâme que méritèrent toutes les opérations en Irlande, il suffira de remarquer que, pendant deux campagnes, le directoire français ne put rien effectuer en faveur de l'Union, et que toutes ses tentatives échouèrent. Pourtant cent mille Irlandais-Unis étaient enrôlés et organisés sous la direction d'un gouvernement occulte; et l'Angleterre elle-même recelait dans son sein une population séditieuse.

Certes, de tous les phénomènes politiques de cette époque, le plus extraordinaire peut-être sera d'avoir vu rester intactes la constitution et la puissance d'un état libre, où l'intensité de l'autorité monarchique se trouve subordonnée à une constitution fixe; d'un état enveloppé dans une guerre à mort avec l'adversaire le plus redoutable et le plus acharné; resté seul sur le champ de bataille, abandonné par ses alliés, ayant à soutenir le poids d'une dette immense et d'un subside annuel encore sans exemple ; d'un état ouvert en outre à toutes les entreprises qu'on peut couvrir du masque de la liberté ; attaqué par des corrupteurs dans ses armées et dans ses flottes; nourrissant en même temps dans son sein une confédération clandestine qui était organisée en milice régulière, et qui formait à la fois une secte, un gouvernement, une armée en conjuration permanente, sous l'assistance de l'ennemi extérieur !

Ce gouvernement sortait à peine de la crise, lorsqu'il reçut le 21 août par M. Tooke, agent de la compagnie des Indes à Constantinople, la nouvelle officielle(*) portant que le général Bonaparte avait débarqué à Alexandrie avec son

* Sous la date du 23 juillet.

armée. M. Tooke exprimait l'opinion qu'après avoir marché vers le Nil, Bonaparte s'embarquerait sur la Mer Rouge, pour aller attaquer les Indes britanniques.

Quant à l'amiral Nelson, le cabinet de Londres n'avait encore reçu ni avis de sa part ni lettre d'aucun de ses officiers, depuis que son escadre avait quitté Naples, le 17 juin. Déjà on regardait l'amiral comme aussi malheureux dans ses entreprises que son adversaire, constamment favorisé de la fortune, était heureux dans toutes ses expéditions.

Incapable néanmoins de toute espèce de découragement, Pitt considérait les affaires générales de l'Europe comme étant dans une situation propre à faire revivre l'union entre les cabinets de Vienne et de Saint-James. En un mot cet habile ministre résolut d'aiguillonner l'Autriche, et il en conféra avec lord Grenville. Le 23, il fut tenu au bureau de ce secrétaire d'état un grand conseil auquel assistèrent tous les ministres du cabinet. Lord Grenville exposa d'abord qu'on avait travaillé à former une nouvelle ligue contre la puissance toujours croissante de la république française; que la Russie avait pris une part fort active aux efforts du cabinet anglais, par l'offre d'une intervention formidable; que a

mission du prince Repnin à Berlin avait eu pour objet de seconder les instances de lord Elgin auprès de la cour de Prusse ; d'exposer à la fois la grandeur des moyens que la Russie voulait employer et le danger de laisser un libre cours au système français, ainsi qu'aux vastes projets qui servaient à le propager et à l'établir dans toute l'Europe ; mais qu'il était avéré d'une part que toutes ces représentations et ces instances n'avaient pu détourner la cour de Berlin de ses principes de neutralité ; que les démarches de l'envoyé Sieyès et les moyens qu'il avait employés avaient été plus persuasifs que ceux du négociateur russe ; et que le roi de Prusse, restant spectateur immobile, paraîtrait décidé à ne prendre aucune part aux mesures des autres puissances, du moins jusqu'à ce qu'il vît leurs offres et leurs projets s'effectuer ; mais que d'un autre côté la cour de Vienne se montrait dans des dispositions plus favorables, et qu'il s'agissait, pour la déterminer à se joindre à la Russie dans un intérêt commun, de lui faire des ouvertures positives ; que tel était le principal objet dont le conseil avait à s'occuper.

Les ministres ayant été d'un avis unanime, le résultat du conseil, après une séance de deux heures, fut présenté au roi à Saint-James, et la

nuit même un messager d'état fut expédié sur Hambourg par le paquebot, avec des instructions pour sir Morton Eden, ministre britannique à Vienne. Le fond de ces instructions portait que le gouvernement de sa majesté voyait avec douleur que, loin d'ajourner de misérables différends, loin de se réunir contre l'ennemi commun et d'appeler la Grande-Bretagne à leur secours, deux monarchies puissantes soumettaient leur autorité aux décrets des destructeurs de toute autorité, enviaient leur bienveillance et se tenaient dans une inertie qui faisait le malheur et la honte du continent; que cependant l'oppression directoriale pesait du Rhin à Stockholm, du Danube au détroit de Messine et au détroit de Gibraltar; que le continent ne pouvait rester longtemps dans cet état d'agonie, attendu qu'il fallait, ou que les principales puissances reprissent les armes, pour sauver l'Europe, en se sauvant elles-mêmes, ou que le continent croulât pièce à pièce, par des invasions successives de la part d'un gouvernement monstrueux, qui tenait assujettis la France, l'Italie, l'Espagne, la Hollande, la Suisse et les bords du Rhin; que le gouvernement de sa majesté se flattait de ne pas faire en vain un appel à ses alliés naturels; qu'il leur offrait le concours le

plus loyal, un appui énergique et des secours de toute nature.

Sir Morton Eden fut d'ailleurs autorisé à poser les bases d'une nouvelle alliance offensive et défensive.

De son côté, le directoire, instruit que le prince Repnin et le comte de Cobentzl avaient échoué dans leurs tentatives pour entraîner la Prusse dans une confédération générale contre la France, ne forma plus aucun doute que l'influence de l'envoyé Sieyès à Berlin ne fût désormais moins disputée. Le départ de ses deux rivaux semblait annoncer qu'il avait déjà triomphé des plus grands obstacles que pouvait rencontrer sa mission, bien qu'il en eût manqué le but réel, qui consistait à former une alliance avec la Prusse, dans le cas où la coalition serait renouée par l'Angleterre et la Russie.

Tout en se préparant à la guerre, si elle devenait inévitable, le directoire résolut de ne rien négliger pour retenir l'Autriche dans les liens de la paix du continent. Il fit de nouvelles offres conciliatrices à l'Empereur, et ses propositions furent portées à Vienne par le courrier *Moustache** qui était passé à Rastadt le 24 août ; c'était le

* Il y a eu deux Moustaches, le premier, celui dont il est

même courrier de confiance que le gouvernement français avait déjà envoyé à Vienne à plusieurs reprises.

Quant aux propositions, c'était toujours par des concessions en Italie que le directoire espérait amorcer l'Empereur, et ce n'était qu'après la réponse de la cour de Vienne qu'il comptait avoir quelques nouvelles données sur la paix ou sur la guerre. Il ne soupçonnait point alors que la tempête viendrait fondre sur lui de l'orient, à la suite du triste revers éprouvé par l'escadre française au commencement d'août.

ici question, se noya en allant à Constantinople ; le second Moustache II fut courrier de Bonaparte empereur.

(*Note de l'éditeur.*)

1798.

Alliance de la Russie et de la Porte ottomane. — Ambassade de M. de Choiseul à Constantinople. — Son remplacement par M. de Sémonville. — Note de l'ambassadeur prussien contre celui-ci. — La Porte refuse de le recevoir. — Descorches nommé à sa place est également refusé. — Nomination de Verninac. — Nomination d'Aubert-Dubayet. — Arrivée d'Aubert-Dubayet à Constantinople. — Rapport de l'ambassadeur prussien sur la situation de l'empire ottoman. — Explications de l'ambassadeur de France sur les vues de cette puissance à l'égard des Grecs. — Mort d'Aubert-Dubayet. — Projets de Bonaparte contre l'empire ottoman. — Correspondance de ce général avec Ali-pacha. — Mission de Lavallette auprès du pacha. — Instructions de Talleyrand sur ce que doit faire l'ambassadeur français à Constantinople, relativement à l'invasion de l'Égypte. —Autre rapport de l'ambassadeur de Prusse près la Porte ottomane. — Bonaparte envoie le consul Beauchamp à Constantinople. — Cet envoyé est pris par les Anglais et livré aux Turcs. — L'empereur de Russie se fait nommer grand-maître de Malte.—La Porte ottomane se proclame en guerre avec la France.— Déposition du grand-visir. — Ruffin et sa suite emprisonnés aux Sept Tours. — Présent du grand seigneur à l'amiral Nelson. — La flotte russe passe les Dardanelles.

La prise de Malte et l'invasion de l'Égypte par une armée française amenèrent un phénomène politique bien rare, et qui probablement ne se renouvellera pas; ce fut un accord par-

fait entre la Russie et la Porte ottomane. Alors se trouva rompue la plus ancienne alliance de l'Europe, celle de la France et de la Turquie, alliance qui remontait à François Ier et au grand Solyman. Résumons d'abord les rapports de ces deux puissances à partir de la révolution jusqu'à la rupture que nous avons à retracer. En 1784, Louis XVI choisit pour ambassadeur de France près la Porte ottomane, le comte de Choiseul-Gouffier, et lui donna pour mission expresse de maintenir la bonne intelligence qui depuis si long-temps régnait entre les deux nations. On sait que cet ambassadeur emmena avec lui plusieurs artistes, savans et gens de lettres, entre autres l'illustre Delille dont il fut long-temps l'ami et le protecteur, MM. d'Hauterive, Cassas, Lechevalier, etc. Pendant son ambassade il s'occupait en même temps de savantes recherches et d'objets politiques. Le ministre d'Angleterre, voyant avec peine l'influence qu'exerçait le comte de Choiseul-Gouffier sur le divan, remit à ce conseil un exemplaire du *Voyage en Grèce* de cet ambassadeur, et fit observer que dans le discours préliminaire il excitait les Grecs à briser leurs chaînes et à se rendre dignes de leurs ancêtres. Mais le comte de Choiseul, qui avait établi une imprimerie dans son palais à Constan-

tinople, fit sur-le-champ imprimer un carton qu'il substitua au passage dénoncé et remit lui-même au grand seigneur un exemplaire ainsi corrigé, disant que les autres ne pouvaient être qu'une contrefaçon faite par ses ennemis. Cette ruse eut tout le succès qu'avait pu s'en promettre l'ambassadeur.

Le grand seigneur régnant était Selim III, vingt-huitième empereur des Turcs, dont la politique fut peu éclairée; refusant d'écouter les sages avis de la France, pour se livrer entièrement aux conseils intéressés de l'Angleterre, de la Prusse et de la Suède, il s'engagea imprudemment dans une guerre désastreuse contre les deux cours impériales de Russie et d'Autriche. Heureusement pour l'empire ottoman, la révolution française vint faire diversion : la paix de Sistowa et celle d'Iassi laissèrent Selim en paix avec tous ses voisins.

Quant à M. de Choiseul-Gouffier, il se trouvait encore à Constantinople, lorsque cette révolution éclata. Nommé en 1791 à l'ambassade de Londres, et ensuite à celle de Rome qu'il accepta, il ne s'y rendit cependant point et continua de résider à Constantinople. Ayant d'ailleurs refusé de prêter le serment exigé de tous les agens diplomatiques par le nouveau gouvernement

constitutionnel, il reçut, dans les premiers jours d'août 1792, une lettre de rappel; cette lettre lui annonçait qu'il était remplacé par M. de Sémonville, lequel allait être précédé par le sieur Chalgrin, ci-devant secrétaire d'ambassade, dont M. de Choiseul s'était débarrassé, pour cause d'opinion politique, en lui faisant donner un congé, avec jouissance de ses appointemens. Il était prescrit à l'ambassadeur de lui remettre les archives et la direction des affaires, aussitôt qu'il aurait pris congé; car on ne voulait pas même lui laisser la faculté d'attendre son successeur, qui devait s'embarquer à Gènes.

Celui-ci était tout entier dévoué à la révolution, et ses projets ne pouvaient être douteux. Ses instructions lui prescrivaient de proposer à la Porte une alliance fondée sur les bases les plus propres à entraîner le ministère ottoman. Il devait d'abord faire naître, à force d'argent et d'intrigues, des obstacles à l'exécution du traité de Sistowa, ne rien épargner pour provoquer une rupture soit avec la cour de Vienne, soit avec celle de Saint-Pétersbourg, et aller même jusqu'à promettre une escadre française, pour aider à reconquérir la Crimée, proposition qui pouvait produire le plus grand effet sur le grand seigneur personnel-

lement. M. de Sémonville devait montrer cette escadre déjà prête à sortir de Toulon, si la Porte voulait seulement laisser entrevoir quelques incertitudes; ce qui devait suffire pour empêcher la cour de Vienne de dégarnir son immense et dangereuse frontière, depuis le Dniester jusqu'au golfe Adriatique.

M. de Choiseul, en relations directes avec les frères de Louis XVI alors en Allemagne, et qui avait ainsi embrassé les intérêts des monarques coalisés, mit tout en œuvre pour faire rejeter l'envoyé du parti révolutionnaire; il ne perdit pas un moment pour éclairer et exciter les ministres ottomans, qui avaient pour lui autant de bienveillance que de considération. Tous ceux qui jouissaient de quelque crédit sur l'esprit de Selim, furent mis en mouvement, et le secondèrent avec zèle; peut-être ses seuls moyens personnels eussent-ils suffi, mais il crut devoir en même temps se concerter avec le baron d'Herbert, internonce impérial, sur la marche combinée à suivre dans cette affaire. L'internonce la saisit avec chaleur, et la conduisit avec dextérité; il réussit même à faire agir vivement M. de Knobelsdorf, envoyé de Prusse, quoique celui-ci n'eût aucune instruction du roi son maître sur cet objet. Les premières insinua-

tions de cet envoyé extraordinaire de Prusse n'ayant pas semblé produire tout l'effet désiré, l'internonce impérial le détermina à remettre officiellement à la Porte l'expression la plus énergique de ses sentimens, et à demander une conférence avec le ministère de sa hautesse. Lui-même remit à la Porte la note suivante * :

« La faction sanguinaire des jacobins, voulant » souffler partout l'esprit de discorde et d'anar- » chie dont elle est animée, vient d'expédier à » Constantinople un de ses membres les plus » dangereux, nommé Sémonville, homme telle- » ment noté par la perversité de ses principes, » que plusieurs cours ont déjà décliné ou refusé » de l'admettre en qualité de ministre et même » sur leur territoire **. Les projets exécrables » de cet émissaire, connus de la cour impériale » et royale, ne tendent à rien moins qu'à ren- » verser l'harmonie parfaite, si heureusement ré- » tablie entre ces deux empires, pour préparer » une diversion favorable à des hordes de scé- » lérats, que Sa Majesté impériale travaille de » concert avec ses augustes alliés, à mettre hors » d'état de bouleverser l'Europe entière. L'in- » ternonce soussigné a été trop souvent à portée

* Le 9 août 1792.

** *La cour de Sardaigne.*

» d'admirer dans les démarches de la sublime
» Porte sa haute sagesse et le juste sentiment
» de sa dignité, pour oser se permettre un seul
» instant le soupçon qu'elle puisse s'abaisser au
» point de recevoir, en caractère public, devant
» le trône où l'honneur siège avec la majesté, le
» plus décrié des factieux, chargé des proposi-
» tions les plus insidieuses. Mais des personnes
» ou mal intentionnées ou mal instruites, affec-
» tent de présenter l'admission de Sémonville
» comme une chose indifférente par elle-même.
» Il est du plus strict devoir du soussigné d'é-
» touffer leur voix par sa réclamation formelle,
» et de déclarer que si, contre l'attente des
» puissances alliées et contre toute vraisem-
» blance, Sémonville vient à être admis, sa
» cour devra supposer que le plus puissant in-
» térêt, réveillé par des offres trompeuses, a
» prévalu sur l'unique parti que prescrivait à
» la sublime Porte la délicatesse extrême de
» son honneur, savoir le renvoi absolu d'un
» émissaire, lâché par les ennemis, non seule-
» ment des puissances alliées, mais aussi de tout
» le genre humain. Le soussigné, au reste, est
» assuré d'avance que l'explication qu'il a l'hon-
» neur de demander officiellement par le présent
» mémoire, servira à consolider la confiance que

» Sa Majesté impériale place déjà dans la pré-
» cieuse amitié et les sentimens élevés de la
» sublime Porte. . . . . »

La note de l'envoyé extraordinaire de Prusse n'était pas conçue dans des termes moins violens et moins injurieux * :

« Aussitôt que le soussigné a appris que le
» sieur Sémonville était nommé ambassadeur de
» France près la Porte ottomane, il a cru de son
» devoir et du plus grand intérêt de la sublime
» Porte, de la prévenir sur son sujet, il a fait les
» plus vives instances pour qu'elle s'opposât à
» son arrivée. L'inutilité de ses insinuations l'en-
» gage à présenter dans ce mémoire le détail des
» raisons qui ont motivé ses démarches.

» Le sieur Sémonville, nommé il y a quelque
» temps ministre de France à la cour de Turin, a
» été refusé parce qu'il avait été reconnu comme
» zélé jacobin dans sa conduite à Gènes, où il
» a soulevé le peuple contre le gouvernement,
» conduite ordinaire et chérie des jacobins qui,
» après avoir ébranlé le trône de la France,
» répandu la licence et le désordre dans ce
» royaume, ont pris pour principe de séduire
» tous les peuples et de leur prêcher la révolte
» et le meurtre de leurs souverains.

* Du 9 août 1792.

» L'existence de M. de Sémonville est dange-
» reuse dans son pays, car il est jacobin, c'est à
» dire d'une secte scélérate, composée de fana-
» tiques effrénés, dominés par la rage démocra-
» tique, ennemis jurés et assassins avoués de tous
» les souverains, contre lesquels ils emploient la
» trahison, la perfidie, le poignard et le poison.
» Tout leur est égal, pourvu qu'ils délivrent la
» terre des despotes, titre injurieux qu'ils don-
» nent aux souverains légitimes : voilà leur lan-
» gage et leur morale, morale infernale qu'ils
» ont eu le front de débiter à la face de l'univers
» entier. Tels sont tous les jacobins, tel est
» M. Sémonville; et un tel monstre s'approchera
» jusqu'aux pieds du trône sacré de l'empereur
» des Ottomans ! Cette idée m'a saisi d'horreur;
» mon cœur alarmé pour des jours qui lui sont
» précieux a parlé; mais s'il était possible que
» ce langage vrai de mon cœur ne fût pas écouté,
» je pourrais encore ajouter celui de la politique.
» D'abord, je crois qu'il est contraire à la dignité
» d'un aussi grand souverain de reconnaître un
» ministre déjà refusé et dédaigné par une autre
» cour; mais le roi mon maître, actuellement en
» guerre, non contre la France, mais contre les
» jacobins et les malheureux qu'ils ont séduits,
» verrait dans l'admission du sieur Sémonville

» la possibilité d'un succès de négociations qui a » pour but d'armer de nouveau la Porte contre » les puissances alliées..... »

Cette note très étendue se terminait comme celle de l'internonce impérial, par une demande formelle du refus de reconnaître l'ambassadeur Sémonville.

Rien n'était encore décidé, quand les événemens du 10 août et de la déchéance de Louis XVI furent connus à Constantinople. Selim résolut d'abord de garder une exacte neutralité entre la France devenue république et les puissances coalisées contre elle. Cédant néanmoins aux vives instances des cours de Vienne, de Saint-Pétersbourg et de Berlin, il manifesta hautement le déplaisir que lui causait le remplacement du comte de Choiseul-Gouffier par M. de Sémonville, et vers la fin d'octobre il refusa formellement de recevoir ce dernier comme ambassadeur.

Quant à M. de Choiseul, sa correspondance avec les princes ayant été saisie dans l'invasion de la Champagne, en septembre 1792, par l'armée républicaine, et le rapport en ayant été fait à la convention, un décret d'accusation fut rendu contre cet ambassadeur, le 22 novembre, pour ses manœuvres contre-révolutionnaires;

et l'on fit la proposition formelle de demander son extradition à la Porte. Dès ce moment il ne fut plus reconnu par les Français résidans à Constantinople. Menacé d'être arrêté par eux, il se retira d'abord auprès du ministre de Russie et de là à Saint-Pétersbourg, où Catherine le reçut de la manière la plus honorable, et lui accorda une pension.

Le comité de salut public cependant essaya d'envoyer un nouvel agent à Constantinople : il choisit d'abord Descorches de Sainte-Croix qui depuis 1791 avait occupé successivement les légations de Pologne, des Deux-Ponts et de Venise. Ce nouveau ministre se rendit à Constantinople en qualité d'envoyé extraordinaire de la république française; mais il ne put y obtenir d'autre titre que celui de consul, et reçut en cette qualité l'injonction de la Porte de faire partir de Constantinople tous les Français qu'on y signalait comme jacobins.

A l'égard du sultan Selim, persistant dans la neutralité qu'il avait prise pour règle de conduite, il refusa également d'écouter les représentations des puissances coalisées et celles de la France qui cherchaient, chacune de leur côté, à l'entraîner dans une alliance offensive et défensive. Mais la république française ayant

triomphé des efforts de la coalition et maintenu son indépendance, la Porte consentit à reprendre ses anciennes relations et à recevoir un ministre accrédité.

Verninac de Saint-Maur, qui était chargé d'affaires de France en Suède depuis 1792, fut nommé en 1795 par le comité de salut public envoyé extraordinaire auprès de la Porte ottomane, où il remplaça Descorches Sainte-Croix. Il fit son entrée à Constantinople le 26 avril de la même année. A sa première audience il fut précédé d'une musique militaire et escorté de troupes françaises, la baïonnette au bout du fusil, jusque dans la seconde cour du sérail, où elles présentèrent les armes au grand visir et aux divers membres du divan, cérémonie inusitée jusqu'alors. D'autres innovations signalèrent encore cette ambassade. Verninac est le premier étranger qui ait fait imprimer et distribuer une gazette dans sa langue à Constantinople. Le grand visir lui donna le titre de citoyen qu'il prononça en français, le mot n'ayant pu être traduit en turc. Cet envoyé notifia à la Porte les traités conclus avec la Prusse, la Hollande, l'Espagne et la Toscane; il détermina l'envoi d'un ambassadeur permanent à Paris dans la personne de Séid-Aly-Effendi. La meilleure in-

telligence parut régner dès lors entre les deux puissances. Mais, traversé bientôt dans ses négociations par les ministres d'Angleterre, de Russie et d'Autriche, l'envoyé extraordinaire de la convention ne put faire entrer Selim dans une alliance avec la république française : c'était le principal but de ses instructions : il sollicita son rappel.

Cependant, quelque peu de confiance qu'inspirât à Selim le gouvernement mobile de la France, comme il était convaincu que cette puissance, la plus ancienne et la plus fidèle alliée de l'Empire ottoman, ne pouvait pas être son ennemie, ce prince crut y voir une autorité plus stable, dès que le directoire exécutif lui eut notifié son installation, et il s'en rapprocha le plus qu'il lui fut possible. Il témoigna même le desir d'avoir à Constantinople des ouvriers français, soit pour la construction des vaisseaux, soit pour creuser un bassin dans le port de cette capitale. Il demanda également des sous-officiers instructeurs, des lamineurs, des fondeurs de bombes; enfin des officiers de terre et de mer et des artistes de tout genre de la même nation. Le directoire non seulement s'empressa de les lui envoyer, mais il nomma un nouveau ministre, avec le titre d'ambassadeur près la

sublime Porte, en remplacement de Verninac. Son choix tomba sur le général Aubert Dubayet, qui avait figuré dans les assemblées nationales et aux armées. En dernier lieu on l'avait vu successivement général en chef de l'armée des côtes de Cherbourg et nommé ministre de la guerre, à l'installation du directoire qui, environnant son ambassadeur de beaucoup d'éclat, le chargea de présens magnifiques pour le grand seigneur et pour les principaux membres du divan. Une compagnie d'artillerie légère devait même se rendre à Constantinople; on l'avait dirigée sur Toulon; mais une croisière anglaise, qui bloquait ce port, empêcha qu'elle ne pût arriver par mer en Turquie; une partie néanmoins s'y rendit par terre, non sans beaucoup de difficultés *.

Nommé au mois de février 1796, le nouvel ambassadeur Aubert Dubayet ne se mit en route qu'au mois de novembre; il reçut de grands

* Il est assez digne de remarque que Napoléon Bonaparte, qui n'était alors qu'un officier réformé et vivant à Paris sans emploi et sans fortune, avait demandé à partir pour Constantinople avec cette compagnie d'artillerie. Sa modeste demande ne fut point accueillie, et deux ans plus tard il alla attaquer l'empire turc à la tête de soixante mille hommes!... (*Note de l'éditeur.*)

honneurs à son passage sur le territoire ottoman.

Verninac ayant terminé sa mission comme ministre de France, reçut de la Porte, en présent, une pelisse de martre-zibeline et un fort beau cheval caparaçonné en argent.

Les prétentions sans exemple que le nouvel ambassadeur éleva sur le cérémonial, immédiatement après son arrivée à la cour formaliste de Constantinople, entravèrent sa réception publique. Il eut d'abord de fréquentes conférences avec le reis-effendi, mais sans pouvoir déterminer la Porte à s'engager dans un traité offensif et défensif avec la république française. C'est un préjugé chez les Turcs que le territoire ottoman ne doit pas être souillé d'armées chrétiennes. Tel fut le motif que le divan mit en avant pour ne point accéder au traité que lui présenta Aubert Dubayet, et par lequel il demandait que les vaisseaux français fussent admis dans le canal. Néanmoins il eut des conférences secrètes avec le grand-visir Yzzed-Mehemet-Pacha et finit par le mettre dans les intérêts de la France. Au mois de mars 1797, cet ambassadeur présenta lui-même avec pompe une compagnie d'artillerie légère française au grand-seigneur qui l'agréa et en éleva la solde au-dessus de celle de tous les autres corps de ses armées.

Bien que Selim et une partie du divan tinssent toujours pour le maintien du système de neutralité, Aubert Dubayet manifestait à cette époque à son gouvernement l'espoir d'entraîner tôt ou tard la Porte ottomane dans la politique de la France, en se servant à cet effet du concours et de la double influence qu'exerçaient le grand visir et le muphti sur les affaires de l'état.

Du reste la situation politique de la Porte ottomane sera encore plus connue et mieux appréciée par la connaissance d'un rapport diplomatique envoyé de Constantinople à la cour de Berlin dans le mois d'avril suivant. En voici la substance :

« Le nouveau ministre de la république fran-
» çaise, le général Aubert Dubayet, n'a pas plus
» réussi que ses deux prédécesseurs Descorches
» et Verninac à engager la Porte dans la guerre
» qui depuis cinq ans désole l'Europe. Elle se
» montre l'amie de la nation française, mais
» l'expérience des deux dernières guerres lui a
» trop appris ce que c'est que de servir d'instru-
» ment aux vues et aux projets d'une politi-
» que étrangère. La tranquillité et l'indépen-
» dance lui paraissent deux biens préférables à
» toutes les perspectives de vengeance pour le

» passé, ou de grandeur pour l'avenir. Tout
» changement qu'on remarque dans le système
» ottoman consiste à se rapprocher du ton et des
» usages de la diplomatie européenne. La Porte
» va ainsi, contre son ancienne coutume, entre-
» tenir des ministres permanens près des prin-
» cipales cours de l'Europe. Les ambassadeurs
» qu'elle a désignés il y a quelque temps pour
» se rendre à Paris, ainsi qu'aux cours de Londres,
» de Vienne et de Berlin, sont tous partis pour
» leur mission respective. Si elle n'envoie pas
» encore de ministre permanent à Saint-Péters-
» bourg, ce n'est point qu'elle ne soit dans la
» plus parfaite intelligence avec cette cour impé-
» riale qui, depuis l'avénement de Paul Ier, a
» totalement changé de système à l'égard de la
» Turquie. Voici ce qui vient complètement à l'ap-
» pui de cette assertion. M. de Kotschubey, en-
» voyé de Russie, vient de remettre au capitan-
» pacha, dont on connaît le crédit près de son
» souverain, une magnifique tabatière ornée de
» brillans et de miniatures très artistement
» faites. C'est au nom du nouvel empereur de
» Russie qu'il lui a fait ce cadeau d'autant plus
» remarquable qu'on y voit entre autres, sur
» deux côtés différens, les pavillons russe et
» turc croisés de façon à se surmonter alterna-

» tivement l'un l'autre, en signe d'une parfaite » égalité. Un autre phénomène peut-être encore » plus remarquable en ce genre, c'est qu'une fré- » gate russe étant venue de la Crimée dans le » canal, le capitan-pacha s'y rendit à bord et y » fut reçu avec tous les honneurs qu'un vaisseau » ottoman pouvait rendre au grand amiral de » l'Empire. Il examina tous les détails de la » construction de cette frégate, et après être » resté quelque temps à bord, il en gratifia les » trois officiers supérieurs de présens considé- » rables. C'est à l'habileté de M. de Kotschubey » que le czar sera redevable du rapprochement » des deux empires si long-temps en guerre et » dans un état d'inimitié tel qu'il semblait im- » possible d'y faire succéder la bonne intelli- » gence. Le capitan-pacha et le reis-effendi sont » entièrement dans les intérêts russes.....

» Tous les ministres étrangers qui résident à » Constantinople se sont adressés de concert au » gouvernement ottoman, pour lui demander » une satisfaction complète de la violence in- » signe et de l'atteinte portée au droit des gens » ainsi qu'à la capitulation des nations franques, » par l'attentat que les janissaires ont commis à » Smyrne, le 15 mars dernier, en brûlant tout » le quartier franc, et en assassinant plus de

» quinze cents personnes. On sait qu'une cir-
» constance des plus légères a été l'occasion de
» cette terrible catastrophe. La Porte a déjà ex-
» pédié les ordres les plus sévères pour en punir
» les auteurs..... »

Cette politique nouvelle de la Russie, à l'égard de la Porte ottomane, ne parut à l'ambassadeur Dubayet que l'effet d'un caprice de l'empereur Paul, qui n'aurait point de suites, et qu'il suffirait de contrecarrer.

Ce fut au milieu des espérances que nourrissait cet ambassadeur d'influencer le divan, que des ombrages inattendus vinrent inquiéter Selim et son conseil, à l'égard des vues ultérieures de la France. Nous trouvons l'origine de ces inquiétudes diplomatiques dans l'activité de deux préjugés nationaux qui, à cette époque, s'étaient emparés même des meilleures têtes du parti dominant en France. On y voyait généralement, d'une part, que l'Angleterre abandonnée de ses alliés du continent était à la veille de voir son gouvernement s'écrouler sous le poids de sa dette aggravée par le mécontentement public; et de l'autre, que l'empire ottoman touchait à une complète dissolution. Quant à cette dernière supposition, voici sur quoi elle était fondée : non seulement des brigands re-

doutables infestaient la Bulgarie et la Romélie, mais des troubles bien plus graves avaient éclaté sur les bords du Danube. Passwan-Oglou, devenu depuis si fameux, avait levé l'étendard de la révolte, s'était emparé d'Orsowa et de Tirlowa, et menaçait la Servie et la Valachie. En Albanie, Ali-Pacha régnait, pour ainsi dire, et ne reconnaissait plus le grand seigneur que pour la forme. Enfin, l'idée de la prochaine dissolution de l'empire ottoman et de son démembrement inévitable avait tellement captivé Bonaparte, au milieu de ses triomphes en Italie, qu'elle lui avait suggéré la pensée, non seulement de conquérir l'Egypte, mais d'allumer une révolution dans la Morée et les îles de l'Archipel, en appelant les Grecs à la liberté. Le directoire exécutif y donnait les mains. Tous les consuls français dans les Echelles avaient l'instruction d'y travailler; une foule d'émissaires y soufflaient la sédition. Des pamphlets, des poèmes, des hymnes, des chansons en grec ancien et moderne, des gazettes artificieuses, circulaient dans la Macédoine, dans la Morée, dans les principales îles de l'Archipel. La cour de Russie fit saisir l'édition entière d'un de ces poèmes *patriotiques*, dans le genre de l'hymne des Marseillais, au moment où il allait être envoyé à

Céphalonie. Bonaparte, après les préliminaires de Léoben, fit partir de son quartier-général une foule d'émissaires pour l'Albanie, la Macédoine et la Grèce, chargés de lui rendre compte de l'état réel de ces provinces et d'y pratiquer des intelligences. Ces menées étant venues à la connaissance des cabinets de Londres et de St.-Pétersbourg, les ministres de ces deux cours près la Porte ottomane donnèrent l'éveil au divan.

Deux mots échappés à l'orateur Monge, lorsqu'il présenta au directoire exécutif, avec le général Augereau, les trophées enlevés en Italie, avaient d'ailleurs éveillé l'inquiétude de la Porte et attiré toute son attention. L'ambassadeur ottoman à Paris reçut l'ordre de demander l'explication de cette phrase, qui *appelait les Grecs à la liberté*, et qui avait été prononcée en séance publique au palais du Luxembourg, en présence du directoire lui-même. Le directoire répondit que c'était le vœu d'un philosophe et non l'expression de celui du gouvernement. Il envoya en même temps à Auber Dubayet l'instruction de donner à l'ancienne alliée de la France, par une déclaration formelle, un gage du respect du peuple français pour le territoire ottoman.

En conséquence, l'ambassadeur remit au reis-effendi la note suivante, sous la date du 28 août 1797:

« Le soussigné ambassadeur de la république » française ne vient point réitérer à la sublime » Porte l'assurance d'un attachement qu'elle ne » peut révoquer en doute : l'union de la France » avec l'empire ottoman, déjà éprouvée pen- » dant plusieurs siècles, n'a pas besoin de nou- » veaux gages, après avoir été si authentique- » ment sanctionnée depuis les premiers momens » de la révolution qui a régénéré la France. Si » la prospérité des deux empires est la base na- » turelle de leur amitié, son inviolable garantie » est dans la loyauté des deux gouvernemens. » Convaincue de cette vérité, que la sublime » Porte ne cherche point ailleurs la règle de sa » conduite envers la France, la république fran- » çaise à son tour n'a point d'autre mobile de » ses actions. C'est au milieu d'une paix, si bien » affermie de part et d'autre, que les conséquen- » ces fortuites d'une guerre étrangère ont rap- » proché les armées républicaines des frontières » de l'empire ottoman ; et des ennemis jaloux de » l'harmonie qui règne entre les deux états pro- » fitent de cette circonstance pour oser attribuer » au gouvernement français un projet d'empiè-

» tement aussi ridicule, qu'il serait contraire à » ses intérêts, en supposant même qu'il fût pos- » sible ; et tandis que ces hommes fallacieux ne » comptent pour rien les progrès des puissances » véritablement envahissantes, ils osent répan- » dre dans la Morée, et à Candie entre autres, » que les Français se disposent à en faire la » conquête. Ces insinuations, aussi dangereuses » que futiles en elles-mêmes, sont constatées par » les divers rapports que reçoit le soussigné, » des agens de la république française dans les » états de sa Hautesse. Les fauteurs des puis- » sances naturellement ennemies de la France » et de la sublime Porte sont les organes de ces » bruits incendiaires, et il est évident que le » principe en remonte au projet bien réel et » tant de fois essayé par elles de troubler cette » paix inaltérable, fondée sur l'honneur et le » plus intime sentiment des deux nations. La » sublime Porte a dû penser d'avance que ce » n'est nullement pour prévenir à son égard un » doute qui ne peut arriver jusqu'à elle, que le » soussigné s'empresse de lui communiquer les » rapports dont il est question ; mais elle est trop » éclairée par une sagesse habituelle, pour ne » pas sentir combien il importe au bon ordre et » à la tranquillité des fidèles Musulmans d'ar-

» rêter au plus tôt la propagation d'une calomnie » aussi téméraire et aussi empoisonnée.

» En conséquence, le soussigné ambassadeur » invite la sublime Porte à démentir formelle- » ment, dans sa correspondance avec les pachas, » *Musselims* et tous autres officiers de l'em- » pire, les bruits méchamment et odieusement » répandus pour faire croire à un prétendu pro- » jet de violation de territoire de sa Hautesse, de » la part des armées de la république française. » Le soussigné invite également la sublime Porte » à faire connaître par le même moyen, l'état » de plus en plus satisfaisant de la sincère et par- » faite amitié qui subsiste entre la France et » l'empire ottoman : ledit ambassadeur se ré- » servant aussi de son côté la même déclaration » à tous les agens de la république et citoyens » français établis dans cet empire, quoiqu'à cet » égard leur opinion soit très juste, afin d'oppo- » ser aux ennemis des deux nations la preuve » la moins équivoque des sentimens invariables » du directoire exécutif, pour le maintien reli- » gieux des traités de la France avec la sublime » Porte sa fidèle alliée. »

Si cette déclaration rassura la Porte ottomane et la plongea dans une sécurité parfaite, elle ne fut pas, d'un autre côté, un frein suffisant

pour contenir Bonaparte, à qui l'ambassadeur Aubert Dubayet s'empressa de la communiquer, en lui en faisant connaître les motifs. Cet ambassadeur était de très bonne foi ; il ignorait complètement les projets du général en chef sur l'Egypte, et ne partageait nullement ses prévisions anticipées sur le prochain démembrement de l'empire turc. Mais après avoir ainsi contribué à rassurer la Porte, il mourut à Constantinople le 17 décembre suivant, laissant la direction de sa légation au chargé d'affaires Ruffin ; et cinq mois plus tard, le directoire, qui lui avait expressément enjoint de donner à la Porte tous les gages de sécurité possibles, fit sortir de Toulon l'armement destiné à envahir l'Egypte, sans aucune provocation de la part de la Turquie.

On a vu quelle fut l'origine de cet armement, comment il se forma et s'accomplit. Il serait absurde d'admettre que le directoire, son ministre des relations extérieures, et Bonaparte lui-même, n'eussent pas prévu l'effet que produirait une telle agression sur la Porte ottomane. Les pièces authentiques qui vont suivre ne laisseront aucun doute à cet égard. Mais, d'un autre côté, on a avancé que Bonaparte s'attendait que M. de Talleyrand serait nommé ambassadeur à Constantinople, et qu'il s'était reposé sur l'ha-

bileté de cet homme d'état, pour calmer le ressentiment de la Porte. Si Bonaparte a réellement compté sur cette nomination, il a été lui-même abusé par une déception odieuse, car jamais il ne fut sérieusement question de cette ambassade de M. de Talleyrand à Constantinople : les registres secrets du directoire n'en contiennent aucune trace ; d'ailleurs M. de Talleyrand est doué de trop de pénétration pour avoir eu seulement l'idée de se lancer dans les hasards d'une mission qui devait aboutir à le faire reléguer aux Sept-Tours.

Voyons du reste quelles étaient les vues amicales de ce ministre envers la Porte ottomane au départ de l'expédition. Il faut entendre à ce sujet M. Paganel qui, après avoir figuré à la convention nationale, occupait l'emploi de secrétaire général du ministère des relations extérieures, précisément à l'époque dont il s'agit : « Douloureu-» sement frappé, dit ce diplomate, des consé-» quences désastreuses qui pouvaient résulter » d'une si téméraire entreprise *, je commu-» niquai mes craintes à un homme d'état émi-» nemment placé dans le conseil du gouverne-» ment et dont les communications fréquentes

* L'armement contre l'Égypte.

» avec le général Bonaparte m'étaient connues. » Il me répondit avec assurance : *Si le grand-* » *seigneur se fâche, la paix générale se fera sous* » *les murs de Constantinople.* Cette réponse me » parut plus téméraire que l'agression.

» Mais quelle fut ma surprise lorsque, peu » de mois plus tard, Lucien Bonaparte et son » frère Joseph, provoquant dans le conseil des » cinq cents les accusations contre le directoire » et contre les ministres, et changeant le temple » des lois en une arène de scandaleux débats, » j'entendis ce même homme d'état, après une » conférence avec ce même Joseph Bonaparte, » assurer que le général son frère se proposait » de conquérir l'Egypte pour son propre compte, » qu'à tout prix il voulait être roi; ajoutant à » voix basse et avec un sourire plein d'expres- » sion qu'il n'avait laissé que sa femme pour » gage de sa fidélité à la république. »

Quant aux dispositions de Bonaparte à l'égard de la puissance ottomane, la prise de Malte lui parut un si heureux début qu'il se crut appelé dès lors à révolutionner l'Asie et l'Afrique, et, à faire la conquête de l'Orient. Sa conduite, à Malte même, fut basée sur la fausse donnée dont il était imbu, et qui était accréditée dans les cabinets de l'Europe, que l'empire ottoman allait

s'écrouler, se dissoudre, et qu'il fallait se hâter d'en partager les dépouilles. En conséquence il crut devoir se ménager des intelligences et des appuis parmi les pachas qui, étant à sa portée, passaient d'ailleurs pour être le plus indépendans du grand Seigneur, ou du moins le plus hors de son influence. On voit déjà que nous voulons parler surtout du célèbre Ali, pacha de Janina, de l'Albanie et de l'Epire. Bonaparte, après la capitulation de Malte, ayant donné à son aide-de-camp Lavalette la mission d'accompagner jusqu'au fond de l'Adriatique le grand-maître et son état-major, le chargea en outre d'une mission plus délicate, celle de se rendre auprès d'Ali-pacha auquel il écrivit la lettre suivante, dont Lavalette fut porteur.

« Mon très respectable ami *,

» Après vous avoir offert les vœux que je » fais pour votre prospérité et pour la con- » servation de vos jours, j'ai l'honneur de » vous informer que depuis long-temps je con- » nais l'attachement que vous portez à la répu- » blique française ; ce qui me ferait désirer de

* Ali-pacha avait écrit lui-même à Bonaparte, l'année précédente, et ils étaient déjà en relation par émissaires.

» trouver le moyen de vous donner des preuves » de l'estime que je vous porte. L'occasion me » paraissant aujourd'hui favorable, je me suis » empressé de vous écrire cette lettre amicale, » et j'ai chargé un de mes aides-de-camp de vous » la remettre en main propre. Je l'ai chargé aussi » de vous faire *certaines ouvertures de ma part*, » et comme il ne sait point votre langue, veuil- » lez faire le choix d'un interprète fidèle et sûr » pour les entretiens qu'il aura avec vous. Je » vous prie d'ajouter foi à tout ce qu'il vous dira » de ma part, et de me le renvoyer prompte- » ment avec une réponse écrite en turc de votre » propre main....»

Les ouvertures dont lui parlait Bonaparte consistaient à l'amener par tous les moyens à signer un traité d'alliance avec la république française, à s'emparer de la Macédoine et à favoriser le soulèvement de la Grèce contre la Porte.

On voit que le projet de soulever les Grecs date de cette époque et même de plus loin, car l'impératrice Catherine II s'en était occupée, et y avait donné les mains, lorsqu'elle avait cru le moment propice.

A cette instruction secrète et verbale, Bonaparte ajouta des instructions écrites, où il re-

commandait à son aide-de-camp d'aller mouiller sur la côte d'Albanie, afin d'être à même de conférer avec Ali-pacha. « La lettre ci-jointe, » que vous devez lui remettre, ajouta-t-il, ne » contient rien autre chose que la prière d'ajouter » foi à ce que vous lui direz, et l'invitation de » vous donner un truchement sûr, pour vous en- » tretenir seul avec lui. Vous lui remettrez en » main propre ma lettre, afin d'être assuré qu'il ne » prenne lui-même lecture. Après quoi vous lui » direz que, venant de m'emparer de Malte, et » me trouvant dans les mers avec trente vais- » seaux et cinquante mille hommes, j'aurai des » relations avec lui, et que je désire savoir si je » peux compter sur lui pour l'objet dont vous » êtes spécialement chargé; que je désirerais » aussi qu'il envoyât près de moi, en l'embar- » quant sur votre frégate, un homme de mar- » que qui eût sa confiance; que me reposant » sur les services qu'il a rendus aux Français, » sur sa bravoure et sur son courage, s'il me » montre de la confiance et qu'il veuille me se- » conder, je peux accroître de beaucoup sa des- » tinée et sa gloire. Vous prendrez note de tout » ce que vous dira Ali-pacha, et vous recueil- » lerez aussi des renseignemens sur la situation » politique et militaire des différens états de ces

» contrées. Vous vous rembarquerez ensuite sur » la frégate pour venir me rejoindre et me rendre » compte de tout ce que vous aurez fait. En » passant à Corfou, vous verrez le général Cha- » bot; vous lui direz qu'il nous envoie du bois » et qu'il fasse une proclamation aux habitans » de Corcyre et des autres îles, pour qu'ils en- » voient à l'escadre du vin, des raisins et au- » tres choses qui leur seront bien payées.... »

L'aide-de-camp Lavalette ayant mis presqu'aussitôt à la voile, à bord de la frégate l'*Arthémise*, entra dans le port de Corfou le 5 juillet; là il fit part de sa mission au général Chabot qui y commandait les troupes françaises et qui lui demanda tout d'abord s'il était porteur de riches présens pour Ali-pacha et de beaucoup d'argent pour semer sur la route, car, lui dit-il, ce sont les meilleurs argumens que vous puissiez lui présenter. C'était précisément ce que Bonaparte avait oublié. « Mais rassurez-vous, ajouta » le général, le Pacha est sur le Danube, où il » se bat bien malgré lui devant Widdin contre » Passwan-Oglou. »

Ali avait fourni son contingent de quinze mille hommes, et c'était lui qui commandait en chef toute l'armée turque. L'adjudant général Rose, chargé par le directoire d'une mission

semblable à celle de Lavalette, n'avait trouvé à Janina que les deux fils du pacha, Mouktar et Willy, qui l'avaient reçu avec beaucoup de distinction et avec lesquels il avait conféré. Il leur avait fait part des victoires remportées par les troupes de la république, notamment en Italie, et leur avait remis une lettre du ministre de la marine, adressée à leur père; cette lettre était écrite par ordre du directoire, et le ministre y assurait Ali-pacha de l'amitié de la *Grande Nation*. Le directoire prit occasion, pour faire cette démarche, des secours fournis par Ali, pour l'approvisionnement de l'escadre française qui avait mouillé tout l'hiver à Corfou.

Ainsi, dès qu'on prévit à Paris que l'expédition d'Egypte pourrait indisposer la Porte contre la France, tout fut mis en usage pour captiver l'amitié d'Ali-pacha.

Bien que l'aide-de-camp Lavalette ne pût remplir sa mission, parce que Ali était depuis quatre mois à l'armée du Danube, la lettre dont l'avait chargé Bonaparte fut envoyée au pacha, à son quartier général sous Widdin. Elle ne produisit aucun effet sur un homme d'ailleurs sans foi qui, s'il avait vécu jusqu'alors en bonne intelligence avec les troupes françaises répandues dans les îles ioniennes et sur le littoral de cette

partie de la Grèce, n'en était pas moins tout prêt à abandonner ses nouveaux amis et à tourner ses armes contre eux, lorsque sa politique lui présenterait d'autres avantages.

Cependant, à peine le directoire eut-il la certitude que l'armement de Toulon s'était emparé de Malte sans coup férir, et qu'il avait appareillé sans obstacle pour l'Egypte, qu'il donna la mission difficile à M. Descorches Sainte-Croix, de se rendre de nouveau près le Grand-Seigneur, et de donner à sa Hautesse l'assurance que cet armement n'était point dirigé contre elle, mais uniquement contre les Mamelouks et les Anglais. Comme il était aisé de prévoir que cet envoyé n'arriverait point à sa destination, M. de Talleyrand adressa des instructions en conséquence à M. Ruffin, chargé des affaires de France à Constantinople depuis la mort de l'ambassadeur Aubert Dubayet. M. Ruffin était très versé dans les langues orientales; il avait été, sous la monarchie, consul de France en Crimée, puis interprète du roi près de la Porte, où il avait eu assez de crédit pour terminer plusieurs négociations importantes. On l'avait chargé, en 1778, d'une ambassade à Maroc et en 1788 de négocier à Versailles avec les ambassadeurs de Tippo-sultan. Enfin, en 1794, le

comité de salut public l'ayant nommé premier secrétaire d'ambassade et premier secrétaire interprète à Constantinople, il s'était rendu immédiatement à son poste et y avait partagé son temps entre ses devoirs politiques et l'étude des écrivains orientaux. Il ne conserva que la place de premier secrétaire interprète, lorsqu'Aubert Dubayet fut nommé ambassadeur, celle de premier secrétaire d'ambassade ayant été donnée au général Carra Saint-Cyr, ami d'Aubert Dubayet. A la mort de ce dernier, Ruffin exerça provisoirement les fonctions de chargé d'affaires, en l'absence de Carra Saint-Cyr, alors en mission dans la Valachie; mais il obtint officiellement ce titre par arrêté du directoire du 24 février 1798, c'est-à-dire trois mois avant le départ de l'expédition. Le bruit seul de la prochaine invasion de l'Egypte par les Français, jeta bientôt une grande froideur dans les relations de la république et de la Porte ottomane. Ruffin, qui connaissait à fond le caractère des Turcs, prévit sur-le-champ les conséquences fâcheuses qui devaient en résulter. Son embarras était d'autant plus grand qu'il se trouvait sans instructions, car ce ne fut que dans le courant d'août que M. de Talleyrand lui adressa la dépêche suivante :

« Les papiers publics vous auront annoncé » l'armement que l'on préparait à Toulon; il » est destiné contre les beys d'Egypte et leurs » Mamelloucks. Le directoire exécutif, instruit de » tous les outrages dont on abreuve les Français, » voyant que le gouvernement ottoman, dont » on ne saurait suspecter la loyauté, n'est pas » assez fort pour y mettre un terme, a été obligé » de se charger de l'initiative. Le directoire es- » père que le châtiment des tyrans d'Egypte fera » cesser les désastres et les avanies que nous es- » suyons en Syrie, à Alep et à Smyrne; et que » cette conduite décidera le divan, une fois af- » franchi du joug des beys, à soutenir nos jus- » tes droits. Vous connaissez comme moi toutes » ces calamités; il n'est donc pas nécessaire de » vous en faire ici la récapitulation. Je ne puis » cependant me dissimuler que cet événement » fera une impression fâcheuse sur la Sublime- » Porte, bien que notre établissement en Egypte » n'ait d'autre but que de conserver cette pro- » vince et de la délivrer de l'insubordination » des beys, aussi bien que de l'influence que les » Anglais y ont acquise. Le directoire exécutif » pense en outre qu'il lui sera plus facile, dans » cet état de choses, d'attaquer les Anglais et » de détruire leurs établissemens dans l'Inde. Ce

» sont là vraiment les ennemis de la Porte et » les seuls antagonistes que nous ayons à com- » battre en Europe. Cette invasion, non d'une » province ottomane, mais d'une province que » des rebelles s'efforcent de séparer de l'empire, » ne peut donner lieu à une rupture avec cette » puissance, du moins le directoire exécutif le » désire. Il est jaloux de maintenir et de culti- » ver avec la Porte les mêmes relations d'amitié » et de bonne intelligence qui existent depuis » long-temps entre les deux nations. Leurs in- » térêts respectifs commandent impérieusement » leur union intime. Si la Porte se détachait de » nous, elle deviendrait bientôt la proie des deux » cours impériales, et la perte de ses posses- » sions d'Europe, en la confinant en Asie, nous » priverait des avantages dont nous fait jouir » notre commerce avec les provinces ottomanes. » La république est donc prête à s'unir de nou- » veau avec la Porte de la manière la plus étroite. » Une preuve de la sincérité de ces dispositions » vous sera donnée par un négociateur qui » arrivera à Constantinople immédiatement » après l'expédition projetée. Il est chargé des » pouvoirs et des instructions du directoire, et

* M. Descorches de Sainte-Croix.

» porteur de propositions d'une grande impor-
» tance pour le divan. Il n'est pas difficile de
» croire que dans le nombre il s'en trouve quel-
» ques-unes d'une nature convenable. Vous ver-
» rez que cet envoyé arrivera vers la fin de mes-
» sidor ou au commencement de thermidor
» (juin ou juillet 1798). Je ne doute point
» que vous ne le secondiez de tous vos moyens
» dans cette négociation importante. Vous devez
» sentir que, dans cet état de choses, il n'a
» point été nécessaire de répondre à toutes vos
» dépêches, dont j'ai accusé réception précédem-
» ment; mais j'ai pensé que je ne pouvais diffé-
» rer plus long-temps de vous communiquer ce
» projet, afin que vous prissiez les mesures que
» votre prudence vous suggérera pour la sûreté
» de tous les Français à Constantinople et dans
» les autres ports du Levant, en cas que vous
» ayez quelque lieu de craindre une fatale ex-
» plosion de la part des Turcs, quand ils appren-
» dront notre arrivée en Egypte. Je vous prie
» de me donner votre opinion à ce sujet, de
» m'exposer les motifs de crainte que vous pou-
» vez concevoir et les précautions que vous
» aurez jugé à propos de prendre, sans connaî-
» tre le secret que je vous ai confié. Vous devez
» avoir reçu, par le citoyen Fleury, deux chif-

» fres que j'adressai au dernier ambassadeur » Aubert Dubayet. Je vous recommande de m'en » accuser réception dans votre première dépê- » che. Dans le cas contraire vous ferez bien de » vous informer de ce qu'ils sont devenus et de » me l'apprendre. »

Avant même le départ de cette dépêche, et au premier avis donné à la Porte ottomane par la cour de Londres, de l'intention positive de la France d'attaquer l'Egypte, le chargé d'affaires Ruffin fut appelé à une conférence par le reis-effendi, et questionné officiellement sur cet objet. Il répondit qu'il n'avait absolument aucune connaissance des projets du directoire, et que son opinion particulière était que si la France entreprenait réellement cette guerre, ce ne serait probablement que pour se venger des beys et pour porter préjudice au commerce des Anglais dans l'Inde. Le reis-effendi lui répondit que si les Français attaquaient l'Egypte, sous quelque prétexte et par quelque motif que ce fût, la sublime Porte regarderait cette démarche comme une déclaration de guerre; que la paix et l'amitié qui existaient depuis longtemps entre les deux états seraient légalement et politiquement changés en inimitié et en hostilités; et que, comme la sublime Porte ne pour-

rait jamais se désister d'une pouce de terrain de la province d'Egypte, la nation musulmane se lèverait tout entière pour délivrer ces saints lieux; que si les beys d'Egypte méritaient une punition, elle devait leur être infligée par la sublime Porte dont ils dépendaient, et que toute intervention de la France dans cette affaire était contraire aux droits des nations; que la cour d'Angleterre étant l'amie intime de la sublime Porte, celle-ci ne pouvait nullement consentir à ce que les armées françaises passassent par ses états, pour porter préjudice au commerce anglais; qu'en conséquence, quand même la marche des Français en Egypte n'aurait pour but que ce projet, encore serait-elle regardée comme une déclaration de guerre; qu'il devait en être bien persuadé et s'empresser d'en informer le directoire.

Non contente de cette explication avec le chargé d'affaires Ruffin, la Porte expédia à Ali-effendi, son ambassadeur à Paris, des dépêches conçues dans le même sens, et elle lui ordonna de demander à ce sujet une réponse officielle.

Avant que les lettres de Ruffin au directoire et celles de la Porte à son ambassadeur eussent pu parvenir à Paris, le chargé d'affaires reçut la

dépêche de M. de Talleyrand ; il s'empressa de la communiquer et d'en remettre une copie au reis-effendi, en insistant pour que la Porte ne prît aucune résolution, avant que l'ambassadeur qui était annoncé de la part du directoire fût arrivé, pour arranger tous les différends relatifs à cette affaire.

De son côté, l'ambassadeur Ali-effendi, d'après les ordres qu'il reçut du gouvernement ottoman, vit le ministre des relations extérieures Talleyrand-Périgord, et, lui faisant connaître le précis des lettres qu'il venait de recevoir de la sublime Porte, le pria de lui donner sur leur contenu une réponse officielle et catégorique. Ali-effendi informa la Porte que le ministre du directoire, empruntant le langage de la fourberie et de la dissimulation, oubliant sans doute ce qu'il avait déjà écrit au chargé d'affaires Ruffin, avait nié si absolument l'expédition des Français pour l'Egypte, qu'il n'avait pas eu honte de lui dire que l'unique objet de l'expédition de Bonaparte était la conquête de Malte ; et que la destruction de cet ordre étant un événement avantageux pour tous les Musulmans, il devait mériter la reconnaissance de la sublime Porte ; et qu'enfin on n'avait pas d'autre intention que de conserver et de fortifier de

plus en plus l'amitié qui depuis long-temps unissait les deux nations.

Cette réponse de M. de Talleyrand était tout à fait en contradiction avec les informations que le chargé d'affaires Ruffin avait données à la Porte, d'après les dernières dépêches qu'il avait reçues de son gouvernement; ainsi il était clair que le directoire avait eu l'intention de tromper la Porte, par la raison que n'ayant pu, à cette époque, être informé du sort de l'expédition, il voulait gagner du temps jusqu'à ce qu'il pût en recevoir des nouvelles certaines.

Ce fut le 22 juillet seulement que la Porte ottomane reçut le premier avis du débarquement des Français en Egypte. La sensation que fit cette nouvelle, et sur le divan et sur les habitans de Constantinople, est fidèlement tracée dans le rapport suivant * d'un agent politique de la Prusse qui résidait dans cette capitale.

« On avait observé depuis quelques jours, » dit-il, des mouvemens si extraordinaires dans » le ministère ottoman et à la cour même, qu'on » ne pouvait plus douter que la Porte ne fût à

* Du 25 juillet 1798.

» la veille d'une guerre avec quelque puissance
» rivale. Quelle a été la surprise du public, en
» apprenant qu'il ne s'agissait ni de voisins, ni
» de puissances rivales, mais d'une nation qui,
» sous la domination des rois, avait été le plus
» ferme appui du Croissant, et qui, s'étant éri-
» gée en république, n'a pas cessé de donner à
» la Porte les assurances les plus positives de
» vouloir conserver avec elle l'ancien système
» politique et les rapports qui en étaient résul-
» tés. Quoique prévenue depuis long-temps sur
» les projets des Français, la Porte se refusait
» constamment à y ajouter foi, et elle persistait
» à se reposer sur les déclarations amicales que
» le gouvernement français n'avait cessé de lui
» faire. Telle était sa confiance, qu'elle envisa-
» geait comme une chimère imaginée par la ca-
» lomnie, toute idée d'effectuer une invasion
» dans ses états d'Asie ou d'Afrique. Cependant
» les courriers se succédèrent tout à coup avec
» une étonnante rapidité ; tous venaient de
» Smyrne avec des dépêches du Caire, de Damas
» et autres endroits du Levant et de la Syrie.
» Telle était la situation des choses et des es-
» prits, lorsque, le 22, une dépêche envoyée
» par le musselim de Chypre annonça que, le
» 5 juillet, l'expédition française était arrivée à

» la hauteur d'Alexandrie d'Egypte, et que le » lendemain les troupes avaient opéré leur dé- » barquement et s'étaient emparées de la ville.

» Il y eut le jour même au divan une réunion, » à laquelle les chefs du gouvernement et le » grand Seigneur assistèrent. Les ministres d'Es- » pagne et de Hollande furent invités aussi à s'y » trouver. La Porte manda pareillement le » chargé d'affaires de France. La conférence » dura jusqu'après minuit. Le citoyen Ruffin » n'oublia rien pour disculper, sinon pour justi- » fier la conduite de son gouvernement. Il donna » au divan l'assurance « que l'expédition du gé- » néral Bonaparte n'était entreprise qu'exclusi- » vement contre l'Angleterre, l'ennemie la plus » implacable de la république française, et nul- » lement contre la souveraineté ni le territoire » du grand Seigneur; que le directoire exécutif » de la France respecterait toujours comme » sacrés les intérêts de la Porte, et observerait » fidèlement les traités subsistans. » Mais ces » protestations n'ont fait aucune impression sur » les dispositions de la majorité du divan. Le » grand Seigneur lui-même a donné ordre de » mettre immédiatement tous les vaisseaux de » guerre ottomans en état de tenir la mer. Le » nombre des ouvriers aux arsenaux et chan-

» tiers a été considérablement augmenté. Le » reis-effendi et le capitan-pacha l'emportent » par leur influence.

» Dès que la descente des Français en Egypte » fut connue dans la capitale, l'indignation de » la cour fut partagée par le peuple, qui de- » manda à grands cris que le chargé de France » Ruffin fût enfermé aux *Sept-Tours*. Dans une » position si critique, ce dernier vient de faire » remettre par son premier drogman aux mi- » nistres des puissances amies ou alliées de la » France, qui résident à Constantinople, un » mémoire conçu dans les termes les plus pres- » sans et sur un ton d'alarme qui fait voir com- » bien peu il était préparé au sort dont il se » croit menacé. Il les sollicite avec l'expression » de la plus vive inquiétude d'intervenir en sa » faveur auprès de la Porte, afin d'empêcher » qu'il ne soit envoyé aux *Sept-Tours*, ou qu'il » n'essuie d'autres mauvais traitemens person- » nels. Un de ces ministres, M. de Dedem, en- » voyé de la république batave, s'est prêté avec » zèle à ses instances; il a parlé fortement et » énergiquement en sa faveur; il a réclamé le » droit des gens pour sa sûreté. Mais dans sa » conférence avec le reis-effendi à ce sujet, ce- » lui-ci non seulement n'a point accueilli ses

» représentations, mais il les a reçues avec assez
» d'humeur pour lui faire entendre qu'en pres-
» sant davantage une intervention de cette na-
» ture, il pourrait se compromettre lui-même
» et s'exposer à des désagrémens. Toutefois le
» ministre d'Espagne, le chevalier de Bouligny,
» n'est pas resté inactif; il a employé tous les
» moyens persuasifs les plus propres à calmer
» le courroux ottoman; il a représenté au reis-
» effendi « que certainement la république fran-
» çaise n'avait pu avoir des intentions hostiles
» contre la Porte ; et que ses vues s'étaient uni-
» quement dirigées contre les beys d'Egypte
» qui sont les ennemis du grand Seigneur. »
» Mais ses bons offices n'ont pas été mieux ac-
» cueillis que ceux du ministre batave. Le reis-
» effendi a répondu à l'envoyé d'Espagne que
» vraiment la Porte avait lieu d'être mécontente
» des beys d'Egypte, mais qu'elle n'avait point
» appelé les Français pour venir les châtier;
» que s'il était à propos de les réprimer ou de
» les soumettre, c'était à la Porte elle-même à le
» faire, et non à des étrangers qui s'étaient char-
» gés d'une pareille tâche sans même l'en avoir
» prévenue; qu'on ne pouvait se déguiser que,
» sous le vain prétexte de châtier les beys contre
» lesquels la Porte n'avait pas porté plainte au

» directoire français, celui-ci avait ordonné une » invasion sur le territoire ottoman, où il n'a- » vait aucun droit quelconque. Il ajouta que les » généraux français n'avaient pas non plus le » droit d'arborer, ainsi qu'ils l'avaient fait, leur » pavillon national dans les états du grand sei- » gneur, et cela au sein de la paix la plus pro- » fonde, et après que le gouvernement français » avait itérativement donné les assurances les » plus formelles et les plus positives qu'il se fe- » rait un devoir de cultiver la bonne intelli- » gence et une amitié inviolable avec la Porte » ottomane, laquelle n'avait jamais porté la » moindre atteinte à cette amitié; qu'elle n'a- » vait offensé les Français en rien, ni donné le » moindre lieu à des hostilités si gratuites à son » égard.....

» Malgré la vigueur de ces deux réponses, » le dessein que la Porte avait eu d'abord de » mettre le citoyen Ruffin aux *Sept-Tours* a été » abandonné, du moins pour le moment, et l'on » s'est contenté, par égard pour l'interposition » des ministres d'Espagne et batave, de changer » l'emprisonnement en une arrestation dans » l'hôtel même du chargé d'affaires, en lui in- » sinuant qu'il eût à retirer les armes de la ré- » publique française de devant l'hôtel; et que

» dorénavant ni lui ni personne de sa suite n'eût
» à en sortir. Pour donner plus de force à cette
» défense, ou peut-être aussi pour garantir le
» citoyen Ruffin des effets de la fureur popu-
» laire, on a placé une forte garde à sa porte. Il
» lui a été signifié de plus que désormais il s'abs-
» tînt d'envoyer son drogman, comme par le
» passé, au sérail ou au divan; mais qu'au cas
» qu'il crût devoir faire quelque communication,
» il la fît parvenir directement au reis-effendi
» par cet interprète. Un pareil traitement dif-
» fère peu d'une rupture ouverte, et en effet le
» grand Seigneur et son divan sont extrêmement
» irrités contre les Français. Tout présage une
» déclaration de guerre. Il est positif que les
» ordres ont déjà été donnés d'armer tous les
» vaisseaux de ligne et toutes les frégates qui
» sont ici; d'enrôler les matelots, tant dans cette
» capitale que dans les autres ports, et que des
» instructions viennent d'être expédiées dans le
» même sens à tous les pachas qui commandent
» dans les îles et dans les provinces du continent. A
» Constantinople, on ne respire que la guerre,
» et la fureur du peuple contre les Français est
» telle, que tous ceux qui sont attachés à la suite
» du citoyen Ruffin, sont dans les inquiétudes
» les plus accablantes sur le sort qui les me-

» nace. En vain une partie du divan, et surtout » le grand-visir, s'efforcent encore en secret » de calmer le ressentiment de la Porte, et de » modérer l'influence des ministres d'Angleterre » et de Russie; cette influence n'en fait pas » moins chaque jour de nouveaux progrès au » sérail et au divan. »

Tel était l'état des choses à Constantinople, lorsque Bonaparte, de son côté, après la destruction de sa flotte, comprit et jugea sa position. Voyant qu'il n'était plus possible de penser, même dans l'avenir, à conduire son armée jusque dans l'Inde, puisque la supériorité des Anglais était devenue incontestable sur toutes les mers, il imagina de tirer parti, s'il était possible, de l'occupation de l'Egypte pour ramener les Turcs à des sentimens d'amitié avec la France, et pour les détacher de l'Angleterre, ou du moins faire en sorte que les deux empereurs d'Autriche et de Russie ne pussent pas s'entendre pour consommer le démembrement de l'empire ottoman, car cette idée dominait toujours dans l'esprit de Bonaparte. Il supposait, d'ailleurs, que M. de Talleyrand s'était rendu à sa destination et s'y était maintenu. En conséquence, il jugea important de correspondre avec lui et il ne trouva d'autre moyen que d'envoyer

à Constantinople M. Beauchamp, consul à Mascate, qui était venu le joindre au Caire. Ce consul était un savant astronome qui, entré d'abord dans l'ordre des Bernardins, en 1767, avait suivi depuis son oncle, consul à Bagdad. Là, il avait fait des observations astronomiques très importantes. En 1784, il était allé à Bassora et au golfe Persique vérifier le cours du Tygre et de l'Euphrate, sur trois cents lieues de longueur; il avait dressé une carte de la Babylonie, et visité, en 1787, la mer Caspienne, pour en déterminer la situation. De retour en France en 1790 il avait demeuré dans sa famille jusqu'en 1795, époque où il avait été nommé consul à Mascate, en Arabie. Il partit en 1796 et arriva à Constantinople en 1797. Il séjourna pendant quelque temps dans cette capitale, visita ensuite les côtes de la mer Noire et rectifia par ses observations les fautes qui existaient dans les cartes de cette mer. Il était sur le point de se rendre à sa destination, quand Bonaparte, instruit qu'il lui serait impossible d'avoir un meilleur guide dans ses vastes desseins sur l'Orient, l'appela en Egypte. Lorsque Beauchamp rejoignit ce général au Caire, le destin de l'expédition n'étant plus le même, par suite de la ruine de la flotte française, il résolut de l'envoyer immédiatement

à Constantinople, pour remplir la mission que ce désastre lui faisait considérer comme nécessaire; mais il fallait que le savant voyageur échappât à la surveillance des vaisseaux anglais. Voici le moyen qu'imagina Bonaparte pour y parvenir. Il y avait dans le port d'Alexandrie une caravelle turque chargée d'apporter au sultan le tribut annuel de l'Egypte. Le capitaine de ce bâtiment était un homme considéré dans son pays, et il avait avec lui ses deux fils. L'ordre lui fut donné d'en laisser un à Alexandrie comme ôtage, pour qu'il répondît de la sûreté et du retour du consul Beauchamp qu'il devait conduire clandestinement à Constantinople. Ce consul était chargé d'exiger la liberté de tous les Français qui venaient d'être arrêtés en Syrie comme commerçans et agens consulaires, ainsi que de tous les militaires qui avaient été faits prisonniers, soit en venant en Egypte, soit en retournant en France. Il devait amener les discussions avec le grand-visir au point de lui insinuer que la France abandonnerait l'Egypte, et ferait un traité d'amitié avec la Turquie, si celle-ci voulait rompre les liens qui l'unissaient à l'Angleterre, et que dans ce cas les troupes françaises se joindraient au sultan, soit pour terminer la guerre avec les deux empereurs par un traité

commun, soit pour lui porter secours, dans le cas où la paix n'aurait pas lieu.

Voici la lettre qu'il lui remit pour le grand-visir * :

« L'armée française que j'ai l'honneur de » commander, est entrée en Egypte pour punir » les beys mamelouks des insultes qu'ils n'ont » cessé de faire au commerce français.

» Le citoyen Talleyrand-Périgord, ministre » des relations extérieures à Paris, a été nom- » mé de la part de la France ambassadeur à » Constantinople, pour remplacer le citoyen » Aubert-Dubayet, et il est muni de pouvoirs et » instructions nécessaires, de la part du direc- » toire exécutif, pour négocier, conclure et si- » gner tout ce qui est nécessaire pour lever les » difficultés provenant de l'occupation de l'E- » gypte par l'armée française, et consolider » l'ancienne et nécessaire amitié qui doit exister » entre les deux puissances. Cependant, comme » il se pourrait faire qu'il ne fût pas encore à » Constantinople, je m'empresse de faire con- » naître à Votre Excellence l'intention où est la » république française, non seulement de conti- » nuer l'ancienne bonne intelligence, mais en-

* Datée du Caire le 22 août 1798.

» core de procurer à la Porte l'appui dont elle » pourrait avoir besoin contre ses ennemis na- » turels qui, dans ce moment, viennent de se » liguer contre elle.

» L'ambassadeur Talleyrand-Périgord doit être » arrivé. Si, par quelque accident, il ne l'était » pas, je prie Votre Excellence d'envoyer ici » (au Caire) quelqu'un qui ait votre confiance » et qui soit muni de vos instructions et pleins- » pouvoirs, ou de m'envoyer un firman, afin que » je puisse envoyer moi-même un agent pour » fixer invariablement le sort de ce pays et ar- » ranger le tout à la plus grande gloire du sul- » tan et de la république française, son alliée » la plus fidèle, et à l'éternelle confusion » des beys et Mameloucks, nos ennemis com- » muns.....»

Le consul Beauchamp, s'étant affublé d'un turban, d'une robe turque et d'une barbe postiche, mit à la voile. Malheureusement la caravelle sur laquelle il était monté, fut rencontrée en mer et visitée par les Anglais. Dénoncé par l'équipage ottoman, l'émissaire de Bonaparte fut fait prisonnier et livré au gouvernement turc comme espion. Mais les ambassadeurs d'Espagne et de Russie s'intéressèrent au sort de ce savant, et on se contenta de le renfermer dans

un château près de la mer Noire, où il demeura pendant trois ans consécutifs.

Au moment où il fut capturé, tout avait déjà changé de face à Constantinople, et les chances que Bonaparte s'était flatté d'obtenir, au moyen de cette mission secrète, se trouvaient invinciblement écartées par des combinaisons politiques que le nouveau conquérant de l'Egypte n'avait pas même soupçonnées.

L'empereur Paul avait une prédilection singulière pour l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem : il regardait cette institution comme une école où la noblesse devait prendre ces sentimens d'honneur dont elle avait besoin, afin d'opposer une barrière aux progrès du système d'égalité qui menaçait tous les rangs de la société. Parvenu au trône, Paul saisit la première occasion de donner à l'ordre des preuves de sa bienveillance. Le bailli, comte de Litta, négociait à Saint-Pétersbourg la restitution des revenus qui formaient le grand prieuré de Pologne. Le czar ne se contenta pas de les rendre, il porta ces revenus à la somme annuelle de trois cent mille florins, et distribua de riches commanderies à la plupart de ses ministres, au prince de Condé et aux seigneurs polonais attachés à la Russie : enfin il fonda trois nouvelles com-

manderies dotées chacune de six mille florins de revenu.

Pour témoigner sa reconnaissance à Paul I^er^, et d'après les insinuations de son consul à Malte, le grand-maître et le conseil nommèrent le bailli de Litta ambassadeur ordinaire de l'Ordre à Saint-Pétersbourg, et ils le chargèrent d'offrir à ce prince la croix que le célèbre grand-maître Lavalette avait portée, en le priant d'agréer le titre de protecteur de l'ordre, titre qu'il accepta dans une audience solennelle, donnée à l'ambassadeur le 29 novembre 1797. Le czar fit en outre déclarer, au commencement de 1798, par ses ministres auprès des différentes cours, qu'il regarderait comme fait en sa faveur tout ce qu'elles feraient pour l'Ordre.

A peine eut-on connaissance en Russie de la capitulation par laquelle quelques chevaliers de l'Ordre avaient remis l'île de Malte à Bonaparte, que les dignitaires et chevaliers du grand-prieuré de Russie s'assemblèrent au palais de l'Ordre à Saint-Pétersbourg; et dans un acte solennel, signé le 26 août 1798, ils protestèrent à la face de Dieu et devant tous ceux pour qui l'honneur et la fidélité sont encore des vertus, contre tout ce que la perfidie s'était permis au détriment de l'Ordre. Ils déclarèrent dégradés de leurs rangs

et dignités tous ceux qui avaient rédigé, accepté et consenti l'infâme traité qui livrait Malte, et renoncèrent à toute espèce de relation avec ces membres *indignes*, *infects et corrompus*.

Par un manifeste publié le même jour, ces chevaliers déclarèrent Ferdinand de Hompesch coupable de la plus stupide négligence, ou complice des perfidies qui avaient trahi l'Ordre.

« Ce que considérant, disaient ces chevaliers, » nous regardons Ferdinand de Hompesch comme déchu du rang où nous l'avions élevé; et » en vertu de nos lois constitutionnelles, nous » nous regardons absous de l'obéissance que » nous lui devions, comme à notre chef, et nous » invitons nos confrères des autres grands » prieurés à se réunir à nous dans une démarche que l'honneur a rendue indispensable, et » dont nous n'aurions pu nous abstenir sans » participer à l'opprobre que Ferdinand Hompesch, Ransijat, Saint-Tropez et autres ont » justement mérité.

» Nous nous jetons dans les bras de notre auguste et souverain protecteur, Paul Ier, empereur de toutes les Russies, avec la confiance » que nous inspirent sa justice, ses sentimens » et ses bienfaits. »

Peu de jours après la publication de ce mani-

feste, Paul Ier déclara, par un acte signé à Gatschina le 10 septembre 1798, qu'il prenait l'Ordre sous sa suprême direction.

La satisfaction que cette déclaration causa aux chevaliers du grand prieuré de Russie, et la connaissance qu'ils avaient du caractère de leur souverain, les engagèrent à une démarche extraordinaire. Dans une assemblée qu'ils tinrent le 27 octobre, ils proclamèrent, tant en leur nom qu'en celui des autres langues et grands-prieurés en général, Paul Ier grand-maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

L'empereur accepta cette dignité par un acte formel, daté de Saint-Pétersbourg le 13 novembre 1798, et publia le 31 décembre suivant une proclamation par laquelle il invita tous les prieurés à concourir à ses vues et à se réunir à lui pour former un seul corps. Paul était résolu d'élever l'ordre de Malte au rang de la première institution militaire de l'Europe.

Mais si, dans l'Orient, cet Ordre fixa les vues ambitieuses du czar, en Occident le même prince ne négligea rien pour s'ériger en défenseur de l'empire germanique, comme on l'a vu par ce qui précède. Ses dispositions à cet égard étaient d'ailleurs fortifiées par les insinuations et les déclara-

tions de sir Charles Withworth, ministre d'Angleterre à Saint-Pétersbourg, qui le portait à s'opposer par la force des armes aux entreprises et aux empiétemens de la France. Les cabinets de Vienne et de Berlin furent dès lors assaillis de notes et de remontrances dirigées dans ce sens au nom de la Russie.

Ainsi l'empereur Paul, à la fin de 1798, avait déjà changé complètement de système politique, bien qu'après son avénement il eût renoncé à l'alliance avec les puissances en guerre contre la république française, alliance dont l'impératrice sa mère aurait signé le traité, si elle eût vécu un jour de plus. Il crut dès lors devoir écarter le prince Kurakin * du ministère où il l'avait appelé en montant sur le trône. C'était une disgrâce, car on attribuait aux conseils et à l'influence de Kurakin le parti qu'avait pris le czar à cette époque, et l'avantage décisif qui en était résulté pour le gouvernement français. Quoi qu'il en soit, le czar avait à disposer de la seconde place de l'empire, celle de vice-chancelier qu'avait occupée Kurakin dans le ministère russe. Il la conféra à M. de Kotschubey, qui

* Le même qui fut depuis ambassadeur de l'empereur Alexandre auprès de Napoléon.

était depuis quelque temps de retour de son ambassade à Constantinople, durant le cours de laquelle il avait posé, au grand contentement de son maître, les premières bases de la liaison qu'on va voir se développer entre la Porte et la Russie. Comme M. de Kotschubey était neveu du chancelier de l'empire, prince Besborodko, il s'ensuivit que le crédit et l'autorité de ce premier ministre se trouvèrent mieux établis que jamais. En même temps le lieutenant-général comte Rostopchin * fut nommé conseiller privé et membre du département des affaires étrangères.

Paul Ier avait déjà signé avec la cour de Vienne un traité d'alliance qui est resté secret, et en vertu duquel il avait mis soixante mille Russes en mouvement vers le Danube.

Le 29 novembre il avait conclu avec le roi des Deux-Siciles un autre traité d'alliance contre la France.

Le 23 décembre il signa un traité définitif avec la Porte.

La coalition ainsi ébauchée fut consolidée par l'alliance de la Grande-Bretagne et de la Russie,

* Le même qui fut gouverneur de Moscou en 1812, lors de l'invasion de Napoléon.

conclue à Saint-Pétersbourg le 29 décembre 1798, signée au nom du roi d'Angleterre par sir Charles Withworth, et au nom de Paul Ier par le prince Besborodko, le vice-chancelier Kotschubey et le comte Rostopchin.

Ce traité se fondait sur l'espoir que l'on engagerait encore le roi de Prusse à entrer dans la coalition. Dans ce cas, Paul Ier promit de lui fournir un secours de quarante-cinq mille hommes, pour lequel la Grande-Bretagne devait lui payer des subsides.

Le lendemain de ce traité une convention particulière fut signée entre cette dernière puissance et Paul Ier, comme grand-maître de l'ordre de Malte;

Et le 2 janvier 1799, elle accéda au traité définitif du 23 décembre précédent entre la Russie et la Porte-Ottomane.

C'est ainsi que se forma la seconde coalition contre la France.

Revenons maintenant sur ce qui venait de se passer à Constantinople.

On a vu l'effet qu'avait produit dans cette capitale la nouvelle du débarquement des Français en Egypte; cet événement jeta la Porte dans les bras de l'Angleterre et de la Russie. Rien ne tenait plus à cœur au sultan Selim et à

toute la nation ottomane que de chasser de l'Egypte un général étranger, qui y commandait en souverain, et qui s'y était introduit sans que le sultan en eût eu la moindre connaissance. Aussi, les ministres de Russie et d'Angleterre, le général Tamara et sir Spencer Smith, ainsi qu'une partie du divan, étaient-ils persuadés que le grand-visir Yzzed-Mehemet-Pacha, son caïmacan et le muphti n'avaient point ignoré le projet des Français; et qu'ils avaient même été gagnés, comme c'est l'usage, pour y connivver. Mais bien que les Turcs en eussent hautement murmuré et que le divan eût été loin d'y consentir, néanmoins le grand-visir et son parti étaient encore soutenus au sérail. Il fallut miner leur autorité, et c'est de quoi s'occupèrent les ministres d'Angleterre et de Russie. Presque tous les jours les ministres de la Porte tenaient des assemblées d'état, et des conférences avec le général Tamara et sir Spencer Smith. L'internonce impérial n'y avait pas encore été invité. Il s'agissait, dans ces conférences, d'un traité de triple alliance, pour s'opposer aux entreprises de l'escadre française, en combinant les forces maritimes russe, ottomane et anglaise, afin d'agir de concert contre cette escadre dont on ignorait encore la défaite.

Déjà Paul Ier avait donné l'ordre d'équiper sur la mer Noire une flotte qui devait être commandée par le vice-amiral Uschakow. Dès que ce monarque eut connaissance de la prise de Malte par les Français, son ressentiment n'eut plus de bornes, et il fit mettre aussitôt à la voile sa flotte de Sebastopol, au nombre de douze vaisseaux de ligne et de six frégates, ayant à bord quatre mille hommes de débarquement. A son départ de la mer Noire, son amiral eut pour instructions d'aller joindre Nelson et de contribuer à rendre les forces de cet amiral supérieures à l'armement français.

L'événement de la destruction de la flotte française à Aboukir fit changer de plan. Ce fut une dépêche du pacha de Rhodes, parvenue au divan le 25 août, qui donna le premier avis à la Porte de la victoire remportée par l'amiral Nelson. Le ministre anglais Spencer Smith en reçut la confirmation le jour même. Aussitôt la Porte en fit part à tous les ministres étrangers qui résidaient près d'elle. De là un mouvement inusité dans le corps diplomatique, et beaucoup d'exaltation dans le peuple. Cet événement ne fit que serrer les nœuds de l'alliance projetée entre les trois puissances.

Le 1er septembre 1798, Constantinople offrit

le spectacle le plus étonnant. En voici la description d'après un second rapport de l'agent prussien, témoin oculaire. « Hier, dit-il, nous » eûmes ici un spectacle auquel l'on était bien » loin de s'attendre il y a quelques années, et » que sans doute l'on comptera parmi les événe- » mens extraordinaires qui sortent de l'ordre » naturel des choses, mais que la révolution » française fait éclore, en changeant toutes les » combinaisons politiques. Nous vîmes une » flotte russe nombreuse et bien équipée venant » de la mer Noire, passer devant le sérail et tra- » verser le canal. Le coup d'œil était superbe; » mais il était plus curieux encore de voir les » Musulmans applaudir à un événement qu'ils » auraient regardé, il y a deux ans, comme fatal » aux intérêts de la Porte-Ottomane. La multi- » tude qu'attira ce spectacle était immense, et » la joie qu'elle fit éclater sans bornes et in- » croyable. Tel est l'effet de l'impression qu'a » causée l'expédition des Français en Egypte, et » la persuasion qui en est résultée, qu'un gou- » vernement qui se dit la *grande nation*, aspire » à la domination universelle par la destruction » de tous les autres, par le renversement de » leur culte, de leurs mœurs, de leurs usages. » La Russie en a profité. » « A présent, s'écriaient

» les Turcs, ravis de voir la flotte russe cingler à » pleines voiles vers la mer Méditerranée, à pré- » sent il est possible que la paix avec la Russie dure » long-temps; puisse-t-elle durer des siècles!... » En effet il est difficile de voir un armement » naval, sous pavillon russe, dans les eaux où la » Porte n'avait souffert jusqu'à présent aucune » escadre étrangère, de le voir passer sous les » murs du sérail, sans y trouver un gage non » seulement de la réconciliation, mais encore » de l'étroite alliance qui s'est établie entre le » grand Seigneur et l'empereur de Russie. La » Porte néanmoins avait pris certaine précaution » comprise dans une convention relative à ce » passage, conclue entre le général Tamara, » ministre de la cour de Pétersbourg, et le reis- » effendi. En vertu de cet accord, les vaisseaux » russes n'ont fait voile que deux à deux à tra- » vers le canal, et ne pourront se reformer en » flotte qu'après avoir dépassé les Dardanelles et » au-delà.

» Aujourd'hui la flotte russe a jeté l'ancre vis- » à-vis l'hôtel du ministre de Russie à Bujukdéré, » à l'entrée du Bosphore. Un interprète du caï- » macan pacha a été chargé de porter au vice- » amiral Uschakow un présent de fleurs et de » fruits, et l'interprète même de la Porte part

» pour complimenter l'amiral moscovite au nom » du grand Seigneur, et lui remettre, comme » une marque de satisfaction de sa prompte » arrivée, une tabatière richement garnie de » brillans. Le sultan lui-même vient de faire, » incognito et en chaloupe, le tour de l'escadre, » qui continuera sa route pour l'Archipel, aussi- » tôt que l'exécution des mesures concertées » avec la Porte aura été assurée..... »

Ce fut la Porte elle-même qui proposa un traité d'amitié et d'alliance à la Russie et à l'Angleterre, traité auquel l'Autriche devait accéder, en cas d'une nouvelle rupture avec le directoire. Si cette triple alliance ne fut pas conclue tout d'abord, les trois puissances convinrent au moins d'agir de concert, non seulement pour expulser les Français de l'Egypte, mais pour prévenir l'extension de leur influence révolutionnaire dans le Levant et l'Archipel. Les bases de cette triple alliance furent posées, et le projet de traité envoyé aux deux cours de Londres et de Saint-Pétersbourg, pour avoir leur ratification.

Le 4 septembre, le sultan signa un hatti-scherif, annonçant la déposition du grand-visir, et ordonnant des mesures hostiles contre la république française. Voici la traduction de cette notification impériale, à laquelle ne furent pas

étrangers les ministres d'Angleterre et de Russie.

La présente est adressée à vous, Kaïmacan-pacha *.

« Lorsque le grand-visir, Yzzed-Mehemet-» Pacha obtint cette dignité, il reçut en même-» temps les ordres les plus positifs de veiller avec » le plus grand soin à la défense du territoire » ottoman, et de porter toute son attention à » suivre et à observer les plans et les mouve-» mens des ennemis que pourrait avoir la Su-» blime-Porte. Malgré ces injonctions, on a lieu » de se convaincre que, par des motifs d'intérêt » personnel qu'il a eus uniquement en vue, il a » favorisé les desseins astucieux de Bonaparte, » général des Français et mécréans, en n'en » prenant aucune connaissance, tandis que son » devoir lui imposait l'obligation de prévenir » l'exécution de ces projets et d'en avertir à » temps les habitans de l'Egypte. Les événemens » malheureux et intolérables qui se sont passés » dans ces contrées ne sont parvenus à notre » connaissance qu'un mois après qu'ils ont eu » lieu; et certainement de pareils événemens

* Lieutenant du grand-visir.

» n'ont pu nous être indifférens. Lorsque nous » les apprîmes (Dieu nous en est témoin) nos » yeux se sont baignés de larmes; depuis ce » temps nous avons été privés des douceurs du » sommeil ; et le repos est éloigné de notre âme. »

» Nous avons, en conséquence, sur-le-champ » déposé ledit Izzed-Mehemet-Pacha de sa di- » gnité de grand-visir, et nous avons nommé » à sa place Ioussouf-Pacha, gouverneur d'Er- » zerum. Jusqu'à son arrivée, nous vous auto- » risons, vous, Mustapha-Bey, à gérer en atten- » dant, près de notre Sublime-Porte, les fonc- » tions de caïmacan. Ainsi, puisque dans des » conjonctures aussi critiques et dangereuses, le » devoir le plus sacré pour tout vrai croyant est » de combattre de toutes ses forces ces Français » mécréans et parjures, nous, en notre qualité » d'empereur, nous nous faisons un devoir d'em- » ployer tous les moyens qui sont en notre pou- » voir, pour affranchir le pays saint et béni, et » le tirer d'entre leurs mains exécrables, ainsi » que pour venger en même temps, de la ma- » nière la plus éclatante, l'injure que, par cette » agression, ils ont faite à tous les musulmans. » A ces causes, il est de notre volonté suprême » que, durant l'absence du nouveau grand-visir » et jusqu'à son arrivée, rien ne soit retardé ;

» mais qu'au contraire les mesures les plus
» promptes et les plus vigoureuses soient prises,
» afin de pouvoir combattre les Français par
» mer et par terre. En conséquence il est de
» votre devoir, après vous être concerté à ce
» sujet avec les illustres gens de loi, avec nos
» fidèles ministres et les chefs de nos sujets, et
» en mettant une confiance entière en Dieu et
» son prophète, de fixer et d'exécuter les me-
» sures les plus efficaces pour délivrer la pro-
» vince d'Égypte du séjour des Français impies
» et spoliateurs. Vous annoncerez en même
» temps à tous les vrais croyans des districts
» circonvoisins, que dès ce moment nous nous
» trouvons en guerre avec les Français, et jour
» et nuit vous devez vous efforcer de tout votre
» pouvoir, pour qu'il soit pris vengeance de
» leurs procédés. De plus, vous devez pren-
» dre garde, avec la vigilance la plus exacte, à
» ce que les autres provinces de l'empire otto-
» man et ses frontières soient mises à l'abri des
» entreprises perfides que la malice de l'ennemi
» pourrait lui inspirer; et à cette fin il sera né-
» cessaire de garnir tous les ports et les places
» fortes d'un nombre plus considérable de
» troupes, et de les pourvoir de munitions suf-
» fisantes. Vous dirigerez pareillement votre

» zèle et votre attention pour que les sujets, » en notre résidence impériale, soient tous » les jours dûment approvisionnés de vivres; et » vous veillerez en général aux intérêts de tous » et chacun jusqu'à ce que le nouveau grand- » visir soit arrivé. Nous aurons l'œil sur les ef- » forts que vous ferez et auxquels nous nous » confions. Puisse le Dieu tout-puissant accom- » pagner nos entreprises de sa divine béné- » diction et nous accorder le bonheur dans la » défense de notre juste cause ! »

Signé SELIM.

Le 5 septembre, la publication de ce *hatti-scherif*, ou lettre du cabinet du grand Seigneur, fut faite avec solennité, et communication officielle en fut donnée à tous les ministres étrangers. Le divan en envoya aussi des copies, par courriers extraordinaires, à tous les gouverneurs de province. L'effet de cette publication sur le peuple ottoman fut visible; elle enflamma son enthousiasme patriotique et anima au delà de toute expression son esprit de vengeance contre le nom français.

Le même jour, le citoyen Ruffin fut invité, en vertu d'un ordre du grand Seigneur, à se rendre avec son secrétaire et ses interprètes près

du reis-effendi, au ministère des affaires étrangères. Il s'y conforma sur-le-champ. Dans le court entretien qu'il eut avec le reis-effendi, ce ministre lui fit les reproches les plus amers sur les procédés du gouvernement français, et ces reproches furent le prélude de la notification qui lui fut faite qu'il allait être conduit aux Sept-Tours par ordre du grand Seigneur. Dans l'intervalle, des commissaires turcs s'étaient déjà rendus à son hôtel, y avaient apposé les scellés sur tous les effets, et mis en arrestation non seulement toutes les personnes qui appartenaient à la légation française, mais encore tous les Français qui s'y étaient trouvés.

Le grand-visir déposé fut relégué à l'île de Scio, dans l'Archipel. Il était entièrement dans les intérêts du gouvernement français, auquel il avait donné constamment des marques de son inclination et de sa bienveillance. On l'accusait d'avoir célé à la Porte des projets dont il était informé, et d'avoir tenu une conduite ambiguë envers la Russie et l'Angleterre. Sa disgrace fit prévaloir l'opinion que l'expédition française d'Egypte n'avait été entreprise que d'après une connivence de sa part. Son caïmacan ou lieutenant fut aussi envoyé en exil. Le muphti, également déposé, ne perdit son éminente dignité

que pour avoir été intimement lié avec ces deux amis du directoire.

Tous ceux qui étaient attachés par opinion ou par affection au grand-visir dans les postes subalternes du gouvernement, furent en même temps éloignés; et l'on peut dire que cette révolution ministérielle dans l'empire ottoman frappa tous les agens à l'exception du reis-effendi chargé des affaires étrangères. C'était le seul ministre qui se fût déclaré de bonne heure pour le nouveau système d'alliance, lequel devait trouver désormais peu de contradicteurs au divan.

Quant à Ioussouf-Pacha, nouveau grand-visir, il était dans de tout autres sentimens que son prédécesseur; mais on ne l'attendait guère à Constantinople que dans trente ou quarante jours, Erzerum, dont il était gouverneur, sur les bords de l'Euphrate et sur la frontière de la Perse, étant à quelques centaines de lieues de la capitale. Ioussouf avait déjà rempli d'ailleurs la place éminente de grand-visir, et il n'y avait même pas long-temps qu'il était revenu de son ambassade à Londres, où il avait pris des sentimens fort anglais. Aussi fut-il choisi comme très disposé à consolider les nouvelles alliances de la Porte. On l'attendait avec d'autant plus d'impatience, qu'il était regardé comme un des

meilleurs militaires de l'empire ottoman. C'est à ce titre que, dans la dernière guerre contre les deux cours impériales, il avait été choisi pour commander en chef l'armée turque.

Ainsi la plus étroite union régnait entre la Porte, la Russie et l'Angleterre, au point que les ministres de ces deux dernières puissances furent fréquemment consultés, non seulement sur la combinaison des opérations qu'on se proposait de diriger contre la France, mais aussi sur les affaires de l'empire ottoman qui y avaient rapport; entre autres sur les mesures à prendre pour soumettre Passwan-Oglou et les autres rebelles. On ne doutait même pas au divan que la révolte de Passwan-Oglou n'eût été secrètement encouragée et secondée par le gouvernement français qui y avait fait passer plusieurs officiers français et polonais. On savait aussi qu'il y avait d'abord envoyé l'agent secret Mengaud, qui fut depuis employé à révolutionner la Suisse.

Le grand Seigneur, qui ne négligeait rien pour consolider ses nouvelles liaisons, ordonna, le 8 septembre, qu'une magnifique aigrette de diamans, nommée un *cheleugh* ou *plume de triomphe*, fût prise d'un de ses turbans impériaux et envoyée à l'amiral sir Horatio Nelson, avec une pelisse de zibeline de premier rang. Il ordonna

aussi de faire distribuer une bourse de deux mille sequins aux matelots britanniques blessés à la bataille du Nil. Ces présens furent envoyés à Nelson sur une frégate ottomane. Voici la traduction de la lettre officielle que la Porte écrivit à cette occasion à sir Spencer Smith, ministre plénipotentiaire de la Grande-Bretagne :

« Ce n'est que depuis peu que, par une com-
» munication écrite, l'on a fait connaître combien
» la Sublime-Porte s'est réjouie au premier avis
» qu'on avait reçu que l'escadre anglaise, dans
» la Méditerranée, avait défait l'escadre française
» à Alexandrie, en Egypte. Par des rapports ré-
» cens qui contiennent un détail plus spécial
» de l'action, il paraît à présent d'une manière
» plus positive que la flotte de S. M. Britannique
» a entièrement détruit, dans cette action, les
» meilleurs vaisseaux que possédaient les Fran-
» çais. Cet heureux événement mettant donc cet
» empire sous l'obligation du service rendu par
» notre très estimé ami, l'amiral Nelson, en
» cette occasion, et ce service étant de nature à
» exiger la reconnaissance publique, S. M. Im-
» périale, le puissant, le formidable et le très
» magnifique grand Seigneur a destiné en pré-
» sent, de sa par mp ériale, audit amiral une
» aigrette de diamans (cheleugh) et une pelisse

» de zibeline à larges rebords; de plus deux » mille sequins pour être distribués parmi les » blessés de ses équipages; et comme le minis- » tre anglais s'emploie constamment avec zèle » à contribuer, par ses efforts, à l'augmentation » de l'amitié entre les deux cours, l'on espère » qu'il ne manquera point de faire connaître » cette circonstance à sa cour, et de solliciter la » permission du puissant et très auguste roi d'An- » gleterre, pour que ledit amiral puisse mettre et » porter ladite aigrette et pelisse. »

Par suite d'une si étroite liaison le ministre britannique, sir Spencer Smith, et toutes les personnes attachées à sa légation, reçurent de la Porte des gratifications et de riches présens. Chacun des drogmans ou interprètes eut mille ducats. Les officiers de l'escadre russe n'éprouvèrent pas moins la munificence du grand Seigneur. Le vice-amiral Uschakow et les principaux officiers qui commandaient sous lui furent également gratifiés de présens considérables. On estimait la tabatière que reçut le premier à deux mille cinq cents ducats. Le grand Seigneur lui rendit *incognito* une visite à bord de son vaisseau amiral, et en même temps il alla voir quelques autres vaisseaux de l'escadre. A cette occasion le reis-effendi donna un magnifique

repas à tous les officiers de l'état-major russe.

Il y eut plusieurs conférences à Bebeck entre le reis-effendi, le ministre britannique et le général russe Tamara. C'est dans ces conférences que le concert entre les trois puissances fut définitivement arrêté.

L'événement de la destruction presque totale de l'escadre de Toulon ayant rendu la situation de Bonaparte très précaire en Egypte, il fut convenu que la flotte russe se porterait vers les îles Ioniennes, dont la France s'était mise en possession lors du partage des états vénitiens, et qu'elle tâcherait de s'en emparer. Depuis longtemps d'ailleurs il entrait dans les projets de la Russie d'avoir un établissement et une relâche qui lui fût propre dans la Méditerranée, et jamais occasion ne fut plus favorable que celle de son alliance avec la Porte, pour s'assurer un avantage aussi désiré. Le cabinet de Londres donna son approbation avec d'autant plus d'empressement au dessein de la Russie sur Corfou, qu'il avait un grand intérêt à détourner de l'île de Malte la convoitise de Paul I^er^. Voilà dans quel sens agit avec beaucoup de dextérité sir Spencer Smith, dans ses conférences avec le plénipotentiaire russe. Ainsi l'Angleterre entendit se charger seule de recouvrer Malte et d'en

diriger le blocus, ainsi que toutes les opérations tendant à expulser les Français de l'Egypte.

A cette époque d'ailleurs Paul Ier était trop animé contre les entreprises révolutionnaires de la France, pour mûrir avec sang-froid les conditions et les conséquences du concert dont il avait lui-même posé les bases. Les rapports de son ministre plénipotentiaire et du commandant de son escadre ne firent qu'accélérer et accroître son exaltation. Le vice-amiral Uschakow lui mandait * que, pendant tout le temps qu'il était resté à Bujukdéré, il avait reçu tant de témoignages d'égards et d'affection, qu'il lui eût été impossible d'en désirer davantage; et qu'en preuve de la confiance sans bornes que la Porte ottomane mettait en lui, il avait été forcé par les instances les plus pressantes d'aller voir et d'examiner tous les vaisseaux turcs, tant ceux qui étaient déjà armés et équipés que ceux qui étaient encore en construction; d'en dire son sentiment et de donner ses conseils, qu'effectivement on avait d'abord suivis; qu'ensuite, conformément au concert dont il était convenu avec le ministère turc, il avait passé avec l'escadre confiée à son

* Rapport du 8 septembre.

commandement, du canal de Constantinople dans les Dardanelles, afin de se réunir à l'escadre turque qui y était à l'ancre; qu'à son approche il l'avait saluée et qu'elle avait rendu le salut du même nombre de coups; qu'aussitôt qu'il était venu vis-à-vis de l'endroit où le grand Seigneur se trouvait en personne, il l'avait salué de trente et un coups de canon, et que les équipages rangés à leurs postes sur toute l'escadre avaient fait entendre un *vivat* six fois répété, tandis que les tambours et les clarinettes frappaient l'air de leur son; qu'ensuite ayant salué le château et la fonderie, on lui avait répondu par le même nombre de coups, et que parvenu vis-à-vis du palais du sultan il avait encore salué de vingt et un coups de canon. Le vice-amiral terminait son rapport en prévenant l'Empereur qu'il attendait la réponse de l'amiral Nelson, afin de s'avancer plus loin dans la Méditerranée, pour agir de concert contre l'ennemi commun.

Avant le départ de la flotte, l'amiral reçut encore par un courrier extraordinaire de Pétersbourg des dépêches de sa cour, en conséquence desquelles il eut une longue conférence avec le ministère ottoman. Paul I^er^ approuvait le premier objet de l'expédition, qui consistait

à déloger les Français de l'île de Corfou et des autres conquêtes qu'ils s'étaient assurées dans le Levant; mais il demandait qu'ensuite on allât plus loin, qu'on se dirigeât vers l'Italie, pour reprendre Ancône, Civita-Vecchia et même Gènes. Ainsi ce ne devait pas être un des événemens les moins surprenans de notre époque que de voir les états du pape reconquis sur les Français catholiques, par les Turcs, les Russes et les protestans.

D'après les vues de son gouvernement, l'amiral Nelson envoya les directions convenables pour la prompte exécution du plan dont les deux plénipotentiaires russe et anglais venaient d'arrêter les bases, de concert avec la Porte. En conséquence, le 20 septembre, les flottes russe et turque se réunirent devant les Sept-Tours, pour se diriger vers l'Archipel. Lorsque ces forces firent voile ensemble des eaux de Constantinople, elles offrirent un spectacle aussi nouveau que magnifique. Jamais on n'avait vu dans le canal un nombre aussi considérable de vaisseaux de ligne, de frégates et de moindres bâtimens armés. La flotte se partagea en deux divisions.

Le lendemain, le consul-général de France à Smyrne, Jean-Bon-Saint-André, ancien membre de la convention et du comité de salut public,

arriva sous une forte escorte, avec sa suite et ses archives à Constantinople, accusé de projets et de manœuvres révolutionnaires dans les états ottomans; il fut enfermé le jour même à la prison des Sept-Tours, d'où il ne sortit que lorsque la paix fut rétablie entre les deux puissances.

D'abord un démenti formel fut donné par toutes les feuilles périodiques de Paris aux premiers bruits répandus sur tous ces événemens; mais il n'y eut bientôt plus moyen de nier les faits. Ce fut seulement le 12 octobre que le *Moniteur*, journal officiel, s'exprima en ces termes : « La vérité passe quelquefois la vraisem-» blance; ce qu'on disait et *ce qu'on ne voulait* » *pas croire*, que la Porte, liée par un traité avec » la Russie et l'Angleterre, avait déclaré la guerre » à la France, et reçu une flotte russe dans le » canal de Constantinople, se trouve confirmé de » telle sorte, qu'il n'est plus possible d'en douter.»

A la suite de ce préambule, l'organe officiel donnait quelques détails sur la manière dont ces étranges événemens s'étaient passés. Rapprochons des récits qui précédent cette version française, qui contient quelques faits et des aperçus nouveaux, tirés la plupart de la correspondance du citoyen Fleury, consul à Bucharest, avec le ministre des relations extérieures.

« Il était connu que depuis long-temps le ca-
» binet de Saint-James et celui de Pétersbourg
» travaillaient à entraîner le divan dans une
» coalition contre la France. L'on avait appris,
» mais sans en avoir une certitude bien com-
» plète, qu'un traité offensif et défensif avait été
» signé entre les puissances. La nouvelle de la
» descente de Bonaparte en Égypte s'étant ré-
» pandue à Constantinople, le reis-effendi, à
» la suite d'une conférence avec le ministre
» russe, envoya chercher le citoyen Ruffin,
» chargé d'affaires de France, et il eut avec lui
» un long entretien, pendant lequel il montra
» beaucoup d'aigreur et finit par déclarer que le
» sultan avait ordonné que lui, le reste de la lé-
» gation et sa suite, seraient enfermés au châ-
» teau des Sept-Tours. Des chevaux furent sur-
» le-champ envoyés au palais de France, et l'on
» fit monter dessus, pour les conduire au lieu
» destiné à leur servir de prison, les citoyens
» Ruffin, Dantan, drogman; les deux Franchini,
» interprètes; Kieffer, secrétaire-interprète; Pi-
» daux, secrétaire-expéditionnaire; le général
» Menaud, amené en Turquie par Aubert-Du-
» bayet, Lesseps, gendre de Ruffin, et quelques
» autres personnes. Le ministre russe avait dé-
» claré qu'il devait se trouver un dépôt d'armes

» dans le palais, et l'on se permit de faire par-
» tout, même dans le lieu de la chancellerie, les
» recherches les plus rigoureuses qui n'abouti-
» rent à rien. Tous les négocians français et
» autres individus de cette nation, établis à Con-
» stantinople, ont reçu ordre de se rendre au
» palais de France, où ils sont gardés par le cin-
» quante-neuvième orta des janissaires, et n'ont
» aucune communication avec la ville. Une gra-
» tification de vingt-cinq piastres est promise à
» quiconque dénoncera un Français caché dans
» une maison particulière.

» Les actes de rigueur contre les Français ont
» été accompagnés de la déposition du visir, dont
» les biens ont été confisqués, et qui va en exil
» dans l'île de Scio. On lui reproche d'avoir
» négligé de donner des avis satisfaisans de l'ex-
» pédition de Bonaparte. Son banquier a été
» arrêté et conduit dans le lieu nommé le *Four*
» *du Bostangi-Baschi*, qui est la prison la plus
» terrible de Constantinople, et où l'on enferme
» ordinairement ceux à qui l'on veut arracher
» par des tortures l'aveu de trésors cachés. Le
» successeur du visir est Amidin-Ioussouf, pacha
» d'Erzerum, créature de Ioussouf-Aga, intendant
» de la sultane Valide, mère du sultan actuel;
» car il faut savoir que c'est Ioussouf-Aga qui, par

» son influence, gouverne aujourd'hui l'empire » ottoman.

» Par un *firman* revêtu de sa signature, le » sultan a invité lui-même la flotte russe à se » joindre à la sienne, et effectivement le 4 sep- » tembre la première arriva dans la rade de Bu- » jukdéré, dans le canal, au nombre de douze » à treize voiles, tant vaisseaux que frégates. » Elle est commandée par l'amiral Uschakoff, au- » quel le sultan a fait un présent de vingt-cinq » mille piastres. La flotte recevra un certain » nombre de bourses et cinq cents moutons par » jour. La nouvelle de la victoire de Nelson a été » annoncée à la Porte par l'envoyé anglais, » Smith, frère du commodore Sidney Smith. Le » drogman qui l'a notifiée a reçu une pelisse de » zibeline magnifique, et le sultan a envoyé à » l'amiral Nelson une aigrette de diamans éva- » luée à plus de trente mille piastres et une pe- » lisse de six mille piastres. La flotte russe doit » faire voile pour l'Archipel. La flotte ottomane, » au nombre de trente voiles, en y comprenant » les bâtimens de transport, paraît devoir suivre. » L'on a remarqué que le ministre russe a mis » sous la protection de sa nation les Corfiotes » et les Zantiotes q' i se trouvaient à Constan- » tinople, ainsi que tous les individus nés dans

» les îles du Levant. Cette démarche peut éclairer » sur les projets de son cabinet et rappeler que » la Russie a toujours eu des prétentions sur » ces îles peuplées particulièrement d'habitans » de la religion grecque.

» Cette espèce de révolution, arrivée dans le » système politique de la Turquie, ne trouvera » pas beaucoup de partisans à Constantinople, » car c'est un préjugé chez les Turcs que le ter- » ritoire ottoman ne doit pas être souillé par la » présence d'armées chrétiennes. Déjà, depuis » l'arrivée de la flotte russe, il y a eu un violent » incendie dans l'un des quartiers les plus riches » de la ville, où sont les principaux négocians » grecs. On sait qu'à Constantinople l'incendie » est un signe frappant de mécontentement » public. Il semble, au reste, que Selim III tran- » che du roi européen, et prend les détermina- » tions les plus contraires à ses intérêts ; il vient » de déposer et d'exiler le muphti... »

Ce fut en vain que les ministres d'Espagne et de la république batave réitérèrent les instances qu'ils avaient précédemment faites en faveur du chargé des affaires de France Ruffin, et de tous les officiers de sa légation. Encore le 7 septembre, M. de Bouligni, envoyé de Sa Majesté catholique, s'adressant au divan, l'avait prié de

suspendre toutes mesures hostiles contre la république française et ses représentans, jusqu'à la venue d'un ambassadeur de cette puissance, qui devait arriver incessamment à Constantinople pour donner toutes les explications et satisfactions que la Porte pouvait désirer. Mais la réponse qu'il reçut ne fut pas plus amicale que les précédentes.

En rendant compte de sa demande à son gouvernement, voici ce que l'envoyé d'Espagne ajoutait sous la date du 21 septembre : « La » rupture entre la Porte et la France est si for- » melle aujourd'hui, qu'il n'y a plus de retour » à espérer; et s'il est vrai que le directoire ait » eu l'intention d'envoyer ici un ambassadeur, » expressément pour prévenir cette rupture, » ainsi que le ministre batave et moi l'avons » assuré, cet ambassadeur viendra certainement » trop tard. Le 12 septembre, la Porte a fait » remettre aux ministres étrangers sa déclaration » de guerre contre le présent gouvernement de » la France. Le *hatti-scherif* adressé au caïmacan- » pacha, qu'on a pu regarder comme une dé- » claration de guerre, n'en était que l'annonce. » Dans la nouvelle pièce, qui est un véritable » manifeste, la cour ottomane entre dans un ex- » posé plus détaillé de ses griefs, qu'elle ne met

» plus sur le compte de Bonaparte seul, ainsi » qu'elle l'avait fait d'abord, mais dont elle impute » aujourd'hui tous les torts directement à ceux » qui sont à la tête de la nation française... »

Jamais, en effet, il n'était sorti de la chancellerie ottomane une pièce aussi bien raisonnée et si concluante *. La Porte fit remettre ce manifeste à tous les ministres des cours étrangères résidant à Constantinople.

Le directoire n'y fit pas de réponse officielle; mais une espèce de réfutation, sans être formellement avouée, fut insérée par son ordre dans le *Moniteur* du 3 novembre. En voici les principaux traits : « On est porté naturellement à ré- » voquer en doute, disait le *Moniteur*, cette dé- » claration de guerre, que les gazettes de Lon- » dres et de Vienne proclament avec emphase, » sous le titre de *Manifeste de la sublime Porte*, » et le doute s'accroît encore, lorsqu'on a lu cet » écrit qui ne présente aucun trait du génie » oriental, aucune de ces formes qui caractéri- » sent les actes diplomatiques. En vain, pour » garantir son authenticité, serait-il revêtu du » sceau de la cour ottomane, on serait forcé de » n'y reconnaître d'autre cachet que celui des

* Voir pièces justificatives, n° 1.

» Anglais et des émigrés..... Le motif qu'on
» y énonce de la déclaration de guerre, c'est l'ex-
» pédition de Bonaparte en Égypte..... Mais en
» frappant les beys, nous n'avons fait que frapper
» l'Anglais, avec qui ils faisaient cause com-
» mune, et ce qui le prouve, c'est la lettre par
» laquelle ils mandaient avant le combat d'A-
» boukir à l'amiral Nelson, qu'il eût à détruire
» notre escadre, et que pour eux ils se char-
» geaient de tailler nos troupes en pièces, aussi-
» tôt qu'elles seraient débarquées..... Mais déjà
» nos accusateurs se reportent sur un autre
» grief, et demandent de quel droit, pour exercer
» contre les beys la vengeance même la plus
» juste, nous avons pu mettre le pied sur
» une terre qui appartient au grand Seigneur,
» notre allié, et l'envahir inopinément? Sans
» doute elle était inopinée, cette expédition si-
» lencieusement préparée et si long-temps cou-
» verte du voile du mystère : elle était inopinée,
» mais pour ce gouvernement britannique, qui,
» menacé par elle et, ne pouvant en pénétrer le
» secret, voyait aussi la foudre prête à tomber
» sur lui, sans savoir sur quel point elle allait
» frapper. L'était-elle pour la Porte? Voilà ce qu'il
» faut éclaircir... Si nous consultons d'abord
» la conduite et les écrits de Bonaparte, nous

» voyons qu'il ne parle et qu'il n'agit que comme
» allié et que, de l'aveu de la Porte ottomane,
» c'est comme son allié qu'il remet en liberté les
» matelots turcs prisonniers à Malte; qu'il veille à
» ce que le sultan perçoive le même tribut qui lui
» était ci-devant payé; qu'il conserve à son pacha
» d'Égypte ses revenus et son existence. Lisez la
» lettre qu'il écrit à ce pacha... Rapprochez de
» ces faits les révélations que contient le mani-
» feste, et vous reconnaîtrez que la cour otto-
» mane n'ignorait pas les vues du gouvernement
» français, qu'elle chargea son ambassadeur à
» Paris d'en conférer avec le directoire, qu'elle
» en conféra elle-même avec le citoyen Ruffin,
» notre chargé d'affaires à Constantinople, et que
» l'objet de l'expédition ne lui fut point caché;
» et cependant elle s'est tue. Elle a parlé depuis,
» mais d'après quelle impulsion et dans quelle
» circonstance? Elle a parlé, lorsque le cabinet
» britannique, se voyant frappé dans les beys qu'il
» avait armés contre nous, l'environna de soup-
» çons et d'alarmes et, après lui avoir fait craindre
» pour elle-même, lui intima ses ordres par le
» canal de ce *conseil secret de douze membres* qu'il
» salarie dans Constantinople, de ce conseil
» dont l'influence fatale aux destinées de l'Em-
» pire ottoman maîtrise les destinées du divan,

» mais contre lequel se soulèvera bientôt l'in-
» dignation de tous les Turcs amis de la gloire
» de leur patrie.... Qu'il subsiste ce manifeste,
» mais comme un monument d'une insigne lâ-
» cheté, mais comme une pièce d'accusation
» contre la Porte ottomane qui, en brisant tout
» pacte avec ses anciens amis, ses alliés néces-
» saires, se rend l'esclave des Anglais et des Rus-
» ses, et s'abandonne à leur merci.....* »

* Un publiciste célèbre écrivait, au sujet et lors du traité d'alliance entre la Porte ottomane et la Russie. « Depuis » quatre siècles, la France dominait dans la politique du » Levant; elle absorbait le commerce; ses provinces méri- » dionales y trouvaient le débouché de leurs fabriques, des » retours qui faisaient fleurir la Provence, un trafic de » trente millions; elle pouvait se flatter qu'une éternelle » inimitié entre la Russie et la Porte la rendrait éternel- » lement nécessaire à celle-ci, et qu'à cette alliance indisso- » luble seraient attachées la durée et l'extension des privi- » léges dont elle était favorisée.... Aucune preuve de sens » et de probité ne pouvait honorer la politique moderne » mieux que ne fait l'union inattendue entre deux empires » que l'Europe se plaisait à regarder comme à peine civilisés. » ce que la prévoyance et le génie ont sollicité si vainement » depuis sept ans, de la plupart des puissances, la Russie et » la Porte l'exécutent. Tandis que les sages de Paris qualifient » cette nouveauté de *monstrueuse* et de *dénaturée*, un esprit » juste ne voit de *dénaturé* que la perfidie d'un gouvernement

Le journal du directoire présentait ensuite les czars convoitant Constantinople, faisant avancer leurs armées de terre et de mer, et enfin le sultan dépouillé de la couronne, passant du trône à l'échafaud. « Tel sera inévitablement, disait-il, » le résultat de la lâche trahison de la Porte en- » vers la France, et c'est ainsi qu'elle aura creusé » de ses propres mains l'abîme où s'engloutira » sa puissance ! »

On voit, par le vide de cette réponse et par l'exagération de ses prévisions, qu'une réfutation officielle du manifeste ottoman était difficile.

» qui soulève les sujets de son allié et s'empare d'une de ses » provinces en lui donnant le baiser de paix ; il ne voit » de *monstrueux* que tant d'attentats et de brigandages qui, » en détruisant la sécurité universelle, ont enfin éclairé les » républiques et les monarchies sur le moyen de la ressus- » citer. »

Effet que produit en France la défaite d'Aboukir.—Symptômes de guerre qui en sont la suite. — Le directoire modère ses prétentions. — Note du baron de Jacobi. — Levée de deux cent mille hommes en France. — Notice sur Nelson. — Lettre confidentielle du comte de Lehrbach au baron de Thugut. — Différend au sujet des Grisons.—Communication sur le même sujet faite au commissaire impérial à Rastadt. — Réponse du comte de Lehrbach. — L'Autriche fait occuper par ses troupes le pays des Grisons. — Insurrection de la Belgique. — Contestations sur le blocus d'Ehrenbreitstein et le Thalweg. — Marche des troupes russes. — Démarches du directoire pour le maintien de la paix avec l'Empereur. — Ses propositions à la cour de Vienne. — Cette cour en réfère à l'Angleterre. — Discours du roi d'Angleterre. — Discussion du parlement. — Discours énergique de M. Canning.

Le résultat mémorable de la bataille du Nil fut connu à Vienne le 10 septembre, à Paris le 15, et à Londres le 18. La sensation que cet événement fit en France fut profonde, surtout

par rapport à la paix. Le directoire consterné, ayant gardé le silence, voici comment s'exprimèrent d'abord les journaux sur lesquels il avait quelque influence. « L'Egypte, dit l'un » d'eux, nous a coûté quinze à seize vaisseaux, » c'est-à-dire quinze à seize millions; elle en » fournira bien davantage. Nous saurons bien- » tôt les retrouver à Londres.—Qui nous paiera, » dit une autre feuille, les quinze ou seize vais- » seaux français de la flotte républicaine perdue » à son retour d'Égypte? Ceux qui ont aidé à » ravitailler l'amiral Nelson. Hier matin, dès six » heures, le directoire s'est assemblé. D'après » quelques données il paraît que le gouverne- » ment a pris des mesures convenables. » En rapportant ce passage, le journal le *Publiciste* qui était aussi une feuille ministérielle ajouta : « Nous ignorons ce qu'il peut y avoir de fondé » dans le bruit qui a couru, que l'ordre était » parti de marcher sur Naples, pour avoir » ouvert ses ports à la flotte anglaise : mais il » y a heureusement quelque exagération dans » le calcul relatif à nos vaisseaux perdus, puis- » qu'il n'en est sorti que treize de Toulon... »

Cependant l'impression que cet événement avait faite, et la crainte surtout qu'il ne vînt à troubler entièrement la paix du continent

déjà si mal affermie, donna lieu au conseil des cinq-cents, dans la séance du 17 septembre, à une motion de circonstance de la part du député Briot, l'un des membres de l'opposition révolutionnaire. Son discours très véhément avait pour objet la formation d'une commission chargée d'aviser aux mesures législatives qu'il y aurait à prendre, dans le cas où la guerre se renouvellerait sur le continent. Mais se réservant l'initiative de ces mesures, le directoire fit combattre la motion de Briot par les députés qui lui étaient dévoués, et la majorité du conseil l'écarta par l'ordre du jour.

La gravité des conjonctures n'avait certainement point échappé au directoire, et ses dernières délibérations s'étant portées sur la probabilité d'une nouvelle guerre, il avait statué sur la direction qu'il conviendrait d'imprimer aux négociations de Rastadt, et sur les mesures législatives qui pourraient le mettre en état de rentrer en campagne.

Déjà même son ministre Roberjot avait eu à Rastadt des conférences secrètes avec le ministre directorial baron d'Albini, auquel il avait tenu à peu près ce langage: « Le directoire a » vainement voulu et veut encore la paix con- » tinentale; mais il est loin de douter de ses res-

» sources pour recommencer la guerre et pour-
» suivre le cours de nos triomphes. Cependant,
» avant de donner le signal de nouveaux mal-
» heurs, qu'il ne faudra pas lui imputer, il a
» adressé à l'Empereur de *nouvelles ouvertures*
» dont le succès à Vienne décidera du sort de
» tant de nations. Mais si l'Empereur refuse sa
» sanction aux articles concédés, ou qui pour-
» raient être accordés par la députation de l'Em-
» pire, je suis autorisé à vous dire d'aller en
» avant dans les voies de la paix que mon gou-
» vernement saura conclure sans l'intervention
» de l'Empereur. Dans ce cas l'électeur de
» Mayence pourra compter sur une large in-
» demnité: il a donc tout à gagner en évitant les
» chances fâcheuses d'une nouvelle guerre.»

Les ministres français travaillaient ainsi à opérer une scission entre la commission impériale et la députation, en engageant celle-ci à conclure la paix, sans l'intervention du chef de l'Empire. Aussi les délibérations sur la réponse à faire à la dernière note française furent-elles fort orageuses. Il commençait même à être évident que ceux qui travaillaient contre l'Autriche avaient la majorité, non seulement parmi les envoyés de l'Allemagne en général, mais encore dans la députation de l'Empire, et qu'ils étaient

soutenus par la Prusse. En un mot, les intrigues des différens partis, qui s'agitaient au congrès, prenaient chaque jour plus d'activité, en raison même de la gravité des circonstances.

Dans cet état de choses, l'un des motifs qui amenèrent le directoire à plus de modération dans cette négociation difficile, fut d'abord une note que le cabinet prussien fit remettre à l'envoyé extraordinaire Sieyès à Berlin, pour lui déclarer que, suivant les idées et les principes de cette cour, la limite du Rhin n'admettait pas de prétentions de la part de la France à des postes fortifiés sur la rive droite. Une telle déclaration, après les services que la cour de Prusse venait de rendre au directoire français près le corps germanique, ne pouvait être que d'un poids infini. D'un autre côté, l'état critique des choses en Italie, en Suisse, en Égypte, les démonstrations de la Russie, celles de la Porte, tout se réunissait pour conseiller plus de modération. En conséquence, les plénipotentiaires français reçurent du directoire des instructions tendant à effectuer les assurances qu'ils avaient précédemment données, qu'ils renonceraient au fort de Cassel près de Mayence et à celui de Kelh près de Strasbourg. D'après cette nouvelle impulsion, ils présentèrent au ministre impé-

rial deux notes d'une teneur plus pacifique qu'aucune des précédentes. « Il faut des effets, » disaient-ils, pour prouver qu'on désire la paix; » il faut la conclure; les soussignés ne cessent » de l'offrir..... Ils font plus cette fois. Pour faire » cesser toutes les plaintes, ils renoncent, au » nom de la république française, aux fortifi- » cations de Kelh et de Cassel, qui seront démo- » lies, pour n'en conserver que le territoire. Ils » déclarent aussi que les lois de l'émigration ne » sont point applicables aux pays cédés et non » réunis, même à Mayence. »

Cette modération inattendue surprit le congrès, et dès lors la paix de l'Empire devint plus apparente. L'extrait suivant d'une lettre confidentielle d'un des ministres prussiens au congrès*, adressée au ministre d'état baron de Hardenberg, jettera encore plus de jour sur la situation des affaires à cette époque.

« D'après les concessions de la légation » française, l'on fonde ici les augures les plus » favorables sur la prompte conclusion des pré- » liminaires pour la paix de l'Empire ; on la re- » garde même comme étant presque hors de » doute. Mais il n'en est pas de même du sys-

*Le baron de Jacobi.

» tème d'indemnisation en faveur des princes et » états qui ont souffert pour la cession de la » rive gauche : il est presque certain que les in- » demnités ne seront réglées et effectuées qu'à » la paix générale.

» Quant aux autres parties de l'horizon poli- » tique, l'on ne peut pas dire qu'elles s'éclair- » cissent; au contraire, elles se rembrunissent » de plus en plus; les nuages semblent s'épaissir, » et la foudre semble près d'éclater. L'éloigne- » ment de l'Autriche et de la France est au degré » le plus extrême. Déjà peut-être cette tension, » sur le point de rompre, eût éclaté, si dans » cette lutte poussée à outrance, il ne s'agissait » que de répandre du sang. Mais les deux par- » ties sentent qu'elles combattront pour leur » existence. L'Autriche n'ignore pas que les » principes révolutionnaires mis en activité par » l'influence française, n'auraient d'autre but que » de renverser son trône et la maison de Lor- » raine. La France de son côté voit le nombre de » ses adversaires s'accroître avec le développe- » ment de ses projets; et néanmoins six années » de guerre ont absorbé bien des ressources dont » elle aurait besoin pour soutenir les efforts de » ses ennemis domestiques et étrangers. Au sur- » plus, il est impossible qu'elle se soutienne dans

» un système de modération qu'on prendrait » aujourd'hui pour de la faiblesse.... »

Le message adressé le 23 septembre par le directoire au conseil législatif attesta bientôt la justesse de cette dernière observation.

« Citoyens représentans, disait le directoire, » des intérêts pressans sollicitent de vous des » mesures énergiques, et le besoin des circon- » stances demande à l'instant même des moyens » extraordinaires, rapidement développés. Il s'a- » git de hâter et d'assurer la paix que nos vic- » toires innombrables avaient annoncée à l'Eu- » rope et que devait sans doute accélérer en- » core la modération d'un peuple généreux » après tant de triomphes. Tant d'autres peu- » ples, fatigués du fléau de la guerre, avaient à » cet égard placé leur espérance dans l'issue » d'un congrès assemblé depuis plusieurs mois ! » Tout semblait annoncer que les malheurs du » continent étaient près de finir, et que tous les » gouvernemens armés contre leurs intérêts, en » combattant contre la France, allaient se ren- » dre enfin à la voix de l'humanité et aux con- » seils de la raison. Dans cette perspective qui » semblait si certaine, le directoire exécutif né- » gociait de bonne foi, et ne songeait plus qu'à » conduire nos phalanges victorieuses contre

» une puissance perfide, ennemie du repos du » monde ; mais cette puissance, voyant grossir » la tempête qui devait la punir et qui de toutes » parts allait fondre sur elle, a tenté de la dés- » armer. Avec de l'or, fruit de ses rapines, elle » est venue semer dans plusieurs cabinets la » corruption, la discorde, ranimer la soif des » vengeances, enflammer des princes trompés par » des illusions nouvelles, et souffler aux états » qui ont le plus besoin de la paix, le désir im- » prudent de rallumer la guerre. »

» Le directoire exécutif ne peut pas dire » encore tout ce qu'il a cru devoir faire pour » dessiller les yeux de ces puissances égarées, et » prouver la sincérité de ses offres de paix. On » sera étonné un jour quand on saura jusqu'à » quel point, dans ses vues politiques, il portait » la condescendance, même pour des gouver- » nemens qui *n'existent encore que parce qu'il n'a* » *pas voulu les faire disparaître.* Mais on abuse » contre lui de sa modération même. Plus il fait » de concessions et plus on fait naître d'obsta- » cles. Chaque jour on oppose à la conclusion » de la paix générale des lenteurs calculées. La » nation française est lasse de ces lenteurs as- » tucieuses. Nous ne sommes plus dans le siècle » où la faiblesse monarchique se prêtait à l'éter-

» nité des congrès temporisateurs. Si la diplo-
» matie est l'art des subterfuges, cet art ne con-
» vient pas à des républicains. La France a
» proposé la paix ; mais elle veut que les puis-
» sances déclarent nettement si cette paix est
» acceptée ; puisqu'elles balancent, c'est à la ré-
» publique à prendre une attitude propre à
» faire cesser leur indécision, et à obtenir par
» la force ce que la persuasion a tenté inutile-
» ment....

» L'Europe doit apprendre qu'une crise ex-
» traordinaire peut être encore soutenue par la
» république française, sans que le corps législa-
» tif ait besoin pour cela de créer de nouveaux
» impôts.... Il faut deux cent mille hommes pour
» compléter l'armée : dites un mot, citoyens re-
» présentans, et que ces légions sortent de terre
» à votre voix. Prononcez-vous avec la gran-
» deur d'ame qui vous caractérise. Décidez le
» succès de nos négociations, en complétant
» soudain l'armée par les deux cent mille hom-
» mes que ses cadres attendent. Donnez à nos
» escadres les moyens qui leur manquent pour
» multiplier les attaques portées au cabinet de
» Londres, et sur les mers qu'il asservit, et dans
» les Indes qu'il opprime, et au sein même de
» son île. Apprenez à nos ennemis que le peu-

ple français, indigné des retards ou des refus » que l'on oppose à ses vues de conciliation, est » prêt à terminer la guerre de la liberté; qu'il la » finira, s'il le faut, par la ruine entière de ceux » qui lui résistent.

» Enfin, montrez la république présentant » d'une main l'olivier de la paix, et tenant sus- » pendus de l'autre les foudres de la guerre.... »

Quant à l'objet du message, il consistait à demander non-seulement une levée de deux cent mille hommes pour les armées de terre, avec une somme extraordinaire de quatre-vingt-dix millions, mais encore trente-cinq millions pour le service de la marine et les besoins des armées navales.

L'urgence fut déclarée, et le message envoyé à une commission spéciale. Le lendemain, le général Jourdan, organe de cette commission, vint présenter son rapport. « Le directoire vous » a demandé, dit-il, deux cent mille hommes, » pour compléter les cadres de l'armée. La si- » tuation politique de la république vous est » connue; et votre plus grand désir est de don- » ner au gouvernement les moyens *de terminer* » *cette lutte indécente entre des vainqueurs qui* » *offrent la paix et des vaincus qui la dédaignent* » *avec orgueil.* » Voici le projet de loi : « Deux

» cent mille défenseurs conscrits sont mis en » activité de service. »

La loi fut aussitôt votée avec une adresse au peuple français, et cent vingt-cinq millions furent mis à la disposition du directoire sur la vente des biens nationaux.

Jourdan ayant été appelé au commandement en chef des forces françaises en Allemagne, envoya sa démission de député.

Au moment où la France prenait à l'égard du continent cette attitude hostile, la cour de Londres, qui n'était encore informée de la victoire remportée par l'amiral Nelson que par les papiers publics de Paris, en reçut enfin le 2 octobre la nouvelle officielle. Les dépêches furent apportées par le capitaine Capel, un des fils du comte d'Essex, officier du vaisseau-amiral, expédié par la voie de terre, et qu'on avait retenu un jour à Naples. Aussitôt qu'il eut remis ses dépêches à l'amirauté, l'artillerie du parc et de la Tour confirma l'annonce de la grande nouvelle qui fut reçue avec transport. On sonna les cloches de toutes les églises; Londres fut illuminée, et dans le même temps parut une gazette extraordinaire contenant la courte et modeste dépêche de Nelson, à qui des honneurs de tout genre furent prodigués. Le roi le créa baron du

Nil, en lui assignant une pension de deux mille livres sterling. La compagnie des Indes lui vota un don de dix mille livres sterling, et la cité de Londres lui envoya une épée, ainsi qu'à chacun des capitaines sous ses ordres.

La victoire d'Aboukir ayant ainsi placé l'heureux Nelson au faîte de la gloire, voici sur ses actions et sur sa vie quelques traits propres à faire connaître plus particulièrement ce grand homme de mer.

Horatio Nelson naquit le 29 septembre 1758 à Burnham-Thorpe dans le comté de Norfolk. Son père, simple ministre de ce village, étant resté veuf avec huit enfans, le jeune Horatio, pour alléger les charges de sa famille, s'embarqua dès l'âge de douze ans avec le capitaine Sukling, son oncle maternel, qui commandait un vaisseau de guerre. Bien que sa constitution délicate semblât devoir l'éloigner d'une carrière aussi pénible, et que, dès son début il eût beaucoup d'obstacles à vaincre, rien ne put rebuter le jeune marin qui, dès sa tendre enfance, avait donné des preuves d'une grande force d'ame; on se rappelait qu'à l'âge de cinq ans il avait demandé ce que c'était que la peur. Embarqué en 1770, il commanda d'abord un cutter dans les eaux de la Tamise; il ob-

tint en 1773 de l'emploi dans une expédition au pôle nord; il partit ensuite pour les Indes orientales, avec l'escadre aux ordres de sir Edward Hughes, et attaqué là d'une maladie dangereuse, il fut renvoyé en Europe. Sa santé s'étant rétablie pendant la traversée, il passa comme lieutenant sur une frégate destinée pour les Indes occidentales, et fut nommé en 1779 commandant d'un bâtiment de guerre de vingt-huit canons. Sa première expédition guerrière date de cette époque: deux forts dans la province de Honduras furent emportés; mais ce succès fut acheté chèrement. Nommé ensuite commandant de l'*Albermale*, Nelson fut envoyé dans les mers du nord, et pendant la neutralité armée de 1781 il vint mouiller dans la rade d'Elseneur. C'est là qu'il acquit cette parfaite connaissance des côtes du Danemarck dont on le verra plus tard retirer de si grands avantages. A la paix il fut mis à la demi-solde. Obligé de vivre avec la plus grande économie il passa en France avec le capitaine Macnemara son ami, et tous deux s'établirent à Saint-Omer jusqu'au mois de mars 1784. A cette époque, sur la demande de lord Howe, Nelson fut nommé au commandement du *Boreas*, de vingt-huit canons, destiné à la station des îles sous le vent. Là, par la franchise de son caractère et

surtout par son extrême fermeté, il surmonta des difficultés de plus d'un genre. Pendant qu'il commandait la station de Nevis, il se lia intimement avec M. Herbert, président de cette île, et charmé des manières séduisantes de sa nièce, veuve de dix-huit ans, il l'épousa. On le crut perdu pour la marine, mais dans une ame aussi ferme, le devoir et le patriotisme l'emportaient sur les affections les plus tendres. Après une station de trois ans aux Indes occidentales, le *Boréas* revint en Angleterre et y fut désarmé. Nelson alors se rendit avec sa femme dans le comté de Norfolk qu'habitait son vieux père. Les charmes de la vie rurale le retinrent sous le toit paternel. Ce ne fut qu'au mois de janvier 1793 qu'il fut arraché aux douceurs de sa retraite. Sur un ordre de l'amirauté il alla prendre le commandement du vaisseau l'*Agamemnon*, qui faisait partie de l'escadre sous les ordres de lord Hood, destinée à agir contre la France. Cette flotte entra dans la Méditerranée, et Nelson fut envoyé à Naples pour hâter l'envoi des troupes qui devaient former la garnison de Toulon, alors au pouvoir des Anglais.

Ici une digression épisodique va servir de clef à des circonstances ultérieures d'une haute importance.

Depuis 1764 sir William Hamilton était ambassadeur britannique à la cour de Naples : c'était un savant écossais, d'une famille illustre, et un habile diplomate. De bonne heure il avait montré un goût vif pour l'étude et plus particulièrement pour celle de l'histoire naturelle et des arts du dessin. Sa place d'ambassadeur dans un pays classique l'avait mis à portée de satisfaire ses penchans pour l'observation des grands phénomènes de la nature : vingt fois il avait visité le mont Vésuve. L'Etna et la Sicile avaient été aussi explorés par cet ambassadeur qui successivement publiait ses observations savantes. Dès 1766 la société royale de Londres l'avait appelé dans ses rangs. Les hommes de lettres, les antiquaires et les artistes vantaient le charme de sa société et de ses réunions. Ayant perdu sa femme, il fit en 1784 un voyage en Angleterre après vingt ans d'absence. Ce voyage avait pour motif d'empêcher son neveu M. Charles Greville, de l'antique famille des Warwik, d'épouser une personne devenue historique par plusieurs genres de célébrité : il s'agissait de la fameuse Emma Lyon, connue alors sous le nom de miss Harte, femme aussi abandonnée dans ses mœurs qu'elle était séduisante par sa beauté et ses grâces. On ne sait pas précisément la

date ni le lieu de sa naissance; mais sortant du plus bas étage elle fut d'abord gouvernante d'enfans, puis se jeta dans la prostitution. Parcourant les rues de Londres, errante sur les trottoirs de cette vaste capitale, elle était réduite au dernier degré de l'avilissement de son sexe lorsqu'un charlatan qui se faisait appeler le docteur Grahm, s'avisa de la montrer à peine recouverte d'un léger voile, sous le nom de déesse *Hygea*. Des peintres, des sculpteurs, des curieux, vinrent en foule apporter le tribut de leur admiration devant l'autel de la déesse de la santé, et bientôt l'on vit partout à Londres des gravures de ce nouveau personnage mythologique. Parmi les artistes, ses admirateurs, se trouva le célèbre Romney, peintre connu par la pureté de son dessin et l'éclat de son coloris, non moins que par ses goûts singuliers. Il reproduisit Emma sous toutes les formes et dans toutes les attitudes, en Vénus, en Cléopâtre, en Phryné, et devint éperdument amoureux de son modèle. Mais portant son ambition plus haut et sachant jouer tous les rôles, Emma parvint par son adresse, l'air de réserve et l'empire de la beauté à attirer dans ses filets M. Charles Greville, connu par son esprit, son instruction et l'élégance de ses manières. Il eut d'elle trois enfans, et telle

était la violence de sa passion qu'il en eût fait sa femme, si son oncle l'ambassadeur n'était venu y mettre obstacle. Sir William Hamilton empêcha son neveu de contracter un mariage avec une personne qu'il en croyait si indigne. L'oncle ne la vit pas alors et retourna à son poste. En 1789, M. Greville, ruiné et subitement dépouillé de tous ses emplois, fut contraint de priver sa maîtresse de sa protection, au moment où il était sur le point de l'épouser, malgré la défense de son oncle. Dans son malheur, il se détermina à faire partir Emma pour Naples, soit dans l'espoir de vaincre la résistance qu'opposait à son mariage sir William Hamilton, soit pour en obtenir quelques secours pécuniaires. Mais à la vue d'Emma, l'ambassadeur s'en enthousiasma au point que bientôt il en devint encore plus épris que son amant lui-même. Il s'ensuivit un accord dont les clauses principales furent que M. Greville abandonnerait tous ses droits sur elle, bien entendu que l'oncle paierait toutes les dettes du neveu. En vertu de sa transaction, sir William Hamilton devint seul possesseur de cette sirène, qui mérita, en quelque sorte, par une conduite plus régulièrement calculée, la protection honorable sous laquelle elle se trouvait placée, dans l'hôtel même de la léga-

tion britannique. Avec un mentor, un guide tel que le chevalier Hamilton, les vides de l'éducation d'Emma étaient aisés à couvrir; née avec beaucoup de mémoire, un goût exquis et l'esprit d'imitation, elle reçut le dernier poli des arts. Les statuaires, les peintres et tous les artistes lui formèrent bientôt une cour où elle expliquait elle-même son système et ses habitudes d'imitation. Il suffisait de lui donner une pièce d'étoffe, pour qu'elle se drapât soit en fille de Lévi, soit en matrone romaine, soit en Hélène, ou Aspasie. Toutes les traditions à cet égard lui étaient devenues familières; et elle imitait également bien les Bayadères de l'Indoustan et les Almé de l'Egypte. Ce fut elle qui inventa la voluptueuse danse du schall, danse si ravissante quand on la lui voyait exécuter. Mais la noblesse de Naples, bien qu'elle ne professe pas une excessive sévérité de mœurs, refusait de voir la maîtresse du chevalier Hamilton qui, s'attachant toujours davantage à cette séduisante beauté, se décida à en faire sa femme, pour qu'elle eût dans le monde le rang qu'elle ambitionnait. C'est au printemps de 1791 qu'Emma reçut ce titre : l'ambassadeur fit exprès le voyage d'Angleterre pour célébrer cette union. N'ayant point tardé à retourner à son

poste, sa femme fut dès son arrivée présentée à la cour. Naples était alors le théâtre de fêtes continuelles, données par la reine, et l'ambassadrice y contribuait et y figurait merveilleusement. Une grande intimité s'établit entre la reine et lady Hamilton. Toutes les deux aimaient à se montrer avec la même parure, et causaient ensemble très familièrement. La reine donnait des soupers secrets où elle recevait le ministre Acton son favori, et l'ambassadrice d'Angleterre. Celle-ci couchait parfois dans la chambre de son auguste amie et elle exigeait des dames d'honneur presque les mêmes services que la fille de Marie-Thérèse. C'est dans cette position qu'en 1793 survint l'époque la plus mémorable de la vie de lady Hamilton, celle où elle fit connaissance avec Nelson, qui n'était encore que le capitaine Horatio Nelson, commandant le vaisseau *l'Agamemnon*, envoyé, comme nous l'avons dit, en mission à Naples par l'amiral Hood. Son ambassadeur et sa femme jouissant du plus grand crédit à la cour, le capitaine Nelson s'empressa d'aller les voir. On prétend que, dès la première entrevue, l'ambassadeur, sa femme et Nelson furent réciproquement saisis, les uns pour les autres, d'un enthousiasme subit et sympathique. Il est certain que sir William et

lady Hamilton firent au capitaine l'accueil le plus gracieux, exigeant même qu'il prît un logement dans leur hôtel. C'est de cette époque que datent les relations de Nelson avec la cour des Deux-Siciles, et sa liaison avec lady Hamilton. Il devint son adorateur, mais sans que cette passion naissante énervât son courage et pût un seul instant lui faire oublier ses devoirs. Ayant terminé sa mission, il rejoignit l'amiral Hood qui, forcé d'évacuer Toulon, s'était rendu devant Bastia, avec une partie de son escadre. Le siège de cette place ayant été résolu, de concert avec le général Dundas, Nelson fut nommé brigadier des régimens de marine qui devaient y coopérer. Les matelots rivalisèrent de zèle avec les soldats; la place capitula et lord Hood témoigna à Nelson, en présence de la flotte et de l'armée, combien il était satisfait de la bravoure et des talens qu'il avait déployés dans cette circonstance.

L'Agamemnon fut encore envoyé à Calvi, pour concourir au siège de cette place. Calvi fut aussi emporté, mais cette conquête causa la perte d'un œil au capitaine Nelson. Dans le combat du 13 mars 1795, livré par l'amiral Hotham à l'escadre française aux ordres du contre-amiral Martin, l'*Agamemnon* fut engagé avec plusieurs vais-

seaux, et Nelson donna dans cette action des preuves d'une extrême bravoure et d'une grande habileté. Son vaisseau, qui avait beaucoup souffert, fut renvoyé en Angleterre, et Nelson, rejoignant l'amiral Jervis à la hauteur du cap Saint-Vincent, et prenant le commandement du *Capitaine* de 74, contribua puissamment au gain de la bataille livrée au mois de janvier 1797 à la flotte espagnole sous les ordres de don Joseph de Cordova. L'amiral Jervis reçut le titre de comte de Saint-Vincent, et Nelson, élevé au grade de contre-amiral fut, en même temps, créé chevalier de l'ordre du Bain. La première opération dont il fut chargé, comme officier général, est une expédition contre Ténériffe. Elle ne fut pas heureuse. Nelson qui était débarqué le premier dans l'île, à la tête de deux-cent cinquante hommes d'élite, reçut, au moment où il se rendait maître d'un poste, un coup de canon qui lui fracassa le bras droit et nécessita l'amputation. Cette blessure, dont les suites furent longues et douloureuses, le força de retourner en Angleterre où de grands honneurs l'attendaient. Le roi lui exprima son regret personnel et celui de la nation d'un accident qui menaçait de priver l'état des services d'un de ses meilleurs officiers. La ville de Londres et

celle de Bristol lui envoyèrent des lettres de bourgeoisie; et le gouvernement lui accorda une pension de mille livres sterling: Quelques mois ayant suffi pour son rétablissement, il reçut l'ordre de rejoindre lord Saint-Vincent devant Cadix, et ce fut alors que cet amiral le chargea d'aller surveiller l'armement qui se faisait dans le port de Toulon. Nous avons suivi Nelson dans toutes ses évolutions à cette époque, jusqu'à la bataille du Nil *, ajoutons néanmoins sur ce dernier événement quelques particularités qui rentrent dans l'objet de cet épisode.

Quand, le 1^er^ août, Nelson, de retour devant Alexandrie, après deux mois de courses et de recherches infructueuses, vit la rade d'Aboukir couverte de bâtimens français, il fut au comble de la joie. Donnant aussitôt l'ordre de se préparer au combat, pendant qu'on en faisait les préparatifs il se fit servir à dîner. Au moment où ses officiers se levèrent de table pour se rendre à leurs postes, il leur dit : « Demain, à cette » heure-ci j'aurai mérité la pairie ou Westmins» ter **. » Développant alors son plan, le capitaine

* Voyez page 86 et suivantes, dernier chapitre du présent volume.

** Abbaye où sont les tombes des grands hommes de l'Angleterre.

Berry en comprit toute l'étendue et s'écria avec transport ; « Si nous réussissons, que dira l'Eu- » rope ?—Bien certainement nous réussirons, ré- » pliqua Nelson, mais lequel de nous survivra » pour raconter la chose ? C'est une autre ques- » tion. » Le résultat de l'action, comme on sait, fut pour les Français la perte de onze vaisseaux dont la plupart furent pris ou brûlés à la côte. Nelson avait été blessé à la tête par un biscaïen : la grande quantité de sang qu'il perdait fit d'abord craindre que le coup ne fût mortel ; il le crut lui-même ; mais le rapport des chirurgiens dissipa toutes les craintes ; et il est impossible de décrire les transports de joie auxquels se livrèrent ses officiers et son équipage, quand ils furent rassurés sur la vie de leur amiral. Dix-sept jours après la bataille il appareilla pour se rendre à Naples où nous le suivrons bientôt.

Et c'était le directoire qui, par son expédition d'Egypte, avait pour ainsi dire ménagé à l'Angleterre la gloire du triomphe le plus mémorable dont les annales maritimes aient conservé le souvenir ; et cela au moment même où résistant seule à un ennemi devant lequel la moitié du continent avait posé les armes, cette puissance combattait victorieusement la plus alarmante

rébellion ; au moment où, par le seul poids de la raison, de l'honneur national, et de la confiance dans une autorité vigoureuse, elle domptait les obstacles et les dissentimens, alarmait les côtes de France et de Hollande, enfermait les forces navales de l'Espagne, soutenait le Portugal, défendait ses établissemens extérieurs, au moment enfin où elle faisait exclusivement le commerce du monde et poursuivait les escadres françaises jusqu'aux bouches du Nil. Tel était le déploiement de ressources morales et militaires dont l'Angleterre étonnait l'Europe, lorsque l'influence de sa victoire navale du 1^er^ août sur les opinions, la politique et le sort du continent, vint exercer tout son empire. Comprimé par la crainte, le ressort de la haine contre le gouvernement de la république française semblait attendre cette occasion pour se détendre. Partout la joie éclata sans ménagement ; les courriers couvrirent les chemins, pour multiplier cette grande nouvelle ; les papiers publics la reproduisirent en cent relations ; elle envahit l'attention universelle.

Les conséquences de cet évènement, dans les conjonctures où se trouvait l'Europe, avaient une gravité que n'offrait peut-être au même point aucune époque antérieure de cette guerre mémo-

rable. Chaque cabinet timide et irrésolu pouvait voir le point d'appui de sa résistance. Trois cent mille soldats et cent soixante vaisseaux de ligne lui présentaient une alliance formidable.

Quelque circonspection que s'imposât encore la cour de Vienne, et à quelques motifs qu'on voulût attribuer les ménagemens qu'elle conservait pour le directoire, il ne paraissait guère possible qu'elle laissât la Porte et la Russie seules engagées dans une guerre qu'elle semblait elle-même provoquer de nouveau par son attitude.

« La providence, mandait le comte de Lehrbach au baron de Thugut *, semble avoir choisi le bras de la marine anglaise pour punir les forfaits commis sur l'Italie et sur la Suisse. C'est par cette intervention qu'elle apprend à l'Europe incertaine et à la France corrompue qu'il n'est pas vrai que le crime soit toujours heureux. Ce gouvernement brisé de rage vient d'ordonner à ses conseils de lui lever deux cent mille hommes et un subside de cent vingt-cinq millions tournois. Mais ici ce n'est plus la même audace et, malgré toutes les bravades de la légation française, on voit

* Dépêche confidentielle datée de Rastadt, fin septembre 1798.

» percer le sentiment de la peur. Vous pouvez » m'en croire; la déclaration de guerre de la » Porte ottomane, évènement si inattendu, le » parti non équivoque qu'a pris en même temps » la Russie, le désastre de la flotte de Toulon, la » dangereuse position de Bonaparte, le mauvais » succès de l'expédition concertée pour l'Irlande, » toutes ces circonstances réunies ont augmenté » le désir de la paix du côté de la France : les » concessions faites à Rastadt en sont le premier » fruit. N'allez donc pas vous relâcher au sujet » des Grisons ; occupez même sans retard le » pays, si vous voulez, en préservant le Tyrol, » fermer une des portes de l'Italie et de la mo- » narchie autrichienne. Ne craignez nullement » de provoquer la guerre ; je sais positivement » qu'on n'est point encore en mesure à Paris. » Vite, occupez les Grisons, si vous voulez que » l'Autriche reprenne son ascendant à Rastadt, » en Allemagne et en Italie..... »

Dès le mois de juin, ces différends au sujet du pays des Grisons avaient pris une tournure peu propre à consolider la bonne harmonie entre la France et l'Autriche. Mais avant d'en entamer le récit, et de les conduire à leur terme, remontons à leur origine.

Après avoir asservi les cantons suisses, le di-

rectoire ne doutait pas que les intrigues de ses agens et des révolutionnaires grisons ne lui gagnassent ces montagnes, qui forment le nœud d'une des plus fortes et des plus importantes positions militaires. En les incorporant à la nouvelle république helvétienne, il les maîtrisait, ainsi que le reste de la Suisse; il ouvrait à ses troupes une nouvelle et importante communication avec la Lombardie; il s'emparait des passages du Tyrol, des clefs de la monarchie autrichienne, et de celles de la Suisse à l'orient.

Mais ce n'était pas seulement depuis qu'elle dominait en Suisse que la France révolutionnaire s'efforçait d'attenter à l'indépendance des Grisons, à la faveur du régime démocratique de ce pays. En 1790, un club de démagogues grisons, étroitement lié aux démagogues de Paris, présenta le 2 avril une adresse congratulatoire à l'assemblée nationale, qui l'accueillit fraternellement et qui félicita ses auteurs d'être des modèles de démocratie pure.

En 1794, cette même réunion, encouragée par des émissaires français, renversa les autorités légales, et substitua à la diète des Ligues Grises une convention nationale. Marchant aussitôt sur les pas de leurs modèles, les révolutionnaires Grisons attaquèrent les propriétai-

res et les propriétés, mirent en fuite les chefs du parti opposé, entre autres MM. de Salis-Marschlins dont ils séquestrèrent les possessions.

Ayant ainsi banni, ruiné les familles riches, et peuplé les magistratures de démagogues, ils se mirent sous la clientelle et la direction de la république française.

Lorsqu'il eut conquis le Milanais, le gouvernement français, ou plutôt Bonaparte imagina d'y ajouter les dépouilles des Grisons, et de leur enlever la Valteline, avec le comté de Chiavenne, pour en doter la nouvelle république cisalpine et pour inquiéter les provinces autrichiennes du midi.

Aussitôt (c'était au mois de juillet 1796) il envoya, en qualité de ministre résident à Coire, un avocat intrigant et brouillon, nommé Comeyras, qui débuta par des protestations d'amitié de la part du directoire. Mais il employa son argent et ses menées à soulever la Valteline contre son souverain. Un chef de révolutionnaires grisons, le vicaire Gaudence Planta, et un révolutionnaire valtelin, nommé Paribelli, furent les deux principaux moteurs de ce complot, voilé par les assurances hypocrites qui servaient de réponse aux plaintes des Grisons.

Bonaparte, à l'issue des préliminaires de Léoben, s'étant installé à Montebello comme l'arbitre suprême de l'Italie, ces deux chefs des révolutionnaires grisons et valtelins accoururent auprès de lui pour réclamer ses instructions et l'appui de ses armes. Ils en furent accueillis et en reçurent la déclaration suivante : « Que, si » les sujets des Grisons voulaient être libres, » ils en étaient fort les maîtres ; la liberté étant » le premier droit de l'homme, on ne pouvait » le refuser à ceux qui le réclamaient. »

Couvrant ainsi un soulèvement pratiqué par lui-même du masque d'une insurrection spontanée et généreuse, il abusa à la fois les Grisons et leurs sujets, et confisqua la Valteline et le comté de Chiavenne au profit de la république cisalpine. Cette usurpation, qui précéda la signature du traité de Campo-Formio, ouvrit les yeux du peuple des Ligues Grises, et diminua sa confiance dans les nouveaux chefs qui en avaient abusé. L'invasion et le pillage de la Suisse fortifièrent ces dispositions. Le crédit du parti contre-révolutionnaire se releva, les communautés s'émurent; les Grisons attendirent leur salut de la cour de Vienne.

A la vue de ce changement, les démagogues ébranlés députèrent trois d'entre eux au

directoire, pour solliciter son intervention et lui faire hommage de leur patrie, aussitôt qu'on y aurait raffermi leur autorité. Le ministre des relations extérieures Talleyrand fit comprendre à ces plénipotentiaires que les Ligues Grises devaient entrer dans la suzeraineté de la France aux mêmes conditions que le reste de la Suisse et perdre leur indépendance pour agrandir l'association helvétique une et indivisible.

Les Grisons résistèrent à cette incorporation, malgré les mouvemens, les démarches et les promesses de l'ex-conventionnel Florent Guyot, que le directoire venait de nommer résident de la république française à Coire. On vit alors le baron de Cronthal, chargé des affaires de l'Empereur, et le résident de France faire des démarches et émettre des déclarations contradictoires sur la situation politique des Grisons.

Deux déclarations successives * du baron de Cronthal portaient en substance : « 1° Que la » maison d'Autriche et récemment l'Empereur » actuel François II s'étaient conduits envers les » Ligues Grises, habituellement et particulièrement dans la dernière guerre, d'une manière

* Du 22 et du 23 juin 1798.

» qui n'avait pu que satisfaire cette nation; 2° que » s'il survenait des innovations dans le pays grison » qui fussent préjudiciables au bon ordre et » nuisibles aux états héréditaires de l'Empereur, » qui se trouvent dans le voisinage, sa majesté » ne pourrait y être indifférente; 3° que si l'on » cherchait à introduire, par force, de semblables » innovations contre l'ancienne constitution, sa » majesté *ne pourrait le souffrir.* »

C'était déclarer un cas de guerre. Le résident de la république française, après avoir consulté son gouvernement, se borna à exprimer, dans une note qu'il remit à la régence de Coire *, « que le gouvernement français avait promis de » respecter l'indépendance, la liberté et le vœu » de la nation des Grisons, et que cette pro- » messe renfermait aussi celle de ne pas per- » mettre que cette indépendance, cette liberté » et l'expression de ces vœux souffrissent la » moindre atteinte; qu'elle renfermait encore » l'obligation de prendre sous sa protection les » communes et les individus grisons qui seraient » inquiétés par rapport à leur vote pour la réu- » nion avec la Suisse. »

Ce fut au milieu de la fermentation des esprits

* Le 10 juillet 1798.

que, d'après le désir du gouvernement français et sur la proposition des communes de Malans et de Poschiavo, l'on alla, le 29 juillet et jours suivans, presque dans tout le pays, aux voix sur la réunion avec la république helvétique. Onze communes seulement votèrent pour la proposition, quinze votèrent l'ajournement, et trente-six votèrent contre la réunion. Parmi ces dernières, la ville de Coire se trouva unanime dans ce sentiment, à l'exception d'une seule tribu. Dans plusieurs endroits les femmes s'étaient introduites dans les assemblées, exigeant avec menaces de leurs maris le rejet de l'incorporation de leur pays à la Suisse. La chaleur des partis contraires ayant même causé dans plus d'une assemblée des rixes sérieuses, et les partisans de la réunion ayant eu de la peine à se soustraire à la fureur de leurs adversaires, le résident du gouvernement français déclara « ne pouvoir reconnaître le vœu du peuple des » Ligues Grises, visiblement égaré par les me- » nées perfides d'une faction qui avait vendu sa » liberté et son bonheur à ses ennemis, et qui » voulait le conduire à l'esclavage par les sentiers » ensanglantés du désordre et de la guerre » civile. »

Les Grisons se virent tout-à-coup dans le

plus grand danger, le théâtre de la guerre pouvant s'établir d'un moment à l'autre dans leur pays, menacé en même temps d'une invasion par les troupes autrichiennes et françaises.

Des mouvemens d'insurrection ayant eu lieu peu de temps après, à Trims et à Lizzers, contre les partisans de la France, le résident Florent Guyot demanda satisfaction; et ne l'ayant pas obnue sur-le-champ, il se retira à Bregentz et de là à Rajatz. On s'attendait à voir le pays des Grisons envahi par les troupes françaises. Le général Schaumbourg en avait reçu l'ordre du directoire, mais presque immédiatement il reçut contre-ordre pour ne point donner de motifs de rupture au cabinet autrichien qui venait de déclarer qu'il regarderait cette démarche comme une déclaration de guerre.

En effet, les ministres de l'Empereur veillaient sur les dangers de cette contrée, et un corps de troupes impériales s'était avancé dans le Vorarlberg et jusqu'aux frontières des Grisons. Ce détachement immobile reçut l'instruction de se tenir en observation, jusqu'au moment où une réquisition formelle des Ligues Grises légitimerait son introduction dans le pays.

L'incertitude publique sur leur assistance, les doutes artificieux répandus à ce sujet parmi le

peuple, l'effroi qu'occasionnaient les menaces du résident français, les séductions de ses émissaires, l'activité des révolutionnaires nationaux, l'exemple affreux des petits cantons suisses, qu'on avait si cruellement punis de leur résistance, retardaient une décision nationale, qui ne pouvait émaner que de la diète des trois Ligues Grises. « Lorsqu'on songe, mandait le baron de Cronthal, que ces fluctuations ont pour » théâtre une aggrégation de soixante-trois dé- » mocraties fédérées, et une assemblée de dé- » putés limités dans leurs instructions, on doit » regarder comme miraculeux de pourvoir au » salut de cette contrée si importante aujour- » d'hui dans la balance des affaires publiques. »

Cependant, lorsque les Grisons virent revenir les familles les plus exposées à la vengeance des révolutionnaires et des Français, ils se flattèrent d'être prochainement secourus par les Impériaux, et ce fut sous cette impression, que la diète générale s'ouvrit à Ilantz, le 12 septembre. L'ancien gouvernement, auquel l'influence de la France avait fait perdre le pouvoir au commencement de l'année, fut rétabli. MM. Troll, bourgmestre et ancien président de la confédération, Daniel Salis, chef des tribus, et Frédéric Salis, greffier de la confédération, furent, à la

pluralité des tribus, rétablis dans leurs anciennes places et dignités. Contre l'ancien usage, les membres du gouvernement furent conduits solennellement au lieu des séances. L'entrée du baron de Cronthal, chargé d'affaires de l'Empereur, fut encore plus pompeuse : la bourgeoisie armée lui rendit tous les honneurs militaires. L'opération la plus essentielle de la diète fut la nomination d'une commission chargée de rédiger une réponse au résident français, sur la satisfaction qu'il ne cessait de demander à la régence.

Cependant le courage s'étant ranimé, le parti de la vigueur gagna tellement que, vers la fin de septembre, la diète en grande majorité décréta un armement défensif dont on confia la direction au baron de Salis-Marschlins, inspecteur général et colonel d'un régiment suisse de son nom, au service de France avant la révolution, et lieutenant-général au service de Naples, dont il avait autrefois organisé les troupes. Ce choix, contre lequel s'éleva inutilement le parti français, releva la confiance publique.

Mais les ennemis intérieurs de l'ancien ordre de choses n'étaient ni réprimés, ni expulsés. Tous étaient soutenus au contraire par les menées du résident français qui, de Ragatz, négo-

ciait toujours la réunion des Ligues Grises à la république helvétique, alléguant la nécessité d'un second scrutin. Quinze à vingt mille Français d'ailleurs n'étaient séparés des Grisons que par le Rhin sans défense. Les communications, les manœuvres et les complots avaient encore leur libre cours.

« Si le feu de la guerre, disait-on dans les réu-» nions diplomatiques de Rastadt, doit se rallu-» mer sur le continent, ainsi qu'il n'est malheu-» reusement que trop vraisemblable, c'est sur le » territoire grison que les flammes éclateront d'a-» bord, pour se communiquer bientôt à l'Italie.»

Le directoire lui-même ne s'abusait pas sur les suites que pouvait avoir ce conflit. D'un côté, s'efforçant toujours d'éviter les occasions de guerre avec l'Autriche, il était résolu de s'abstenir d'entrer à main armée dans le pays des Grisons, sans avoir à alléguer au moins quelque prétexte plausible; de l'autre il donnait son approbation aux plans de son résident Florent Guyot, qui avaient pour objet de déterminer, dans le pays, un coup de main révolutionnaire tendant à renverser l'autorité du parti autrichien, et à se faire rappeler par le parti contraire.

Au moment où le directoire donnait à son agent carte blanche à cet égard, il faisait son-

der à Rastadt, sur la question de l'occupation du pays des Grisons, le plénipotentiaire impérial par son ministre Roberjot. Ce dernier s'étant ménagé auprès du comte de Lehrbach une conférence particulière, lui parla à peu près en ces termes : « Quoique l'événement possible de » l'entrée des Impériaux ou des Français sur le » territoire des Ligues Grises n'appartienne pro- » prement point aux discussions de Rastadt, mon » gouvernement ne se dissimule pas néanmoins » que la décision de cette question, si les Gri- » sons seront sous la main de la France, c'est » à dire s'ils feront partie de la république hel- » vétique, peut former une sérieuse entrave à » la pacification qu'il désire avec sincérité et » bonne foi. Il me charge en conséquence de sa- » voir positivement quelles sont les intentions » de la cour de Vienne à ce sujet ; d'exprimer le » vœu qu'il forme de s'entendre avec elle à l'a- » miable et d'éviter par là une occasion de gra- » ves différends.—La cour de Vienne, répondit » le comte de Lehrbach, regarde la décision » de cette question comme un objet majeur, » parce que le territoire des Ligues Grises est » l'entrée la plus directe dans ses états hérédi- » taires ; que les passages étroits par les terribles » montagnes de ce pays forment la défense la

» plus naturelle de ces mêmes états, que les pas
» ou défilés du Lucinsteig et de Meyenfeld sont
» de la plus grande importance pour l'Italie;
» que le voisinage neutre des Grisons est la plus
» grande sûreté du Tyrol; qu'ainsi les Ligues
» Grises sont l'avant-mur des provinces autri-
» chiennes, et que consentir à laisser occuper la
» Rhétie par les troupes françaises, ce serait
» leur mettre en mains les clefs de l'Autriche.
» D'ailleurs il existe des rapports aussi anciens
» que rapprochés entre la confédération gri-
» sonne et cette auguste maison. La maison ar-
» chiducale est l'un des co-états, tant à Enga-
» din que sur le territoire grison même; elle y
» a des possessions considérables; elle y rem-
» plit la dignité d'échanson héréditaire. L'évê-
» que de Coire et l'abbé de Dissentis, à leur
» tour, sont princes de l'Empire; et leur élec-
» tion se fait en présence de commissaires im-
» périaux. La maison de Lichtenstein et d'autres
» grandes maisons fixées dans les états hérédi-
» taires, quoiqu'indépendantes, et souveraines
» ailleurs, figurent parmi les grands proprié-
» taires du pays grison et y ont leurs terres
» primitives. En un mot, c'est surtout en vertu de
» ces liens intimes, confirmés par d'anciens traités,
» tels que ceux de 1500 et 1518, que les trois Li-

» gues, dans une lettre qu'elles viennent d'arrêter » à leur diète, et expédiée sous leur sceau à l'Empe- » reur, réclament son secours et l'assistance pro- » mise par ces engagemens réitérés. C'est encore » conformément à ces instances que le ministre » impérial baron de Cronthal, par une lettre bien » récente, puisqu'elle est datée du 30 septem- » bre, déclare : « Que l'Empereur s'est fait re- » présenter les relations subsistantes entre sa » maison et les Ligues Grises, en vertu de l'an- » cien traité et de l'union héréditaire (Erb-verein) » ainsi que les obligations qui en résultent; » qu'accoutumée à remplir avec la plus grande » fidélité les engagemens fondés sur des titres » aussi respectables, Sa Majesté tiendra présen- » tement en tous cas et remplira parfaitement » tout ce à quoi elle est obligée par les traités, » et qu'elle répondra de tout son pouvoir à la » confiance qui lui est montrée. Par cette ré- » ponse, vous pouvez voir, citoyen ministre, » que je partage entièrement la confiance que » cet incident n'entraînera point la reprise des » hostilités entre la France et l'Empereur. »

Sans rien opposer aux considérations présen- tées par le ministre impérial, Roberjot se borna à le prévenir qu'il rendrait compte de cette explication à son gouvernement; ce que

fit aussi de son côté le comte de Lehrbach, en insistant avec plus d'énergie encore auprès du baron de Thugut pour la prompte occupation du pays des Grisons par les troupes impériales.

Mais d'un autre côté, dès le 5 octobre, le complot révolutionnaire ourdi par le résident de France et ses affidés ayant paru avoir atteint sa maturité, des officiers supérieurs français vinrent s'entretenir à Meyenfeld avec deux députés des principaux meneurs, et reconnaître les postes gardés par les Grisons. Dans la nuit suivante, les révolutionnaires se réunirent et s'armèrent secrètement à Meyenfeld et à Malans : l'imprudence d'une de leurs patrouilles les décela. Les communes voisines se portèrent au lieu du rassemblement et désarmèrent les conjurés. Tous leurs chefs furent arrêtés, et au son du tocsin, près de dix mille paysans armés et résolus, se portèrent à tous les passages. Trois cents révolutionnaires parvinrent néanmoins à se réfugier en Suisse. Si les conjurés eussent réussi à ouvrir le pays aux troupes françaises, le directoire eût proclamé, selon l'usage, que le *vœu du peuple* appelait ses armées, et que la nation des Grisons mettait sa liberté sous sa protection tutélaire.

Dans son désappointement, le résident Florent Guyot adressa une note au régent des Li-

gues Grises, en demandant réparation des outrages faits aux Français et à leurs adhérens, et l'élargissement de ces derniers. Au ton de hauteur de cette réquisition, il joignit la menace d'une guerre immédiate, si les Grisons n'admettaient pas sans délai la constitution helvétique; et il donna sa parole d'honneur qu'on comptait vainement sur l'appui de l'Empereur. Sur la réponse très ferme des régens, il se présenta à Coire, cinq jours après, et au langage impératif il fit succéder celui de la dissimulation. Il garantit le respect du directoire pour la constitution de la contrée, et sa bienveillance pour le peuple des Ligues Grises. On ne fit pas plus de cas de ces amorces astucieuses que de ses menaces, et, le 14, par une lettre injurieuse et remplie de morgue, il prit congé de cette république qu'il n'avait pu subvertir.

Le jour même du départ de Florent Guyot, le baron de Cronthal, ministre impérial, notifia à la régence des Ligues une lettre du baron de Thugut qui assurait la république qu'à sa première demande, les troupes impériales se porteraient à son secours. Voici ce qui avait amené cette détermination vigoureuse.

Au premier avis du message belliqueux envoyé par le directoire français aux conseils lé-

gislatifs, et sur les informations particulières venues de Rastadt, le cabinet de Vienne, cédant aux excitations pressantes du ministre impérial comte de Lehrbach, résolut de prendre sur-le-champ des mesures militaires analogues à celles que le gouvernement français venait de prescrire, et en outre d'occuper immédiatement le pays des Grisons. En conséquence l'archiduc Charles, sur le désir exprès de l'Empereur son frère, et après avoir fait sur la ligne du Lech la revue des différens corps d'armée, arriva le 8 octobre à Vienne et alla de suite conférer avec l'Empereur à Laxembourg. Se concertant ensuite avec les ministres, il reçut les instructions nécessaires pour le cas où les Français feraient quelques mouvemens offensifs sur la rive droite du Rhin. Quant au pays des Grisons, la décision fut prise de l'occuper immédiatement, et la mission en fut confiée au comte de Bellegarde et au baron d'Auffenberg. L'opération terminée, le comte de Bellegarde devait aller joindre le général comte de Wallis, commandant en chef les troupes impériales en Italie, pour lui porter l'instruction que l'armée eût à se tenir sur ses gardes et prête à agir, dès que les Français ne lui permettraient plus de rester dans l'inaction.

Le 15 octobre, les deux généraux de Bellegarde et Auffenberg arrivèrent à Coire. Le 17, ils signèrent une convention simple et courte où les anciens traités étaient rappelés et par laquelle les Grisons en requéraient l'exécution de la part de l'Empereur, promettant de remettre à ses troupes tous les postes et passages qui pouvaient assurer la défense du pays.

De leur côté, les généraux autrichiens s'engagèrent au nom de leur souverain de protéger contre toute attaque cet ancien allié, de respecter ses libertés, franchises et indépendance, de n'intervenir en rien dans le gouvernement intérieur et de faire observer une exacte discipline.

Le 18, trois bataillons d'infanterie, un bataillon de Valaques, et un escadron de dragons de l'archiduc Jean occupèrent les principaux passages; d'autres troupes les suivirent jusqu'aux sources du Rhin et aux frontières d'Italie. Le commandant français à Ragatz, ayant fait demander au général major d'Auffenberg le motif de l'entrée des troupes impériales sur le territoire grison, le général autrichien répondit « qu'elles n'étaient venues que pour assurer » la tranquillité de cette république contre tout » désordre ou trouble intérieur, et nullement

» dans des vues hostiles contre qui que ce fût. » D'un autre côté il fut déclaré à tous ceux du parti français, qui étaient restés encore dans le « pays qu'ils n'avaient rien à craindre, qu'ils n'é- » prouveraient aucun désagrément quelconque, à » raison de leurs sentimens ou principes politi- » ques, pourvu qu'ils se conduisissent en ci- » toyens tranquilles, sans porter aucune atteinte » aux lois, à la constitution ni à l'autorité re- » connue par leurs concitoyens. »

Conformément à la convention conclue entre les généraux autrichiens et les députés grisons, on établit un conseil de guerre combiné, composé des chefs des trois Ligues, Christophe de Toggenbourg, Louis de Capraz, André de Salis, André d'Anderstein, Michel de Sewis, Lucius Troll et Rudolphe Brossi de la part de la république; et de la part de l'Empereur, du général en chef comte de Bellegarde, du général major d'Auffenberg et de trois officiers de l'état-major autrichien. Un corps de trois mille chasseurs grisons faisant désormais le service en commun avec les Impériaux, on put garnir tous les défilés de cette citadelle naturelle formée de montagnes gigantesques qui, servant de réservoirs au Rhin, à l'Adda et à l'Inn, versent par conséquent leurs eaux soit dans la Méditer-

... sont dans l'Océan. C'est d'ailleurs dans ... risons, dans la Valteline et le comté de ... venne que sont les vallées et les sommets ... minateurs, pour quiconque veut porter la ... erre en Italie. C'est assez en définir l'impor- ... nce militaire.

Et pourtant le directoire trompa l'attente du public, en dissimulant son ressentiment de l'occupation des Grisons par les troupes impériales. Aucune hostilité, aucune apparence d'hostilité de sa part ne suivit cet événement. Le général Schaumbourg, commandant en chef l'armée française en Suisse, fit mettre à l'ordre de l'armée, le 24 octobre, que la démarche des Autrichiens ne devait troubler en rien l'harmonie entre l'Empereur et la France.

Cette armée était presque tout entière cantonnée aux frontières orientales de la Suisse, depuis Schaffouse jusqu'au canton d'Uri, bordant la Turgovie, le pays de Saint-Gall et le Werdenthal. Forte de trente mille hommes, elle avait des garnisons à Bâle, à Schaffouse, à ...

... à l'armée impériale en Bavière, dont ... quartier-général était à Friedberg, petite ville ... le bord ... entre Augsbourg et Munich, elle ne s'élevait pas alors au-dessus de cinquante

mille hommes. Le 30 octobre, pas un Autrichien n'avait passé le Lech qui formait la ligne de démarcation pour les Impériaux durant l'armistice du côté de l'Empire. A la vérité les troupes bavaroises venaient d'être remplacées à Straubing et Ingolstadt par des garnisons autrichiennes; d'un autre côté le corps autrichien, qui était venu défendre les Grisons, pouvait être considéré comme formant l'avant-garde de l'armée impériale en Bavière. Si ces mouvemens militaires, souvent si trompeurs, ne suffisaient pas pour attester l'imminence d'une rupture, du moins offraient-ils des indices non équivoques de l'état d'observation auquel étaient condamnées deux puissances réconciliées, il y avait à peine un an, par un traité déjà caduc, ou regardé comme non avenu.

Une question ressortait du dernier événement: on se demandait si l'Empereur, profitant de l'avantage de l'occupation des Grisons, étendrait le secours de sa protection à la Valteline et au comté de Chiavenne qu'il importait à la sûreté de ses états de détacher de la république cisalpine, ou bien s'il se bornerait à avoir assuré son voisinage immédiat, sans disputer aux Français la Suisse, devenue pour ainsi dire partie intégrante de leur système militaire.

Le fait est que l'opinion universelle de la diplomatie du continent, dont le foyer était à Rastadt, repoussait encore à la mi-novembre l'idée que cet incident entraînerait une rupture.

Le directoire d'ailleurs voulait s'occuper sérieusement de prévenir, s'il était possible, le retour d'une guerre continentale, et il n'avait pas perdu tout espoir du côté de l'Autriche. Enfin, abandonnant pour ainsi dire les Grisons, il avait voulu montrer à cette puissance qu'il ne serait pas éloigné de lui faire des concessions plus importantes, pour peu qu'elle consentît à isoler sa politique des intérêts de la nouvelle coalition. Le directoire n'avait pas perdu de vue qu'à la suite du traité de Campo-Formio, plusieurs personnages influens de la cour de Vienne avaient nourri l'espoir d'un rapprochement sincère et amical avec le gouvernement français, et qu'ils avaient fondé sur les dispositions et le caractère de Bonaparte, autant que sur sa *toute puissance*, les bases d'un système d'agrandissemens réciproques. Bien que le comte de Cobentzl, qui était l'ame de ce parti, eût été relégué pour ainsi dire à Saint-Pétersbourg, ses adhérens et ses amis à la cour, tels que le comte de Colloredo, ministre du cabinet, et le général comte de Bellegarde, se flattaient toujours

qu'on en viendrait avec le gouvernement français à des termes d'arrangement raisonnables, au moyen surtout de l'épouvantail de la marche des Russes.

Mais le parti de la guerre, excité par le ministre britannique sir Morton Eden, et qui comptait dans ses rangs non seulement le comte de Lehrbach mais Thugut lui-même, ne pouvait supporter l'idée de voir l'Autriche préférer la France à l'Europe, ou du moins séparer totalement ses intérêts de ceux des autres puissances, à moins toutefois de très grands avantages. On savait d'ailleurs qu'à ce prix l'Empereur et l'archiduc Charles lui-même penchaient plutôt pour la paix que pour la guerre.

Ayant forcément renoncé à s'agrandir aux dépens de la Bavière, la cour de Vienne tournait ses vues vers l'Italie. Bonaparte lui avait formellement promis Mantoue à Léoben, et elle n'avait pas abandonné un moment l'espoir d'étendre ses limites jusqu'au Mincio. Ce fut par ce côté faible que le directoire, dans sa position critique, tenta d'attaquer l'énergie de la cour impériale. S'il eût voulu sacrifier la république romaine, et souscrire à quelques arrangemens relatifs à la Suisse, cette cour se serait maintenue en paix. Là se bornaient les difficultés encore subsistantes, vers les premiers jours de novem-

bre 1798. La cour de Vienne voyait alors en perspective Rome pouvant servir comme Venise à acheter un nouveau traité de paix ; mais en cela, elle se trompait : car Rome, à moins de grands bouleversemens dans le pouvoir de la religion catholique, paraît destinée à être longtemps occupée par les papes.

Un nouvel embarras du directoire vint encore fortifier cette espérance, nourrie par le cabinet autrichien. Lorsque, dans le courant d'octobre, la loi de la conscription militaire et celle de la réquisition immédiate furent publiées dans les Pays-Bas, le désespoir comprimé saisit cette occasion pour éclater. D'abord on résiste à l'enlèvement des jeunes réquisitionnaires, et ce premier mouvement devient électrique. Le peuple court aux armes, les pères pour défendre leurs enfans, les enfans pour défendre leur liberté, tous pour se venger de l'oppression du directoire.

Le pays de Waes, qui embrasse cette belle partie du Brabant intermédiaire entre l'Escaut et le canal de Bruxelles à Anvers, devient le foyer de l'éruption. Elle gagne incessamment la seigneurie de Malines, le territoire de Louvain jusqu'à Tirlemont et les environs de Bruxelles même. Le général français Béguinot, commandant militaire de la Dyle, accourt avec toutes

les troupes du voisinage; il combat, disperse un moment les insurgés, rentre dans Malines qu'ils avaient occupée, qu'ils reprennent et reperdent.

Au milieu de ces engagemens et nonobstant les pertes des insurgés, la révolte s'étend à Diest et dans la Campine. Anvers mis en état de siége, manifeste de la fermentation; toute communication se trouve coupée entre cette ville et celle de Bruxelles, pleine de mécontens et déclarée de même en état de siége, ainsi que le département de la Dyle tout entier.

En peu de jours, le Brabant méridional imite le nord; l'embrasement atteint les frontières du Namurois, une partie de la Flandre, le Luxembourg, les Ardennes et les frontières du pays de Liége. Nul plan, nul concert, dans les opérations; partout des soulèvemens successifs, des rassemblemens tumultueux, un grand courage à se porter contre les Français et à soutenir leurs attaques, à supporter des défaites ou plutôt des dispersions, à recouvrer des points perdus ou disputés par des paysans et des contrebandiers qu'anime le désespoir et qui ont écrit sur leurs drapeaux : *mieux vaut mourir ici qu'ailleurs.*

D'une part, les arbres de la liberté coupés, les drapeaux tricolores déchirés et livrés aux

flammes, les officiers municipaux et les administrateurs poursuivis, tués, blessés ou mis en fuite ; de l'autre, les prisons, les condamnations militaires, les pillages; telles furent alors les conséquences de la réunion de la Belgique à la France.

Le directoire, attribuant en apparence cette révolte aux instigations de l'Angleterre et aux moines, est désormais condamné ou à la comprimer par une armée permanente, ou à perdre ces provinces par de nouveaux soulèvemens : il en fait l'aveu positif aux conseils législatifs, en leur demandant des mesures proportionnées aux dangers qui se manifestent.

L'immobilité et le calme universels avec lesquels on considérait cette insurrection des Pays-Bas démontrait assez qu'elle était fortuite et improvisée : la lassitude et le désespoir l'avaient produite. La preuve qu'elle avait pris son origine, non dans des excitations étrangères, mais dans le vœu du sentiment public, c'était l'époque tout à fait intempestive où elle avait éclaté. S. les Belges eussent attendu le renouvellement de la guerre, leur courage soutenu eût assuré leur affranchissement. Le sort des insurgés désarmés, privés de places fortes, d'approvisionnemens, d'artillerie, de points d'appui, et ayant contre la Hollande et la France, ne pouvait être que long-temps incertain.

Plus les conjonctures acquéraient de gravité et plus les négociations de Rastadt et leur conclusion semblaient, dans la balance des affaires générales, diminuer d'importance et n'avoir plus qu'un intérêt passager pour les petits princes et les états secondaires, qui tremblaient d'être engloutis au premier retour des hostilités.

Toutefois la pacification de l'Empire paraissait avoir franchi les plus grandes difficultés, lorsque deux nouveaux incidens la reculèrent encore.

En exigeant du congrès la démolition d'Ehrenbreitstein, le directoire, sans égard pour l'armistice resserra le blocus de cette forteresse, dans l'espoir que la famine la ferait tomber entre ses mains, avant la signature de la paix; c'est à lui qu'on eût été forcé alors d'en demander la démolition; mais ou il eût gardé la place et conservé ses remparts, où, en consentant à en raser les fortifications, il eût attaché ce consentement au prix d'une compensation. Le congrès vit le piège. Les commissaires impériaux et les ministres de Prusse réclamèrent vivement contre le blocus.

Dans un entretien diplomatique qui eut lieu, le 14 octobre, à ce sujet entre le comte de Metternich et le ministre français Bonnier, le mi-

nistre de l'Empereur fit observer que le ravitaillement d'Ehrenbreistein n'aurait jamais dû rencontrer de difficultés, que le gouvernement français agirait bien plus contrairement aux principes de justice et d'équité, s'il s'opposait au ravitaillement de la place, au moment d'un rapprochement très prononcé, et lorsque les négociations semblaient toucher à leur terme. « Que l'Empereur fasse la paix, répondit Bonnier, et alors les bases convenues seront pleinement exécutées. La république française vient de fournir la preuve de ses bonnes intentions et de la loyauté de sa conduite, les ordres étant donnés pour la marche rétrograde des troupes françaises sur la rive droite du Rhin, à l'effet de soulager le pays, de manière que tout dépend de la conclusion de la paix. La république, ajouta Bonnier, a fait de grands sacrifices pour atteindre ce but, mais elle a besoin de maintenir sa dignité et sa considération politique, principe dont on ne s'écartera jamais. » — Le comte de Metternich reprit en disant : « que ce même principe était commun à tous les gouvernemens, et qu'on ne pouvait s'empêcher de faire franchement l'observation que c'était particulièrement de la foi des traités et conventions que dépendait la considération

» politique d'un gouvernement, et que c'était à » ce titre qu'il réclamait le ravitaillement d'Erh- » enbreitstein. » Bonnier insista alors avec force sur tout ce qu'il avait dit, en donnant des assurances réitérées des intentions pacifiques du gouvernement français et formant des vœux « pour que la première réponse de la dé- » putation fût de nature à pouvoir se rappro- » cher définitivement, sans être dans la nécessité » d'entrer dans de trop grandes discussions, le » gouvernement français étant fatigué et ne pou- » vant plus se porter à de nouvelles concessions. »

La seconde contestation avait pour objet la détermination du *Thalweg*, ou chemin de navigation qui, sur le Rhin, devait servir de limite à l'Empire et à la France. Par l'interprétation extensive du directoire, cette barrière aurait englouti la branche du fleuve qui prend le nom de Waal et l'île de Buderich, propriété prussienne, qui est vis-à-vis de Wesel. La cour de Berlin se roidit contre cette concession; les débats s'envenimèrent, et l'Autriche appuya la résistance de la Prusse. Le premier ministre Haugwitz déclara même formellement à l'envoyé Sieyès que la Prusse persisterait dans son refus, relativement à une concession qui compromettrait la sûreté de Wesel.

Peu de temps auparavant, Sieyès ayant remis à Haugwitz un mémoire dans lequel il insistait, à l'égard du pays de Clèves, sur l'exécution des sécularisations, conformément aux articles secrets du traité de Bâle, le ministre d'état Hardenberg fut consulté en plein conseil et donna son avis qui fut adopté par le roi. En conséquence, le premier ministre répondit de la part de sa majesté prussienne à l'envoyé Sieyès « que la ces-» sion du pays de Clèves n'était qu'hypothétique » et ne pouvait être considérée comme *effective* » aussi long-temps que la paix d'Empire n'aurait » pas été définitivement conclue, l'article cinq » dudit traité portant que le sort des provinces » prussiennes sur la rive gauche du Rhin ne » serait décidé qu'après la conclusion de la paix » d'Empire. »

Quant aux débats de Rastadt sur Ehrenbreitstein, sur le Thalweg et sur les dettes, les ministres français en firent l'objet de deux notes *, remises par eux au comte de Metternich. Dans l'une, ils exprimaient le désir de voir finir, après tant d'explications, une lutte déjà trop prolongée, et de pouvoir aborder prochainement le principe convenu des sécuralisations, partie inté-

* Le 11 et le 20 octobre 1798.

grante des négociations qu'ils étaient chargés de compléter. Dans l'autre, ils déclaraient que la demande au sujet du ravitaillement de la forteresse d'Ehrenbreitstein appartenant à la *partie militaire*, était hors de leur compétence.

La députation ayant persisté sur cet article, comme intéressant la sûreté de l'Empire et nullement celle de la France, il s'ensuivit un *conclusum* négatif sous la date du 6 novembre. Dès qu'il fut connu, le ministre français Bonnier l'envisagea, dans une conversation avec le comte de Metternich, comme un *signal de guerre*. Les trois ministres français réunis répondirent au *conclusum* par une note du style le plus significatif et le plus tranchant. « La république fran» çaise, dirent-ils, ne veut point la guerre, mais » elle ne la craint point : la députation de l'Em» pire ne veut-elle qu'en parler toujours? la gé» nérosité est allée au delà de toutes les espé» rances; on ne doit pas s'attendre à de nouvelles » concessions de sa part... » Ils finissaient par engager la députation à considérer sérieusement toute l'*inégalité* de la guerre où des conseillers pernicieux s'efforçaient de l'entraîner, d'une guerre où, suivant de grandes probabilités, la France ne pourrait que gagner encore et l'Empire faire de nouvelles pertes.

Ainsi la continuité ou la probabilité de la paix commençait à s'évanouir même à Rastadt, moins peut-être par la nature des objets en négociation que par leurs rapports avec des intérêts différens et qui se traitaient dans le secret des cabinets, tels que la situation politique de l'Italie et les changemens opérés ou à opérer tant en Suisse que dans le pays des Grisons.

La marche des Russes vint encore compliquer les difficultés : « On ne peut plus douter, avait » mandé de Rastadt le ministre Roberjot au di- » rectoire *, on ne peut plus douter de la mar- » che du corps auxiliaire des troupes russes. Il » y a long-temps qu'on l'a annoncé, mais tou- » jours prématurément et sans réalité. J'ai à pré- » sent des avis certains et positifs que la pre- » mière colonne s'est mise en marche le 26 » octobre, et qu'elle est entrée dans la Gallicie » occidentale. On dit que le corps en mouve- » ment s'élève à vingt-quatre mille hommes, » dont une partie consiste en troupes légères. » Il est conduit par le prince Ferdinand de Wur- » temberg, frère de l'impératrice de Russie, ayant » sous lui le général comte de Rosemberg. L'a- » vant-garde doit être rendue le 17 à Olmutz en

* Correspondance confidentielle du 1er novembre 1798.

» Moravie. Mais là ne se borne pas le nombre » des troupes qui seront en marche. On me » donne également avis que l'armée russe, sous » la dénomination de troupes auxiliaires, est » portée par les conventions entre l'Autriche et » la Russie à soixante mille hommes.

» Sur notre première interpellation confiden- » tielle à ce sujet, le ministre d'Autriche comte » de Lehrbach a déclaré verbalement et officiel- » lement à la légation que les troupes russes » n'avanceraient pas au delà des pays héréditai- » res, aussi long-temps que la reprise des hos- » tilités ne nécessiterait pas leur marche..... » Ainsi le gouvernement me semble avoir encore » dans ses mains la guerre ou la paix. Les puis- » sances essentiellement ennemies de la France, » l'Angleterre et la Russie, ne veulent et ne res- » pirent que la guerre. L'Allemagne la redoute; » tel est du moins le sentiment qui anime la ma- » jorité de la députation. Elle est en défiance » vis-à-vis de l'Autriche : M. d'Albini, dans un » entretien confidentiel, me disait hier que l'Au- » triche peut encore avoir à se laver du soupçon » d'*intelligence secrète*, ou même d'*obliquité*, que » n'ont que trop autorisé les circonstances si » étranges qui accompagnèrent et suivirent l'é- » vacuation de Mayence et celle de toute la rive

» gauche du Rhin..... En attendant, ajouta-t-il, » l'hiver est venu et l'on sent assez que ce n'est » pas la saison d'ouvrir la campagne. »

Ce n'était pas en effet du directoire que devait arriver la guerre; il redoublait au contraire d'essais, de propositions, de ménagemens pour l'éloigner. Ce plan de temporisation lui avait été inspiré par son ministre des relations extérieures Talleyrand-Périgord, secondé lui-même par la cour de Toscane et par cent agens déliés. Le parti de la paix, à Vienne, favorisait aussi ses efforts.

Au premier avis positif de la marche des Russes, le directoire s'assembla extraordinairement, et résolut, sur la proposition de son ministre, de tenter auprès de l'empereur une démarche décisive. C'était, comme on l'a vu, par l'intermédiaire du grand duc de Toscane que passaient à l'empereur les ouvertures du directoire. On décida que cette fois la démarche serait directe et faite par le même courrier français, connu à Vienne pour être porteur de dépêches pacificatives. On décida également que la dépêche serait adressée à l'Empereur lui-même, avec un ultimatum plus modéré encore que les propositions précédentes du directoire, et de plus avec des ouvertures qui pourraient servir d'acheminement à la paix générale.

Le directoire, si l'Autriche consentait à la retraite immédiate des Russes, offrait de retirer sur-le-champ ses troupes de la Suisse et de l'état romain qui seraient neutralisés, et de remettre en garantie les Légations, à la cour de Vienne, au moment de la conclusion de la paix d'empire à Rastadt; finalement, il offrait encore d'entrer tout de suite en négociation avec l'Angleterre et la Porte ottomane, pour s'entendre sur les affaires d'orient et arriver ainsi à une pacification générale.

Le courrier français arriva le 10 novembre au soir, à Vienne, ne voulant remettre ses dépêches qu'après s'être assuré qu'elles parviendraient directement à l'Empereur. Les propositions du directoire, après avoir été discutées dans un conseil privé, furent communiquées, sur l'avis du baron de Thugut, au chevalier Morton Eden, ministre britannique, lequel demanda et obtint que la cour de Vienne suspendît sa réponse définitive au directoire jusqu'au moment où son cabinet, ayant pris connaissance des propositions, eût pu faire savoir sa détermination à ce sujet. Le même jour, 11 novembre, il expédia M. Stratton, son secrétaire de légation, avec son rapport adressé à lord Grenville.

Le lendemain le courrier français fut réexpédié pour Paris, porteur de la réponse provisoire, annonçant que le cabinet autrichien répondrait définitivement aux ouvertures du directoire, dès que la cour de Londres, qui venait d'être consultée, aurait fait connaître sa détermination sur la partie des propositions qui se rapportait à une paix générale.

Ce délai, que s'étaient ménagé adroitement Thugut et le ministre d'Angleterre, devait donner le temps de faire pencher la balance pour la rupture dont on peut dire que le cabinet de Londres donna le signal.

Comme l'Italie était toujours ce qui tenait le plus à cœur à l'Autriche, on délibéra dans le conseil sur le choix d'un commandant en chef dont l'âge et le caractère fussent en rapport avec la nécessité de surmonter les difficultés que, d'un moment à l'autre, pouvait faire naître la gravité des circonstances.

On savait déjà que l'armée française d'Italie venait de passer des mains du général Brune dans celle du général Joubert, l'un des plus habiles lieutenans de Bonaparte. Nommé, après le traité de Campo-Formio, général en chef des troupes françaises en Hollande, Joubert y avait favorisé la cause populaire. Il porta le même es-

prit en Italie, où il s'occupa d'abord à réorganiser l'armée et à y rétablir la discipline. Il avait sous lui le général Championnet, tiré de l'armée de Sambre-et-Meuse, et qui alla commander l'avant-garde à Rome.

Thugut opina dans le conseil, pour déférer le commandement en chef de l'armée impériale d'Italie au feld maréchal lieutenant prince Frédéric d'Orange * dont l'ardeur et les talens précoces avaient jeté dans les rangs des alliés, pendant les campagnes de 1793 et 1794 dans les Pays-Bas, un éclat qui avait fait remarquer encore davantage la médiocrité du généralissime prince de Cobourg. On objecta que le prince d'Orange n'avait que vingt-six ans. Thugut en fit le plus bel éloge, en le considérant comme un nouveau prince Eugène pour la monarchie autrichienne. Il allégua en outre que ce prince était dans l'intimité de l'archiduc Charles, et que, comme on venait de décider qu'en cas de guerre l'archiduc aurait le commandement suprême de toutes les troupes impériales, il résulterait de là que ce prince n'en serait que plus satisfait de voir à la tête de l'armée d'Italie un jeune chef de confiance qui prendrait les ordres di-

* Frère du roi actuel des Pays-Bas.

rectement de lui. Il avait été arrêté que le conseil aulique de guerre ne devait plus diriger les opérations de la guerre par des ordres et des instructions qui, envoyées de Vienne, venaient toujours trop tard et lorsque des circonstances imprévues les avaient rendus inutiles et intempestifs. Ce n'était qu'à cette condition que l'archiduc avait consenti à se charger du commandement suprême.

Devenu le chef de l'armée impériale d'Italie, le prince Frédéric d'Orange fut élevé au grade de général d'artillerie, et il eut pour quartier-maître-général, le général de cavalerie Melas, Tyrolien d'origine, qui avait une parfaite connaissance du théâtre de la guerre. La nomination du prince d'Orange causa une grande sensation à Vienne et encore plus à l'armée.

Quant à l'archiduc Charles, revenu le 17 novembre de Munich à son quartier-général de Friedberg, il visita toutes les positions des troupes impériales, depuis Friedberg jusqu'au pays des Grisons et aux confins de l'Italie. Mais il était convenu qu'il ne prendrait point le commandement effectif de l'armée d'Allemagne, tant que dureraient les négociations particulières que la France désirait continuer.

L'Autriche attendait la réponse de l'Angle-

terre à ses dernières communications, lorsque, après une vacance de cinq mois, le parlement britannique, reprenant ses travaux, Georges III fit, le 20 novembre, l'ouverture de la session par un discours non moins mémorable que les événemens et les conjonctures qui en avaient fourni le texte.

« Milords et messieurs, dit le roi, les évé-» nemens qui ont eu lieu dans le cours de cette » année, et les succès signalés dont la bénédic-» tion de la Providence a favorisé nos armes, » ont amené les plus heureuses conséquences et » essentiellement accru la prospérité et la gloire » de notre patrie.

» La succession sans exemple de nos triom-» phes maritimes a reçu une nouvelle splendeur » de l'action aussi mémorable que décisive dans » laquelle un détachement de ma flotte, sous » les ordres du contre-amiral lord Nelson, a atta-» qué et presque entièrement détruit les forces » supérieures de l'ennemi fortifié par tous les » avantages de sa position.

» Par cette grande et éclatante victoire, une » entreprise dont l'injustice, la perfidie et l'ex-» travagance occupaient l'attention de l'univers, » et dont le but se trouvait particulièrement di-» rigé contre les plus précieux intérêts de l'em-

» pire britannique, a tourné, dès ses premiers » pas, à la confusion de ses auteurs. Ce coup, » porté au pouvoir et à l'influence de la France, » a fait naître des circonstances dont l'avantage, » développé par des efforts convenables de la » part des autres puissances, pourra conduire à » la délivrance générale de l'Europe.

» La sagesse et la magnanimité qu'a déployées » si éminemment dans cette conjoncture l'em- » pereur de Russie; la décision et la vigueur de » la Porte ottomane, ont montré que ces puissan- » ces sont pénétrées de l'importance de la crise » actuelle; et leur exemple, ajouté aux disposi- » tions presque généralement manifestées dans » les contrées qui se débattent sous la tyrannie » de la France, doit servir aux autres états d'en- » couragement décisif à adopter cette ligne » énergique de conduite que l'expérience a » prouvé être seule compatible avec la sûreté » et l'honneur.

» L'étendue de nos préparatifs intérieurs, les » démonstrations de zèle et de courage dans » toutes les classes de mes sujets, ont détourné » l'ennemi d'essayer l'exécution de sa vaine me- » nace d'invasion sur les côtes de ce royaume.

» La rébellion d'Irlande qu'il avait fomentée, » a été réprimée et abattue; le corps de trou-

» pes qu'il avait débarqué pour la soutenir a été » contraint de mettre bas les armes, et depuis, » par la vigilance et la fermeté de mes escadres, » les armemens qu'il destinait au même but ont » été pris ou dispersés. Les desseins et les prin- » cipes de ceux qui, de concert avec notre » ennemi invétéré, méditaient dès long-temps » la ruine de notre constitution, ont été pleine- » ment découverts, mis au jour, et leur trahi- » son rendue manifeste à tous les yeux.

» Ceux qu'ils avaient égarés ou séduits doi- » vent maintenant se pénétrer de leurs devoirs; » et la profonde impression des misères et des » horreurs qu'ont enfantées ces perfides com- » plots, gravera dans l'esprit de tous mes fidèles » sujets la nécessité de persévérer à repousser » avec fermeté toute attaque faite aux lois et au » gouvernement légal de leur patrie. »

Les adresses passèrent sans opposition de suffrages, mais non pas sans observations sur la confiance avec laquelle la couronne annonçait d'avance le succès d'une coalition contre la France.

Dans la chambre des pairs, le marquis de Landsdown peignit à grands traits le gouvernement de France, l'imperfection et les vices des confédérations continentales, les obstacles qui

s'opposaient à leur efficacité. « Les ravages con-
» tinuels des Français, dit l'orateur, leur détes-
» table tyrannie, sans principes et sans frein,
» leur perversité, n'inspirent à tout ami de la
» liberté et de l'humanité d'autre pensée que
» celle de fermer la carrière des horribles cala-
» mités auxquelles ils ont dévoué l'univers. Hau-
» tement je fais profession de ce sentiment : les
» Français l'ont provoqué par leur rapacité, par
» leur perfidie, par les horreurs dont ils s'en-
» tourent. »

Ces expressions étaient très remarquables de la part d'un des contradicteurs du ministère.

Les reproches dont sa seigneurie frappa les coalitions en général, les doutes qu'il manifesta touchant le succès de ces alliances que des intérêts complexes mènent ordinairement à leur dissolution, les observations particulières qu'il ajouta à ses remarques ne l'empêchèrent pas de reconnaître la nécessité, et d'exprimer le désir d'une union générale, fondée sur l'évidence du danger commun, sur le désintéressement et la justice, mais dont le silence de la couronne lui laissait concevoir de faibles espérances.

De ces prémisses déduites avec l'expérience d'un homme d'état et le talent d'un orateur, le

marquis de Landsdown tira une conclusion qui réunit moins de suffrages. Revenant à la question de la paix, à quelques observations mesurées sur les premières ouvertures et sur leur issue, il considéra le retour de la tranquillité comme la meilleure conséquence des victoires et celles-ci comme l'utile époque de nouvelles tentatives pacifiques ou du moins d'une déclaration qu'on était prêt à les renouveler.

Lord Holland dépassa de beaucoup le marquis de Landsdown dans ses objections contre les alliances continentales, dans ses accusations très vives contre quelques puissances, dans ses regrets de n'avoir aperçu en écoutant le discours du trône aucune annonce pacifique, et au sein du parlement qu'une disposition guerrière.

Lord Mulgrave le réfuta, et après lui lord Grenville examina et traita, avec l'avantage que lui donnait sa place dans le cabinet, les observations des deux premiers orateurs. Il rétablit l'honneur, la convenance, l'impérieuse nécessité des alliances continentales en ce moment; il montra les différences existantes entre ces connexions étrangères et celles que l'on combattit autrefois; enfin il soutint qu'en ceci l'expérience devait déterminer le jugement. « A quelle » cause, dit ce ministre, attribuer la détresse,

» les dangers, les humiliations de quelques » puissances du continent, si ce n'est à l'erreur » des paix partielles, illusoires, perfides? Elles » ont pris leur source dans la désunion, et n'ont » abouti qu'à accélérer la ruine des états assez » aveugles pour s'y soumettre. Qu'ont produit » l'isolement et l'égoïsme auxquels on voudrait » nous entraîner? sinon les succès de la France » dans l'art de diviser la force de ceux qu'elle » redoutait: ils lui ont facilité la conquête des » contrées assez imprudentes pour écouter des » propositions fallacieuses d'accommodement et » de neutralité. Que la France parvienne à se » rendre maîtresse du continent, nous sera-t-il » jamais possible d'obtenir une paix *sûre et* » *honorable?* »

Dans quelques-uns des discours prononcés à la chambre des communes sur la harangue de la couronne, à l'ouverture du parlement, les orateurs reproduisirent d'anciennes objections contre les alliances continentales, en les fortifiant de nouvelles considérations qui devaient porter l'Angleterre à s'isoler des connexions extérieures, pour profiter plus sûrement des dispositions pacifiques qui pouvaient naître dans le gouvernement français.

Ces observations, alors purement épisodi-

ques, furent recueillies, rédigées, remaniées à fond par M. Tierney qui, dans la séance du 11 décembre, déclara « qu'il était du devoir des » ministres de sa majesté de lui conseiller de ne » prendre avec les puissances étrangères aucun » engagement qui pût mettre obstacle à une » négociation de paix avec l'ennemi, toutes les » fois qu'il voudrait traiter sur des bases conci- » liables avec la sûreté, l'honneur et la dignité » de l'empire britannique. »

Dans l'exposé de ses motifs, M. Tierney parcourut d'abord, et réfuta les diverses objections qui s'étaient d'avance élevées dans le public contre sa motion. On l'avait surtout présentée comme propre à attiédir l'énergie qu'on commençait à apercevoir sur le continent. « Il serait » très fâcheux, dit l'orateur, qu'elle produisît » cet effet, si le continent manifestait une éner- » gie fondée sur aucun principe connu; mais » on ne voit dans ce qu'on appelle *énergie* que » des intérêts privés et des vues d'agrandisse- » ment; nulle part de plan systématique. La » Prusse est en paix avec la France depuis trois » ans; l'Empereur ne dispute rien aux Français; » le congrès de Rastadt ne tend qu'à obtenir » des conditions plus ou moins avantageuses » sur les deux rives du Rhin; la Russie se borne

» à des promesses de secours qui n'ont pas en-
» core franchi l'enceinte de Pétersbourg *; le
» ressentiment fortuit de la Porte ottomane ne
» peut être permanent.

» Une confédération générale pourrait seule
» être efficace; et quand elle aurait lieu, que doit-
» on en attendre aujourd'hui que la France jouit
» d'un gouvernement établi et d'une puissance
» formidable? Si les succès des Français ont été
» l'effet de leur tactique militaire et de leur
» courage, ces avantages ont-ils diminué? S'ils
» provenaient des dissensions des puissances,
» quelle raison y a-t-il d'espérer d'elles plus de
» confiance et d'union?

» Au lieu d'exciter l'Europe à opérer sa déli-
» vrance, l'Angleterre devrait attendre qu'elle
» déclarât vouloir être délivrée. L'Angleterre
» ne devrait s'occuper que de ses intérêts
» propres, et de renouveler la déclaration qui
» suivit les négociations de Lille, qu'on était
» prêt à faire la paix, quand la France souscrirait
» à des termes sûrs et honorables pour la
» Grande-Bretagne..... »

M. Tierney n'en refusait pas moins au gou-

* Les troupes russes étaient en pleine marche, et elles avaient alors dépassé la frontière moscovite.

vernement les subsides demandés à la suite de cette même déclaration.

M. Canning, dans un discours semé de traits brillans, de pensées fortes et nourri d'une éloquence positive, répondit à M. Tierney. D'abord il établit que le plan de conduite proposé par cet orateur serait aussi impolitique que peu généreux, et d'ailleurs inapplicable aux conjonctures dans lesquelles se trouvait l'Europe.

« La motion actuelle, observa M. Canning, » concourt parfaitement avec les efforts du » gouvernement français, qui cherche à discré- » diter, par tous les moyens possibles, l'idée » d'une confédération générale, dirigée et sou- » tenue par la Grande-Bretagne. Son adoption » balancerait et annulerait tous les salutaires » effets de la victoire du Nil.

» L'honorable membre laisse le gouverne- » ment seul juge des conditions d'une paix *sûre* » *et honorable*, et par conséquent de la fin » qu'on doit se proposer. Alors sa motion ne » peut servir qu'à entraver les moyens nécessai- » res pour atteindre ce but. Il eût été plus sim- » ple de demander qu'on se fût réservé, en con- » cluant des alliances, le droit de faire une paix » *séparée*.

» M. Tierney prétend ne pas connaître l'objet

» avoué de la guerre ni le plan régulier pour la » diriger. L'objet de la guerre est la *délivrance* » *de l'Europe* : les circonstances peuvent faire » varier la conduite à observer ; mais le but de » cette guerre n'en est pas moins positif.

» L'honorable membre a avancé que les anciens » alliés de l'Angleterre l'ayant trompée, l'on doit » attendre de nouveau la même infidélité ; et » pourquoi ? Parce que la Prusse a abandonné » ses engagemens, s'ensuit-il que la Russie doive » nous tromper ? Pourquoi la Turquie n'agirait- » elle pas d'après les principes d'une politique » aussi sage et aussi fidèle que les autres » puissances ?

» Peut-on méconnaître le changement d'opi- » nions qui s'est opéré en Europe, depuis les » derniers excès révolutionnaires de la France ? » La révolution de la Suisse n'a-t-elle pas pro- » duit cet effet sur un grand nombre de per- » sonnes en Angleterre ? Et dans ce cas pour- » quoi cet événement n'aurait-il eu aucune in- » fluence sur l'esprit des ministres étrangers, » des princes et de leurs sujets ? pourquoi les » Piémontais seraient-ils moins sensibles que » nous aux insultes répétées des oppresseurs de » leur monarque ? Se pourrait-il que le peuple » de Vienne fût moins indigné que les Anglais

» de l'insolence de Bernadotte ? La révolution de » Suisse, qui nous inspire une horreur si méritée, » serait-elle moins détestée de ses malheureuses » victimes ?

» M. Tierney s'est appuyé sur la probabilité » du manque de foi des alliés de l'Angleterre. » Quels droits et quelles espérances la France » peut-elle avoir de compter sur les siens ? Sont-ce » ses bienfaits qui lui attacheront l'Italie et la » Suisse ? Le roi de Sardaigne lui doit-il une » vive reconnaissance ? La monstrueuse alliance » de l'Espagne avec les assassins de Louis XVI » a-t-elle produit d'assez grands avantages à la » cour de Madrid pour la lui faire chérir ? Le » joug sous lequel gémit la Hollande, la ruine » de son commerce, de sa marine, de ses fi- » nances, doivent-ils lui paraître fort doux ?

» M. Tierney a nié que la délivrance de l'Eu- » rope dût être un objet de sollicitude pour l'An- » gleterre. Depuis quand regarde-t-on l'indé- » pendance de la Hollande comme une chose » indifférente pour l'Angleterre ? Depuis quand » est-il devenu imprudent et impolitique d'en- » gager l'Autriche à recouvrer les Pays-Bas ? » Dans le cas où la paix eût été conclue à Lille, » quelqu'un osera-t-il assurer que l'expédition » d'Egypte n'eût pas été exécutée ? Nous serions

» donc aujourd'hui obligés de recommencer l
» guerre à frais immenses, pour conserver notr
» commerce dans les Indes. A plus forte raiso
» la délivrance de l'Egypte nous intéresse-t-el
» en ce moment.

» Tout pays pillé par les Français leur fourni
» des ressources pour nous faire la guerre; tou
» pays conquis leur fournit des soldats. La mo-
» tion est donc non-seulement contraire à la
» politique constante de nos ancêtres; mais elle
» tend à dégrader notre caractère national, à
» porter la terreur et le découragement en Eu-
» rope, et surtout à donner de l'espoir et de la
» confiance à l'ennemi..... »

La motion fut rejetée sans aller aux voix; et au moment où le concours du gouvernement et de la nation pour la défense du continent était ainsi constaté, la guerre venait de se rallumer, au fond de l'Italie, à Naples enfin, par l'influence même de l'Angleterre.

Situation de la cour des Deux-Siciles. — Ses rapports avec les principales puissances de l'Europe. — Conjuration à Naples de Charles Laubert. — Rapprochement entre la France et le roi de Naples. — Traité du 10 octobre 1796. — De nouveaux nuages s'élèvent entre les deux cabinets. — Projets de celui des Deux-Siciles repoussés par le directoire. — Incertitude du roi. — Il continue ses armemens. — Ses propriétés à Rome sont séquestrées. — Ambassade de Garat. — Alliance de l'Autriche avec Naples. — Le plénipotentiaire français demande l'élargissement des détenus pour opinions politiques. — Le gouvernement napolitain se prépare à la guerre. — Plaintes du chargé d'affaires de France. — Lacombe St-Michel nommé ambassadeur. — Arrivée à Naples de Nelson, après la victoire d'Aboukir. — Langage pacifique de Lacombe St-Michel. — Mack commande l'armée napolitaine. — Blocus de Malte. — Manifeste du consulat romain. — Traités d'alliance du roi de Naples avec la Russie et l'Autriche — Il prend l'initiative des hostilités. Proclamation à son armée. — Etat des troupes françaises sur le territoire romain. — Manifeste de Ferdinand IV. — Evacuation de Rome par les Français. — Le roi de Naples y fait son entrée. — Réaction sanglante. — Occupation de Livourne par les flottes anglaise et napolitaine.

Quand toutes les passions politiques se furent concentrées à Naples, comme dans un foyer

ardent, on vit les temporisations du directoire exécutif et de la cour de Vienne renversées tout-à-coup par l'agression des Napolitains. En retraçant d'abord la situation intérieure de la cour des Deux-Siciles, ses rapports avec la France, les cours de Vienne, de Londres, de Saint-Pétersbourg et de Constantinople, tous les événemens que nous aurons à exposer se trouveront éclaircis; on aura enfin la connaissance exacte des divers mobiles qui, à cette époque, vinrent agrandir la sphère des révolutions et ébranler de nouveau l'Europe.

Les écrits et les maximes des premiers révolutionnaires de Paris avaient trouvé à Naples une foule d'admirateurs. La noblesse humiliée par les ministres, vexée par les réglemens fiscaux; le clergé soumis à la juridiction séculière, et le peuple en général livré à une administration vicieuse, tous soupiraient soit pour la destruction des abus, soit pour une nouvelle forme de gouvernement. Une conjuration se trama vers la fin de janvier 1791 : elle eut pour chef Charles Laubert d'origine française, homme entreprenant et doué d'une éloquence persuasive. D'abord dirigé par les conseils de Latouche-Tréville, officier de la marine royale de France, député aux états-généraux et chancelier du duc

d'Orléans, il établit à Naples les premières sociétés secrètes. Cette conjuration à laquelle prirent part d'abord quelques jeunes gens, se grossit peu à peu de personnes de toutes les conditions, et menaça la tranquillité de l'état. Les ministres du roi, qui, dans le principe, avaient méprisé les assemblées secrètes, s'aperçurent enfin qu'elles méritaient l'attention et toute la vigilance du gouvernement. On arrêta un assez grand nombre d'affiliés, et une suprême junte d'état fut instituée pour les juger. Toutefois leur chef Laubert s'était réfugié en France, avec un assez grand nombre de ses complices. Là, il sollicita vivement les secours du parti dominant en faveur de ceux qui étaient poursuivis ou détenus, assurant qu'à l'apparition d'une escadre française, une revolution intérieure éclaterait à Naples. La guerre s'étant allumée entre la France, l'Autriche et la Sardaigne, une division navale mit en mer à la fin de 1792. Elle était commandée par ce même Latouche-Treville qui, élevé au grade de contre-amiral, se présenta devant Naples, sous prétexte d'obtenir réparation d'une insulte faite à la nation française dans la personne d'un de ses ambassadeurs. Mais personne ne bougea. La junte suprême avait tiré de la bouche de divers conjurés des aveux qui,

mettant dans ses mains le fil de la conjuration, rendit sa répression bien facile. La division navale s'éloigna.

Il se forma une seconde conspiration en 1795, tramée sur les principes de la première, mais par des personnes que distinguaient encore plus leur rang et leur fortune : elle eut une issue presque semblable. Six à sept cents prévenus furent successivement arrêtés et emprisonnés : parmi eux figurait comme l'un des chefs le chevalier Médici. Leur procès dura trois ans. Instruits par l'exemple des premiers conjurés, aucun d'eux ne se démentit pendant l'instruction, et les charges suffisantes échappèrent aux juges.

Dans l'intervalle, la cour de Naples, qui était entrée dans la coalition contre la France, cherchant à étouffer ces semences dangereuses, et effrayée d'ailleurs des conquêtes de Bonaparte dans la haute Italie, montra le désir de se rapprocher de la république française. Tels furent, comme on l'a vu, les vrais motifs du traité de Paris signé le 10 octobre 1796 entre le directoire et le roi des Deux-Siciles. Qu'on se rappelle aussi combien la reine de Naples et sa fille l'impératrice d'Autriche contribuèrent à rapprocher la cour de Vienne de la France, par l'intermédiaire de l'ambassadeur napolitain

marquis de Gallo. Ce fut lui qui détermina, pour ainsi dire, les préliminaires de Léoben. Mais Bonaparte en sut peu de gré à la cour de Naples, qu'il regardait comme ennemie irréconciliable de la puissance française, et n'ayant eu d'autre but, en faisant la paix, que d'écarter un danger pressant.

« La cour de Naples, a-t-il dit depuis *, » était dirigée par la reine, femme d'un esprit » remarquable, mais dont les idées étaient tout » aussi désordonnées que les passions qui agi- » taient son cœur. Le traité de Paris n'avait » point changé les dispositions de ce cabinet, » qui ne cessa d'armer et de donner des inquié- » tudes, pendant toute l'année 1797, et cepen- » dant nul traité ne pouvait lui être plus favo- » rable. »

Toutefois, le premier ambassadeur qu'envoya le directoire à la cour de Naples, le général Canclaux, déjà colonel en 1788 du régiment de Conti-dragons, homme sage et modéré, mais d'une capacité médiocre, se montra très porté à maintenir la bonne intelligence entre les deux gouvernemens. Il fut, à plusieurs reprises, interrogé par Bonaparte à qui l'on inspirait des défiances contre la reine et contre les ministres. C'était en

* *Mémoires* sur les manuscrits corrigés de sa main.

effet la reine qui gouvernait, et c'était le chevalier Acton, premier ministre, dévoué à l'Angleterre, qui gouvernait la reine.

« On assure, écrivit Bonaparte à Canclaux *, » que le roi de Naples arme toujours; qu'il y a » beaucoup d'alarmes à Naples sur le projet » qu'on nous suppose d'envahir ce pays. Cela » me paraît si extravagant que je ne puis croire » que cette crainte affecte la cour. Je vous prie » de me faire connaître de quelle nature sont » les armemens que fait la cour de Naples, l'em- » ploi et le nombre des troupes que le roi de » Naples a aujourd'hui sur pied. »

« On craint plus ici, lui répond Canclaux **, » les échappés lombards, piémontais, même » bolonais; et c'est pour leur fermer l'entrée du » royaume, que la ligne depuis Gaëte jusqu'à » la mer Adriatique est de vingt mille hommes. » Le surplus est réparti dans les garnisons, tant » en Sicile qu'ici; en tout soixante à quatre » vingt mille hommes dont vingt mille d'ancien- » nes troupes et le reste en corps de volontai- » res, dans lesquels on puise journellement pour » recruter les anciens fort incomplets. »

* Dépêche confidentielle datée de Montebello, le 4 juillet 1797.

** Dépêche confidentielle du 30 juillet 1797.

Canclaux informe en même temps Bonaparte qu'ayant questionné le ministre Acton sur le bruit accrédité d'un mouvement hostile projeté par la cour de Naples, ce ministre lui a cité comme preuve de la fidélité de cette cour au traité de paix, le refus par elle fait d'opérer un tel mouvement, sur la proposition qui en a été hasardée par le cabinet de Vienne, au moment où les conférences ont semblé s'éloigner d'une conciliation, et l'ordre qu'a reçu le marquis de Gallo de se retirer et de refuser son entremise, si l'on insistait de nouveau.

D'ailleurs le cabinet de Naples se livrait alors à des rêves d'ambition. Pendant les conférences de Montebello, d'Udine et de Passeriano, l'envoyé de la reine, marquis de Gallo, chercha à obtenir les îles de Corfou, Zante, Céphalonie, et Sainte-Maure; il alla jusqu'à exprimer le désir de s'enrichir des dépouilles du pape et de la république de Venise; et ces acquisitions la reine les attendait de la protection de la France. C'était surtout par l'intervention de Bonaparte qu'elle espérait voir réaliser ses vœux.

Dans une conversation diplomatique, Acton lui-même témoigna au ministre de France le désir de voir les îles vénitiennes remises au

royaume de Naples, ces îles étant la clef de la mer Adriatique.

A l'occasion de ces ouvertures, faites par M. de Gallo d'une part, et de l'autre par Acton à Canclaux, Bonaparte écrivit en ces termes au ministre des relations extérieures Talleyrand *: « La cour de Naples ne rêve qu'accroissement » et grandeur : elle voudrait d'un côté Corfou, » Zante, Céphalonie; de l'autre la moitié des » états du pape et spécialement Ancône. Ces » prétentions sont trop plaisantes. Je crois qu'elle » veut en échange nous céder sa moitié de l'île » d'Elbe. Je pense que désormais la grande maxime » de la république doit être de ne jamais abandon- » ner Corfou, Zante et Céphalonie; nous devons » au contraire nous y établir solidement. Nous » y trouverons des ressources pour notre com- » merce; elles serviront puissamment à la fois » et notre intérêt particulier et les grands inté- » rêts de l'Europe..... La cour de Naples est » gouvernée par Acton. Acton a appris l'art de » gouverner, sous Léopold, à Florence, et Léo- » pold avait pour principe d'envoyer des espions » dans toutes les maisons, pour savoir tout ce » qui s'y passait. »

* Dépêche confidentielle du 13 septembre 1797.

« Les propositions que fait la cour de Naples, » répond M. de Talleyrand à Bonaparte *, ne » méritent pas d'être écoutées : elles sont ab- » surdes et presque offensantes. »

Avant de recevoir cette réponse, Bonaparte avait écrit au ministre de France à Naples la lettre suivante ** :

« M. le marquis de Gallo, citoyen ministre, » m'a effectivement parlé des vues qu'avait » S. M. le roi des Deux-Siciles, soit sur les îles » du Levant, soit sur les nouvelles frontières » du côté du pape.

» La république française saisira toutes les » occasions de donner à S. M. le roi des Deux- » Siciles une marque du désir qu'elle a de faire » quelque chose qui lui soit agréable. M. le » marquis de Gallo, qui a toujours été l'inter- » prète des sentimens de la cour de Naples à la » cour de Vienne, pour porter cette cour à une » paix si nécessaire entre les deux états et si » ardemment désirée par le gouvernement fran- » çais, est plus propre que personne à suivre » des négociations si intéressantes pour S. M. » le roi des Deux-Siciles. Si donc les circon-

* Dépêche confidentielle du 23 septembre 1797.

** Dépêche confidentielle du 12 septembre 1797.

» stances l'eussent permis, nous aurions déjà » ouvert des négociations à cet effet; mais nous » avons pensé que, dans un moment où l'on » traitait des négociations qui doivent servir à » la France de base dans le système du midi » de l'Europe, il était impossible de rien déci- » der. J'espère cependant que d'un moment à » l'autre les négociations d'Udine prendront un » caractère plus décidé. Assurez S. M. le roi des » Deux-Siciles que la république française fera » tout ce qui dépendra d'elle pour répondre à » ses désirs.

» Quant à moi, la cour de Naples connaît » l'empressement que j'ai toujours eu de faire » quelque chose qui pût lui être agréable. »

On peut maintenant juger de la duplicité de toutes ces assurances diplomatiques.

Changeant de langage, quinze jours après, Bonaparte mande au même ambassadeur*: « J'ap- » prends qu'il y a des mouvemens sur les fron- » tières de Naples, en même temps qu'un général » autrichien vient commander à Rome **. L'in- » tention du directoire exécutif de la république » française n'est point que la cour de Naples

* Dépêche confidentielle du 29 septembre 1797.

** Le général Provera, voir page 188 du 5e volume.

» empiète sur le territoire romain. Soit que le » pape continue à vivre, soit qu'il meure, ou » qu'il soit remplacé par un autre pape, ou par » une république, vous devez déclarer, lorsque » vous serez assuré que la cour de Naples a in- » tention de faire des mouvemens, que le direc- » toire exécutif de la république française ne » restera pas tranquille spectateur de la conduite » hostile du roi de Naples, et que, quelque événe- » ment qu'il arrive, la république française s'en- » tendra avec plaisir avec la cour de Naples pour » lui faire obtenir ce qu'elle désire, mais non pour » autoriser le roi de Naples à agir hostilement. »

Voilà dans quels termes était la France avec la cour de Naples, lorsque le traité de Campo-Formio vint désarmer l'Autriche. Ce traité dissipa toutes les illusions d'ambition et d'agrandissement dont s'était bercée la cour des Deux-Siciles : elle se trouva dès lors isolée et sous l'influence prépondérante de la république française en Italie. La fermeté que le roi Ferdinand IV avait montrée dans ses rapports avec la république ne lui avait pas concilié l'affection du parti dominant. Ce qui se passait d'ailleurs sous les yeux de ce prince, les traitemens indignes dont les généraux français accablaient le roi de Sardaigne, l'ambition que manifestait le gou-

vernement de la nouvelle république cisalpine, la ruine de la cause autrichienne dans le nord de l'Italie, tout lui faisait présager le sort qu'on lui réservait.

Survint l'invasion de Rome par une armée française, et, comme conséquence, l'établissement d'une nouvelle démocratie à la place du saint-siége, au centre même de la péninsule. Ce fut un grand sujet d'inquiétudes et d'alarmes pour Naples qui recélait aussi des élémens de révolution! l'anxiété y fut au comble pendant tout le mois de mars 1798, où l'on vit se développer les événemens qui changèrent la destinée de Rome.

La situation de l'Italie affectait beaucoup aussi la cour de Vienne : les inquiétudes de l'impératrice au sujet de Naples augmentaient de jour en jour : elles étaient partagées par le cabinet. L'on ne recevait plus que par voie indirecte des nouvelles de ce royaume, les Français ayant fait servir les postes par des courriers civils venus de Paris. Des expéditions fréquentes d'envoyés secrets, de Vienne à Naples, avaient lieu en les faisant passer par Trieste, d'où ils achevaient leur trajet par mer, le passage par l'Italie n'offrant plus aucune sûreté.

En même temps les préparatifs à Naples annonçaient toute la crainte qu'on y éprouvait

d'une attaque probable. On arma avec la plus grande activité tous les vaisseaux et bâtimens de la marine royale; on transporta dans les Abruzzes l'artillerie de campagne, et le roi partit pour le quartier général, établi à San-Germano. Il avait été précédé par le chevalier Acton, capitaine général, par le brigadier Parisi, quartier-maître général, et par vingt-quatre aides de camp, choisis parmi les officiers de l'armée. Cette armée était répartie en trois divisions, la première commandée par le lieutenant général Gambs, la seconde par le général Colli et la troisième par le duc de Salendre. La cour ne justifia aux yeux de la France que par des prétextes futiles tous ces préparatifs extraordinaires.

Pendant que le gouvernement se disposait ainsi à une vigoureuse défense, évitant néanmoins toutes les occasions de faire éclater les hostilités, il refusa par ce motif toute intervention dans les affaires de Rome, avant de s'être assuré l'appui de la cour de Vienne. Le 31 mars, le prince Marcolini arriva de Naples dans cette capitale ; il eut deux conférences avec le premier ministre Thugut, et, le 3 avril, il retourna à la cour qui l'avait envoyé pour arrêter les bases d'une alliance.

Il fut convenu qu'on ménagerait aussi longtemps qu'il serait possible l'amitié de la république française, et que pour mieux cacher les desseins ultérieurs on éloignerait du ministère le chevalier Acton, regardé à Paris comme dévoué à l'Angleterre, et que la direction des affaires étrangères serait confiée au marquis de Gallo, qui avait négocié le traité de Campo-Formio, et que l'on supposait, par conséquent, comme plus rapproché de la France, au moins en apparence. On a déjà vu le parti que surent tirer de cette combinaison diplomatique Bonaparte et le directoire, pour accomplir avec plus de sécurité l'usurpation de l'état romain, en paralysant les cabinets de Vienne et de Naples.

Cependant, au moment où l'armée napolitaine se réunissait sur la frontière de la nouvelle république romaine, le gouvernement qui venait d'être institué à Rome faisait séquestrer les possessions du roi, provenant de la succession de la maison Farnese, et jouait la comédie assez bizarre de faire citer Ferdinand IV, pour rendre hommage de sa couronne au peuple romain sur lequel avaient été transférés les droits du pape. On fit alors circuler à Rome un discours de *l'accusateur de Rome au peuple romain*, espèce d'*acte d'accusation* contre le roi des

Deux-Siciles qui y était déclaré *coupable* envers le peuple, pour avoir refusé de reconnaître la souveraineté de celui-ci, et *usurpateur*, parce qu'il régnait encore sur des hommes en vertu d'*une bulle pontificale*.

En même temps, les districts de Ponte-Corvo et de Bénévent, sur lesquels la cour des Deux-Siciles avait des droits et des prétentions, proclamaient leur indépendance et envoyaient des députés au général français commandant à Rome, pour qu'il fît passer des troupes, afin de les protéger dans leur projet de soulèvement.

Ainsi, comme l'on avait dû s'y attendre, à peine la nouvelle république romaine était proclamée que des sujets de collision et de rupture surgissaient entre elle et la cour des Deux-Siciles. Mais le directoire exécutif, qui sentait la nécessité de ménager encore les cabinets de Vienne et de Naples, résolut d'ajourner tout différend avec Ferdinand IV. A cet effet il envoya à ce prince, pour ambassadeur, le littérateur Garat, l'une des notabilités révolutionnaires de l'époque, et il le chargea d'aplanir les difficultés, et de maintenir la bonne intelligence entre les deux gouvernemens. Cette mission devenait d'autant plus facile que déjà, par suite de communications diplomatiques, on

était disposé à s'entendre à Naples et à Paris pour un arrangement à l'amiable, grace à la dextérité du marquis de Gallo, supposé plus dévoué à la France.

On convint d'un échange au moyen duquel le roi des Deux-Siciles devait entrer en possession pleine et entière de la ville de Bénévent et des duchés de Castro et Ronciglione, pays enclavés dans les états romains et sur lesquels la monarchie napolitaine conservait d'anciennes prétentions. En revanche, la cour de Naples renonçait aux biens de la maison Farnèse, et s'engageait à payer quelques millions en espèces.

A son arrivée à Naples, vers la mi-avril, l'ambassadeur Garat n'eut qu'à revêtir de la sanction diplomatique cette convention à laquelle on ne donna pas la forme d'un traité, et qui n'en avait réellement pas l'importance.

Le fait est que, le 17 avril, les députés de Bénévent prêtèrent serment de fidélité à Sa Majesté sicilienne, et que, deux jours après, le gouverneur nommé par ce prince entra dans la capitale de ce duché avec six compagnies de grenadiers et un régiment de cavalerie.

L'information suivante fut adressée de Rome au cabinet de Berlin, peu de jours après, par M. Uhden, son résident. « Le roi de Naples vient

» de prendre possession de Bénévent, et de » Ponte-Corvo, en vertu d'une convention faite » avec la république française et moyennant le » paiement d'une somme d'argent et sa renon- » ciation à ses possessions romaines. Sa Ma- » jesté sicilienne a publié une proclamation par » laquelle elle recommande à ses sujets de res- » pecter les Français...»

L'ambassadeur Garat, bien persuadé d'ailleurs qu'il n'était envoyé de Paris à Naples que pour placer le roi sous sa tutelle, attachait beaucoup d'importance à adresser personnellement à ce prince et à la reine un discours public, le jour de sa présentation à la cour. Il insista fortement, et en effet, le 8 mai, il prononça devant le monarque une longue harangue, espèce d'homélie politique et philosophique dont voici les principaux passages.

« Vous l'avez vu, sire; le premier objet de ma » mission, c'est d'entretenir la paix entre Votre » Majesté et la république française; c'est de » nourrir tous les sentimens de confiance réci- » proque qui seuls peuvent rendre la paix tou- » jours plus sûre et plus avantageuse entre deux » puissances.

» Vous le voyez encore, les principes du di- » rectoire de la république française, dans ses

» relations avec les autres nations de l'Europe, » sont les mêmes que ceux qui dans la consti- » tution unissent les Français aux Français, les » mêmes que les principes de la justice. Des faits » qui ont rempli l'Europe de leur éclat justi- » fient le témoignage que je rends au directoire » de ma république. La paix accordée dans le » plus grand développement de notre gloire et » de nos forces à des puissances qui présentaient » à la victoire, non plus des obstacles, mais » des fruits ; l'indépendance et la liberté appor- » tées aux nations au milieu des foudres qui sem- » blaient leur apporter le joug de la conquête ; » de nouveaux traités d'alliance fondés sur des » principes ennemis des principes du régime » républicain, et cette grande tolérance politi- » que, ce moyen, ce gage unique de la paix » pour les générations actuelles de l'Europe, » consacré dans la constitution même qui a mis » à jamais le nouveau système social de la France » à l'abri de tous les dangers, en le rendant plus » capable de toutes les attaques ; tels sont les ca- » ractères, sire, du nouveau gouvernement de la » France ; et ce sont les attributs de la force qui » s'arrête à ce point où elle n'est plus qu'une » justice invincible, qui pose devant elle des li- » mites que rien au monde ne saurait lui opposer.

» Le directoire de la république française, » sire, n'a pas voulu seulement vivre en paix » avec vous, il vous invite à unir par tous les » nœuds de l'amitié le peuple que vous gouver- » nez et celui dont il exécute les lois; mais en- » tre les nations comme entre les particuliers » l'amitié suppose ou produit un échange de » tous les biens qu'on possède. Les traités qui » vous unissent déjà avec ma république amè- » neront sans doute, sire, et c'est le vœu du » directoire, des traités qui ouvriront entre les » deux peuples une communication de leurs ri- » chesses respectives.

» Une politique éclairée le conseille....

» Une nation qui, plus qu'aucune autre, serait » étrangère à cette mer, si toutes ces mers n'é- » taient pas et ne devaient pas être les domaines » communs de toutes les nations, une nation » qui, par le génie qui lui était propre, pouvait » partager avec la France la gloire et le bon- » heur d'être la lumière et l'exemple du monde, » et qui, égarée ou entraînée par la tyrannie de » son gouvernement, a voulu faire de ce qu'elle » appelle sa liberté, la servitude de tous les rois » et de tous les peuples; cette nation, par le » despotisme de son commerce, a trop long- » temps étouffé tous les genres de communica-

» tions entre elle et la France. Ce despotisme » touche à sa fin, et le désir que vous devez » avoir d'accroître en tout genre les prospérités » que de si beaux cieux et une si belle terre des- » tinent aux peuples des Deux-Siciles, vous dé- » terminera, sire, à lier leur industrie à l'indus- » trie de la France, qui peut la développer et la » féconder, et non à l'industrie de l'Angleterre » qui ne peut que l'étouffer. »

Cette harangue au moins inconvenante, fut regardée à la cour de Naples plutôt comme la déclamation du rhéteur, que comme l'expression solennelle des sentimens de l'envoyé d'une grande nation. Moins diffuse, celle que le même ambassadeur adressa le lendemain à la reine parut avoir une signification plus directe. En voici les traits les plus saillans:

« J'ai porté hier au roi des Deux-Siciles, à Sa » Majesté, votre époux, les instructions du direc- » toire de ma république pour le maintien de la » paix et de la bonne intelligence, et j'ai reçu les » vœux de Sa Majesté pour la durée d'une har- » monie si nécessaire à sa puissance. Vous nour- » rirez, madame, dans le cœur de votre époux » des sentimens qui contribueront aussi à votre » repos et à votre bonheur personnel.

» . . . . . L'ambassadeur de la république espère

» que dans les communications pacifiques qu'il » vient entretenir, s'évanouiront les préventions » formées par des événemens mal racontés dans » la France même et toujours plus défigurés » par toutes les voix qui les ont reportés dans » l'Europe. En partageant les sentimens vrai- » ment augustes de votre époux, vous les lui » rendrez plus chers encore, et vous concourrez, » madame, à perpétuer entre les deux peuples » une paix qui peut avoir plus d'une influence » sur celle de toutes les nations de l'Europe. »

La réconciliation du roi avec le directoire ne fit pourtant pas illusion à ce prince sur le danger qui le menaçait; il espérait y échapper en formant des alliances puissantes et en mettant son armée sur un pied formidable. Il avait envoyé à Vienne le duc de Campo-Chiaro, pour conclure celle qu'il projetait avec l'Autriche; elle fut signée le 19 mai entre ce plénipotentiaire et le baron de Thugut. Le préambule indiquait clairement le but de l'alliance. « L'Em- » pereur, y est-il dit, et le roi ayant pris en » considération la rapidité avec laquelle les » événemens se succèdent depuis quelque temps, » la nécessité urgente de se prémunir contre » les suites funestes de nouveaux troubles qui » pourraient agiter l'Europe et l'Italie en par-

» ticulier, LL. MM. impériale et sicilienne, » réunies d'ailleurs par les liens du sang les plus » étroits, ont cru devoir se concerter dans cette » circonstance sur les mesures relatives au main- » tien de la tranquillité publique et à la sûreté » commune de leurs peuples et de leurs états. »

Par l'article premier, l'alliance entre les deux souverains, ayant pour but la défense commune contre toute agression hostile, était déclarée étroite et indissoluble. Dans les articles deux et trois, les deux puissances s'engageaient à conserver sur pied, savoir : l'Empereur soixante mille hommes en Italie et dans le Tyrol, et le roi trente mille hommes sur les frontières du royaume les plus rapprochées des possessions autrichiennes.

En cas de danger, le nombre des troupes stipulées devait être porté à quatre-vingt mille hommes par l'Empereur, et par le roi des Deux-Siciles à quarante mille hommes.

Immédiatement après la ratification de ce traité, qui devait rester secret, parut une cédule royale *, signée par le prince de Castelcicala, ordonnant une levée extraordinaire et qui stimulait à cet effet le zèle des barons ou grands

* Du 28 mai 1798.

feudataires du royaume. L'ambassadeur Garat ayant demandé à ce sujet une explication, le marquis de Gallo lui répondit « que ces armemens extraordinaires n'étaient relatifs qu'à la » sûreté du royaume, et n'avaient pour objet » que de prévenir toute attaque imprévue; mais » pourtant qu'ils indiquaient aussi que la cour » était déterminée à employer toutes les ressources de la monarchie pour en empêcher la » chute ou l'ébranlement. »

C'était à l'époque même où mettait à la voile l'armement de Toulon, dont la destination ignorée tenait en suspens ou en alarmes la plupart des contrées que baigne la Méditerranée, particulièrement Naples et la Sicile. Au nom du directoire, l'ambassadeur Garat satisfit le roi de Naples sur le but de cette expédition, laissant même entrevoir qu'elle avait pour objet la conquête de l'Egypte. Il lui adressa en même temps des assurances répétées du désir inaltérable de son gouvernement de maintenir la tranquillité en Italie, en y ajoutant toutefois le souhait non moins énergique, que la république romaine, placée par le cours des événemens sous la protection de la république française, pût consolider son existence politique.

Dès les premiers jours de juin, l'armement

français parut dans les parages de la Sicile, et jetant à l'ancre à la vue de Marsola*, prit quelques rafraîchissemens à Girgenti, en attendant une division du convoi qui était restée en arrière. A peine cette division fut-elle arrivée, que l'armement fit voile pour Malte. A la première apparition de l'escadre, le gouverneur de la Sicile avait envoyé un officier pour offrir aux commandans français tout ce dont ils pourraient avoir besoin. Cet officier rencontra en mer un aide-de-camp de Bonaparte, qui était envoyé à terre pour renouveler au gouverneur l'assurance des sentimens de bonne intelligence et d'amitié qui subsistaient entre la république française et le roi des Deux-Siciles. Il remercia l'officier napolitain, et celui-ci, se hâtant de retourner à terre, rassura ceux des habitans qui avaient craint des hostilités de la part des Français.

D'un autre côté, l'escadre anglaise, aux ordres de Nelson, qui déjà était à la recherche de l'armement, parut le 16 juin à la vue de Naples. Un officier descendit à terre et alla s'aboucher avec le ministre de sa nation. A son retour, l'a-

* Lieu devenu depuis très célèbre par ses vins, qui rivalisent dans le commerce avec ceux de Madère, et qui sont moins chers.

miral qu'on pressait de se rendre aussi à terre, impatient d'ailleurs de voir lady Hamilton, se jeta dans sa chaloupe, accompagné du capitaine Trowbridge* et d'autres capitaines de son escadre. Arrivé chez son ambassadeur, où l'attendait un accueil empressé, il eut avec la reine venue *incognito* un entretien secret, par l'intermédiaire de lady Hamilton. La reine s'étant éclipsée, on servit un dîner splendide. Lady Hamilton en fit les honneurs et y présagea hautement la destruction de la flotte française. Nelson, dans le ravissement, jura qu'il périrait ou qu'il reviendrait vainqueur. La musique et la danse transformèrent le dîner en une fête qui s'ébruita dans la ville.

Nelson étant retourné à bord, le soir même avec ses officiers, remit à la voile, le lendemain 17, et il franchit le détroit de Messine, malgré le danger qu'offre ce passage; il avait pris à son bord des pilotes napolitains.

Cependant cette fête que venait de lui donner l'ambassadeur de sa nation, et à laquelle avaient assisté plusieurs personnes de la cour, offensa tellement le ministre de France Garat, qu'il porta au cabinet de Naples des plaintes sur ce

* Le même qui, parti des Indes sur un vaisseau de 74, a péri avec son bâtiment sans qu'on ait eu jamais de ses nouvelles.

qu'il appelait un *procédé aussi indécent*. Il invitait le cabinet, dans sa note, à suivre scrupuleusement le dernier traité fait entre les deux puissances, lequel lui défendait de recevoir plus de quatre vaisseaux de guerre anglais, non dans chacun de ses ports en particulier, mais dans la totalité; autrement les flottes anglaises pourraient se réfugier dans les Deux-Siciles, en se distribuant de quatre en quatre vaisseaux dans chaque port. Telle était l'interprétation qu'il donnait à cette clause du dernier traité. « Les » Anglais, ajoutait-il, ne pouvant obtenir dans » le midi de l'Italie l'asile qu'ils y attendent, se » jetteraient nécessairement dans quelque autre » partie de la péninsule, et voilà pourquoi il » importe surtout de leur fermer même cette » dernière ressource. »

La cour de Naples ne répondit à cette note que par un ordre du roi, portant que vingt mille hommes de troupes réglées et quarante mille de milices seraient répartis dans les principales villes maritimes du royaume, et que tous les vaisseaux de guerre, frégates et barques canonnières disponibles mettraient à la voile incessamment pour les principaux ports des Deux-Siciles.

L'ordre fut donné en outre aux fournisseurs de l'état de délivrer indistinctement aux esca-

dres des puissances belligérantes tout ce qu'elles demanderaient, moyennant le prompt paiement. On s'attendait même à voir paraître un manifeste dans lequel sa majesté sicilienne aurait déclaré « qu'elle était résolue d'observer une *neutralité armée.* » Le marquis de Gallo combattit dans le conseil et fit rejeter cette proposition, alléguant que, si elle était adoptée, la France pourrait y voir une déclaration de guerre détournée : le roi fut de son avis.

Cependant Garat avait déjà fait plusieurs instances en faveur des Napolitains ou Siciliens détenus pour cause d'opinions politiques ; mais ces instances avaient toujours été inutiles : c'était un des points sur lesquels le gouvernement se montrait inflexible. Mais la conclusion de son traité avec la cour de Vienne ayant été dévoilée au directoire, soit, comme on l'a soupçonné depuis, par le ministre de la guerre Ariola, soit par Gallo lui-même, l'ambassadeur Garat saisit cette occasion pour justifier ou motiver aux yeux de son gouvernement les nouvelles prétentions qu'il forma au mois de juillet auprès de la cour des Deux-Siciles. Dans une note raisonnée, mais très pressante, il demanda non seulement la remise du port de Messine et l'exclusion des Anglais des ports des deux royau-

mes ; mais il signifia de plus à la cour de Naples l'intention formelle du directoire exécutif que les amis infortunés de la France, ensevelis depuis cinq ans dans les cachots, fussent mis en liberté, promettant au roi, à cette condition, garantie et sûreté contre les mouvemens des républiques d'Italie. Cette note étonna la cour : les points qu'elle embrassait furent longuement discutés dans le conseil.

Le roi refusa celles de ces conditions qui étaient incompatibles avec sa dignité ; mais, sur l'avis de Gallo et d'Ariola, il se détermina, non pas à élargir les détenus pour opinion politique, mais à faire continuer le procès de plusieurs d'entre eux et à faire examiner les sentences déjà prononcées contre d'autres. Ceci encouragea les défenseurs et les familles des détenus et mit les juges dans une position plus indépendante. Le chevalier Médici, l'un des détenus les plus odieux à la cour, fut absous par la sentence des juges ; six autres, parmi lesquels on comptait des jeunes gens des premières familles de Naples, le furent également. Dès lors la cour regarda sa cause comme perdue. Voyant qu'on cherchait à mettre dans tout son jour l'innocence des prévenus et à flétrir les accusateurs par le soupçon de faux témoignage, elle

crut écarter d'elle tout l'odieux répandu sur ces affaires, en destituant le rapporteur Vanni et trois inquisiteurs d'état, qui passaient pour être vendus au pouvoir, mais qui l'avaient si mal servi. Cet essai de popularité n'ayant pas rempli l'attente de la cour, les ministres crurent se faire un mérite auprès des Napolitains mécontens, en portant le roi à relâcher comme par grace un grand nombre d'autres détenus pour suspicion révolutionnaire. Cette clémence apparente ne réussit pas davantage. « Il était impossible, di-» sait-on, de retenir dans les cachots des hom-» mes contre lesquels il n'y avait pas eu d'accu-» sation formée, surtout lorsque le tribunal créé » pour les juger déclarait innocens ceux que la » cour avait désignés comme coupables. » On attribua ce changement de système à l'intervention pleine de fermeté du ministre de France; et en définitive les révolutionnaires à qui on venait d'ouvrir les prisons remplirent Naples de confusion et de troubles. Le ministère se voyant dans une fausse voie, les arrestations continuèrent, et par un raffinement de politique on en rejeta l'odieux sur le roi lui-même.

Cependant le ministre Garat ayant insisté sur la mise en liberté de tous les détenus et sur leur réintégration dans tous leurs droits, la cour de Naples blessée expédia un courrier à Paris pour

se plaindre au directoire de cette dernière note de son ambassadeur. Le commandeur Ruffo*, ministre de Naples à Paris, fit des représentations telles que le directoire, évitant d'aigrir l'Autriche et voulant toujours écarter les motifs de rupture, rappela son ministre Garat, mais sans défaveur et sans bruit.

Déjà venait d'éclater contre les troupes françaises qui occupaient la nouvelle république romaine une furieuse insurrection dans le département du Circeo ci-devant la *campagne de Rome*, le pays le plus limitrophe du royaume de Naples. Ferentino et Frosinone en devinrent le foyer. Le général de division Macdonald marcha de Rome contre les insurgés : il les attaqua dans les montagnes, les battit, les mit en fuite et leur enleva Ferentino. La ville de Frosinone, bâtie sur un rocher escarpé et défendue avec la plus grande vigueur fut enlevée de vive force. « C'est une insurrection de prêtres et de fana» tiques, » mandaient les généraux français à leur gouvernement. Un semblable mouvement insurrectionnel ayant éclaté sur les frontières de Naples, le roi des Deux-Siciles fit publier un édit par lequel ce prince déclarait que ses troupes repousseraient indistinctement et les révol-

* Depuis prince Ruffo.

gés qui voudraient entrer sur son territoire et les troupes qui les y poursuivraient. Terracine, autre foyer d'insurrection, fut également emporté d'assaut, après un violent combat par le général Macdonald. Cette dernière victoire rendit les Français maîtres absolus du pays. Mais comme les insurgés, après leur défaite, cherchaient à se rallier dans les montagnes, sur la frontière de Naples, les autorités de la nouvelle république romaine imputèrent ouvertement à la cour des Deux-Siciles le dessein de fomenter entre Naples et Rome ce qu'on appelait dans le pays même une *nouvelle Vendée*. Ces événemens marquèrent la fin du mois de juillet.

On apprit en même temps à Naples que l'amiral Nelson avait mouillé dans la rade de Syracuse avec son escadre, et qu'il venait d'écrire à l'ambassadeur britannique Hamilton qu'il avait été jusqu'à Alexandrie sans rencontrer Bonaparte.

Le chargé d'affaires Lachaize qui, depuis le départ de l'ambassadeur Garat, suivait près la cour de Naples les relations de son gouvernement, présenta au ministère une note dans laquelle il protesta contre l'admission de l'escadre anglaise dans les ports de la Sicile, déclarant que c'était une infraction au traité fait avec la

république française. Il ne remit cette note qu'après s'être assuré que son courrier, parti le 1er août sous un passeport du gouvernement napolitain, avait franchi la frontière du royaume.

La cour n'en continuait pas moins avec la plus grande vigueur ses armemens : un édit royal déclara que tous les Napolitains, sans en excepter la famille royale, depuis l'âge de dix-sept ans jusqu'à quarante-sept, étaient soldats et tenus de s'exercer aux évolutions militaires, pour être en état de marcher au premier ordre.

Le chargé d'affaires Lachaize, en rendant compte à M. de Talleyrand qu'un édit royal venait d'appeler tous les habitans des Deux-Siciles à la défense du royaume, le prévenait que c'était surtout depuis l'arrivée d'un courrier de Vienne que les préparatifs de guerre étaient poussés avec un redoublement d'activité; que du reste la cour de Naples, persuadée de l'attachement du peuple à la monarchie, ne craignait plus de l'armer, ni de lui voir tourner ses armes contre elle.

On en était là, quand parvint le premier avis de la défaite de l'escadre française à l'embouchure du Nil. La sensation que fit cet événement à la cour des Deux-Siciles ne saurait se décrire : ce

lut une joie, un délire qu'on ne se donna pas la peine de dissimuler. Nelson devint le héros de lady Hamilton : sa victoire produisit chez elle un enthousiasme qu'elle fit partager facilement au roi et à la reine. Acton reprit son ancienne influence et, prêtant son appui aux vues du cabinet britannique, forma avec la reine le projet de faire une guerre ouverte à la république française. Le roi Ferdinand, par suite de ses inclinations pacifiques, opposa d'abord quelque résistance à ce nouveau projet; mais naturellement faible il se laissa bientôt persuader par une femme qu'il adorait et par un ministre qui savait exercer sur lui un ascendant irrésistible. On ne parla plus à la cour et dans Naples que de combattre les Français, et le gouvernement ne s'occupa que des moyens de le faire avec avantage.

Témoin de l'impression que venait de produire la victoire de Nelson, instruit d'ailleurs des dispositions de la cour, le chargé d'affaires Lachaise présenta au ministre des affaires étrangères une note où il exposa les plaintes de son gouvernement. Ces plaintes avaient surtout pour objet la préférence injurieuse accordée dans toutes les occasions par la cour et les ministres à la nation britannique; l'asile donné à la flotte

de l'amiral Nelson dans le port de Syracuse, où, contre les clauses expresses du traité, elle s'était approvisionnée ; les lumières et les renseignemens fournis à cet amiral, tandis qu'il était à la poursuite de l'armement de Bonaparte, et enfin la joie, pour ainsi dire publique, manifestée à la cour même, à l'occasion de la défaite de la flotte française. Au tableau de ces injurieuses préférences, il opposa le contraste des procédés hostiles exercés envers les équipages de quelques bâtimens français. Non seulement ces bâtimens n'avaient pu se fournir de vivres dans les ports de la Sicile, mais le peuple, après les avoir insultés, avait même massacré quelques matelots et des passagers, forçant le reste à regagner les vaisseaux et à quitter le rivage. Venant à d'autres griefs, il ajouta que l'accroissement des troupes napolitaines, d'autres préparatifs de guerre et des manœuvres secrètes lui démontraient clairement que Sa Majesté tendait à suivre les conseils du chevalier Acton qui, dévoué à l'Angleterre, voulait l'engager à renouveler la guerre pour seconder les projets ambitieux de cette puissance. Il demandait expressément qu'Acton fût exilé du royaume de Naples, comme étant la première cause de toutes les discordes ; que le commandant de Sy-

racuse fût remis chargé de fers au pouvoir de la république française; que Sa Majesté licenciât toutes les troupes inutiles dans un temps de paix, les réduisant au nombre de dix mille hommes, nombre suffisant pour maintenir l'ordre dans Naples; et qu'enfin il livrât tous ses ports aux garnisons françaises, qui sauraient mieux que lui faire respecter et observer une neutralité tant de fois violée.

Au lieu de répondre à ces plaintes mêlées d'exigences insultantes, le roi Ferdinand continua de se livrer à tous les préparatifs de la guerre, ordonnant, sur la levée générale déjà promulguée, la prompte formation d'une armée de quarante mille hommes prête à marcher aux premiers jours de septembre. Il dépêcha en même temps à la cour de Vienne le major Suzanna, dans le dessein de concerter avec elle les opérations militaires; et comme l'état-major-général napolitain ne présentait aucun officier jugé digne de commander l'armée, Ferdinand chargea également le major de s'adresser à l'Empereur pour obtenir de son choix un général capable de se mesurer avec les Français. Dans sa lettre à ce monarque, il disait qu'on éprouvait une satisfaction universelle en voyant le recrutement ordonné dans toutes les provinces

du royaume, pour compléter l'armée de terre, s'exécuter avec le plus heureux succès.

Une rupture paraissait d'autant plus inévitable, que les journaux français retentissaient de reproches et d'injures contre le roi de Naples : on y disait qu'il fallait porter dans ses états les feux d'une guerre plus destructive et plus dévorante que les feux du Vésuve. D'un autre côté, cette guerre était redoutée, surtout à la cour de Toscane, bien que le cabinet français fît exprimer au grand duc l'assurance qu'il n'en donnerait pas le signal.

En effet, déjà frappé des conséquences probables de la catastrophe navale d'Aboukir, le directoire nomma un nouvel ambassadeur, chargé d'aller accommoder ses différends avec le roi de Naples, et de ramener, par toutes les voies praticables, ce prince à des intentions plus conciliantes. Il choisit pour remplir cette mission difficile Lacombe-Saint-Michel, ancien capitaine d'artillerie, d'une famille noble du Languedoc. C'était un ardent républicain, qui avait successivement figuré à l'assemblée législative, à la convention et dans différentes missions aux armées. On s'accordait à lui reconnaître de la capacité soit comme militaire, soit comme administrateur. Lorsqu'il fut nommé à cette ambassade, il

était sorti de la carrière législative et avait repris son rang de général dans l'arme de l'artillerie. Il se rendit d'abord à Gènes, où il s'occupa des affaires liguriennes, en attendant que sa mission à Naples fût officiellement agréée par cette cour. De Gènes il vint à Rome, où il arriva le 20 septembre, et il écrivit le jour même au marquis de Gallo, ministre des affaires étrangères, la lettre suivante :

« Monsieur le marquis, nommé par mon gouvernement ambassadeur à la cour du roi des Deux-Siciles, différents obstacles m'ont empêché de m'y rendre jusqu'à ce moment. J'ai écrit de Gènes, le 4 septembre, au citoyen Lachaise, chargé d'affaires en mon absence. Je connais son exactitude : s'il eût reçu ma lettre, il m'eût répondu à mon arrivée à Rome, ainsi que je l'en avais prié. J'ai donc lieu de croire que dans l'espace qu'elle a parcouru, ma lettre a été interceptée. Je prends toutes les précautions pour que celle que je vous écris ne le soit pas : j'ose vous prier de faire remettre l'incluse au citoyen chargé d'affaires de la république française; elle est un *duplicata* de celle que je lui ai fait passer de Gènes ; elle a pour objet de vous prévenir officiellement de mon arrivée et de demander les passeports

» d'usage, qui me sont nécessaires pour me ren-
» dre sans délai au poste qui m'a été assigné par
» mon gouvernement. Si, malgré les précautions
» que je prends, ma lettre ne vous parvenait
» pas, ce que j'augurerai de votre silence, je
» suis forcé de déclarer, monsieur le mar-
» quis, que, pressé d'obéir aux ordres du direc-
» toire exécutif, je me rendrai de suite à Na-
» ples, où rien qu'une force majeure ne peut
» m'empêcher d'arriver. »

La cour de Naples faisait naître mille prétextes pour éluder de recevoir l'ambassadeur du directoire que le ministre britannique Hamilton voulait qu'on refusât, en rappelant son vote régicide à la convention nationale. Un nouvel incident fit regarder comme plus inopportune encore la présence de cet ambassadeur. Dès le 18 septembre avait paru l'avant-garde de l'escadre anglaise victorieuse à Aboukir. Retenu par le calme dans les eaux de Sicile, Nelson ne fit son entrée dans la baie de Naples que le 22, à bord du *Vengeur*, et avec d'autres vaisseaux traînant à leur suite les tristes restes de la flotte française. Il serait difficile de peindre l'ivresse qui régna dans Naples au retour de l'amiral et à la vue de ces vaisseaux captifs, dont l'approche seule avait naguère rempli d'épouvante cette

ville et tout le royaume des Deux-Siciles. Le roi lui-même s'avança dans le port au devant du vainqueur, et la reine Caroline fit éclater une joie qui prouvait assez combien était vive la haine qu'elle portait à la France républicaine. Toutes les scènes qui se succédèrent présentèrent l'image d'une fête nationale. Le ciel était magnifique et une immensité de chaloupes ornées de pavillons et de banderoles, avec de la musique, accompagnèrent le vaisseau amiral. Tout le rivage était couvert d'une multitude de peuple qui faisait retentir l'air d'acclamations et de cris de joie. Lorsque Nelson descendit à terre, les expressions de l'affection et de la reconnaissance la plus vive éclatèrent avec ivresse. Son front défiguré et couvert de cicatrices encore récentes, s'embellit surtout aux yeux de lady Hamilton, et cette femme séduisante conçut dès lors pour le héros d'Aboukir une passion violente qui rappela celle de Cléopâtre pour Antoine, et à laquelle la mort seule a pu mettre un terme. Dès ce moment lady Hamilton fut l'héroïne de la multitude dont Nelson était comme le dieu tutélaire. L'ivresse de la cour alla même au-delà de l'exaltation populaire. On accabla d'honneurs l'homme qui venait d'anéantir la marine française dans la Méditerranée. L'an-

niversaire de sa naissance, tombant le 29 septembre, fut célébré par des réjouissances publiques ; les fêtes et les festins se succédèrent. Lady Hamilton était l'âme de toutes ces fêtes; et le vainqueur du Nil s'enivrait à côté d'elle de tous les poisons de la volupté.

Que d'insultes pour le chargé d'affaires de France dans cet éclatant accueil! Les démarches qu'il fit indiquent assez qu'il fut très mécontent. Il attendait de jour en jour le nouvel ambassadeur, qu'on venait d'arrêter aux frontières. On l'y retint jusqu'à ce que le marquis de Gallo lui eût envoyé un passeport. Dans d'autres circonstances un tel procédé eût été envisagé comme une injure, et l'ambassadeur n'eût pas continué sa route; mais le gouvernement français semblait décidé à fermer les yeux, pour ne montrer qu'un sincère désir de la paix.

Arrivé enfin à Naples, le 2 octobre, Lacombe-Saint-Michel se rendit aussitôt chez le marquis de Gallo. Ce ministre lui dit que s'il était chargé d'une mission impérieuse ou désagréable, et si le gouvernement français mettait en avant de nouvelles prétentions relatives à son projet de fermer aux Anglais tous les ports de la Méditerranée, la guerre serait inévitable, et que sa cour était prête à tout événement. L'ambassa-

deur déclara que sa mission était toute pacifique, et qu'il en donnerait un témoignage irrécusable à son audience de réception qu'il sollicita avec instance. Dès le lendemain il fut présenté au roi. « En vain, dit-il à Ferdinand, » l'horizon politique se chargerait de nouveaux » nuages; la république française, forte de ses » moyens comme de sa loyauté, se refuserait » toujours à croire, malgré l'évidence même, à » tout projet hostile qui ne serait pas annoncé » comme tel. Aussi prompte à reprendre l'atti- » tude guerrière qu'elle est disposée à conserver » l'attitude pacifique et amicale, elle serait tou- » jours prête à repousser une agression; et » pleine de confiance dans la justice de sa cause, » la main, la même main qui présente la branche » d'olivier saurait reprendre l'épée guerrière et » attendre avec sécurité le sort des combats. Du » reste, la nation française ayant fermement ré- » solu de porter aussi peu le joug que de l'im- » poser à d'autres, s'empressera toujours de » resserrer ces liens utiles, par l'effet bienfaisant » desquels les intérêts se réunissent..... »

Ce n'était pas là sans doute le langage d'un rhéteur tel que celui qu'avait fait entendre le devancier du nouvel ambassadeur du directoire. Mais comment aurait-il été compris, au milieu

de tant de passions ardentes qu'on ne pouvait plus se flatter d'apaiser par le raisonnement, ou d'intimider par les menaces?

Du reste, au moment même où l'envoyé du gouvernement français laissait encore une porte ouverte à la conciliation, voici comment s'exprimait le *Rédacteur*, journal officiel du cabinet du Luxembourg, dans un article portant ces mots en tête : *Sur les préparatifs hostiles de la cour de Naples* *.

« Quelle est donc cette inconcevable démence » qui entraîne la cour de Naples à sa perte? » Quand toutes les autres puissances du conti- » nent, après une si longue guerre, sont forcées » et par les circonstances et par le cri unanime » des peuples de poser les armes, un *roitelet*, le » dernier de ceux qu'on aurait pu avoir intérêt » à détrôner, veut faire prendre à son peuple » une attitude menaçante : il arme! Tous les » Napolitains depuis l'âge de dix-sept jusqu'à » quarante-cinq ans sont déclarés soldats, par » un édit royal, et obligés de s'exercer aux évo- » lutions militaires, pour être en état de mar- » cher au premier ordre. C'est la *peur* qui a con- » seillé à *leurs majestés* (il y a trois majestés à

* Du 3 octobre 1798.

» Naples, la reine, Acton et puis le roi) une » mesure si extraordinaire, si impolitique, si » contraire à leurs vrais intérêts; elles craignent » d'abord les Français qu'elles ont outragés » avant et depuis la révolution, par la scanda- » leuse préférence qu'elles ont donnée et don- » nent en ce moment encore aux Anglais; par » les persécutions et les haines qu'elles ont to- » lérées et excitées contre les agens de la répu- » blique et contre les Français en général; elles » craignent une grande partie de leurs propres » sujets qu'elles ont aigris, désespérés par des » vexations de toute espèce, et surtout en rete- » nant dans les cachots depuis plusieurs années » une foule d'honnêtes citoyens des plus esti- » mables familles du pays; mais ce qu'elles » craignent surtout, c'est cette république nou- » velle, qui borde et ferme le territoire de Naples. » Pourquoi donc la braver?.....»

Le *Rédacteur* recherchait ensuite ce que, « dans des circonstances si critiques, aurait dû » faire une cour guidée par des principes sages, » et *non régie par une femme irascible, impé-* » *rieuse, inconsidérée;* » et il y opposait le tableau de sa *conduite réelle.* Ce tableau imputait à la cour de Naples les levains d'insurrection « que » l'on voit chaque jour se développer dans le

» pays romain, et qui ne sont étouffés que par » du sang; la révolte de Terracine, l'asile donné » aux révoltés... D'un autre côté, cette impru- » dente puissance, continuait le *Rédacteur*, a ac- » cueilli, reçu dans ses ports, malgré ses traités » avec la France, toute cette escadre anglaise » qui avait si inutilement poursuivi Bonaparte, » mais qui a combattu, avec les avantages du » nombre et de la position, les vaisseaux sur » lesquels il avait été transporté en Egypte lui et » son armée... Tant d'audace et d'inconsé- » quence pourraient-elles rester impunies, dans » le cas où *ces provocations renouvelleraient* » *la guerre sur le continent?* Non. En vain » elle aurait fortifié le Garigliano et Gaëta. A » moins qu'une prompte paix continentale ne » devienne pour le royaume de Naples une es- » pèce d'égide, une nuée de républicains de » diverses nations franchira le petit fleuve qui » sépare le territoire napolitain de celui de la » république romaine... »

Ainsi le directoire qui aurait voulu éviter la guerre se livrait lui-même à des menaces et à des déclamations injurieuses envers la cour à laquelle il faisait présenter par son ambassadeur la branche d'olivier. Nous ne verrions là qu'une contradiction extravagante si, à cette époque,

tant les événemens trompent les calculs de la politique, le directoire ne s'était trouvé sous l'impression de l'accueil que la cour de Naples venait de faire au vainqueur d'Aboukir. A ses yeux c'était à peu près une déclaration de guerre.

A son tour, la cour de Naples ne pouvait rester insensible aux écrits, préludes d'hostilités, que lui signalait le commandeur Ruffo, son ambassadeur à Paris. Déjà cet ambassadeur lui avait mandé que c'était particulièrement au roi que s'adressait le passage remarquable de la *proclamation du corps législatif au peuple français*, ouvrage du poète Chénier. Voici le passage dont l'allusion était visible : « Si pourtant » quelques *athlètes couronnés*, mal instruits par » de nombreuses défaites, veulent rouvrir la lice » des combats, alors, par la voix solennelle des » deux grands pouvoirs de l'état, la république » française donnera de nouveau le signal de la » victoire; et vous, Français, vous lui répondrez » par un cri unanime : nous sommes prêts; » *quelle nation touche à sa délivrance? quel mo-* » *narque est las de régner?* »

Sur les récriminations de l'ambassadeur, le directoire répondit que la *proclamation du corps législatif* n'était pas le fait du gouvernement, et

que d'ailleurs jamais on ne s'était avisé d'établir un grief diplomatique sur les prétendues allusions faites dans un pays libre. Quant à l'article bien plus significatif inséré dans le *Rédacteur* du 3 octobre, le directoire fit observer qu'il ne l'avait pas été dans *la partie officielle*, la seule qu'avouât le gouvernement, et que d'ailleurs ce n'était que la reproduction d'un article donné précédemment par une autre feuille, sous le titre de *variétés*. Dans le fait, c'était une de ces philippiques détournées, émanées à dessein du cabinet de M. de Talleyrand.

La cour de Naples n'en pressait qu'avec plus d'ardeur ses préparatifs. Elle espérait qu'avec les troupes attendues de Sicile, ses forces régulières s'élèveraient à près de cent mille hommes. Souvent le roi, accompagné du prince héréditaire, allait assister sur la plage de Chiaja aux manœuvres des régimens étrangers et nationaux. On exerçait aussi journellement la milice armée du pays.

Cependant la cour de Vienne, applaudissant aux inspirations belliqueuses de la cour des Deux-Siciles, avait fait choix du général que celle-ci lui demandait. Mack fut envoyé, d'après le désir qu'en avait témoigné la reine à l'impératrice sa fille; Gallo lui-même l'avait désigné à

Thugut. Il avait connu Mack à Vienne et l'avait représenté au conseil comme l'un des capitaines qui saurait le mieux apprécier et les troupes qu'il aurait à conduire et celles qu'il aurait à combattre; comme un génie hardi, tempéré par la réflexion et l'expérience, au dessus de toute exaltation, et dont la pénétration politique égalait les talens militaires.

Voilà comment, dès lors, s'établit cette réputation si usurpée qui tomba depuis avec tant de fracas. Dans le fait, Mack n'était qu'un intrigant militaire, un de ces faiseurs de plans qui, sans égard pour l'expérience, ont la prétention de diriger les armées d'après une théorie formée dans le cabinet plutôt que sur le champ de bataille, et qui, mis à l'épreuve, ne retirent presque toujours que honte et confusion de l'application de leurs principes si souvent erronés.

Attendu de jour en jour et avec la plus extrême impatience, Mack s'étant embarqué à Trieste aborda, après une courte et heureuse traversée, à Manfredonia, d'où il se rendit en toute diligence à Naples. Il avait un très grand train et était accompagné de quatorze officiers allemands, composant sa suite ou son état ma-

jor. Il parut à la cour escorté de ses plans de campagne. L'ostentation de sa science militaire porta jusqu'au délire l'enthousiasme de cette cour de femmes. Le roi, la reine, lady Hamilton, le ministre Acton, le ministre Gallo et la plupart des courtisans ne se lassèrent pas d'abord d'écouter avec admiration le récit pompeux des opérations que le général autrichien allait entreprendre, à la tête de la nombreuse armée dont on lui confiait le commandement. Toutefois l'impression qu'il fit à la cour ne lui fut pas généralement favorable. Le coup d'œil d'aigle de Nelson mesura tout d'abord le mérite de l'homme: « Le général Mack, dit-il, ne peut faire un pas » sans avoir cinq équipages; mon opinion est » faite; je désire me tromper. »

Mack était arrivé dans les premiers jours d'octobre : sa présence ne pouvait manquer d'être décisive. Le 12, il assista, ainsi que l'ambassadeur Hamilton et l'amiral Nelson, à un conseil de guerre tenu à Caserte. La reine s'y trouvait avec le chevalier Acton. La délibération roula d'abord sur l'organisation définitive de l'armée, objet qui occupait assidûment le roi et le gouvernement. Investi des pouvoirs de capitaine, général, Mack fut chargé d'inspecter d'abord

l'armée et d'en terminer l'organisation : il promit de la rendre mobile dans vingt-cinq jours au plus tard.

Aux yeux de tout le conseil la guerre était inévitable depuis que, par l'expulsion du pape et l'occupation des états romains, le roi Ferdinand voyait approcher de ses frontières cette nation redoutable autant qu'odieuse par ses victoires et leurs résultats, nation par laquelle il n'ignorait pas d'ailleurs que son royaume était une conquête enviée. L'ambassadeur Hamilton insista fortement dans ce conseil sur une déclaration de guerre ouverte à la France qui n'était nullement en mesure de prendre elle-même l'offensive : il fit au nom de sa cour les ouvertures les plus propres à y engager le gouvernement napolitain. Il importait en effet au cabinet de Saint-James de voir la guerre rallumée en Italie, afin d'amener la dissolution du congrès de Rastadt et de vaincre enfin l'irrésolution de l'Autriche et, s'il se pouvait, de la Prusse elle-même. Mais le ministre de la guerre Ariola, dont l'opinion fut partagée par le roi, soutint que le gouvernement napolitain devait attendre que le cabinet autrichien prît, suivant sa promesse tacite, l'initiative des hostilités. Voulant dissiper les scrupules qui semblaient empêcher

encore le roi de déclarer ainsi la guerre *ex abrupto* à la république française, Nelson annonça que c'était le seul moyen de mettre un terme à l'ambiguité de l'Autriche qui, par ses tergiversations, faisait perdre tout l'avantage que le continent aurait pu et dû tirer des résultats de la bataille du Nil. Le ministre d'Angleterre promit alors d'écrire dans ce sens à sir Morton Eden à Vienne, pour faire stimuler l'Autriche. La reine se chargea d'aiguillonner l'impératrice sa fille. A l'issue du conseil, le roi se rendit à Saint-Leucio, maison de plaisance à un mille du château de Caserte, où il admit à sa table tous les personnages qui avaient assisté à la délibération. La tenue d'un autre conseil eut lieu le lendemain : toutes les mesures y furent arrêtées pour mettre l'armée en campagne. Mack annonça qu'il présenterait un plan offensif immédiatement après son inspection générale.

Nelson qui avait promis l'appui de sa flotte, calcula qu'il aurait le temps d'aller resserrer le blocus de Malte, après s'être combiné avec l'escadre portugaise sous les ordres du marquis de Nizza. Il tenait beaucoup à présider aux mesures qui devaient rendre ce blocus efficace, n'ignorant pas d'ailleurs que la flotte turco-russe, forte de seize vaisseaux de guerre, venait de

sortir de l'Archipel et s'avançait vers l'Adriatique pour assiéger Corfou.

Le 16, le roi s'étant rendu à bord du vaisseau de l'amiral anglais, fut salué par toutes les batteries des vaisseaux de la rade. Là il eut avec Nelson une conférence qu'avait ménagée la reine. Dans la matinée même, et peu après que le roi l'eut quitté, Nelson mit à la voile; son escadre, retenue d'abord à la vue de Naples par un temps calme, disparut le 17.

Dans cette situation des affaires, le nouvel ambassadeur de France se vit abreuvé de toutes sortes de dégoûts. Ayant protesté au nom de son gouvernement, au sujet de l'admission de la flotte anglaise, contre une violation aussi manifeste du traité subsistant, la cour de Naples répondit à cette protestation par un mensonge : elle assura qu'en recevant Nelson dans le port de Naples, le roi avait cédé à la menace faite par cet amiral d'incendier la ville, si on refusait de le laisser entrer lui et ses vaisseaux.

Dans le même temps les Français isolés qui se trouvaient à Naples, et ceux des habitans qu'on regardait comme partisans des idées révolutionnaires, subissaient, les premiers des persécutions, les autres la perte de leur liberté. Les réclamations que fit à ce sujet l'ambassadeur restèrent

sans effet. Le roi refusa même obstinément de recevoir le chargé d'affaires français Mangourit, que le ministre Hamilton lui avait signalé comme un émissaire propagandiste. Il est vrai qu'ayant figuré récemment comme envoyé de la république française dans le Valais, cet homme y avait fomenté une révolution. L'ambassadeur se plaignit vivement au ministre marquis de Gallo de ce que le roi refusait de reconnaître cet envoyé. La lettre qu'il lui adressa fera juger de la nature des griefs allégués par la cour de Naples contre l'agent diplomatique Mangourit :

« Le refus que fait le roi des Deux-Siciles » de recevoir le citoyen Mangourit en sa qualité » de secrétaire d'ambassade et chargé d'affaires, » a lieu de me surprendre. Ce citoyen jouit, il » est vrai, de la réputation d'un républicain » prononcé ; mais ce titre fait sa gloire, et nous » avons tous la prétention de la partager avec » lui. Si la république française n'a pas le droit » de demander aux gouvernemens monarchi- » ques de lui envoyer des amis de ses principes, » les gouvernemens monarchiques n'ont pas le » droit, à leur tour, d'exiger que nos agens di- » plomatiques soient précédés par une réputa- » tion anti-républicaine. Il me semble qu'une

» démarche aussi marquante que celle que fait » en ce moment la cour de Naples, aurait dû être » justifiée par des faits pris dans le séjour du » citoyen Mangourit à Naples. Je ne pousserai » pas plus loin mes réflexions ; je me contente- » rai de rendre compte au directoire exécutif du » refus formel de sa majesté le roi des deux Si- » ciles ; et j'attendrai ses ordres. »

Cependant Mack, qui venait de faire l'inspection générale de l'armée napolitaine, en rendit un compte peu avantageux : il avait trouvé la moitié de la cavalerie à pied et les magasins vides. On en accusa la mauvaise administration du ministre de la guerre Ariola, qui se justifia en faisant voir qu'une partie des fonds de son département avaient été employés par la reine à d'autres objets. Du reste, Mack annonça que tout était réparable avec un peu de temps, beaucoup de zèle et de l'argent pour achever les préparatifs. Le roi Ferdinand, qui se regardait déjà comme le libérateur de l'Italie, ne voulut rien négliger pour assurer le succès de cette haute entreprise : une ordonnance royale prescrivit à toutes les caisses publiques de verser au trésor tout le numéraire qu'elles contenaient. Des bons ou billets royaux qui furent créés à cet effet devaient être donnés en échange. L'ar-

genterie des églises et celle des particuliers furent requises pour la même destination.

Cependant la cour resta encore en suspens. D'un côté elle attendait la confirmation du concours de l'Autriche en vertu des traités ; de l'autre elle redoutait d'être prévenue et attaquée par la France. En effet le roi ne pouvait plus se faire illusion sur la situation critique où se trouvait son royaume. Ses préparatifs de guerre et ses liaisons avec le cabinet de Londres, qu'il ne pouvait plus cacher depuis l'accueil que Nelson avait trouvé à Naples, devaient lui faire craindre de la part des républicains une attaque à l'improviste qu'il était de son intérêt de prévenir.

A Rome, les Français et leurs adhérens ne respiraient que la guerre, particulièrement excités par l'ex-conventionnel Bassal, secrétaire général et l'ame du consulat romain. Ce fut lui qui rédigea l'espèce de manifeste par lequel fut donné pour ainsi dire le signal des hostilités, en dépit des intentions et au mépris des instructions du directoire exécutif.

Mais la pensée lui en avait été suggérée par le journal le *Rédacteur* et aussi par les circonstances qui se révélaient dans presque toute l'Italie.

Cette pièce très remarquable fut adressée, au

nom du consulat romain, aux trois commissaires Bertholio, Duport et Florent Guyot, que le directoire avait nommés près de ce nouveau pouvoir pour l'organiser et le tenir en tutelle. En voici la substance.

« Citoyens commissaires ! Fier des fonctions » augustes dont il a été revêtu par vous, le con» sulat doit à la France, à Rome, à tous les répu» blicains de l'Italie, une manifestation solen» nelle de ses sentimens ; un plus long silence » serait un crime.

» Un ennemi puissant par notre faiblesse a » placé son espoir dans notre sommeil ; il éta» blit la certitude de ses succès, non sur la va» leur de ses esclaves, mais sur la léthargie des » hommes libres dont il médite la ruine ; il se » confie, non dans ses phalanges mercenaires, » mais dans les dispositions hostiles des contre» révolutionnaires qui nous environnent. La » terre natale d'un Brutus sera-t-elle encore » souillée par la présence des partisans de la » tyrannie. *L'insolente lâcheté* d'un monarque » l'emportera-t-elle sur les descendans des maî» tres du monde ?

» Eh quoi ! Depuis le moment où, grace à » l'intrépidité française et à nos sentimens pa» triotiques, nous avons reconquis nos droits

» sur le despotisme, un *despote voisin* nous me-
» nace, nous insulte, combine notre destruc-
» tion; il veut étouffer la république dans son
» berceau, il suscite contre elle ses propres en-
» fans qu'il égare ; il arme contre elle ses enne-
» mis intérieurs qu'il soudoie; sa haine, son or,
» font éclater la sédition dans le département
» qui borde ses frontières ; il paie les révoltés;
» il applaudit à leur crime; il leur donne pour
» chefs ses propres officiers ; il ouvre un asile
» dans ses états aux assassins de l'armée française,
» aux incendiaires des propriétés républicaines;
» il leur prodigue des secours et des munitions
» de toute espèce. Ce n'est pas tout, il inonde
» nos contrées de plans conspirateurs, de lettres
» conspiratrices, de promesses contre-révolution-
» naires. Ses agens circulent dans les cités, dans
» les campagnes, dans les lieux publics, dans les
» sociétés particulières ; son esprit infecte une
» partie des autorités ; il se glisse dans les tribu-
» naux ; ceux qui exècrent la royauté se deman-
» dent si on les a vendus à la tyrannie !

» Que l'heure de la liberté sonne enfin, ci-
» toyens commissaires, que le tocsin du patrio-
» tisme soit entendu d'une extrémité de la ré-
» publique à l'autre ; que l'étincelle électrique
» parte de vous, de nous, de Rome.

» Voulez-vous des armes? nous en aurons. » Voulez-vous de l'argent, des approvisionnemens de tout genre? nous en trouverons. Le » consulat connaît les beaux momens, les déterminations sublimes de la convention nationale de France.

» A votre voix, à la nôtre, à celle des Français, apparaîtront des phalanges *dont on ne soupçonne pas l'existence*, et qui affranchiront notre voisinage d'un sceptre abhorré jusqu'au sein de Naples.

» La diplomatie des républicains n'est pas le bavardage des cours. Les républiques ne doivent reconnaître, quand elles sont attaquées, que les bayonnettes et les canons *pour négociateurs*.

» Naples trouve des soldats, nous aurons des héros; Naples congédie un ministre qui n'a pas veillé sur les magasins du despotisme *, nous imiterons Naples au profit de la liberté; Naples soudoie le royalisme, l'aristocratie et l'hypocrisie du fanatisme; nous saurons délivrer notre patrie des royalistes, des aristocrates et des hypocrites fanatiques. Naples tient les patriotes subjugués, avilis; les patriotes

* Le ministre de la guerre Ariola.

» relèveront leur tête et reprendront leur di-
» gnité ; Naples insulte aux gouvernemens de
» Rome, de Milan, de Paris ; nous vengerons
» Paris, Milan et Rome..... Qu'au sortir de
» cette délibération fatale à la tyrannie *Rome*
» *apprenne sa régénération et Naples son châti-*
» *ment.*

» *Signé* Le président du consulat, PIERELLI,
« Le secrétaire BASSAL. »

Armée de ce document, la cour de Naples chargea son ambassadeur à Paris de s'en plaindre avec amertume, d'en réfuter les assertions et de s'en servir auprès du gouvernement français, pour justifier ses défiances et ses armemens. On agita aussi dans le conseil de faire occuper par les forces napolitaines les deux passages de Radicofani et de Spolette, qui forment la communication entre les états de Naples, de Rome et de Toscane. Mais un mouvement général parut préférable. On attendait, pour se décider, non seulement un courrier de Vienne, mais le retour de l'amiral Nelson, et le plan de campagne qu'avait annoncé le capitaine général Mack.

Ce plan fut conçu dans la supposition que l'Autriche se déclarerait simultanément : il con-

sistait à attaquer les Français sur toute la ligne, tandis qu'ils seraient pris en flanc par les Autrichiens, et qu'une diversion effectuée par un armement sicilien dirigé vers la Toscane les tiendrait en échec de ce côté.

Dans cet état de choses, l'ambassadeur Lacombe-Saint-Michel n'osait confier aux courriers que des dépêches ambiguës ou insignifiantes, car toutes les issues étaient gardées par des postes où s'exerçait une surveillance sévère. Ce n'était que par ses commissaires à Rome que le directoire obtenait des détails confidentiels sur la situation politique du royaume de Naples, détails que ces commissaires recevaient eux-mêmes de leurs émissaires et par des voies détournées. Aux faits publics de l'époque qu'ils interprétèrent, ils ajoutèrent, à la fin d'octobre, les particularités suivantes : « Le numéraire devient tous les jours plus rare à Naples et les » banques publiques sont vides : la cour avoue » qu'elle y a pris vingt huit mille ducats. Le papier perd cinquante-deux pour cent. Il paraît » difficile que le gouvernement trouve les fonds » nécessaires pour guerroyer.... »

En confirmant les informations sur le mauvais état de l'armée et sur le compte peu avantageux qu'en avait rendu le général Mack, les commissai-

res du directoire s'exprimaient ainsi : « L'armée » royale monte, il est vrai, à cent vingt mille hom- » mes; mais c'est une cohue : la majeure partie » composée de cultivateurs arrachés aux travaux » de la campagne, n'est qu'une troupe indiscipli- » née et mécontente. Les officiers ont acheté leurs » charges que la cour a mises à l'encan. Les pre- » miers emplois se trouvent dans les mains des » gens les plus vils et les plus ambitieux, à qui l'or » a suffi pour les acquérir ; et la cour suspec- » tant l'attachement et la fidélité des anciens of- » ficiers napolitains va confier imprudemment » la direction des opérations qu'elle médite à » des étrangers qui n'ont point la confiance des » soldats.

» Du reste, ajoutaient les commissaires, une » véritable terreur pèse sur le royaume de Na- » ples. Beaucoup de gens disparaissent de la ca- » pitale, sans qu'on sache ce qu'ils deviennent. » Il ne restera bientôt plus un seul Français » dans les états de Sa Majesté sicilienne. Les hô- » tels des ministres de la république française » et de la république cisalpine sont assiégés par » une foule d'espions : on n'ose passer dans le » voisinage.... »

Cependant Nelson, qui venait de bloquer plus étroitement l'île de Malte, rentra à Naples, le 5

novembre, avec deux vaisseaux de ligne, à bord desquels se trouvaient cent cinquante Français formant la garnison prisonnière de l'île de Gozzo, qui dépend de Malte et dont les Anglais s'étaient emparés : il avait laissé devant cette forteresse trois vaisseaux de ligne et quatre frégates.

Au retour de Nelson, le port de Naples renfermait quatre vaisseaux de ligne portugais ; trois vaisseaux et deux brigantins anglais. On s'attendait à y voir arriver des vaisseaux russes. Des soldats, de l'artillerie et des munitions de guerre sortaient continuellement de Naples, se dirigeant vers le camp de San-Germano, où étaient rassemblés quarante mille hommes des meilleures troupes. Le roi d'ailleurs venait d'annoncer officiellement son départ prochain pour aller se mettre à la tête de l'armée.

Nous voici à l'époque déjà indiquée, où sir Morton Eden fit partir en toute hâte de Vienne pour Londres * M. Stratton, son secrétaire de légation, avec des rapports d'une haute importance diplomatique. Ces rapports instruisirent le ministère anglais des mesures fermes que la cour de Naples, *assurée de l'appui de l'empereur*, avait résolu de prendre, dans la position actuelle

* Le 11 novembre 1798.

des affaires d'Italie. D'un autre côté, il résultait de ces mêmes rapports qu'à l'arrivée des dernières propositions du directoire, le parti de la guerre à Vienne entrevoyait de grandes difficultés dans une pacification générale, d'après les changemens que les armées françaises avaient effectués en Italie, contre les bases du traité de Campo Formio, difficultés qui s'aggravaient chaque jour davantage par l'extrême probabilité d'une guerre imminente entre la république française et la cour de Naples. Sir Morton Eden considérait le moment comme d'autant plus décisif, que la cour de Vienne, dans cette position, engagerait celle de Londres à lui faire connaître ses intentions et ses vues sur la question d'une paix générale, mise en avant par les dernières ouvertures du gouvernement français.

A l'arrivée de M. Strattop on était à la veille de la rentrée du parlement, et le bruit se répandit aussitôt que le directoire exécutif de France avait manifesté le désir de renouer avec la Grande-Bretagne des négociations combinées avec celles qui auraient lieu, en même temps, pour la paix générale. Mais à en juger, soit d'après l'esprit et le ton du discours d'ouverture prononcé par le roi, soit d'après les avantages que les derniers évènemens, et surtout l'issue

des affaires d'Irlande, avaient donnés au ministère, l'époque n'était pas heureusement choisie pour engager le cabinet de Londres dans de nouvelles négociations : sa politique d'ailleurs le poussait à la guerre. Sur le continent, les circonstances n'étaient pas plus favorables à un dénouement pacifique.

Tout ayant été pesé dans divers conseils, le ministère anglais répondit vers la fin de novembre à la cour de Vienne, qu'il ne pourrait entrer en négociation avec la France, à moins qu'au préalable elle ne consentît à évacuer Malte et l'Egypte : c'était rendre impossible la négociation simultanée. La dépêche qui contenait cette décision était en route pour Vienne, quand le roi de Naples, achevant ses préparatifs, résolut de prendre l'initiative des hostilités et s'assura en même temps de deux nouvelles alliances.

Le 29 novembre, il conclut à Saint-Pétersbourg, par l'entremise du duc de Serra Capriola, un traité avec l'empereur de Russie que le prince Besborodko, MM. de Kotschubey et Rostopchin signèrent au nom du czar. Indépendamment de l'appui stipulé de la flotte russe unie à celle de la Porte dans la Méditerranée, Paul I^er^ s'engageait à fournir au roi des Deux-Siciles un secours de troupes de terre qui con-

sistait en neuf bataillons d'infanterie, avec l'artillerie nécessaire, et deux cents cosaques.

Peu de jours après, le 1^er^ décembre, le roi de Naples conclut aussi avec la Grande-Bretagne un traité d'alliance signé dans sa capitale par le marquis de Gallo et le chevalier Hamilton. En vertu de ce traité, l'Angleterre s'engageait à entretenir, dans la Méditerranée, jusqu'à la paix, une flotte ayant une supériorité décidée sur celle de l'ennemi. Le contingent maritime du roi des Deux-Siciles se trouvait déterminé, et tout commerce avec la France était désormais interdit à ses sujets.

Ces deux traités n'étaient pas encore signés quand le roi, par l'impulsion du cabinet de Londres, commença la guerre. L'ambassadeur Hamilton, et surtout Nelson, dont la présence à Naples électrisait tous les esprits, le décidèrent à ne pas attendre qu'il fût attaqué dans ses états. Ferdinand fut encore excité à la guerre offensive par le cardinal neveu du pape et d'autres émigrés romains de la principale noblesse. Ils lui représentèrent le facile succès de l'invasion de Rome et de tout l'état de l'Église, où les peuples prendraient aussitôt les armes pour secouer le joug des Français.

Dans le même temps, les émissaires Valen-

tini et Rondanini, qu'on avait envoyés à Rome et dans les principales villes pontificales comme espions, assuraient que tout le peuple était disposé à ouvrir les bras à l'armée royale ; enfin le parti anglais insinuait que l'Empereur était prêt, de son côté, à envahir la Lombardie : le roi n'hésita plus.

Il restait à entraîner le conseil, dont quelques membres soutenaient qu'il fallait attendre que l'Autriche se déclarât, ou du moins qu'elle donnât le signal. Mais d'accord avec le parti anglais, Mack, du quartier-général de San-Germano, manda qu'en examinant la situation des lieux, il avait trouvé absolument nécessaire, dans les circonstances présentes et pour la sûreté du royaume, de prendre, sur la frontière, trois positions avantageuses, et qu'une de ces positions se trouvait sur le territoire romain. En envoyant son rapport au roi, il demanda des instructions. A l'issue d'un conseil secret, tenu dans le cabinet de la reine, le conseil d'état décida l'entrée sur le territoire romain ; mais en déclarant toutefois aux autorités de Rome que cette opération était nécessitée par l'obligation de se mettre sur la défensive, dans le cas d'une attaque subite contre le royaume de Naples ; que l'occupation d'ailleurs aurait lieu sans préjudice des droits

territoriaux, et enfin que les troupes royales paieraient argent comptant toutes les livraisons et fournitures qui leur seraient faites..... »

L'ordre de se mettre en marche fut donné aussitôt, et le roi partit incontinent pour l'armée.

Pendant ce temps voilà ce qui se passait à Rome, où l'invasion des Napolitains n'était pas même présumée; c'était le général Macdonald qui jusqu'alors y avait commandé les troupes françaises. Le 18 novembre arriva le nouveau commandant en chef Championnet: il descendit au palais Colonna et se rendit le lendemain, accompagné de son état major, à la séance du consulat où, dans un discours énergique, il exposa l'objet de sa mission, après avoir lu le décret du directoire qui le nommait général en chef de l'armée de Rome. Le 20, il fit mettre à l'ordre du jour une proclamation adressée à l'armée, où il déclarait : « Que toujours fidèle aux promesses » faites au nom de la nation française, le direc- » toire exécutif avait ordonné l'organisation de » l'armée de Rome dont le commandement lui » avait été confié, pour faire respecter l'indépen- » dance et la souveraineté de la république ro- » maine, fille et alliée de la grande nation..... »

Les troupes françaises formant l'armée de Rome s'élevaient à peine à seize mille hommes

et elles occupaient une ligne de plus de soixante lieues. La droite, sous les ordres de Macdonald, couvrait le pays depuis Terracine jusqu'à Tivoli; le centre, sous le général Lemoine, occupait Terni et Rieti; le général Casabianca, avec la gauche, défendait Ascoli, Fermo, Macerata et Ancône. Une réserve qui dépendait du corps de Macdonald tenait garnison à Rome. Outre une artillerie mal atelée et des magasins vides, les communications étaient rendues difficiles par la chaîne de montagnes qui séparait ces différens corps.

Cependant l'armée napolitaine était entrée en campagne au nombre de quarante mille hommes, s'avançant avec rapidité et opérant à la fois par trois directions : le 24 novembre, elle déboucha sur le territoire romain. L'aile droite commandée par le lieutenant général Micheroux pénétra par l'Abruzze, le comte Roger de Damas, qui commandait la gauche, s'avança par Terracine, tandis que Mack avec le centre, marcha droit à Rome, par Frosinone. Le roi suivait l'armée accompagné du général Acton et d'un assez grand nombre d'officiers généraux.

En entrant sur le territoire pontifical, ce prince publia une proclamation où il expliquait ses motifs, ses espérances et le plan qu'il se pro-

posait de suivre. Il ne faut pas confondre ce document avec le ridicule manifeste que lui attribua le directoire de France et que reproduisirent les gazettes étrangères de l'époque. Voici une traduction exacte du document véritable.

Ferdinand IV, par la grace de Dieu, roi des Deux-Siciles, etc. . . . .

« Depuis le commencement des révolutions » politiques qui ont détruit toute espérance de » tranquillité dans diverses parties du monde, » nous nous sommes appliqué à pourvoir avec » soin à la sûreté de nos domaines royaux ; nous » en avons éloigné les séducteurs et leurs maxi- » mes pernicieuses ; nous avons réorganisé et » accru nos armées, resserré le nœud de nos al- » liances avec les puissances amies, stipulé un » traité de paix avec la république française, » épuisé tous les autres procédés pacifiques ; et » cependant nous nous trouvons dans la dure » perspective d'un danger qui menace la paix et » l'intégrité de notre territoire, résultat du bou- » leversement opéré dans le pays romain, qui » touche nos limites, et des outrages qu'a essuyés » la sainte religion catholique, outrages qui ont » entraîné des discordes civiles, des déprédations » et des scènes de massacre.

» Ces événemens, réunis à l'invasion de Malte, » qui est de notre mouvance royale; aux conti- » nuelles menaces d'une invasion prochaine de » nos propres domaines, confirmées par les pré- » paratifs militaires; enfin aux mouvemens de » troupes destinées à *révolutionner* notre royaume » de Naples, nous ont contraint à prendre des » mesures plus efficaces encore pour éloigner » de nos états les dangers qui les menacent. C'est » pourquoi nous nous sommes déterminé à » faire avancer notre armée royale dans l'état » de Rome, partout où besoin sera, avec la vo- » lonté stable d'y rétablir la religion catholique, » d'y comprimer l'anarchie, d'y terminer les » désastres et les déprédations, d'y ramener la » paix, et de le replacer sous le gouvernement » régulier de son légitime souverain.

» Nous déclarons à nos très aimés sujets, aux » habitans de l'état romain et aux peuples de » toute l'Italie, que bien loin de vouloir ressus- » citer la guerre contre aucune puissance, il n'y » a que le désir de pourvoir à leur sûreté, et de » rendre à la religion l'hommage qui lui est dû, » qui ait pu nous porter à cette entreprise, dans » laquelle, avec l'aide de Dieu, et secondé par » les puissans secours de nos grands alliés, ainsi » que par les efforts des nations italiennes, nous

» espérons obtenir des succès. Nous-même, à la » tête des braves soldats de notre armée, nous » dirigerons les opérations militaires, promet- » tant de n'en faire usage que dans le cas de ré- » sistance ou d'agression. . . . .»

Après avoir déclaré sa ferme intention de ne permettre ni excès, ni représailles, et même d'accueillir dans son affection paternelle les hommes égarés et repentans, le roi de Naples terminait en exhortant « les généraux et com- » mandans de toute armée étrangère d'évacuer » sur-le-champ avec leurs troupes tout le terri- » toire romain, sans prendre aucune part ulté- » rieure aux destinées de cet état, dont le sort, » disait-il, à raison de son voisinage et pour les » motifs les plus légitimes, intéresse spéciale- » ment notre puissance royale. »

Les principales colonnes de l'armée napolitaine, ayant fait simultanément une attaque sur les divers postes avancés des Français, ceux-ci se replièrent. A la nouvelle de cet envahissement du territoire romain, le château Saint-Ange tira le canon d'alarme et la générale fut battue dans Rome. Bien que Championnet manquât de munitions, que ses corps fussent dispersés, que sa cavalerie fût insuffisante, enfin que toutes les chances de la guerre lui fussent

défavorables, le danger imminent de sa position ne l'effraya point. Il fit approvisionner et armer le château St-Ange, y mit une bonne garnison, dont il confia le commandement au chef de bataillon Valterre, leva un corps de volontaires romains, doubla la garde urbaine et lui confia la défense de la capitale; puis, ramassant le peu de troupes françaises et polonaises qu'il avait sous la main, il se porta sur les points menacés, après avoir ordonné de couper le pont de Tivoli sur le Teveron. S'étant plaint, dès le 25 novembre, à Mack de cette violation des traités et lui ayant demandé une explication catégorique, le général lui répondit le 26 que l'armée napolitaine avait passé les frontières pour se mettre en possession de l'état romain que les Français, d'après les conventions faites avec l'Autriche à Campo-Formio, ne pouvaient occuper, et dont d'ailleurs le gouvernement n'avait jamais été reconnu par l'Empereur, ni par le roi de Naples. « Les Napolitains que je commande, ajoutait-il, » et qui ont leur roi à leur tête, ne se retire» ront que lorsque les Français se seront eux» mêmes retirés dans la Cisalpine.... Je regarde» rai aussi comme déclaration de guerre toute » attaque contre l'état de Toscane... »

Il ressortait évidemment et de la proclama-

tion du roi et de la lettre de Mack que la république romaine formait le texte des difficultés entre le directoire et les cours de Naples et de Vienne, que celle de Naples ne s'était décidée à prendre l'offensive que par suite de l'inflexibilité du gouvernement français à conserver à Rome ses cinq consuls, son capitole et ses tribuns; que l'Empereur, à la vérité, n'entrait dans cette querelle qu'en qualité d'auxiliaire et de contractant du traité de Campo-Formio ; que ce traité était encore et toujours la base des rapports, des plans, des déterminations de la cour de Vienne; et que tout différend eût fini si le directoire eût fait évacuer l'état romain.

Déjà la gauche de l'armée française, forcée d'abandonner Ascoli, se repliait sur Fermo, au bord de l'Adriatique, tandis que le centre était menacé d'être tourné par Rieti. En effet un corps d'armée pouvait en cinq heures se porter de Rieti à Terni, et se trouver ainsi à quatre journées sur les derrières de Rome, à cheval sur une des chaussées qui conduisent à Florence. Le danger était pressant. Les instructions données à Championnet par le directoire portaient de se replier d'abord, dans le cas d'une attaque de la part de l'armée napolitaine, jusque sur les frontières de la république cisalpine, afin de venir s'ap-

puyer à l'armée que commandait le général Joubert; mais Championnet, soit par ambition, soit par l'effet de son patriotisme exalté, crut devoir éluder un ordre qui lui parut déshonorant et pour lui et pour ses braves troupes; il se borna donc à faire évacuer Rome dont il regardait la défense comme impossible avec le peu de forces dont il pouvait disposer. La retraite se fit en bon ordre : les commissaires français, le sénat, les consuls, le tribunat romain, les autorités secondaires et une grande partie de la garde urbaine suivirent le quartier général, de même que les plus ardens révolutionnaires, à la tête desquels figuraient les jeunes princes Borghèse et Santa-Croce.

Ainsi l'évacuation de Rome fut protégée, et les Français purent emmener avec eux non seulement les membres du gouvernement républicain, mais tous ceux qui avaient à redouter la persécution d'un roi qui s'annonçait comme le vengeur de la religion outragée dans la personne de son pontife suprême. En partant, Championnet avait solennellement promis au commandant de la garnison qu'il laissait au château Saint-Ange, de rentrer vainqueur dans Rome au bout de trente jours.

La retraite se continua dans le meilleur ordre,

et les Français vinrent s'adosser aux montagnes, après avoir placé une avant-garde pour observer en même temps l'ancienne route de Rome à Civita-Castellana et celle qui conduit à Florence. Le gros des troupes prit position en arrière du ravin de Civita-Castellana dont Championnet fit occuper le château fortifié. Le pont de Borghetto sur le Tibre fut retranché. Le général Lemoine occupa Rieti : le quartier-général s'établit à Terni.

Tandis que Championnet effectuait ainsi sa retraite, Mack s'était avancé sur Rome, et le roi Ferdinand y fit son entrée solennelle le 29 novembre, à cinq heures du soir, au milieu des acclamations de ce même peuple qui, naguère, avait applaudi de tout son cœur à l'établissement républicain dans ses murs. Le roi descendit au palais Farnèse dont il était propriétaire, et reçut le lendemain les félicitations des grands, des prélats, et des députés des différentes corporations de la ville. Il nomma commandant d'armes le duc de Salandre, et gouverneur de Rome le prince Pignatelli, oncle du prince Belmonte-Pignatelli qui avait signé le traité de Paris.

Déjà la contre-révolution était faite : la populace et surtout les Transtévérins n'avaient pas

plutôt vu partir les Français qu'ils s'étaient répandus dans la ville et avaient détruit tout ce qui pouvait rappeler la présence de ces dominateurs. Les armoiries de la république romaine et celles du directoire furent arrachées des édifices qui les portaient; les arbres de la liberté furent abattus; on leur substitua des croix expiatoires. Le mausolée élevé à la mémoire du général Duphot fut renversé et les cendres de cet officier furent jetées au vent. Ces excès se passèrent sous les yeux et avec l'approbation tacite d'un prince dont le devoir était de les réprimer. Il laissa même ses soldats se réunir à la populace pour exercer des actes de barbarie sur les Juifs : un grand nombre de ces derniers furent égorgés ou jetés dans le Tibre. Les deux frères Corona, napolitains, dont l'un avait été ministre de la police de la république romaine, furent condamnés par ordre du roi à être fusillés, mais ils ne furent pas exécutés.. Enfin on rechercha et l'on poursuivit avec une extrême rigueur tous ceux des habitans que l'on soupçonnait d'être partisans de la révolution. En se livrant à cette réaction sanglante, le peuple excité par le clergé demandait à grands cris qu'on rétablît l'ancienne forme de gouvernement. Le roi, en attendant, nomma un gouvernement provisoire composé du prince Gabrielle, du prince don

Tito Aldobrandini Borghèse, du marquis Ricci et du marquis Camillo Massimi. Le chevalier Valentino prit le commandement de la garde bourgeoise.

Sans songer au voisinage de l'armée française, qui pouvait d'un moment à l'autre le forcer d'abandonner sa conquête, le roi s'empressa d'inviter le pape à venir reprendre son gouvernement spirituel et temporel. « Votre Sainteté, lui » écrivit-il, apprendra sans doute avec la plus » grande satisfaction que, par le secours de no- » tre divin Sauveur et maître, et sous l'auguste » protection du bienheureux saint Janvier, je » suis entré sans résistance et triomphant dans » la capitale de la chrétienté.

» C'est pour votre gloire encore plus que pour » la mienne que j'ai reconquis cette cité superbe » que des impies vous ont forcé d'abandonner, » mais au sein de laquelle vous pouvez mainte- » nant revenir sans crainte, et reprendre votre » autorité paternelle, à l'abri de mes armes.... » Quittez promptement votre trop modeste re- » traite; et, porté sur les ailes de nos chérubins » qui transportèrent autrefois Notre-Dame de » Lorette, partez et descendez dans ce Vatican » que doit purifier votre présence. Tout est prêt » pour y recevoir votre Sainteté; elle pourra en- » core célébrer l'office divin le jour de la nais-

» sance du Sauveur qui, pour elle, sera l'époque » d'une nouvelle existence *.

Dans le même temps que le roi de Naples et le général Mack s'emparaient de Rome, l'amiral Nelson fesait transporter et débarquer dans le port de Livourne, à bord d'une division de vaisseaux de guerre anglais et portugais, six mille hommes de troupes napolitaines. Cette division navale ayant paru le 28 novembre devant Livourne, deux officiers, l'un Napolitain et l'autre Anglais, descendirent à terre pour demander l'autorisation de débarquer les troupes. L'état-major toscan s'étant assemblé, consentit une convention, portant que le service de la place se ferait mi-partie entre les soldats toscans et napolitains.

L'occupation effectuée, le gouvernement du grand-duc donna connaissance de l'événement, par une note diplomatique, à tous les ministres étrangers résidans à Florence. La note exposa que c'était en vertu d'un écrit en forme de convention remis au gouverneur de Livourne par

* Cette lettre fut publiée pour plaire au peuple Romain; mais c'était évidemment un leurre, car il n'était pas possible de la faire parvenir à Pie VI, prisonnier à Valence, et il était encore moins possible à Pie VI de rompre ses fers et de venir à Rome pour la fête de Noël.

les ministres des Deux-Siciles et de S. M. britannique et signé par eux, que cette occupation s'était opérée ; que les droits de S. A. R. le grand-duc seraient conservés; qu'il ne serait commis aucune hostilité envers aucune puissance, si ce n'était dans le cas de propre défense ; qu'il y aurait sûreté pour les personnes et les propriétés des sujets toscans et des autres habitans du port de Livourne, même des individus des nations en guerre, et que tous les privilèges du port neutre seraient respectés.

Cette notification du grand duc n'avait réellement pour objet que de mettre à couvert la responsabilité politique de ce prince à l'égard de la France. Mais les Napolitains débarqués à Livourne n'en avaient pas moins la destination de faire insurger la Toscane, et de couper la communication de l'armée française de Rome avec le nord de l'Italie.

Cette double invasion du roi de Naples et l'occupation de Rome et de Livourne furent pour le gouvernement français des événemens inattendus et qui dissipèrent les illusions dont il se berçait encore. Le commandeur Ruffo, ministre des Deux-Siciles, venait de partir de Paris avec les assurances les plus pacifiques, et dans l'espoir de tout aplanir près de sa cour.

On lui avait promis de rappeler Lacombe-Saint-Michel, et de ne plus insister sur la mission de l'agent diplomatique Mangourit. On était convenu aussi que le consulat romain avait encouru le blâme du directoire, et que c'était avec raison qu'on reprochait à l'agent politique Bassal l'imprudence du dernier manifeste contre la cour de Naples, manifeste provocateur qui, soit par son contenu peu mesuré, soit par le moment où il avait paru, au milieu des négociations avec la cour de Vienne, avait fait la plus vive sensation, tant en Italie qu'à Paris et ailleurs. On avait même décidé la révocation de Bassal, et on lui avait donné ordre de s'éloigner de Rome *.

* Le commandeur Ruffo paraissait peu compter sur ces promesses: arrivé à Rome dans les derniers jours de novembre, il ordonna de préparer un souper, un bon lit, et d'inviter ses amis à venir le voir le lendemain: en même temps il demanda des chevaux de poste pour un courrier qu'il voulait expédier à Naples. Les chevaux arrivent, le commandeur se jette dans la chaise de poste de son cousin et part pour Naples à minuit. Il survient un envoyé du directoire qui avait fait grande diligence et qui portait l'ordre d'arrêter à Rome le commandeur Ruffo, afin qu'il servît d'otage jusqu'au retour des agens français qui étaient à Naples. Championnet sachant que Ruffo était déjà à Rome et qu'il avait demandé à partir seulement le lendemain, ne

D'autres ménagemens et des offres séduisantes circulaient en même temps à Vienne et en Allemagne. Telle était la mansuétude du directoire à l'égard du Piémont et de la Toscane, qu'il se bornait à ne plus exiger qu'un prêt de quatre millions par le grand duc et un prêt de deux millions par la cour de Turin.

M. de Talleyrand était le principal artisan de ce système mitigé de dissimulation temporaire, pendant la durée duquel le directoire eût achevé ses levées en Suisse, ses organisations militaires en Italie, son plan de discorde dans l'Empire, au moyen de l'appât des indemnités, sa compression du parti démagogique dans l'intérieur, ses réquisitions militaires, la soumission entière de la Belgique intempestivement soulevée, enfin l'assujétissement complet de l'Espagne et l'invasion du Portugal. L'agression napolitaine vint renverser toutes les combinaisons du cabinet directorial.

fit passer aucun ordre à l'auberge où il croyait le commandeur. Quand, le lendemain, on vint s'assurer de sa personne, on trouva sur son lit un courrier napolitain, couché tout habillé, et qui dit d'un air fâché que son maître était très paresseux, et qu'afin d'éviter d'écrire, il était lui-même parti pour Naples en courrier.

PIÈCE JUSTIFICATIVE.

PIÈCE JUSTIFICATIVE.

TRADUCTION DU MANIFESTE

QUE LA PORTE OTTOMANE A FAIT REMETTRE A TOUS LES MINISTRES DES COURS ÉTRANGÈRES RÉSIDANS A CONSTANTINOPLE.

Toutes les cours de l'Europe savent que l'union et la bonne intelligence qui, de temps immémorial, régnaient entre la sublime Porte et la cour de France, n'avaient jamais été interrompues par aucune rupture ni inimitié; qu'elles n'avaient éprouvé jusqu'à ce moment aucune altération, et que la sublime Porte n'a jamais cessé de remplir exactement toutes les conditions des traités, de donner à la France des témoignages de son amitié et de son attachement, et de se montrer dans toutes les occasions son amie sincère et véritable. Il y a six ans, au commencement de la révolution française, la plupart des cours de l'Europe se lièrent entre elles par des traités, et formèrent une

alliance contre la France; et quoique la conduite de ceux qui s'étaient emparés en France des rênes du gouvernement fût très indécente, cependant la sublime Porte, uniquement en faveur de l'ancienne amitié qui existait entre elle et la nation française, adopta le système de la neutralité. Plusieurs fois elle fut invitée par les cours alliées d'accéder à leur alliance, et de rompre ses liaisons avec la France. Les circonstances de la France inspiraient de jour en jour plus d'horreur; l'approche des armées des puissances alliées, la conquête par les armées de l'Empereur des places très fortes de Valenciennes, de Condé et du Quesnoi, que l'on peut regarder comme la clé de la France du côté du nord; la prise de possession par les Anglais du port de Toulon et des vaisseaux de guerre qui se trouvaient alors dans cet unique arsenal de la France sur la Méditerranée; les rassemblemens considérables des royalistes dans les provinces, rendaient certainement l'état de la France très faible, et la réduisaient, sous tous les rapports, à une détresse très sensible. Quoique la sublime Porte eût pu s'allier avec les autres puissances, ne consultant cependant que sa droiture et son équité, qui sont connues de toutes les nations, elle ne s'est jamais permis de s'écarter de son système de neutralité. Et si, dans le temps que la France était resserrée par terre et par mer, et éprouvait les horreurs d'une disette générale, la sublime Porte eût rompu tout à fait les liaisons qu'elle avait avec elle, il est certain que son état de détresse aurait

tellement augmenté, qu'il serait parvenu au point de porter la nation française aux plus grands désordres et au désespoir. La sublime Porte, non seulement n'a pas rompu alors ses liaisons avec la France, mais tout le monde sait qu'elle l'a comblée même de faveurs signalées, qui ont donné lieu aux plaintes des autres cours. Il ne faut jeter qu'un léger coup d'œil sur les événemens de la guerre, et sur les circonstances qui les ont accompagnées, pour voir combien la France a retiré d'avantages de la neutralité à laquelle la sublime Porte s'est tenue pendant la guerre.

La France, sans doute, pour répondre à toutes les marques qu'elle recevait de la générosité de la sublime Porte, aurait dû persévérer toujours dans son amitié pour cette cour; mais à la faveur du feu de la révolte, qui embrasait depuis quelques années la France, les personnes qui avaient usurpé l'autorité et voulaient la retenir entre leurs mains, se procuraient partout des agens intermédiaires qui servaient leurs vues; ils sacrifiaient l'intérêt public à leurs intérêts particuliers, et ne balançaient pas, pour consolider leur pouvoir, de porter dans les états policés les mêmes désordres et les mêmes troubles qui régnaient en France, de détruire toutes les religions, de dévaster les villes et les états, de piller tous les biens de leurs habitans; et dans l'intention de séduire et de tromper, par le fantôme d'une prétendue liberté, les gens simples et bornés, et en réduisant par le fait l'espèce humaine à l'état des bêtes féroces, ils employaient tous les

moyens pour ébranler et révolter indistinctement les sujets de toutes les puissances voisines ou éloignées, amies ou ennemies, et pour les exciter à se soulever contre leurs souverains légitimes.

D'un côté, les ambassadeurs de France résidant près la sublime Porte, employant auprès d'elle la même ruse et la même astuce qu'ils ont montrées partout, lui donnaient des marques d'amitié, et cherchaient par toutes sortes de moyens trompeurs à la séduire, et à l'engager à se déclarer contre les autres cours amies; d'un autre côté, les commandans et généraux des troupes françaises en Italie, dans l'intention perfide de corrompre les sujets de Sa Hautesse, ne cessaient d'envoyer dans la Romélie, en Morée et dans les îles de l'Archipel, des émissaires connus par leur caractère de fausseté et de perfidie, et de répandre partout des écrits incendiaires qui excitaient à la révolte.

Tout le monde connaît la lettre que Bonaparte a écrite aux Mainottes, et les autres écrits que son génie fourbe et trompeur a répandus partout. Toutes les fois que la sublime Porte s'est plainte au directoire français de la conduite de ses généraux, il a toujours répondu qu'il désapprouvait hautement leurs procédés contraires à l'amitié, qu'il les réprimerait désormais, et que son intention était de fortifier de plus en plus les liens de l'ancienne amitié qui unissent la France avec la sublime Porte.

D'après ces réponses officielles, la Porte aurait dû

s'attendre que les généraux français se fussent désistés de tout procédé perfide; mais on a eu des preuves qu'ils n'ont absolument pas changé de conduite, et qu'ils sont devenus plus téméraires et plus séditieux qu'auparavant. Et quoique la sublime Porte ait compris alors que les réponses du directoire étaient marquées au coin de la fausseté et de la duplicité, et que les procédés criminels de ses employés étaient conformes aux instructions dont ils étaient porteurs, et que, d'après cela, les plaintes qu'elle pourrait adresser désormais au directoire seraient inutiles, cependant, dans l'espoir que le directoire changerait de système, et qu'il renoncerait à sa vile passion de troubler l'ordre et l'harmonie du monde entier, ou que les Français ne pouvant souffrir plus long-temps les maux insupportables dont les accablaient depuis le commencement de la révolution l'ambition et l'intérêt de quelques individus intrigans, feraient changer la face des affaires en France, la sublime Porte, pour éviter que les inimitiés secrètes ne dégénérassent en hostilités ouvertes, n'avait pas voulu altérer sa conduite envers la France, et elle avait préféré le parti du silence et de la modération.

Le directoire français, dans le commencement de ses guerres avec les autres cours, avait déclaré qu'il n'était pas dans l'intention d'étendre ses possessions, et qu'il rendrait, à la paix, les pays qui pourraient entrer sous sa domination; mais non seulement il ne s'est pas contenté de joindre à la France de vastes

pays qu'il a su arracher aux puissances avec lesquelles il était en guerre, mais en mettant la mésintelligence parmi les puissances alliées, il a su profiter des changemens de dispositions survenus entre elles; en écartant toute considération, il a mis en évidence ses projets secrets; il a, sans prétexte et dans la seule vue de faire le mal, envahi des républiques et d'autres états libres et indépendans, qui avaient, comme la sublime Porte, adopté le système de la neutralité; il a attaqué les pays qu'il a trouvés dépourvus de moyens de défense; et après les avoir soumis par force à ses volontés, ne rencontrant plus aucun obstacle, il a déchiré le voile de l'honneur et de la honte; et pour faire connaître à toutes les nations qu'il ne reconnaissait plus ni foi publique, ni traités, et qu'il ne faisait aucune différence de l'amitié et de l'inimitié, il a fait envahir inopinément, et prendre à force armée, comme auraient fait des corsaires (au mépris du droit des nations et par une conduite contraire à toutes les lois respectées par tous les peuples, et de laquelle il n'y a pas eu jusqu'à présent d'exemple), l'Egypte, province la plus précieuse de l'empire ottoman, dont la France n'a reçu jusqu'à présent que des témoignages d'amitié.

Au premier avis que la sublime Porte a eu de l'intention de la France d'attaquer l'Egypte, le chargé d'affaires français près la sublime Porte, Ruffin, a été aussitôt appelé à une conférence. Il a été questionné officiellement sur cet objet; il a répondu qu'il n'avait

absolument aucune connaissance des projets du directoire, et que son opinion particulière était que si la France entreprenait réellement cette guerre, ce ne serait probablement que pour se venger des beys, et pour porter préjudice au commerce des Anglais dans l'Inde. Il lui a été répondu que si les Français attaquaient l'Egypte, sous quelque prétexte et par quelque motif que ce fût, la sublime Porte regarderait cette démarche comme une déclaration de guerre; que la paix et l'amitié qui existaient depuis long-temps entre les deux états seraient légalement et politiquement changées en inimitié et en hostilité; et que, comme la sublime Porte ne pourrait jamais se désister d'un pouce de terrain de la province d'Egypte, la nation musulmane se lèverait tout entière pour délivrer ces saints lieux; que si les beys d'Egypte méritaient quelque punition, elle devrait leur être infligée par la sublime Porte dont ils dépendent; et que toute immiscion de la France dans cette affaire était tout à fait contraire aux droits des nations; que la cour d'Angleterre étant l'amie intime de la sublime Porte, elle ne pouvait nullement consentir que les armées françaises passassent par ses états pour porter préjudice au commerce anglais; qu'en conséquence, quand même la marche des Français en Egypte n'aurait pour but que ce projet, encore serait-elle regardée comme une déclaration de guerre; qu'il devait en être bien persuadé, et s'empresser d'en informer le directoire.

La sublime Porte, non contente de cette explica-

tion avec le susdit chargé d'affaires, avait expédié à Ali-Effendi, son ambassadeur à Paris, des dépêches conçues dans le même sens, et elle lui avait ordonné de demander à ce sujet une réponse officielle.

Avant que les lettres de Ruffin au directoire, et celles de la sublime Porte à son ambassadeur, eussent pu parvenir à Paris, ledit chargé d'affaires reçut des lettres d'une date ancienne, dans lesquelles, à ce qu'il dit, le directoire lui écrivait qu'il était vrai que Bonaparte avait ordre de se rendre en Egypte, mais que cette expédition avait (soi-disant) pour objet de punir les beys d'Egypte, de procurer à la France des avantages commerciaux, et de nuire à la cour d'Angleterre; qu'on se proposait d'envoyer un ambassadeur pour venir ici arranger cette affaire, et représenter à la sublime Porte les différens rapports avantageux que cette expédition offrait pour ses intérêts; et que si la Porte osait, pour cette affaire, déclarer la guerre à la république française, elle se verrait aussitôt attaquée par les deux cours impériales: le susdit chargé d'affaires remit une copie de ces lettres insignifiantes et pleines de futilités.

L'ambassadeur de la sublime Porte, Ali-Effendi, d'après les ordres qu'il reçut, vit le ministre des relations extérieures, Talleyrand-Périgord, lui fit connaître le précis des lettres qu'il venait de recevoir de la sublime Porte, et le pria de lui donner sur leur contenu une réponse officielle et catégorique. Ali-Effendi, dans sa réponse, informa la sublime Porte

que ledit personnage, empruntant le langage de la fourberie et de la dissimulation, oubliant sans doute ce qu'il avait déjà écrit à Ruffin, nia si absolument l'expédition des Français pour l'Egypte, qu'il n'eut pas honte de lui dire que la mission de Bonaparte n'avait pour objet que la conquête de Malte; que la destruction de l'Ordre de Malte était un événement avantageux pour tous les Musulmans, et qu'il devait exciter la reconnaissance de la sublime Porte; enfin, qu'on n'avait pas d'autre intention que de conserver et de fortifier de plus en plus l'amitié qui, depuis long-temps, unissait la France avec la sublime Porte.

Cette réponse du ministre étant tout à fait contradictoire avec les informations que le susdit chargé d'affaires a données à la sublime Porte, il est évident que l'intention perfide et astucieuse du directoire a été de séduire et tromper la sublime Porte; et que n'ayant pu, à cette époque, être informé du sort de l'expédition en Egypte, il a voulu gagner du temps, jusqu'à ce qu'il pût en recevoir des nouvelles certaines. Cette conduite extraordinaire du directoire français n'est-elle pas une preuve évidente qu'aveuglé par son orgueil et sa vanité, il a oublié tous les principes reconnus et respectés par toutes les cours, et qu'on ne peut ajouter foi à aucune de ses paroles?

D'après ce qu'on a vu jusqu'à présent des procédés arbitraires et prépotens du directoire, il n'a d'autre intention que celle de troubler l'ordre et l'harmonie du monde entier, et de détruire les liens qui unissent

entre eux tous les peuples et toutes les nations : suivant sa convenance, tantôt il emploie des machinations secrètes, il fait jouer des ressorts cachés, et tantôt, en employant ouvertement le fer et le feu, il renverse les constitutions des états, il établit, comme il a fait en Italie, beaucoup de petites républiques, dont la France veut être la république-mère. Partout il veut s'arroger le droit de régler à son gré les affaires publiques.

L'Egypte étant la porte des deux villes sacrées de Médine et la Mecque, l'invasion de cette province est une affaire de la plus grande importance pour tous les Musulmans. En conséquence, et suivant la déclaration que la sublime Porte a déjà faite à ce sujet, comme il a été dit ci-dessus, tant au chargé d'affaires susdit qu'au directoire, par le canal de son ambassadeur Ali-Effendi, l'attaque injuste et inopinée et les hostilités de la France devant être, suivant les lois de la justice, repoussées par la force; pleins de confiance dans la miséricorde et l'assistance du Très-Haut, nous avons pris tous les moyens nécessaires pour repousser par terre et par mer les hostilités, pour vaincre et écraser nos ennemis; et il a été décidé qu'il est du devoir religieux de tout Musulman d'aller à la guerre contre la France.

D'après ces dispositions, ledit chargé d'affaires et les autres employés de la mission française ont été envoyés aux Sept-Tours, où ils resteront en otage jusqu'au retour ici d'Ali-Effendi, et de ceux qui sont

avec lui à Paris; et tous les consuls et négocians français établis à Constantinople et dans les autres Echelles du Levant, ainsi que leurs marchandises, ont été pareillement arrêtés et séquestrés, pour répondre du sort qu'auront eu en Egypte les marchands dépendans de la sublime Porte, qui y sont détenus sans avoir pu être faits prisonniers de guerre, et jusqu'à ce qu'ils soient mis en liberté, et qu'ils aient obtenu la restitution de leurs marchandises, de leurs bâtimens, et qu'on ait relâché les vaisseaux de guerre de la sublime Porte, et les équipages qui se trouvent à bord.

Il est certain que la sûreté et le repos de ses états ne fait pas un devoir seulement à la sublime Porte de s'armer contre ceux qui ont élevé en France l'étendard de la sédition et de la révolte; toutes les puissances européennes y ont le même intérêt; et elle espère que dans cette circonstance toutes les cours amies s'intéresseront à la sublime Porte, formeront des vœux pour elle, et s'occuperont à lui donner directement et indirectement des marques de leur amitié et disposition à la secourir.
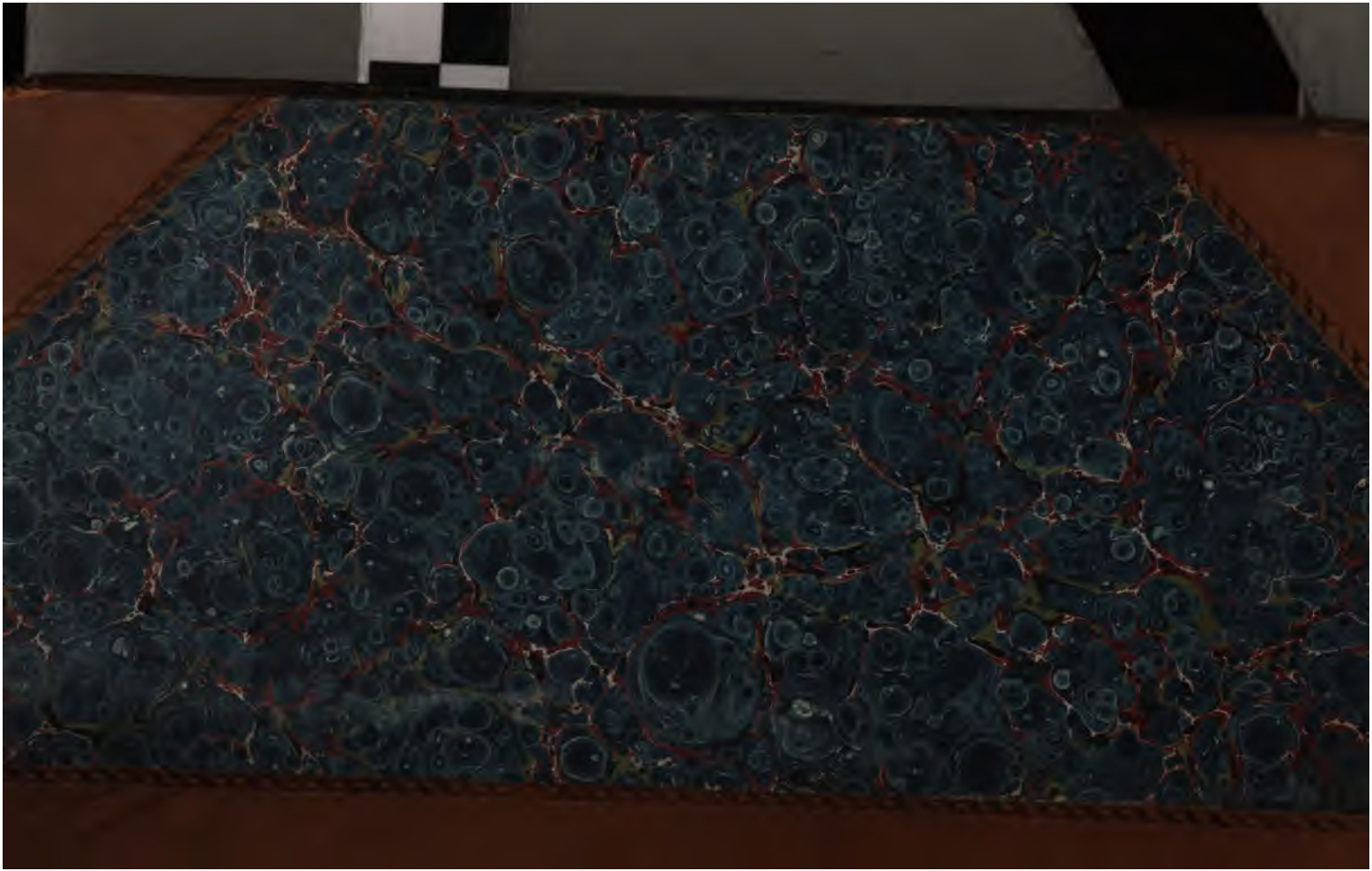
Le 1 Rebyul Hégire, 1213 (10 septembre 1798.)